Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 14 - Numéro 46

23 novembre 2017

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017
ISSN 1710-4149

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers **6**
1.1 Avis et communiqués
1.2 Réglementation
1.3 Autres décisions

2. Tribunal administratif des marchés financiers **10**
2.1 Rôle d'audiences
2.2 Décisions

3. Distribution de produits et services financiers **68**
3.1 Avis et communiqués
3.2 Réglementation
3.3 Autres consultations
3.4 Retraits aux registres des représentants
3.5 Modifications aux registres des inscrits
3.6 Avis d'audiences
3.7 Décisions administratives et disciplinaires
3.8 Autres décisions

4. Indemnisation **190**
4.1 Avis et communiqués
4.2 Réglementation
4.3 Autres consultations
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
4.5 Fonds d'assurance-dépôts
4.6 Autres décisions

5. Institutions financières **197**
5.1 Avis et communiqués
5.2 Réglementation et lignes directrices
5.3 Autres consultations
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
5.5 Sanctions administratives
5.6 Autres décisions

6. Marchés de valeurs et des instruments dérivés **205**
6.1 Avis et communiqués
6.2 Réglementation et instructions générales
6.3 Autres consultations
6.4 Sanctions administratives pécuniaires
6.5 Interdictions
6.6 Placements
6.7 Agréments et autorisations de mise en marché de dérivés
6.8 Offres publiques
6.9 Information sur les valeurs en circulation
6.10 Autres décisions
6.11 Annexes et autres renseignements

7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées **306**
7.1 Avis et communiqués
7.2 Réglementation de l'Autorité
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
7.4 Autres consultations
7.5 Autres décisions

8. Entreprises de services monétaires et Contrats publics **327**
8.1 Avis et communiqués
8.2 Réglementation
8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
8.4 Autorisation de contracter / sous-contracter avec un organisme public
8.5 Autres décisions

9. Régimes volontaires d'épargne-retraite **333**
9.1 Avis et communiqués
9.2 Réglementation

9.3 Autorisation d’agir comme administrateur d’un régime volontaire d’épargne-retraite

9.4 Autres décisions

Liste des acronymes et abréviation :

Autorité :	Autorité des marchés financiers instituée en vertu de la LAMF
TMF :	Tribunal administratif des marchés financiers
CSF :	Chambre de la sécurité financière
ChAD :	Chambre de l'assurance de dommages instituée en vertu de la LDPSF
OAR :	Organismes d'autoréglementation et organismes dispensés de reconnaissance à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la surveillance de l'Autorité
OCRCVM :	Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l’Autorité des marchés financiers

1.1 Avis et communiqués
1.2 Réglementation
1.3 Autres décisions

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Tribunal administratif des marchés financiers

2.1 Rôle d'audiences
2.2 Décisions

2.1 RÔLE D'AUDIENCES

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
23 novembre 2017 – 9 h 30					
2017-034	Ali Reza Sultani Partie demanderesse Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières «OCRCVM» Partie intimée	 O.C.R.C.V.M.	Lise Girard Elyse Turgeon	Demande de révision d'une décision de l'OCRCVM	Conférence préparatoire
23 novembre 2017 – 14 h 00					
2017-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michel Plante Partie intimée SOLO International Inc. Partie intimée Frederick Langford Sharp Partie intimée Shawn Van Damme, Vincenzo Antonio Carnovale et Pasquale Antonio Rocca Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Marc R. Labrosse Langlois Avocats s.e.n.c.r.l LCM Avocats inc.	Lise Girard	Requête de l'intimé Michel Plante en rejet de la demande	Audience pro forma

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
23 novembre 2017 – 14 h 00					
2017-028	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Bertrand Lussier et Partie intimée Options affaires Québec inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Roy et Associés Criminalistes	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et de gestionnaire de fonds d'investissement, d'interdiction d'opérations sur valeurs, de refus de dispense, de mesures de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma
2017-038	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Akron Assurance limitée, Christian Girard, Jean Maxcene Darius et GEMMA Communication lp Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Langlois Avocats s.e.n.c.r.l	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de suspension d'inscription, nomination d'un dirigeant responsable, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma
2017-039	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Gexel Telecom International inc. Partie intimée 9218-6006 Québec inc., f.a.s.l.r.s Assurancia Groupe Tardif SF et Patrice Tardif Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Dentons Canada Llp Dussault Lemay Beauchesne s.e.n.c.r.l	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de suspension d'inscription, nomination d'un dirigeant responsable, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
23 novembre 2017 – 14 h 00					
2017-040	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Compagnie d'assurance Combined d'Amérique et Guy Sauvé Parties intimées 515963 N.B. inc., f.a.s.l.r.s APAC, anciennement connue sous le nom de Protocol Services Financiers et Claudette Tremblay Parties intimées VoxData Solutions inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Osler, Hoskin & Harcourt, S.E.N.C.R.L./s.r.l. Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L.,s.r.l. BCF s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de suspension d'inscription, conditions à l'inscription, nomination d'un dirigeant responsable, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
23 novembre 2017 – 14 h 00					
2015-020	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Renée Morier et Sylvain Milette Parties requérantes Raymond Morier, Marie Fenez Parties requérantes Francis Beauchamp, 9282-0877 Québec Inc. et Beauchamp Gestion Et Construction Inc. Parties intimées Alain Beauchamp, Jeanne Brulée et Gestion Brulé-Beauchamp Et Fils Inc. Parties intimées Investia Services Financiers Inc Partie mise en cause Caisse Desjardins de Joliette, Desjardins Valeurs Mobilières, Banque Nationale du Canada, RBC Dominion Securities et RBC Direct Investing Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Schurman, Longo, Grenier M^{e} Julio Peris Fréchette, avocats s.n. M^{e} Marie-Jeanne Duval	Lise Girard	Demande de remise de fonds pour les intimés Raymond Morier, Marie Fenez, Renée Morier et Sylvain Milette	Audience pro forma

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
24 novembre 2017 – 9 h 30					
2017-030	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Alain Lambert Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
27 novembre 2017 – 9 h 30					
2017-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Charlito Hael et Charlito Hael, faisant affaires sous entreprise individuelle la dénomination sociale « Services financiers APO» Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Derome Avocats	Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience au fond
29 novembre 2017 – 9 h 30					
2017-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse William J. Henry & Associés Inc. et Édouard Guay Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, de nomination d'un dirigeant responsable, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, suspension d'inscription, conditions à l'inscription, mesure de redressement et mesure propre au respect de la loi	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
30 novembre 2017 – 14 h 00					
2015-020	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Francis Beauchamp, 9282-0877 Québec Inc. et Beauchamp Gestion Et Construction Inc. Parties intimées Renée Morier et Sylvain Milette Parties intimées Raymond Morier, Marie Fenez Parties intimées Alain Beauchamp, Jeanne Brulée et Gestion Brulé-Beauchamp Et Fils Inc. Parties intimées Investia Services Financiers Inc Partie mise en cause Caisse Desjardins de Joliette, Desjardins Valeurs Mobilières, Banque Nationale du Canada, RBC Dominion Securities et RBC Direct Investing Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Schurman, Longo, Grenier M^{e} Julio Peris Fréchette, avocats s.n. M^{e} Marie-Jeanne Duval	Lise Girard	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma

Tribunal administratif des marchés financiers Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
30 novembre 2017 – 14 h 00					
2011-031 2012-045	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Daniel L'Heureux, 9248-8543 Québec inc., Nosfinances.com inc. et Revenu Québec – Direction principale des biens non réclamés pour Claude Lemay consultant inc. et succession de Claude Lemay Parties intimées Banque de Montréal, Banque Nationale du Canada, Caisse Desjardins du Grand-Coteau et Caisse populaire Hochelaga-Maisonneuve Parties mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma
2014-010	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Investissements Nubia inc., Georges Pierre JR et Marie-Esther Dumond Parties intimées Serge St-Martin Partie intimée Banque Tangerine Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, s.e.n.c.r.l. Fasken Martineau DuMoulin, s.e.n.c.r.l., s.r.l	Lise Girard	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
30 novembre 2017 – 14 h 00					
2017-014	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Paul Kalalian Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande d'imposition d'une pénalité administrative	Audience pro forma
2017-043	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Louis P. Gignac Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de pénalité administrative	Audience pro forma
2017-024	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Transactions Excel inc., Serge Lacroix et Stéphane Létourneau Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Lise Girard	Demande d'ordonnance de blocage, de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma
1er décembre 2017 – 9 h 30					
2017-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse William J. Henry & Associés Inc. et Édouard Guay Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, de nomination d'un dirigeant responsable, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, suspension d'inscription, conditions à l'inscription, mesure de redressement et mesure propre au respect de la loi	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
4 décembre 2017 – 9 h 30					
2016-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Josh Baazov Partie intimée Craig Levett Partie intimée David Baazov Partie intimée Le Groupe Stars Inc. Partie mise en cause Autorité de surveillance du marché financier suisse « FINMA » Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Boro, Polnicky, Lighter Avocats Delegatus Services juridiques inc. Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l. Norton Rose Fulbright Canada s.e.n.c.r.l.,s.r.l. Osler, Hoskin & Harcourt	Lise Girard	Demande de révision d'une décision de l'Autorité des marchés financiers pour les intimés Josh Baazov et Craig Levett	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
5 décembre 2017 – 9 h 30					
2017-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dominic Lacroix, Dl Innov Inc., Micro-Prêts Inc. et Gap Transit Inc. Parties intimées Finaone inc. et Régis Roberge Partie intimées Banque royale du Canada et Paule Mc Nicoll Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Roy & Charbonneau Avocats senc	Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue ex parte et demande de levée partielle d'ordonnance de blocage	Audience au fond
7 décembre 2017 – 9 h 30					
2017-025	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Alex Estivern Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
7 décembre 2017 – 14 h 00					
2017-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Charlito Hael et Charlito Hael, faisant affaires sous entreprise individuelle la dénomination sociale « Services financiers APO» Parties intimées Banque CIBC et Banque TD Canada Trust Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Derome Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
8 décembre 2017 – 9 h 30					
2017-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Steve Carson Partie intimée Martin Giroux Partie intimée Yannick Jetté Partie intimée Unissa Assurances Inc. Partie intimée Corporation Inovalife Inc. et Martin Leblanc Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Morency Société d'Avocats, sencrl Lévesque Lavoie Avocats inc. Lavery, De Billy s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, nomination d'un dirigeant responsable, radiation d'inscription, pénalité administrative, suspension d'inscription et mesure de redressement	Conférence préparatoire
2017-033	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse World Financial Group Insurance Agency of Canada inc., Ma Florence Delgado et Iordan Dimitrov Iordanov Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Blake, Cassels & Graydon s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de suspension d'inscription, de nomination d'un dirigeant responsable et mesure propre au respect de la loi	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
13 décembre 2017 – 9 h 30					
2017-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dany Lefebvre Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Charbonneau, avocats conseils	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
14 décembre 2017 – 14 h 00					
2017-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Plexcorps, Plexcoin et Sabrina Paradis-Royer Parties intimées DL Innov inc., Gestio inc. et Dominic Lacroix Parties intimées Facebook Canada LTD Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Roy & Charbonneau Avocats senc Langlois avocats, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience pro forma
2017-029	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Éric Desaulniers Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers McCarthy Tétrault s.e.n.c.r.l, s.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative	Audience pro forma

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
14 décembre 2017 – 14 h 00					
2016-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Josh Baazov Partie intimée Craig Levett Partie intimée David Baazov Partie intimée Le Groupe Stars Inc. Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Boro, Polnicky, Lighter Avocats Delegatus Services juridiques inc. Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l. Norton Rose Fulbright Canada s.e.n.c.r.l.,s.r. l. Osler, Hoskin & Harcourt	Lise Girard	Demande de blocage et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience pro forma
15 décembre 2017 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers RSSJ Avocats inc. Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Conférence préparatoire

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
18 décembre 2017 – 9 h 30					
2017-032	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Habitat Multi Générations, Fernand Stuart et Claude Trépanier Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande d'imposition de pénalité administrative, de mesures de redressement et d'interdiction d'opérations sur valeur	Audience au fond
21 décembre 2017 – 14 h 00					
2017-018	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse O.T. Mining Corporation Inc. et Rosemary Christensen Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers BCF s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Conférence préparatoire

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
18 janvier 2018 – 14 h 00					
2011-031 2012-045	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Daniel L'Heureux, 9248-8543 Québec inc., Nosfinances.com inc. et Revenu Québec – Direction principale des biens non réclamés pour Claude Lemay consultant inc. et succession de Claude Lemay Parties intimées Suzie Paquet, Banque de Montréal, Banque Nationale du Canada, Caisse Desjardins du Grand-Coteau et Caisse populaire Hochelaga-Maisonneuve Parties mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de levée des ordonnances de blocage	Audience pro forma
2014-036	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Daniel L'heureux, 9248-8543 Québec inc., Nosfinances.com inc., succession de Claude Lemay et Claude Lemay Consultant Inc.	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande d'imposition d'une pénalité administrative et d'ordonnance de restitution	Audience pro forma

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
22 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux, Luc Vallée et Jocelyn Deschênes Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond
23 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux, Luc Vallée et Jocelyn Deschênes Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond
24 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux, Luc Vallée et Jocelyn Deschênes Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond
25 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux, Luc Vallée et Jocelyn Deschênes Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
25 janvier 2018 – 14 h 00					
2017-035	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michèle Clément Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Cayer Ouellette & Associés	Lise Girard	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience pro forma
26 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux, Luc Vallée et Jocelyn Deschênes Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond
5 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers RSSJ Avocats inc. Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
6 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers RSSJ Avocats inc. Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond
7 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers RSSJ Avocats inc. Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond
8 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers RSSJ Avocats inc. Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
8 février 2018 – 14 h 00					
2016-016	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Pouya Hajiani Partie intimée Mahsa Sotoudeh et Bahador Bakhtiari Parties intimées RBC Direct Investing Inc. Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Langlois Avocats s.e.n.c.r.l Cardinal Léonard Denis, Avocats	Lise Girard	Contestation d'une décision rendue ex parte et demande de prolongation de blocage	Audience pro forma
9 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers RSSJ Avocats inc. Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
12 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers RSSJ Avocats inc. Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond
13 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers RSSJ Avocats inc. Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond
14 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers RSSJ Avocats inc. Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
15 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers RSSJ Avocats inc. Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond
16 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers RSSJ Avocats inc. Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond
19 février 2018 – 9 h 30					
2017-013	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Crédit 2 GO Inc., Luc Dagenais et Sylvain Dagenais Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Morin Daoud, Avocats et Médiateurs	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
20 février 2018 – 9 h 30					
2017-013	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Crédit 2 GO Inc., Luc Dagenais et Sylvain Dagenais Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Morin Daoud, Avocats et Médiateurs	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
21 février 2018 – 9 h 30					
2017-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Assurances M. Lagrange Inc. et Jonathan Laurin Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Cabinet de services juridiques inc.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable ou d'un chef de la conformité, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
22 février 2018 – 9 h 30					
2017-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Assurances M. Lagrange Inc. et Jonathan Laurin Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Cabinet de services juridiques inc.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable ou d'un chef de la conformité, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
23 février 2018 – 9 h 30					
2017-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Assurances M. Lagrange Inc. et Jonathan Laurin Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Cabinet de services juridiques inc.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable ou d'un chef de la conformité, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
27 février 2018 – 9 h 30					
2016-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Gescoro Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Jeanniot & associés l.l.p. s.e.n.c.r.l	Jean-Pierre Cristel	Demande de suspension de permis, de pénalité administrative et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
28 février 2018 – 9 h 30					
2016-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Gescoro Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Jeanniot & associés l.l.p. s.e.n.c.r.l	Jean-Pierre Cristel	Demande de suspension de permis, de pénalité administrative et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
5 mars 2018 – 9 h 30					
2017-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Craig Levett Partie intimée Rabbin Shalom Chriqui et Centre Chabad Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l. Dunton Rainville s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative	Audience au fond
6 mars 2018 – 9 h 30					
2017-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Craig Levett Partie intimée Rabbin Shalom Chriqui et Centre Chabad Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l. Dunton Rainville s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative	Audience au fond
7 mars 2018 – 9 h 30					
2017-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Craig Levett Partie intimée Rabbin Shalom Chriqui et Centre Chabad Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l. Dunton Rainville s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
8 mars 2018 – 9 h 30					
2017-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Craig Levett Partie intimée Rabbin Shalom Chriqui et Centre Chabad Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l. Dunton Rainville s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative	Audience au fond
9 mars 2018 – 9 h 30					
2017-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Craig Levett Partie intimée Rabbin Shalom Chriqui et Centre Chabad Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l. Dunton Rainville s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative	Audience au fond
26 mars 2018 – 9 h 30					
2017-027	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 9190-4995 Québec inc. et Cindy Laflamme Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription et de mesure propre au respect de la loi	Conférence préparatoire

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
1er mai 2018 – 9 h 30					
2017-022	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Savaria Chabot gestion de patrimoine inc. et François Savaria Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers LGB Avocats Regroupement d'avocats autonomes	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, de suspension d'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
2 mai 2018 – 9 h 30					
2017-022	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Savaria Chabot gestion de patrimoine inc. et François Savaria Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers LGB Avocats Regroupement d'avocats autonomes	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, de suspension d'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
6 juin 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Conférence préparatoire

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
20 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
21 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
22 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
23 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
24 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
27 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
28 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
29 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
30 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
31 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
4 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
5 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
6 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
7 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
10 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
11 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
12 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
13 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
14 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
17 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
18 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
19 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
20 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
21 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
24 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
25 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
26 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
27 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
28 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

22 novembre 2017

2.2 DÉCISIONS

Aucune information.

3.

Distribution de produits et services financiers

3.1 Avis et communiqués
3.2 Réglementation
3.3 Autres consultations
3.4 Retraits aux registres des représentants
3.5 Modifications aux registres des inscrits
3.6 Avis d'audiences
3.7 Décisions administratives et disciplinaires
3.8 Autres décisions

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
ALIOUANE	SAFIA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2017-11-17
BÉLANGER	JOCELYNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-11-15
BELLINI	ANTONIO	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2017-11-07
BENHAOURECH	FAYÇAL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-11-07
BENLIMANE	YOUNES	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-11-10
BLAIS	ALEXANDRE	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2017-11-13
BOISVERT	MATHIEU	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2017-11-17
BOIVIN	CELINE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2017-11-03
BOUASRIA	OLIVIER	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2017-10-31
BOUCHARD	DAVID	EXCEL PRIVATE WEALTH INC.	2017-11-15
BOUDREAULT	TOMY	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2017-11-14
BOURQUE	SHEILA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2017-11-13
BOUTIN	CHANTAL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-11-17
CANTIN	JOHANNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-11-17
CHAGNON	ROGER-SIMON	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2017-11-15
CHAMPAGNE	ANNY	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2017-11-17
CLOUTIER	LOUISE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2017-11-01
COUTURE	PIERRE-PAUL	DESJARDINS FINANCIAL SECURITY INVESTMENTS INC.	2017-11-17
COUTURE	PIERRE-PAUL	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE INVESTISSEMENTS INC.	2017-11-17
CYR	KARYNE	PLACEMENTS CIBC INC.	2017-11-17
DAIGNEAULT	JEAN-CHRISTOPHE	VALEURS MOBILIÈRES WHITEHAVEN INC.	2017-11-13
DOSSOU	AYISSITO PAMELA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-11-15
DROUIN-CHARTIER	ALEXIS	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-11-17
DUBÉ	GUY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-11-10

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
DUBOIS	MELANIE CHRISTELLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-11-13
DUFOUR	JOÉ	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-09-22
EL MEKAHAL	MUSTAPHA	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2017-11-15
EYENE-MEBAH	CLOVIS	SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC.	2017-11-18
FECTEAU	MICHAËL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-11-10
FORTIER	RONNY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-11-10
GAGNON	STÉPHANIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-11-13
GAGNON-PARÉ	JULIEN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-11-10
GALASSO	CYNTHIA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-11-13
GIRARDIN	MANON	RICHARDSON GMP LIMITÉE	2017-10-27
GOMEZ MEDINA	FRANKLIN AARON	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2017-11-13
GOUSSEV	KIRIL	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2017-11-10
GUIRAGOSSIAN	ARA TOMAS	VALEURS MOBILIERES CREDIT SUISSE (CANADA), INC.	2017-11-10
HADDAD	EDWINA	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2017-11-14
HARFOUCHE	MAHMOUD	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2017-11-09
HOMAYOONFAR	HAMID REZA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2017-11-20
JEAN-LOUIS	WILMINE	LES PLACEMENTS PFSL DU CANADA LTÉE	2017-11-17
L. POULIOT	VALÉRIE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2017-11-14
LACASSE	VÉRONIQUE	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2017-11-16
LACOSTE	SYLVIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-11-10
LAFLAMME	SYLVIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-11-10
LAMARCHE	OLIVIER	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-11-10
LANGEVIN	JEAN-PIERRE	GESTION CRISTALLIN INC.	2017-11-13
LANGLOIS	MICHEL	SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC.	2017-11-14
LEBEAU	SANDY	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2017-11-10
LEGAULT	BENJAMIN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-11-16
LEPRINCE	JEAN	VALEURS MOBILIÈRES WHITEHAVEN INC.	2017-11-13

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
LETCA	DANIELA	LA PREMIERE FINANCIERE DU SAVOIR INC.	2017-11-15
LETENDRE	DENIS	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2017-11-13
LORBER	MICHEL BERNARD	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2017-10-31
MAHAMOUD HADJI-DJIBRIL	ABDOULRAZAK	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2017-11-10
MATHENY	MELISSA	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2017-11-08
MONTIGNY	NATHALIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-11-13
MOSKER	BRAHIM	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2017-11-16
MUGERWA	SAMUEL BISASO	SCOTIA CAPITAUX INC.	2017-10-30
NASHER	MAHSA	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2017-11-07
NDJOYI MBIGUINO	RUDY-ASHLEY	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2017-11-13
OZTURSUCUYAN	STÉPHANIE	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2017-11-14
P.-BEAULIEU	JESSIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-11-18
PARENT	NELSON	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-11-18
PARENT	CLAUDIA	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE INVESTISSEMENTS INC.	2017-10-30
PEREIRA DE CAMPOS	ALEXANDRE	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2017-11-10
PETIT FRÈRE	JOHNNY	FONDS D'INVESTISSEMENT HSBC (CANADA) INC.	2017-11-10
POIRIER	CLAUDE	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2017-10-31
POIRIER	VALÉRIE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2017-11-20
POITRAS	CHANTAL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-11-17
QUINTERO	ALEJANDRO	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2017-11-15
RACICOT	YANNICK	PLACEMENTS CIBC INC.	2017-11-17
ROBITAILLE	MARISE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-11-10
ROCHON	FREDERICK	MICA CAPITAL INC.	2017-11-10
ROSSIGNOL	JEAN-MICHEL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-11-14
ROY	MARIE-FRANCE	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2017-11-13
SAUVAGEAU	ALAIN	SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC.	2017-11-12
SEBASTIANI	MELISSA	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2017-11-17
SÉGUIN	CLAUDE	SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC.	2017-11-15

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
SIMARD	JOCELYNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-11-13
SOUARÉ	MAMADOU ALIOU	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-11-10
TARDIF	MARIE-CLAUDE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2017-10-31
TARDIF	JEREMIE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2017-11-16
THIBAULT	MARIE-CLAUDE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-11-17
THOMASSIN	SOLANGE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-11-16
TRINH	QUOC-BINH	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2017-11-15
TRUDEL	SANDRA	LA CAPITALE SERVICES CONSEILS INC.	2017-11-10
WHITE	PAUL ANTONY	RBC DOMINION VALEURS MOBILIERES INC.	2017-11-07
XANTHAKOS	DIMITRIOS	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2017-11-06
YOSUPOV	KARINA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2017-11-14
ZBACNIK	CHRISTINE	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2017-11-14

Conseillers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
LANGEVIN	JEAN-PIERRE	GESTION CRISTALLIN INC.	2017-11-13

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
Montréal : (514) 395-0337
Sans frais :1 877 525-0337.

Veuillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, et les mentions spéciales, de C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
6a Planification financière	

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
102018	BÉLANGER, CHANTAL	1A	2017-11-17
103878	BOIVIN, CELINE	6A	2017-11-17
104187	BOUCHARD, LISE	1A	2017-11-16
104865	BOUTIN, CHANTAL	6A	2017-11-20
105104	BRETON, FRANCOIS	1A	2017-11-15
105296	BRODEUR, MONIQUE	4A	2017-11-20
105991	CARON, FRANÇOIS	1A	2017-11-15
106508	CHAMBERLAND, ROBERT	2B	2017-11-15
108603	CYR, CHANTAL	4B	2017-11-20

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
114043	GAUTHIER, LIONEL	6A	2017-11-17
115029	GOSSELIN, HÉLÈNE	3A	2017-11-17
117066	JEANSON, JOSÉE	6A	2017-11-21
118417	LAGACE, GINETTE	6A	2017-11-21
119100	LANGLOIS, FRANCINE	4B	2017-11-17
119460	LARABIE, FRANCINE	1A	2017-11-21
120617	LECOURS, GUYLAINE	2A / 1A / 6A	2017-11-16
122021	JULIEN, LUCIE	6A	2017-11-17
125625	PAOLUCCI, ANTONIO	2A / 1A	2017-11-16
126156	PATRACCONE, CARMELINA	6A	2017-11-20
128716	RICHARD, FRANCIS	4C	2017-11-17
129479	ROSSARD, CAROLINE	4B	2017-11-15
135491	MATHURIN, YVES	5A	2017-11-21
139198	LANGWALD, LYNE	5A	2017-11-21
139888	CAUCCI, GINETTA	2B	2017-11-15
143891	ZBINDEN, EVELYN	5A	2017-11-17
145402	BORDELEAU, DENISE	6A	2017-11-21
153771	CORBEIL, JOANNE	1A	2017-11-16
154072	DAIGLE, SANDRA	6A	2017-11-17
157894	LABELLE, DANIELLE	4A	2017-11-20
159131	MARCU, NICOLETA ADRIANA	4A	2017-11-20
160756	POISSANT, PATRICIA	4C	2017-11-21
161546	HOULE, NATHALIE	5A	2017-11-15
162213	NADEAU, LORRAINE	4A	2017-11-20
162932	RITI, KEVIN	5B	2017-11-21
174093	RACETTE, MARIE-CLAUDE	1A	2017-11-21
177125	ABAT, VÉRONIQUE	5A	2017-11-21
178024	BERTRAND, MARTINE	4A	2017-11-17
180052	GIRARD, ELIZABETH	5A	2017-11-16
182260	NDJOYI MBIGUINO, RUDY-ASHLEY	1A	2017-11-16
182492	PALMIOTTO, ANGELO	1A / 2B	2017-11-16
184418	GUELLATI, WAHIDA	1B	2017-11-20
184888	LAVERDURE-BOIVIN, HUGO	4A	2017-11-21
185838	BEAULNE, VALÉRIE	1A	2017-11-21
188242	DESBIENS-LECLERC, KARINE	3B	2017-11-20
192261	LEDOUX, CHARLES-OLIVIER	6A	2017-11-15
192531	ST IL, KLUCK	6A	2017-11-21
195299	ARAPE, ALEJANDRO	1A	2017-11-17
195300	CARON, CLAUDIA-PASCALE	4B	2017-11-20
195706	COLLIN, PHILIPPE	2B	2017-11-21

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
202470	CHAPUT, LYNDA	1A	2017-11-16
202560	CARTES CASAS, MONICA PAULINA	3B	2017-11-15
203716	COULOMBE, OLIVIER	4A	2017-11-20
204370	CHAMPLEBOUX, ÉLISA	1A	2017-11-17
204825	CHAN YAM, SEBASTIEN	3A	2017-11-15
205864	COURCHESNE, SYLVAIN	1A	2017-11-17
207887	LUNDY, SMYTHE	1A	2017-11-17
208527	GIROUARD, OLIVIER	5A	2017-11-17
209479	MERCIER, DANIEL	5B	2017-11-20
210471	PIERRE, NADINE	3B	2017-11-21
210752	PARÉ, JACINTHE	1A	2017-11-20
210908	SOLOVIOV, EUGENIU	1A	2017-11-17
213883	CARRIER, SARAH-LYNE	4B	2017-11-15
213889	GUERRERA, GIUSEPPINA	2B	2017-11-15
214748	JUNEAU, CHARLES-ANTOINE	1A	2017-11-17
214955	BOUDREAULT, TOMY	2A / 1A	2017-11-17
214959	DE MUYLDER, JEAN-CLAUDE	1B	2017-11-16
216189	BOURDEAU, CHARLES	4A	2017-11-17
216242	ROCHE, SABRINA	1A	2017-11-17
217678	BOUCHARD, PATRICK	1A	2017-11-17
218537	DOR, BERTHINE	4B	2017-11-20
218600	JURDACK, IMAD	1A	2017-11-16
218796	BOISVERT, MATHIEU	1A	2017-11-17
219149	YOUNG, JEVON	1A	2017-11-16
219709	LAVERGNE, FÉLIX	5A	2017-11-21
220189	LEBEAU, NANCY	1A	2017-11-17
220902	DUCHARME, MAXIME	1B	2017-11-15
221023	PERRAULT, VINCENT	1A	2017-11-17

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
GESTION CRISTALLIN INC.	LANGEVIN	JEAN-PIERRE	2017-11-13

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
GESTION CRISTALLIN INC.	LANGEVIN	JEAN-PIERRE	2017-11-13

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
FIRST ASSET INVESTMENT MANAGEMENT INC.	KELTERBORN	EDWARD	2017-11-17
GESTION CRISTALLIN INC.	LANGEVIN	JEAN-PIERRE	2017-11-13

3.5.2 Les cessations d'activités

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
503010	KLAUS SOPORA	ASSURANCE DE PERSONNES	2017-11-16
503169	FRANÇOIS CARON	ASSURANCE DE PERSONNES	2017-11-15
503931	3553019 CANADA INC.	ASSURANCE DE PERSONNES	2017-11-21
506543	GÉRARD SAVARIA	ASSURANCE DE PERSONNES	2017-11-17
510718	JEAN-PIERRE LETARTE	ASSURANCE DE PERSONNES / ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES	2017-11-20
512339	GUY DUMONT	ASSURANCE DE PERSONNES	2017-11-16
512481	VINCENT THIBAULT	ASSURANCE DE PERSONNES / PLANIFICATION FINANCIÈRE	2017-11-16

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
514661	JEAN-MARIE FLORIANT NDZANA	ASSURANCE DE PERSONNES	2017-11-15
600306	LYNDA CHAPUT	ASSURANCE DE PERSONNES	2017-11-16
600691	SERVICES FINANCIERS A. GUPTA INC	ASSURANCE DE PERSONNES	2017-11-16
600740	9334-1147 QUÉBEC INC.	ASSURANCE DE PERSONNES	2017-11-16
601740	ANDREW ATTIE	ASSURANCE DE PERSONNES	2017-11-15
602317	STRATÉGICA ASSURANCES DE DOMMAGES INC.	ASSURANCE DE DOMMAGES	2017-11-17
602513	IMAD JURDACK	ASSURANCE DE PERSONNES	2017-11-16

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
PLACEMENTS SCOTIA INC.	MAREK	MLCKOVSKY	2017-11-22
VALEURS MOBILIERES CLARUS INC.	JOSE	LADEIRA	2017-11-16

Gestionnaire

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
FIRST ASSET INVESTMENT MANAGEMENT INC.	EDWARD	KELTERBORN	2017-11-17

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
602924	SERVICES FINANCIERS GILBERT AUDESSE INC.	GILBERT AUDESSE	ASSURANCE DE PERSONNES	2017-11-17

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

3.7.1 Autorité

Veuillez noter que les décisions administratives rendues par l'Autorité des marchés financiers à l'égard d'un cabinet, représentant autonome ou société autonome sont publiées sous forme de tableau à la section 3.8.4 de ce Bulletin. (si applicable)

3.7.2 TMF

Les décisions prononcées par le Tribunal administratif des marchés financiers (anciennement « Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières » et « Bureau de décision et de révision ») sont publiées à la section 2.2 du Bulletin.

3.7.3 OAR

Veuillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1240

DATE : 30 octobre 2017

LE COMITÉ : M^e^ Gilles Peltier — Président
M. Frédérick Scheidler — Membre
M. Michel Gendron — Membre

LYSANE TOUGAS, ès qualités de syndique adjointe de la Chambre de la sécurité financière

Partie plaignante

c.

CATHERINE BOISSEAU (certificat numéro 200814, BDNI 2999451)

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

---

[1] Le 18 août 2017, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (le « comité ») s'est réuni au siège social de la Chambre, sis au 2000, avenue McGill College, 12^e^ étage, à Montréal, pour procéder à l'audition de la plainte disciplinaire portée contre l'intimée le 27 mars 2017 ainsi libellée :

LA PLAINTE

1. À Montréal, entre les ou vers les mois de septembre 2013 et 4 août 2014, l'intimée n'a pas agi avec intégrité et honnêteté en se livrant, à l'insu de son employeur, à de la cavalerie de chèques (kiting), masquant ainsi des découverts totalisant près de 200 000$ dans un compte bancaire, contrevenant ainsi aux articles 10 et 14 du

Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1).

[2] La plaignante était représentée par M^e^ Alain Galarneau.

PLAIDOYER DE CULPABILITÉ

[3] En début d'audition, l'intimée qui était présente mais non représentée par avocat, informa le comité de son intention de plaider coupable à l'unique chef d'accusation tel que libellé à la plainte portée contre elle.

[4] L'intimée enregistra un plaidoyer de culpabilité audit chef après que le comité se fut assuré qu'elle comprenait bien les conséquences de celui-ci et qu'elle reconnaissait par le fait même que les gestes reprochés constituaient des infractions déontologiques.

[5] Suite au plaidoyer, le procureur de la plaignante procéda à un exposé sommaire de la preuve et déposa avec le consentement de l'intimée, une preuve documentaire (pièces P-1 à P-12).

LA PREUVE

[6] Au moment de la commission de l'infraction, l'intimée était inscrite à titre de représentante pour un courtier en épargne collective pour le compte de BMO INVESTMENT INC. Elle était à l'emploi de cette institution financière depuis octobre 2008 et y occupait le poste de Directrice de Service Financiers.

[7] Une vérification interne a permis de détecter qu'entre septembre 2013 et août 2014, l'intimée a rédigé une série de chèques pour des montants variant entre 10 000$ et 20 000$ de son compte «X», pour les déposer dans son compte «Y», et ce, sachant qu'elle n'avait pas les fonds disponibles.

[8] Afin de masquer les découverts, en utilisant les délais normaux de compensation, elle a ensuite tiré une autre série de chèques également sans fonds disponibles de son compte «Y» payables au compte «X», avec transfert à son compte «Z».

[9] Les argents ainsi soutirés ont servi à effectuer de nombreuses transactions sur un site de jeu en ligne.

[10] L'intimée fut rencontrée par un enquêteur le 7 août 2014. Elle rédigea une déclaration dans laquelle elle reconnaissait les faits suivants :

[11] Elle a commencé à jouer en ligne en 2013 et y est rapidement devenue dépendante.

[12] Les pertes s'accumulant, étant incapable de rencontrer ses obligations financières, elle a commencé à se livrer à de la cavalerie de chèques; son intention étant de rembourser avec le produit de gains qui ne sont jamais venus.

[13] Elle reconnaît d'emblée qu'il s'agit d'une utilisation non-conforme de ses comptes et cherche des solutions pour rembourser.

[14] Elle admet que sa conduite est inacceptable.

[15] Honteuse, elle n'a pas tenté d'obtenir de l'aide pour son problème de jeu, malgré le fait que sa vie personnelle et professionnelle en étaient perturbées.

REPRÉSENTATIONS DE LA PLAIGNANTE

[16] Le procureur de la plaignante recommande au comité d'ordonner la radiation permanente de l'intimée et de la condamner au paiement des déboursés.

[17] À l'appui de sa recommandation il souligne :

- La gravité objective des infractions commises à répétition sur une période de presque une année.
- L'abus du lien de confiance avec l'employeur.
- Les valeurs et obligations qui sont au cœur du travail de représentant.
- Les sommes en cause.
- La conduite de l'intimée qui affecte grandement l'image de la profession.
- Le message clair qui doit être envoyé qu'un tel comportement sera puni sévèrement.

REPRÉSENTATIONS DE L'INTIMÉE

[18] Elle reconnaît les faits mis en preuve par le procureur de la plaignante.

[19] Elle regrette les gestes qu'elle a posés.

[20] Représentante des ventes, elle est actuellement en congé de maternité, son retour au travail étant prévu pour le mois de mai 2018.

[21] Un remboursement de 137 000$ a été fait à son employeur suite à une entente intervenue avec celui-ci.

[22] Ce remboursement a été effectué par des membres de sa famille qu'elle s'est engagée à rembourser.

[23] Si elle est condamnée à payer les déboursés, elle demande qu'un délai lui soit accordé.

ANALYSE ET MOTIFS

[24] Lors de la commission des infractions, l'intimée était inscrite à titre de représentante pour un courtier en épargne collective, pour la période du 6 août 2013 au 13 août 2014.

[25] Elle a enregistré à la première occasion, un plaidoyer de culpabilité à l'unique chef tel que libellé à la plainte et a été déclarée coupable séance tenante.

[26] Elle a collaboré pleinement à l'enquête et a admis ses gestes fautifs.

[27] Elle a révélé à l'enquêteur qu'elle était devenue joueuse compulsive, ce qui l'a conduite à commettre ces infractions.

[28] Elle a exprimé des regrets.

[29] Elle n'a aucun antécédent en matière disciplinaire.

[30] Son employeur a été remboursé pour les pertes subies.

[31] Le comité ne peut que tenir compte dans son analyse de ces éléments qu'il considère atténuants.

[32] Le comité est toutefois d'opinion que ces éléments ne sauraient l'emporter sur la gravité indéniable des gestes posés.

[33] Le procureur de la plaignante a invité, à juste titre, le comité à associer ces gestes à une appropriation de fonds.

[34] Ce raisonnement a d'ailleurs été adopté dans une décision récente du comité qui, dans cette affaire, a imposé une radiation permanente, alors que les sommes en jeu étaient beaucoup moins importantes.[1]

[35] Dans de nombreuses décisions, le comité de discipline de la Chambre de la Sécurité financière a rappelé que ce type d'infraction se situe au niveau des plus graves qu'un représentant puisse commettre, l'honnêteté et l'intégrité constituant des qualités essentielles à son exercice.

[36] Les infractions reprochées sont au cœur même des fonctions d'un représentant et ne sauraient être punies autrement que très sévèrement.

[37] Il est d'ailleurs prévu à l'article 220 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (LDPSF) que l'Autorité des marchés financiers (AMF) peut refuser de livrer ou renouveler un certificat si elle estime que «celui qui le demande ne possède pas la probité nécessaire pour exercer ses activités.»

[38] En conséquence, considérant la gravité des gestes posés, le degré de préméditation et la répétition de ceux-ci ainsi que les critères de protection du public, de dissuasion et d'exemplarité, le comité accepte la recommandation du procureur de la plaignante et ordonnera la radiation permanente de l'intimée.

---

[1] *Chambre de la sécurité financière* c. *Fortier*, 2017 CanLII 38069 (QC CDCSF).

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

PREND ACTE du plaidoyer de culpabilité de l'intimée sous l'unique chef d'accusation contenu à la plainte disciplinaire;

RÉITÈRE la déclaration de culpabilité de l'intimée pour l'unique chef d'accusation contenu à la plainte disciplinaire.

ET PROCÉDANT À RENDRE LA DÉCISION SUR SANCTION :

ORDONNE la radiation permanente de l'intimée quant à l'unique chef d'accusation contenu à la plainte disciplinaire;

CONDAMNE l'intimée au paiement des déboursés conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26);

ACCORDE à l'intimée un délai de douze (12) mois pour l'acquittement des déboursés.

(s) Gilles Peltier
M^e^ GILLES PELTIER
Président du comité de discipline

(s) Frédérick Scheidler
M. FRÉDÉRICK SCHEIDLER
Membre du comité de discipline

(s) Michel Gendron
M. MICHEL GENDRON
Membre du comité de discipline

M^{e} Alain Galarneau
POULIOT CARON PRÉVOST BÉLISLE GALARNEAU
Avocats de la partie plaignante

L'intimée se représente elle-même.

Date d'audience : 18 août 2017

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1175

DATE : 6 novembre 2017

LE COMITÉ : M^e^ Janine Kean — Présidente
M. Stéphane Prévost, A.V.C. — Membre
M. Éric Bolduc — Membre

LYSANE TOUGAS, ès qualités de syndique adjointe de la Chambre de la sécurité financière
Partie plaignante
c.
CHARLES ALEXANDRE TRUDEAU, conseiller en sécurité financière et représentant de courtier en épargne collective (certificat numéro 200073, BDNI 2977301)
Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU *CODE DES PROFESSIONS*, LE COMITÉ A PRONONCÉ L'ORDONNANCE SUIVANTE :

- **Non-divulgation, non-diffusion et non-publication des noms et prénoms des consommateurs visés par la plainte, ainsi que de tout renseignement personnel et financier pouvant les identifier.**

[1] Le 3 août 2016, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (le comité) s'est réuni à l'Hôtel St-Christophe, sis au 255, rue Denison Est, à Granby, pour procéder à l'audition de la plainte disciplinaire portée contre l'intimé le 31 mars 2016.

[2] La plaignante était représentée par M^e^ Julie Piché, alors que l'intimé était présent et représenté par M^e^ Philippe Gaudet.

LA PLAINTE

M.P.

1. Dans la province de Québec, le ou vers le 6 novembre 2013, l'intimé a fourni de fausses informations sur le formulaire « Demande de Prêt Investissement de B2B Banque » de M.P. dans la section « Données financières », contrevenant ainsi aux articles 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1) ;

G.P.

2. Dans la province de Québec, le ou vers le 6 novembre 2013, l'intimé a fourni de fausses informations sur le formulaire « Demande de Prêt Investissement de B2B Banque » de G.P. dans la section « Données financières », contrevenant ainsi aux articles 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1) ;

3. Dans la province de Québec, le ou vers le 22 novembre 2013, l'intimé a fourni de fausses informations sur le formulaire « Demande de prêt pour tous les programmes de prêts pour investissement de TD » de G.P. dans les sections « Actifs » et « Passifs », contrevenant ainsi aux articles 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1) ;

4. Dans la province de Québec, le ou vers le 7 février 2014, l'intimé a fourni de fausses informations sur le formulaire « Demande de prêt placement» de G.P. dans la section « Actif et passif », contrevenant ainsi aux articles 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1) ;

5. Dans la province de Québec, le ou vers le 18 mars 2014, l'intimé a fourni de fausses informations sur le formulaire « Demande de Prêt Investissement de B2B Banque » de G.P. dans la section « Données financières », contrevenant ainsi aux articles 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1) ;

6. Dans la province de Québec, le ou vers le 16 août 2014, l'intimé a fourni de fausses informations sur le formulaire « Demande de Prêt Investissement de B2B Banque » de G.P. dans la section « Données financières », contrevenant ainsi aux articles 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1) ;

J.S.T.

7. Dans la province de Québec, le ou vers le 9 juin 2014, l'intimé a fait signer partiellement en blanc le formulaire « Demande de Prêt Investissement de B2B Banque » à J.S.T., contrevenant ainsi aux articles 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1).

PLAIDOYER DE CULPABILITÉ

[3] L'intimé a enregistré un plaidoyer de culpabilité sous chacun des sept chefs d'accusation portés contre lui.

[4] Le comité a donné acte à cet enregistrement, après s'être assuré que l'intimé comprenait bien le sens et la portée de son plaidoyer.

[5] La procureure de la plaignante a donc procédé au résumé du contexte factuel des infractions en se référant uniquement à la preuve documentaire produite de consentement[1].

[6] Pour sa part, le procureur de l'intimé, bien qu'essentiellement d'accord avec le résumé présenté par sa consœur, a signalé certaines différences d'interprétation eu égard à la preuve documentaire, et plus particulièrement :

a) Quant à la pièce P-10 : Contrairement à ce que sa consœur a annoncé, les commissions réellement versées à l'intimé représentent 85 % des sommes indiquées et correspondent aux chiffres de la colonne du milieu;

b) Quant aux baux de location déposés sous P-2 :

- le bail signé le 2 mars 2014[2] : contrairement à ce que prétend sa consœur, ce bail n'indique pas que les deux frères sont copropriétaires de l'immeuble rue Kensington. Ce bail indique plutôt que M.P. est domicilié rue Kensington, mais que les deux frères sont propriétaires de l'immeuble loué rue Roosevelt (décrit comme le « A » Roosevelt[3]);

- le bail signé le 11 mars 2014[4] : indique que le local sis au « B » Roosevelt est loué à M.P., mais que ce dernier ainsi que son frère G.P. et leur mère S.R. en sont copropriétaires;

- le bail signé le 20 mars 2014[5] : indique que les deux frères sont copropriétaires du « C » Roosevelt.

[7] Ainsi, selon le procureur de l'intimé, ce que cette preuve démontre est que les deux fils et leur mère, contrairement à ce que présenté par la plaignante, ne sont pas copropriétaires de tous les immeubles loués, mais seulement d'un seul qui se trouvent sur la rue Roosevelt.

---

[1] P-1 à P-10.
[2] P-2, p. 002647.
[3] Aux fins de respecter l'ordonnance rendue selon l'article 142 CP.
[4] P-2, p. 002651.
[5] P-2, p. 002655.

[8] Quant aux pièces suivantes :

a) La seule preuve qui peut s'inférer de la première page de P-3[6], est que M.P. habite avec ses parents rue Kensington, mais non qu'il est copropriétaire de cet immeuble;

b) À P-4[7], G.P. se déclare être le propriétaire de Kensington;

c) À P-7, la déclaration de G.P. confirme qu'il habite dans l'immeuble rue Kensington, dont il est aussi propriétaire;

d) À P-8[8], il s'agit de la même déclaration faite par G.P., voulant qu'il soit propriétaire de Kensington.

[9] Au sujet des interprétations différentes concernant la preuve documentaire soulevées par son confrère, la procureure de la plaignante a répliqué que, lors de l'entrevue de l'enquêteur avec l'intimé, ce dernier a admis que son frère, lui-même et leur mère étaient copropriétaires des immeubles mentionnés sur Roosevelt (A, B, et C).

[10] Pour sa part, le procureur de l'intimé a rappelé que la preuve déposée devant le comité était documentaire et que celle-ci ne supportait pas ce que sa consœur avançait. Il a fait valoir qu'on ne peut conclure de la preuve documentaire autre chose que ce qu'elle indique. Au surplus, le contenu de l'entrevue entre l'intimé et l'enquêteur n'ayant pas été déposé en preuve, le comité ne peut en tenir compte.

DÉCLARATION DE CULPABILITÉ

[11] À la suite des commentaires des procureurs au sujet de la preuve documentaire faite par la plaignante, le comité a suspendu l'audience pour procéder à son étude.

[12] Après avoir constaté que les interprétations différentes des procureurs quant à la preuve documentaire n'avaient pas de conséquences au stade de la culpabilité, le comité a déclaré l'intimé coupable sous chacun des sept chefs d'accusation de la plainte portée contre lui.

PREUVE SUR SANCTION

[13] La partie plaignante a déclaré ne pas avoir de preuve additionnelle à offrir sur sanction. Quant à l'intimé, il a choisi de témoigner.

---

[6] P-3, p. 001256, en date du 6 novembre 2013.
[7] P-4, p. 001189.
[8] P-8, p. 002454.

[14] L'intimé est représentant de courtier en épargne collective, depuis mai 2013.

[15] Lors des premiers faits reprochés, il avait à peine six mois d'expérience et était âgé de 28 ans. Il pratiquait en solo et était peu encadré par le cabinet auquel il était rattaché.

[16] Quant à la vulnérabilité des consommateurs, l'intimé ne croit pas qu'ils l'étaient faisant déjà des affaires dans le domaine immobilier.

[17] Avant de procéder à la demande de prêt investissement pour M.P. et G.P., l'intimé n'avait jamais eu recours à cette stratégie. Toutefois, il l'a proposée à ses clients, d'où la première demande de prêt. Cependant, les demandes de prêts subséquents ont été initiées par eux, car ils avaient particulièrement apprécié cet outil d'investissement. Aussi, M.P. est devenu depuis conseiller en sécurité financière et s'occupe lui-même de ses affaires.

[18] Ses clients n'ont subi aucun dommage ou préjudice pécuniaire à la suite de ces demandes, mais ont plutôt tiré profit du travail qu'il a accompli pour eux.

[19] Depuis les événements, plus précisément après la visite de l'enquêteur de la Chambre de la sécurité financière (CSF) à la fin de sa première année d'exercice, il a modifié sa façon de faire en consignant à son dossier des notes plus exhaustives. Quant aux informations et données fournies par ses clients, il demande des documents à l'appui, ayant retenu de ne pas simplement se fier à leurs dires.

[20] Le long processus disciplinaire lui a causé beaucoup de stress. Néanmoins, il a beaucoup appris à travers celui-ci notamment sur le sérieux de cette profession et que la protection du public en est l'objectif.

[21] L'intimé a témoigné aimer la profession. Il souhaite continuer de l'exercer pour servir ses clients et recherche de façon constante à améliorer la qualité de ses services.

[22] Advenant que les sanctions retenues totalisent des amendes de 6 000 $, il a demandé de lui accorder un délai de 90 jours pour les acquitter. Si le total des amendes devait être supérieur, alors il aimerait obtenir un délai de six mois, ayant des paiements importants qui prendront fin à l'expiration de cette dernière période.

[23] Contre-interrogé, l'intimé a confirmé être rattaché au même cabinet qu'au moment des événements. Il exerce toujours à partir de son domicile.

[24] G.P. et M.P. ne sont plus ses clients depuis que M.P. est devenu lui-même conseiller en sécurité financière. Il n'a plus eu de contact avec ces derniers à partir du début du processus disciplinaire en février 2015.

[25] Réinterrogé par son procureur, l'intimé a expliqué que suite à cette expérience, il vérifiait plus d'une fois les données fournies par ses clients. Aussi, le cabinet qui assure toujours la conformité est plus sévère et exige de joindre une preuve documentaire à l'appui des informations contenues en même temps que les demandes.

REPRÉSENTATIONS DES PARTIES SUR SANCTION

- **LA PLAIGNANTE**

[26] La procureure de la plaignante a recommandé les sanctions suivantes :

a) Chefs d'accusation 1, 4, 5 et 6 (fournir de fausses informations impliquant M. P. pour le premier et y compris G.P. pour les autres) :

- Le paiement d'une amende de 4 000 $ sous chacun de ceux-ci, pour un total de 16 000 $;

b) Chefs d'accusation 2 et 3 (fournir de fausses informations impliquant seulement G.P.) :

- Une réprimande sous chacun de ceux-ci, expliquant que les gestes reprochés au deuxième chef ont été commis le même jour que le premier et quant au troisième, la demande a été refusée de sorte que l'intimé n'a perçu aucune rémunération;

c) Chef d'accusation 7 (avoir fait signer partiellement en blanc un formulaire) :

- La radiation temporaire de l'intimé pour une période d'un mois.

[27] À ces recommandations, elle a ajouté d'ordonner la publication d'un avis de la décision et de condamner l'intimé au paiement des déboursés.

[28] Quant aux facteurs aggravants et atténuants, elle a invoqué :

Aggravants

a) La gravité objective des infractions commises qui sont de deux types : fournir de fausses informations à l'institution et faire signer des documents partiellement en blanc;

b) La répétition pendant plus de six mois des infractions, entre septembre 2013 et avril 2014;

c) Le potentiel préjudice causé aux institutions en raison des informations incomplètes ou incohérentes fournies;

d) Quant au formulaire signé partiellement en blanc, cette façon d'agir rend plus vulnérable le consommateur, des informations pouvant être ajoutées à son insu;

e) L'avantage tiré par l'intimé équivalent aux commissions s'élevant à environ 13 900 $;

f) Plusieurs des erreurs commises ne peuvent être attribuées à celles d'un débutant, car même si l'intimé a témoigné ignorer que ses clients n'étaient pas tous propriétaires des immeubles, une fois le premier prêt accordé, il ne pouvait prétendre ignorer les dettes ainsi contractées lorsqu'il complétait les demandes subséquentes. D'ailleurs, les institutions ont refusé certains des prêts subséquents demandés ou les ont accordés pour des sommes inférieures à celles demandées;

g) Un possible risque de récidive, puisque l'intimé travaille toujours en solo et pour ce même cabinet qui n'offre peut-être pas l'encadrement optimal.

Atténuants

a) L'enregistrement par l'intimé d'un plaidoyer de culpabilité;

b) L'absence de préjudice pécuniaire pour les consommateurs;

c) L'absence d'antécédent disciplinaire;

d) Les améliorations faites par l'intimé à sa pratique.

[29] À l'appui de ses recommandations, elle a déposé une série de décisions[9]. Notons qu'à part les affaires *Guillaume Côté* et *The Toan Pham*, les décisions fournies ont donné suite aux recommandations communes des parties.

---

[9] Fausses informations : *CSF* c. *Michel Côté*, CD00-0837, décision sur culpabilité et sanction du 5 avril 2011; *CSF* c. *Di Salvo*, CD00-0970, décision sur culpabilité et sanction du 26 novembre 2013; *CSF* c. *St-Onge*, CD00-1053, décision sur culpabilité et sanction du 10 juin 2015.

Signer documents en blanc : *CSF* c. *Guillaume Côté*, CD00-0841, décision sur culpabilité et sanction du 7 avril 2011; *CSF* c. *Pitre*, CD00-0904, décision sur culpabilité et sanction corrigée du 3 août 2012; *CSF* c. *Alami*, CD00-0961, décision sur culpabilité et sanction du 24 juillet 2013; *CSF* c. *Perron*, CD00-0984, décision sur culpabilité et sanction du 10 septembre 2013 et rectifiée le 3 octobre 2013; *CSF* c. *Pham*, CD00-0996, décision sur culpabilité et sanction du 20 juin 2014.

- **L'INTIMÉ**

[30] Pour sa part, le procureur de l'intimé a proposé les sanctions suivantes :

a) Sous le premier chef d'accusation :
   - Le paiement d'une amende de 2 000 $;

b) Sous chacun des chefs d'accusation 2, 3, 4, 5 et 6 :
   - L'imposition d'une réprimande;

c) Sous le chef d'accusation 7 (formulaire signé partiellement en blanc) :
   - Le paiement d'une amende de 4 000 $.

Le tout totalisant 6 000 $ d'amendes et cinq réprimandes.

[31] Quant aux décisions citées par sa consœur, il a d'abord soutenu que celles rendues à la suite de recommandations communes ne permettaient pas de leur attribuer le même poids qu'une décision rendue après un débat entre les parties.

[32] Ensuite, insistant sur les distinctions entre ces affaires et le présent dossier, il a fait valoir que le principal facteur atténuant en l'espèce était le peu d'expérience de l'intimé. Il n'a pas repéré de décisions à l'égard de représentants ayant aussi peu d'expérience que l'intimé au moment des gestes reprochés.

[33] En ce qui concerne le septième chef d'accusation concernant la signature d'un formulaire incomplet, il a signalé que sur les cinq décisions fournies à l'appui de la radiation proposée par la plaignante, seules deux d'entre elles avaient été rendues à la suite d'un débat, et dans ces derniers cas le comité avait imposé une radiation temporaire d'un mois.

[34] De plus, il a rappelé que l'intimé avait démontré qu'il était conscient de la gravité des infractions commises.

[35] Aux fins de la dissuasion et de la protection du public, il s'est dit d'avis que le peu d'expérience de l'intimé devrait être sérieusement considéré.

[36] Au soutien des chefs d'accusation 1 à 6, sont invoqués les mêmes articles 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*[10]. Ces articles sanctionnant le manque de compétence, il a fait valoir que l'inexpérience de l'intimé était un élément important à considérer.

[10] Le comité note qu'il en est de même pour le chef 7.

[37] En l'espèce, il s'agit de la même erreur commise à six reprises, d'où les six premiers chefs d'accusation. Il était question d'immeubles appartenant à une, deux ou trois personnes, dont l'intimé a omis de répartir les parts et d'indiquer les dettes correspondantes. Cette même erreur s'est produite lors des demandes subséquentes, dont une moins d'un mois plus tard.

[38] Quant à l'affaire *Michel Côté*[11], produite par la plaignante au soutien de sa recommandation sous les six premiers chefs, cet intimé possédait 17 ans d'expérience alors que son client n'avait que six à onze mois d'expérience. Comme l'intimé *Côté* a commis les mêmes infractions à l'égard de quatre consommateurs, des amendes ont été imposées sous chacun des quatre premiers chefs d'accusation et des réprimandes pour les autres.

[39] Dans l'affaire *Di Salvo*[12], l'intimé avait voulu contourner la clause de non-concurrence. Il avait ainsi sciemment tenté de tourner les choses à son avantage, ce qui démontrait de la malhonnêteté[13] laquelle est absente en l'espèce.

[40] Dans celle de *St-Onge*[14], l'intimé avait une longue expérience exerçant depuis environ 16 ans, contrairement aux six mois d'expérience de son client.

[41] Enfin, le procureur de l'intimé s'est dit d'avis qu'une réprimande pour les chefs d'accusation 2, 3, 4, 5 et 6 lui semblait amplement suffisante compte tenu des nombreux facteurs atténuants. À ce titre, il a réitéré certains invoqués par sa collègue, comme le plaidoyer de culpabilité et l'absence d'antécédent disciplinaire, mais y ajoutant les suivants :

a) L'absence d'intention malhonnête;
b) Le nombre restreint de consommateurs impliqués;
c) La courte période sur laquelle les infractions ont été commises;
d) La collaboration de l'intimé à l'enquête;
e) Son inexpérience professionnelle et son jeune âge.

[42] Au soutien de sa suggestion d'imposer l'amende minimale pour le premier chef d'accusation, il a déposé la décision rendue dans l'affaire *Bilodeau*[15]. Il a fait remarquer que l'impact des fausses informations fournies par cet autre intimé ne pouvait se comparer avec celui en l'espèce puisqu'il s'agit d'un cas d'assurance, et que le

[11] *CSF* c. *Michel Côté*, préc. note 9.
[12] *CSF* c. *Di Salvo*, préc., note 9, paragraphe 13.
[13] *CSF* c. *Di Salvo*, préc., note 9, paragraphe 32.
[14] *CSF* c. *St-Onge*, préc. note 9.
[15] *CSF* c. *Bilodeau*, CD00-0690, décision sur culpabilité et sanction du 21 juillet 2008, p. 5, concernant le chef 26 reprochant à l'intimé d'avoir procédé à des fausses informations quant au statut du consommateur.

consommateur pouvait perdre beaucoup dans les circonstances. Or, cet intimé a été condamné à une amende de 1 500 $.

[43] Il a également déposé la décision rendue par la Cour du Québec dans *Martel*[16], qui a diminué les amendes établies par le comité. Il convient que les reproches étaient différents de ceux en l'espèce puisqu'il était reproché de ne pas avoir agi en conseiller consciencieux envers ses clients, alors que dans le cas des chefs d'accusation 1 à 6, il s'agit de fausses informations fournies à l'institution. Il a indiqué que si un préjudice existe en l'espèce, il n'est pas du même ordre, car la protection du consommateur ou du public ne peut être assimilée à celle des institutions qui ont d'autres moyens pour se protéger.

[44] Il a réitéré que les institutions, en l'espèce, n'avaient subi aucun préjudice :

a) Les deux premières demandes de prêts du 6 novembre 2013 auprès de B2B Trust pour M.P. et G.P.[17] respectivement ont été accordées pour 100 000 $ chacune;

b) La demande de 100 000 $ datée du 22 novembre 2013, faite à T.D. pour G.P.[18], a été refusée par l'institution;

c) Celle faite à Manuvie[19] le 7 février 2014 pour G.P. a été accordée pour 50 000 $, soit la moitié du prêt demandé;

d) Les deux dernières demandes de 30 000 $[20] faites pour G.P. les 18 mars et 16 août 2014 ont été acceptées par B2B Trust, la même institution qui avait accordé celles du 6 novembre 2013.

[45] Ces institutions possédaient toutes les informations nécessaires. Ainsi, pour les chefs d'accusation 5 et 6 concernant les formulaires présentés à B2B Trust, l'institution n'a pas subi de préjudice du fait qu'ils ont été mal remplis, car elle connaissait déjà la situation de ces consommateurs.

[46] Il a aussi rappelé que le principe de la gradation des sanctions devait être pris en compte, l'intimé en étant à sa première plainte, sans oublier celui de la globalité des sanctions.

[47] Poursuivant avec les décisions produites au soutien d'une radiation d'un mois pour le septième chef d'accusation qui reproche d'avoir fait signer partiellement en blanc une demande de prêt investissement, le procureur de l'intimé a mentionné que l'intimé *Guillaume Côté*[21] avait quatre ans d'expérience. Au surplus, le consommateur

---

[16] *Martel* c. *CSF*, 2012 QCCQ 90, décision de la Cour du Québec du 16 janvier 2012.
[17] P-3 et P-4 respectivement, en date du 6 novembre 2013.
[18] P-5.
[19] P-6.
[20] P-7 et P-8 respectivement.
[21] *CSF* c. *Guillaume Côté,* préc. note 9, paragraphes 13 et 52.

impliqué ne pouvait prendre de risque, alors que dans le présent cas le consommateur n'était pas une personne vulnérable. Ainsi, la sanction à imposer en l'espèce devrait être moindre que la radiation temporaire d'un mois ordonnée dans cette affaire.

[48] Quant à l'affaire *Pitre*[22], il s'agissait de recommandations communes et d'un intimé possédant 27 ans d'expérience au moment des infractions commises. En l'espèce, l'intimé qui n'avait que très peu d'expérience, peut certes prétendre à une faute de débutant. De plus, ce dernier a déjà modifié sa pratique de sorte qu'il exerce dorénavant de façon plus rigoureuse.

[49] Dans l'affaire *Alami*[23], il s'agit de recommandations communes. Parmi les facteurs aggravants, l'expérience de cinq ans au moment des infractions est prise en compte.

[50] L'intimé *Perron*[24] possédait 30 ans d'expérience et il s'agissait également de recommandations communes. Les infractions s'étaient alors étalées sur plus de deux ans. Dans l'affaire *The Toan Pham*[25], plusieurs clients étaient impliqués et l'intimé avait entre trois et sept ans d'expérience. Ainsi, ces deux cas se distinguent du présent dossier.

[51] Même s'il convient que faire signer des formulaires en blanc est une infraction grave et constitue une pratique malsaine, le procureur de l'intimé se dit d'avis que cela ne mérite pas en l'espèce une radiation. La sanction doit dissuader le professionnel de récidiver, mais elle doit aussi permettre sa réhabilitation.

[52] En terminant il a insisté sur les facteurs atténuants et aggravants, soulignant plus particulièrement qu'aucun des facteurs aggravants mentionnés par M^{e} Bernard tel que rapporté par la Cour du Québec dans *Martel*[26], n'était présent dans la présente affaire. Par contre, plusieurs des facteurs atténuants s'y trouvent dont l'absence de dossier disciplinaire antérieur, l'absence de motivation égoïste ou de malhonnêteté, la réhabilitation, ainsi que le fait que d'autres sanctions soient imposées.

Réplique de la plaignante

[53] La procureure de la plaignante a rétorqué qu'une réprimande ne suffisait pas pour les chefs d'accusation 2 à 6. L'intimé, qui a inscrit dans les actifs les immeubles détenus par ses clients, ne pouvait omettre les passifs correspondants dont les prêts déjà obtenus par son entremise.

---

[22] *CSF* c. *Pitre*, préc., note 9.
[23] *CSF* c. *Alami*, préc., note 9.
[24] *CSF* c. *Perron*, préc., note 9.
[25] *CSF* c. *The Toan Pham*, préc. note 9.
[26] *Martel* c. *CSF*, préc., note 16.

[54] Quant au septième chef d'accusation reprochant à l'intimé d'avoir fait signer partiellement en blanc le formulaire mentionné, son inexpérience ne peut expliquer son geste.

[55] Par ailleurs, elle ne s'objecte pas à ce qu'un délai soit accordé à l'intimé pour acquitter les amendes, en autant que les versements soient égaux et consécutifs, sous peine de perdre le bénéfice du terme.

Intervention du comité

[56] Questionné par le comité s'il avait déjà suivi une formation sur les prêts leviers dont notamment la formation « *Effet levier, avantages et inconvénients et quand le recommander à votre client* », numéro 23906L2FR, l'intimé a répondu par la négative.

[57] Quant au lien de rattachement que les procureurs suggéraient pour chacun des chefs d'accusation, le procureur de l'intimé a suggéré l'article 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* alors que la procureure de la plaignante a indiqué qu'elle ne pouvait s'avancer sans consulter sa cliente.

[58] Dans les circonstances, le comité a indiqué qu'il préciserait le lien de rattachement qu'il juge le plus pertinent.

ANALYSE ET MOTIFS

[59] Sous les chefs d'accusation 1 à 6, l'intimé a été reconnu coupable d'avoir fourni de fausses informations sur les formulaires de demande de prêt investissement pour les deux frères M.P.[27] et G.P.[28]. Ces informations concernaient tantôt les données financières tantôt les actifs et passifs.

[60] La preuve a démontré une incohérence dans le suivi des données financières inscrites d'une demande à l'autre, de même que pour les actifs et passifs.

[61] L'intimé pratiquait en solo et bénéficiait de très peu d'encadrement à l'époque des faits reprochés. Ainsi, le 6 novembre 2013, au moment de la commission des deux premières infractions, l'intimé avait à peine six mois d'expérience. Il a par ailleurs répété son erreur à quatre reprises pour les demandes faites pour G.P. entre les 22 novembre 2013 et 16 août 2014, celles-ci étant plus ou moins en continuité avec les premières.

[27] Chef 1.
[28] Chefs 2 à 6.

[62] Est-ce le fruit du peu d'expérience combiné à l'absence d'un encadrement adéquat, ou plutôt la démonstration d'une pratique négligente de l'intimé ? Probablement, un peu des deux. Ceci démontre aussi un laxisme certain au niveau de la conformité exercée à cette époque par le cabinet auquel il était rattaché.

[63] L'intimé a exprimé ses remords et a indiqué qu'il a mis en place des correctifs depuis la visite de l'enquêteur de la CSF à la fin de sa première année d'exercice. Il a ajouté que le cabinet était aussi devenu plus exigeant requérant des documents à l'appui des informations fournies dans les formulaires.

[64] L'intimé aime cette profession et désire continuer à l'exercer.

[65] Quant aux sanctions à imposer à l'intimé, les parties ont des positions très différentes.

[66] La plaignante recommande sous chacun des chefs 1, 4, 5 et 6, le paiement d'une amende de 4 000 $, ainsi qu'une réprimande sous les chefs 2 et 3. L'intimé suggère plutôt l'amende minimale de 2 000 $ sous le premier chef d'accusation et une réprimande sous les chefs 2 à 6. De même, la plaignante suggère une radiation d'un mois, sous le septième chef d'accusation, alors que l'intimé privilégie le paiement d'une amende de 4 000 $.

[67] Après révision du dossier, le comité retient notamment que les consommateurs ont rempli les baux des immeubles loués de façon confuse notamment quant aux adresses domiciliaires et lieux loués de sorte que les informations qu'ils ont transmises à l'intimé l'étaient potentiellement aussi.

[68] Dans ces circonstances, un représentant qui possède à peine six mois d'expérience et qui procède pour la première fois à une demande de prêt investissement est certes plus susceptible de commettre ce genre d'erreur.

[69] Nul doute toutefois que l'intimé devait s'assurer de l'exactitude de ces informations. Il a témoigné avoir corrigé depuis sa pratique. Néanmoins, pour les demandes subséquentes de prêts pour le même client, il ne peut prétendre ignorer les informations qu'il détenait concernant les actifs et les dettes découlant des prêts obtenus antérieurement par son entremise.

[70] Par ailleurs, le comité retient que l'intimé a collaboré à l'enquête de la syndique, qu'il a modifié sa façon de pratiquer dès la fin de sa première année de pratique après la visite de la syndique à son bureau, que les consommateurs n'ont subi aucun préjudice des fautes commises par l'intimé, qu'il y a absence de preuve quant au

préjudice mentionné à l'égard des institutions, qu'il y a absence d'intention malhonnête et que l'intimé a exprimé ses regrets et enregistré un plaidoyer de culpabilité.

[71] Il y a lieu aussi de prendre en considération qu'il s'agit pour l'intimé d'une première offense, commise alors qu'il bénéficiait de très peu d'expérience et d'un piètre encadrement. De plus, pour les six premiers chefs d'accusation, il s'agit du même reproche qui peut être considéré comme ayant été commis à l'égard du même consommateur ou couple de consommateurs puisque les deux premiers chefs impliquent les deux frères et les demandes ont été faites pour chacun des deux frères M.P. et G.P. simultanément le 6 novembre 2013.

[72] Concernant les commissions perçues par l'intimé, il y a lieu de nuancer. Il ne s'agit pas de commissions obtenues pour les demandes de prêts, mais bien de commissions à la suite des placements effectués avec l'argent des prêts obtenus.

[73] Par ailleurs, même si l'une des deux infractions commises a été répétée sur une période relativement courte, la gravité objective de ces infractions est incontestable comme plus amplement discuté dans les décisions produites par la plaignante.

[74] Par conséquent, sous chacun des chefs d'accusation 1 et 4, le comité condamnera l'intimé au paiement d'une amende de 4 000 $, pour un total de 8 000 $, et imposera une réprimande quant aux autres chefs d'accusation 2, 3, 5, et 6.

[75] Sous le septième chef d'accusation, même si le comité convient qu'une radiation est la sanction le plus souvent retenue, il est vrai que les décisions soumises par la plaignante concernent des intimés qui avaient plusieurs années d'expérience et qu'au surplus pour la plupart leur intégrité était en cause en raison de reproche de contrefaçon de signature.

[76] Aussi, le comité estime devoir tenir compte, en l'espèce, du peu d'expérience de l'intimé au moment des événements reprochés. Or, une période de radiation risquerait de compromettre sérieusement la carrière de ce jeune représentant qui désire continuer d'exercer la profession. L'intimé a exprimé ses remords, a apporté subséquemment des correctifs à sa pratique. De plus, son témoignage a semblé sincère.

[77] Par conséquent, tenant compte des faits propres au présent dossier et sans banaliser la gravité de l'infraction reprochée sous ce septième chef d'accusation, le comité condamnera l'intimé au paiement d'une amende de 4 000 $.

[78] À ces sanctions, le comité ajoutera l'obligation pour l'intimé de suivre avec succès la formation « *Effet levier, avantages et inconvénients et quand le recommander à votre client* », offerte par la CSF sous le numéro 23906L2FR.

[79] Le comité estime que la condamnation au paiement d'amendes totalisant 12 000 $, jumelée à l'obligation de suivre la formation mentionnée constituent, dans les circonstances, des sanctions adaptées aux infractions reprochées, respectent les principes de dissuasion et d'exemplarité et sont de nature à assurer la protection du public.

[80] L'intimé sera aussi condamné au paiement des déboursés.

[81] Quant à la demande formulée par l'intimé pour un délai pour acquitter les amendes, étant donné que les six mois demandés sont depuis écoulés, il n'y a pas lieu d'y donner suite.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

RÉITÈRE ORDONNER la non-divulgation, non-diffusion et non-publication des noms et prénoms des consommateurs visés par la plainte, ainsi que de tout renseignement personnel et financier pouvant les identifier;

RÉITÈRE PRENDRE ACTE du plaidoyer de culpabilité de l'intimé sous chacun des sept chefs d'accusation portés contre lui;

RÉITÈRE DÉCLARER l'intimé coupable sous chacun des sept chefs d'accusation mentionnés à la plainte, pour avoir contrevenu à l'article 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*, (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1);

ORDONNE l'arrêt conditionnel des procédures quant à l'article 10 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*, (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1).

ET STATUANT SUR LA SANCTION :

CONDAMNE l'intimé au paiement d'une amende de 4 000 $ sous chacun des chefs d'accusation 1, 4 et 7, totalisant 12 000 $;

ORDONNE une réprimande, sous chacun des chefs d'accusation numéro 2, 3, 5 et 6;

RECOMMANDE au conseil d'administration de la Chambre de la sécurité financière d'**IMPOSER** à l'intimé de suivre, à ses frais, le cours de formation accrédité par la Chambre « *Effet levier, avantages et inconvénients et quand le recommander à votre*

client », numéro 23906L2FR ou l'équivalent, l'intimé devant produire audit conseil d'administration une attestation à l'effet que ledit cours a été suivi avec succès dans les douze mois de sa résolution, le défaut de s'y conformer résultant en la suspension de son droit d'exercice par l'autorité compétente jusqu'à la production d'une telle attestation;

CONDAMNE l'intimé au paiement des déboursés conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions*, (RLRQ, c. C-26).

(S) Janine Kean

_____

M^e^ Janine Kean
Présidente du comité de discipline

(S) Stéphane Prévost

_____

M. Stéphane Prévost, A.V.C.
Membre du comité de discipline

(S) Éric Bolduc

_____

M. Éric Bolduc
Membre du comité de discipline

M^e^ Julie Piché
THERRIEN COUTURE AVOCATS, s.e.n.c.r.l.
Procureurs de la partie plaignante

M^e^ Philippe Gaudet
GAUDET CABANAC AVOCATS INC.
Procureurs de la partie intimée

Date d'audience : Le 3 août 2016

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1245

DATE : 10 novembre 2017

LE COMITÉ : M^{e} Gilles Peltier — Président
M. Louis Georges Boily, Pl. Fin. — Membre
M. Serge Lafrenière, Pl. Fin. — Membre

MARC-AURÈLE RACICOT, ès qualités de syndic adjoint de la Chambre de la sécurité financière

Partie plaignante

c.

MIKHAEL SAKOVICH, conseiller en sécurité financière (numéro de certificat 156795, BDNI 2379651)

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU *CODE DES PROFESSIONS*, LE COMITÉ PRONONCE L'ORDONNANCE SUIVANTE :

Ordonnance de non-divulgation, de non-diffusion et de non-publication des nom et prénom des consommateurs visés par la plainte disciplinaire, ainsi que de tout renseignement de nature personnelle et économique permettant de les identifier.

[1] Le 31 août 2017, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (le « comité ») s'est réuni au siège social de la chambre, sis au 2000, avenue McGill College, 12e étage, à Montréal, pour procéder à l'audition de la plainte disciplinaire portée contre l'intimé le 25 avril 2017 ainsi libellée :

LA PLAINTE

1. À Montréal, entre les ou vers les 1er et 18 octobre 2014, l'intimé a signé à titre de témoin, le formulaire «Proposition de modification (…)» pour le contrat numéro […] hors la présence de ses clients M.Y. et S.Y., contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ., c. D-9.2),11, 34 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r.3);

2. À Montréal, entre les ou vers les 11 et 17 décembre 2015, l'intimé a signé à titre de témoin, le formulaire «Autorisation limitée d'opération» pour le contrat numéro […] hors la présence de son client M.D., contrevenant ainsi aux articles 160 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (RLRQ., c. V-1.1),10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1);

[2] Le plaignant était représenté par Me Vincent Grenier-Fontaine et l'intimé, qui était présent, se représentait seul.

PLAIDOYER DE CULPABILITÉ

[3] En début d'audition, le comité fut informé qu'il était de l'intention de l'intimé d'enregistrer un plaidoyer de culpabilité aux deux (2) chefs d'accusation tels que libellés à la plainte.

[4] L'intimé confirma au comité que telle était son intention.

[5] Le comité demanda ensuite au procureur du plaignant que lui soit transmis l'essentiel des éléments de preuve dont il disposait.

[6] Le procureur du plaignant fit un exposé sommaire des faits et déposa, avec le consentement de l'intimé, un cahier de pièces identifiées P-1 à P-15.

[7] Après avoir pris connaissance de la preuve et s'être assuré que l'intimé comprenait que, par son plaidoyer de culpabilité, il reconnaissait les gestes reprochés et que ceux-ci constituaient des infractions déontologiques, le comité reçut son plaidoyer de culpabilité et le déclara coupable des deux (2) chefs d'accusation portés contre lui.

LA PREUVE

[8] Aux dates mentionnées aux chefs d'accusation, l'intimé était inscrit à titre de représentant en assurance de personnes pour le cabinet DISTRIBUTION FINANCIÈRE SUN LIFE (CANADA) INC. depuis le 1er novembre 2007 jusqu'au 30 mars 2016.

[9] Il a été également inscrit du 28 septembre 2009 au 23 février 2016 à titre de représentant de courtier pour un courtier en épargne collective pour le compte de PLACEMENTS FINANCIÈRE SUN LIFE (CANADA) INC.

[10] La preuve révèle qu'en octobre 2014, l'intimé a signé faussement, à titre de témoin, le formulaire «Proposition de modification (…)» sans avoir assisté personnellement à la signature de ses clients M.Y. et S.Y. (chef no.1).

[11] Il a fait de même en décembre 2015 relativement au formulaire «Autorisation limitée d'opération» hors de la présence de son client M.D. (chef no.2).

REPRÉSENTATION DU PROCUREUR DU PLAIGNANT

[12] D'entrée de jeu, le procureur du plaignant fit part au comité qu'ayant été informé de l'intention de l'intimé de reconnaître sa culpabilité aux deux (2) chefs d'accusation, il

avait eu avec celui-ci des discussions concernant la sanction qui pouvait éventuellement être rendue.

[13] Il indiqua au comité qu'une entente était intervenue avec l'intimé pour que soient soumises des recommandations communes concernant cette sanction.

[14] L'intimé confirma au comité une telle entente.

[15] Le procureur du plaignant recommanda que le comité impose à l'intimé une réprimande sur le premier chef d'accusation et qu'il le condamne au paiement d'une amende de cinq mille dollars (5 000,00$) relativement au deuxième chef d'accusation, les déboursés étant à la charge de celui-ci.

[16] Le procureur du plaignant suggéra finalement que le paiement de l'amende soit effectué au moyen de versements mensuels égaux et consécutifs sous peine de déchéance du terme en cas de défaut.

[17] Il ajouta que, relativement à l'octroi d'un délai pour le paiement de l'amende et des déboursés, «il s'en remettait à la discrétion du comité».

[18] Il procéda ensuite à évoquer les facteurs atténuants et aggravants suivants :

FACTEURS AGGRAVANTS :

- La gravité objective des infractions;
- L'abus de confiance à l'endroit de l'assureur qui est justifié de se fier aux informations qui lui sont soumises par son représentant;
- La répétition de la même infraction sur une période relativement courte;
- L'atteinte à l'image de la profession;

- L'aspect dissuasif que doit refléter la sanction;
- Le fait que ce comportement fautif soit répandu dans l'industrie.

FACTEURS ATTÉNUANTS :

- L'absence d'antécédent disciplinaire;
- Le plaidoyer de culpabilité à la première occasion utile;
- La collaboration de l'intimé à l'enquête du syndic;
- L'absence d'intention malhonnête ou malveillante;
- L'absence de préjudice causé aux consommateurs;
- Les faibles chances de récidive selon lui.

[19] Le procureur du plaignant déposa ensuite au soutien de ses recommandations un cahier contenant huit (8) décisions qu'il commenta[1].

[20] Il souligna en terminant qu'il avait tenu compte dans ses recommandations de la «globalité de la sanction».

REPRÉSENTATIONS DE L'INTIMÉ

[21] L'intimé confirma au comité l'entente intervenue avec le plaignant relativement à la sanction proposée.

[1] *Chambre de la sécurité financière* c. *Chen*, 2013 CanLII 50553 (QC CDCSF); *Chambre de la sécurité financière* c. *Goyette*, 2017 QCCDCSF 11 (CanLII); *Chambre de la sécurité financière* c. *Delisle*, 2017 CanLII 32524 (QC CDCSF); *Chambre de la sécurité financière* c. *Nantel*, 2015 QCCDCSF 18 (CanLII); *Chambre de la sécurité financière* c. Mongrain, 2016 CanLII 30448 (QC CDCSF); *Chambre de la sécurité financière* c. *Couture*, 2014 CanLII 32504 (QC CDCSF); *Chambre de la sécurité financière* c. *Dionne*, 2014 CanLII 42100 (QC CDCSF); *Chambre de la sécurité financière* c. *Thibeault*, 2014 CanLII 39919 (QC CDCSF).

[22] Il soutint que «c'est par négligence» qu'il a posé les gestes reprochés.

[23] Il exprima des regrets.

[24] Il souhaite continuer à travailler dans le domaine.

[25] Il a été congédié par son employeur.

[26] Il est sans travail depuis environ un an et demi.

[27] Il touche certains revenus suite à la vente de son «bloc d'affaires».

[28] Il œuvre dans l'industrie depuis 2003.

[29] Il demande au comité que lui soit accordé un délai de «un an et demi ou deux ans» pour le paiement des sommes qu'il aura à débourser.

ANALYSE ET MOTIFS

[30] L'intimé détient depuis le 1er novembre 2007 un certificat à titre de représentant en assurance de personnes.

[31] Aux dates prévues à la plainte disciplinaire, il était également inscrit à titre de représentant pour un courtier en épargne collective.

[32] En octobre 2014, l'intimé a signé faussement à titre de témoin le formulaire «Proposition de modification» sans avoir assisté à la signature de ses clients M.Y. et S.Y. (chef no.1).

[33] Il a fait de même en décembre 2015 relativement au formulaire «Autorisation limitée d'opération» hors la présence de son client M.D. (chef no.2).

[34] Les fautes qu'il a commises l'ont été sans intention malveillante ou frauduleuse de sa part.

[35] Il n'en a tiré aucun bénéfice.

[36] Les clients n'ont subi aucun préjudice.

[37] Il n'a aucun antécédent en matière disciplinaire.

[38] Il a pleinement collaboré à l'enquête du syndic ayant mené au dépôt de la plainte.

[39] À la première occasion, il a enregistré un plaidoyer de culpabilité à l'endroit des deux (2) chefs d'accusation contenus à la plainte.

[40] Devant le comité il a affirmé regretter ses gestes et il a paru sincère.

[41] Il a été congédié et il est actuellement en recherche d'emploi dans le domaine.

[42] Le comité dans son analyse tient évidemment compte de ces éléments, mais se doit néanmoins de souligner la gravité objective des infractions commises.

[43] Les actes commis par l'intimé se situent au cœur même de la fonction de représentant et portent atteinte à l'honneur et à la dignité de la profession.

[44] Il ne s'agit pas de gestes isolés; ils ont été posés en deux (2) occasions distinctes, à deux (2) dates distinctes, dans deux (2) dossiers différents.

[45] L'intimé qui n'est pas un nouveau venu dans le domaine savait ou aurait dû savoir que ces gestes étaient prohibés et de nature à discréditer la profession.

[46] En témoignant faussement de sa présence comme témoin lors de la signature des clients, l'intimé a volontairement induit son employeur en erreur, exposant celui-ci et ses clients à des conséquences qui auraient pu être très fâcheuses pour l'un et/ou pour l'autre.

[47] Ce type de comportement ne peut être que dénoncé sévèrement par le comité qui se doit d'envoyer un signal clair, propre à dissuader ceux qui pourraient être tentés d'imiter l'intimé.

[48] Considérant les éléments tant objectifs que subjectifs.

[49] Considérant les facteurs aggravants et atténuants mis en preuve.

[50] Considérant la jurisprudence applicable en la matière.

[51] Considérant l'application des principes d'exemplarité et de dissuasion.

[52] Considérant le principe de la globalité de la sanction évoquée à juste titre par le procureur du plaignant.

[53] Considérant l'article 376 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* qui stipule que dans l'imposition des amendes le comité doit tenir compte du préjudice causé au consommateur ainsi que des avantages tirés par le représentant.

[54] Considérant que les consommateurs n'ont subi aucun préjudice et que le représentant n'a retiré aucun avantage.

[55] Le comité retient la recommandation présentée par les parties, étant d'avis que celle-ci n'est pas de nature à déconsidérer l'administration de la justice et qu'elle respecte le critère de l'intérêt public au sens de l'arrêt *Anthony-Cook*[2] rendu par la Cour Suprême du Canada.

[56] Le comité imposera donc à l'intimé une réprimande pour le chef d'accusation numéro un (1) et condamnera l'intimé au paiement d'une amende de cinq mille dollars (5 000,00$) sous le chef numéro deux (2).

[2] *R.* c. *Anthony-Cook*, 2016 CSC 43 (CanLII).

[57] Il lui accordera un délai de vingt (20) mois pour payer l'amende, à raison de versements mensuels égaux et consécutifs, le montant total devenant exigible, à défaut par lui de payer une des mensualités à la date prévue.

[58] Le comité condamnera l'intimé au paiement des déboursés, et lui accordera un délai de douze (12) mois pour lui permettre de les acquitter.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

PREND ACTE du plaidoyer de culpabilité de l'intimé sous les deux (2) chefs d'accusation contenus à la plainte disciplinaire;

RÉITÈRE la déclaration de culpabilité de l'intimé sous les deux (2) chefs d'accusation contenus à la plainte disciplinaire rendue séance tenante.

ET PROCÉDANT À RENDRE LA DÉCISION SUR SANCTION :

IMPOSE à l'intimé une réprimande sous le chef d'accusation numéro un (1);

CONDAMNE l'intimé au paiement d'une amende de cinq mille dollars (5 000,00$) sous le chef d'accusation numéro deux (2);

ACCORDE un délai de vingt (20) mois pour s'acquitter de l'amende, à raison de versements égaux et consécutifs, le montant global total devenant exigible à défaut par l'intimé de payer une des mensualités à la date prévue;

CONDAMNE l'intimé au paiement des déboursés conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions* [RLRQ. c. C-26];

ACCORDE à l'intimé un délai de douze (12) mois pour le paiement des déboursés.

(S) Gilles Peltier

_____
M^{e} GILLES PELTIER
Président du comité de discipline

(S) Louis Georges Boily

_____
M. LOUIS GEORGES BOILY, Pl. Fin.
Membre du comité de discipline

(S) Serge Lafrenière

_____
M. SERGE LAFRENIÈRE, Pl. Fin.
Membre du comité de discipline

M^{e} Vincent Grenier-Fontaine,
CDNP AVOCATS inc.
Avocats de la partie plaignante

L'intimé se représente lui-même.

Date d'audience : 31 août 2017

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1247

DATE : 1er novembre 2017

LE COMITÉ : Me Claude Mageau — Président
M. Gabriel Carrière, Pl. Fin. — Membre
M. Réal Veilleux, A.V.A., Pl. Fin. — Membre

MARC-AURÈLE RACICOT, ès qualités de syndic adjoint de la Chambre de la sécurité financière
Partie plaignante
c.

MIREILLE CHARTOUNI (certificat numéro 159292, BDNI 1536901)
Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

---

[1] Le 1er septembre 2017, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (le « comité ») s'est réuni au siège social de la Chambre, sis au 2000, avenue McGill College, 12e étage, à Montréal, pour procéder à l'audition de la plainte disciplinaire portée contre l'intimée le 19 mai 2017 ainsi libellée :

LA PLAINTE

1. Dans la région de Montréal, entre les ou vers les 1er et 30 mai 2015, l'intimée n'a pas agi avec intégrité et compétence en se livrant à de la cavalerie de chèques, (kiting), pour la somme d'environ 2 545 $, contrairement à l'article 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, c. D-9.2 r. 7.1).

[2] Le plaignant était représenté par M^e^ Caroline Chrétien et l'intimée, qui était absente, était représentée par M^e^ Janie Arseneau.

PLAIDOYER DE CULPABILITÉ

[3] D'entrée de jeu, la procureure de l'intimée déposa un plaidoyer de culpabilité signé par l'intimée dans lequel elle reconnaît les faits reprochés de la plainte disciplinaire et que ceux-ci constituent une infraction déontologique.

[4] Une fois que le comité en eut pris connaissance, le président invita la procureure du plaignant à lui présenter les faits du présent dossier.

LA PREUVE

[5] La procureure de la plaignante déposa tout d'abord un cahier de pièces, avec le consentement de la procureure de l'intimée, lesquelles ont été identifiées P-1 à P-18.

[6] Au moment des incidents reprochés, l'intimée était conseillère du service aux particuliers à la Banque Laurentienne du Canada (« BLC »), et ce, depuis le 16 août 2010.

[7] Elle détenait alors un certificat à titre de représentante pour un courtier en épargne collective.

[8] Durant le mois de mai 2015, l'intimée a effectué de nombreuses transactions irrégulières sur son compte bancaire qu'elle détenait à la BLC et sur celui de son fils détenu aussi à la même institution financière.

[9] En fait, elle a effectué une cavalerie de chèques, laquelle a permis à elle et son fils de bénéficier de fonds qu'elle ne disposait pas.

[10] Plus particulièrement, elle a effectué au total treize (13) chèques sans provision pour un total de 2 545 $.

[11] Suite au stratagème élaboré par l'intimée, il n'en est cependant résulté aucune perte pécuniaire pour BLC.

[12] L'intimée fut congédiée par BLC le 17 juillet 2015 après que les faits ci-haut mentionnés eurent été découverts.

[13] Cependant, les enquêteurs du syndic n'ont jamais pu rencontrer l'intimée, celle-ci n'ayant jamais donné suite à leurs demandes de rencontre.

[14] Les enquêteurs n'ont eu aucune collaboration de sa part et n'ont donc pas été en mesure d'obtenir sa version des faits.

[15] Suite à la présentation des faits et documents ci-haut mentionnés, séance tenante, le comité déclara l'intimée coupable de l'unique chef d'accusation reproché à la plainte.

REPRÉSENTATIONS DE LA PROCUREURE DU PLAIGNANT

[16] La procureure du plaignant informa le comité qu'une recommandation commune de la part des parties lui était faite pour qu'une radiation permanente de l'intimée soit ordonnée, accompagnée d'une ordonnance de publication de la sanction et du paiement des déboursés.

[17] La procureure du plaignant allégua les facteurs aggravants suivants :

- Le caractère frauduleux des gestes posés par l'intimée qui s'assimilent à de l'appropriation de fonds;

- Les gestes effectués vont à l'encontre des qualités d'intégrité et de probité qu'un représentant doit avoir;
- Les gestes posés ont été faits à l'occasion de son travail;
- Le caractère répétitif des gestes;
- La préméditation de l'intimée pour la mise en place de son stratagème;
- L'absence de collaboration de l'intimée à l'enquête du plaignant.

[18] Par la suite, elle souligna les facteurs atténuants suivants :

- L'absence d'antécédent disciplinaire;
- L'existence d'un plaidoyer de culpabilité;
- Le peu de chance de récidive, vu que l'intimée n'est plus dans l'industrie;
- L'absence de perte pécuniaire pour son employeur.

[19] Par la suite, la procureure du plaignant déposa une série de décisions pour appuyer la recommandation commune de sanction[1].

REPRÉSENTATIONS DE LA PROCUREURE DE L'INTIMÉE

[20] Tout d'abord, la procureure de l'intimée confirma que la recommandation faite au comité par la procureure du plaignant en était une qui était commune.

[21] Elle indiqua que l'intimée avait effectivement perdu son emploi suite à la commission des gestes reprochés.

---

[1] *Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec* c. *Mammarella*, 2014 CanLII 5165 (QC OACIQ); *Chambre de la sécurité financière* c. *Fortier*, 2017 CanLII 38069 (QC CDCSF); *Chambre de la sécurité financière* c. *Ouedraogo*, 2015 QCCDCSF 34 (CanLII); *Chambre de la sécurité financière* c. *Raymond*, 2011 CanLII 99457 (QC CDCSF).

[22] Elle mentionna aussi que l'intimée n'avait pas l'intention de revenir dans l'industrie comme représentante et qu'elle travaille actuellement dans l'industrie du taxi.

[23] À titre de facteur atténuant, la procureure de l'intimée indiqua que la somme d'argent impliquée n'était pas importante et qu'il n'y a eu aucune perte pécuniaire subie par quiconque dans la présente affaire.

[24] Elle indiqua que l'intimée lui avait mentionné que la raison pour laquelle elle avait commis les gestes était le problème de drogue de son fils, lequel venait même la harceler à son travail pour obtenir de l'argent.

[25] Elle termina en disant que l'intimée était bien au courant que la procureure du plaignant recommanderait qu'une radiation permanente lui soit ordonnée, tel qu'il appert d'ailleurs au paragraphe 11 de son plaidoyer de culpabilité.

ANALYSE ET MOTIFS

[26] L'intimée est maintenant âgée de 54 ans.

[27] Au moment de la commission de l'infraction reprochée, elle était à l'emploi de BLC depuis plus de quatre (4) ans à titre de conseillère au service des clients.

[28] Elle avait alors près de dix (10) ans d'expérience à titre de représentante de courtier en épargne collective.

[29] Le fils de l'intimée aurait été alors aux prises avec de sérieux problèmes de drogue.

[30] Afin de l'aider financièrement, elle a effectué une cavalerie de chèques lui permettant d'obtenir des fonds totalisant 2 545 $, qu'elle n'aurait pu obtenir sans ce stratagème de chèques sans provision.

[31] Il y a eu une série importante de transactions impliquant à la fois son compte bancaire et celui de son fils et pour lesquelles un total de treize (13) chèques sans provision ont été tirés.

[32] L'intimée a été congédiée le 17 juillet 2015 par BLC.

[33] Elle n'a offert aucune collaboration aux enquêteurs du plaignant, ceux-ci n'ayant jamais été capables de la rejoindre durant l'enquête afin de connaître sa version des faits.

[34] La jurisprudence soumise par la procureure du plaignant est tout à fait pertinente en l'espèce, car les actes reprochés à l'intimée sont de la nature d'une appropriation de fonds.

[35] Le comité réfère aussi à la décision rendue le 12 juin 2017 dans l'affaire *Fortier*[2] qui porte justement sur un cas de cavalerie de chèques et où le comité a ordonné la radiation permanente de l'intimée.

[36] L'obtention non autorisée d'un crédit aux dépens de son employeur est très grave et doit être sévèrement sanctionnée.

[37] La gravité objective de l'infraction reprochée est extrêmement sérieuse.

[38] L'intimée a réussi à utiliser les délais de compensation afin de masquer les découverts qu'elle créait.

[39] Elle avait plus de dix (10) années d'expérience à titre de représentante au moment de la commission des gestes reprochés.

---

[2] *Chambre de la sécurité financière* c. *Fortier*, préc., note 1.

[40] Elle a cependant plaidé coupable à l'infraction reprochée, évitant ainsi des délais additionnels et le déplacement de témoins.

[41] Elle n'a pas assisté à l'audition devant le comité préférant laisser sa procureure faire des représentations en son nom.

[42] Il semblerait que l'intimée n'a plus l'intention d'exercer ses fonctions de représentant dans l'avenir compte tenu de son âge et qu'elle œuvre actuellement dans le domaine du taxi.

[43] La recommandation commune présentée par les procureures des parties, quant à la radiation permanente de l'intimée, bien que sévère, respecte la jurisprudence existant en pareille matière.

[44] Les procureures des parties conjointement demandent aussi qu'il y ait une ordonnance de publication de la décision concernant la radiation permanente.

[45] En faisant cette recommandation, les procureures n'ont cependant pas mentionné au comité en vertu de quelle disposition législative il pouvait rendre une telle ordonnance.

[46] L'article 156(5) du *Code des professions* se lit comme suit :

> « *Le conseil de discipline doit, lors de la décision imposant une radiation temporaire ou une limitation ou une suspension temporaire du droit d'exercer des activités professionnelles, décider si un avis de cette décision doit être publié dans un journal circulant dans le lieu où le professionnel a son domicile professionnel et dans tout autre lieu où le professionnel a exercé ou pourrait exercer sa profession. Si le conseil ordonne la publication d'un avis, il doit, de plus, décider du paiement des frais de publication, soit par le professionnel, soit par l'ordre, ou ordonner que les frais soient partagés entre eux. Le secrétaire du conseil choisit le journal le plus susceptible d'être lu par la clientèle du professionnel.* » (nos soulignés)

[47] Force est de constater que cette disposition législative ne permet pas au comité de rendre une telle ordonnance de publication quand la radiation permanente est ordonnée.

[48] Tel que décidé dans l'affaire *Fortier*[3], le comité considère que l'article 180 du *Code des professions* auquel renvoie l'article 376 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* s'applique en l'espèce.

[49] Cet article 180 du *Code des professions* prévoit statutairement l'obligation du secrétaire du comité de faire publier dans un journal un avis de la décision ordonnant la radiation permanente d'un professionnel.

[50] Par conséquent, une ordonnance du comité n'est pas requise pour que la publication d'un avis de la décision ordonnant la radiation permanente soit exécutée, cette publication s'opérant automatiquement par l'effet de l'article 180 du *Code des professions*.

[51] Le comité est convaincu que la suggestion commune faite par les procureures des parties satisfait au critère de dissuasion, d'exemplarité et de protection du public.

[52] Cette radiation permanente de l'intimée ne va aucunement à l'encontre du principe de l'intérêt public, tel qu'établi par la Cour suprême du Canada dans l'arrêt *Anthony-Cook*[4].

[53] Enfin, il ordonnera à l'intimée de payer les déboursés conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions*.

---

[3] *Ibid*.
[4] *R.* c. *Anthony-Cook*, 2016 CSC 43.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

PREND ACTE à nouveau du plaidoyer de culpabilité de l'intimée sur le seul chef d'accusation porté contre elle;

RÉITÈRE la déclaration de culpabilité de l'intimée prononcée à l'audience en vertu de l'article 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, c. D-9.2, r. 7.1);

ET STATUANT SUR LA SANCTION :

ORDONNE la radiation permanente de l'intimée;

CONDAMNE l'intimée au paiement des débours conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions* (RLRQ, c. 26).

(S) Claude Mageau

Me CLAUDE MAGEAU
Président du comité de discipline

(S) Gabriel Carrière

M. GABRIEL CARRIÈRE, Pl. Fin.
Membre du comité de discipline

(S) Réal Veilleux

M. RÉAL VEILLEUX, A.V.A., Pl. Fin.
Membre du comité de discipline

Me Caroline Chrétien
BÉLANGER LONGTIN, S.E.N.C.R.L.
Procureurs de la partie plaignante

Me Janie Arseneau
Procureure de la partie intimée

Date d'audience : 1er septembre 2017

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1223

DATE : 27 octobre 2017

LE COMITÉ : M^{e} François Folot — Président
M. Jacques Denis, A.V.A., Pl. Fin — Membre
M. Antonio Tiberio — Membre

LYSANE TOUGAS, ès qualités de syndique adjointe de la Chambre de la sécurité financière
Partie plaignante
c.
PIERRE CABANA, (certificat numéro 105652)
Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU *CODE DES PROFESSIONS*, LE COMITÉ A PRONONCÉ L'ORDONNANCE SUIVANTE :

- **Ordonnance de non-divulgation, de non-publication et de non-diffusion des noms et prénoms des consommateurs ainsi que de toute information permettant de les identifier dont, notamment les informations apparaissant au document P-1**.

[1] Le 27 juin 2017, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière s'est réuni au siège social de la Chambre sis au 2000, avenue McGill College, 12^{e} étage, en la ville de Montréal, province de Québec, H3A 3H3, et a procédé à l'instruction d'une plainte disciplinaire portée contre l'intimé ainsi libellée :

LA PLAINTE

« ***À l'égard de M.A.***

1. Dans la région de Thetford Mines, entre les ou vers les 28 août 2013 et 31 décembre 2014, l'intimé a détourné la somme d'environ 61 000 $ du compte folio […] appartenant à M.A., contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2), 11 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1) ;

À l'égard de 9031 Québec Inc

2. Dans la région de Thetford Mines, entre les ou vers les 16 septembre 2013 et 16 février 2015, l'intimé a détourné la somme d'environ 5 000 $ du compte folio […]appartenant à […] Québec Inc., contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2), 11 et 35du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1);

À l'égard de P.G. Ltée

3. Dans la région de Thetford Mines, entre les ou vers les 1er septembre 2014 et 5 janvier 2015, l'intimé a détourné la somme d'environ 10 300 $ du compte folio […] appartenant à P.G. Ltée, contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2), 11 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (RLRQ, c. D-9.2, r.7. 1);

À l'égard de S.S.

4. Dans la région de Thetford Mines, le ou vers le 28 août 2013, l'intimé a souscrit la police d'assurance vie numéro […] au nom et à l'insu de S.S., contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2), 11 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1);

5. Dans la région de Thetford Mines, le ou vers le 5 septembre 2013, l'intimé a souscrit la police d'assurance maladies graves numéro […]au nom et à l'insu de S.S., contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2), 11 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1);

6. Dans la région de Thetford Mines, le ou vers le 26 septembre 2013, l'intimé a souscrit la police d'assurance invalidité numéro […] au nom et à

l'insu de S.S., contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2), 11 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1);

7. Dans la région de Thetford Mines, le ou vers le 7 décembre 2013, l'intimé a souscrit la police d'assurance maladies graves numéro […] au nom et à l'insu de S.S., contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2), 11 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1);

À l'égard de V.A.

8. Dans la région de Thetford Mines, le ou vers le 16 septembre 2013, l'intimé a souscrit la police d'assurance invalidité numéro […] au nom et à l'insu de V.A., contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2), 11 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1);

9. Dans la région de Thetford Mines, le ou vers le 12 février 2014, l'intimé a souscrit la police d'assurance vie numéro […] au nom et à l'insu de V.A., contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2), 11 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1);

10. Dans la région de Thetford Mines, le ou vers le 12 février 2014, l'intimé a souscrit la police d'assurance maladies graves numéro […] au nom et à l'insu de V.A., contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2), 11 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1);

À l'égard de R.V.

11. Dans la région de Thetford Mines, le ou vers le 11 octobre 2013, l'intimé a souscrit la police d'assurance vie numéro […] au nom et à l'insu de R.V., contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2), 11 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1);

À l'égard de G.M.

12. Dans la région de Thetford Mines, le ou vers le 21 octobre 2013, l'intimé a souscrit la police d'assurance vie numéro […] au nom et à l'insu de G.M., contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de

produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2), 11 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1);

13. Dans la région de Thetford Mines, le ou vers le 21 octobre 2013, l'intimé a souscrit la police d'assurance invalidité numéro […] au nom et à l'insu de G.M., contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2), 11 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1);

14. Dans la région de Thetford Mines, le ou vers le 21 octobre 2013, l'intimé a souscrit la police d'assurance maladies graves numéro […] au nom et à l'insu de G.M., contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2), 11 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1);

À l'égard de F.J.

15. Dans la région de Thetford Mines, le ou vers le 4 novembre 2013, l'intimé a souscrit la police d'assurance maladies graves numéro […] au nom et à l'insu de F.J., contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2), 11 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1);

16. Dans la région de Thetford Mines, le ou vers le 14 avril 2014, l'intimé a souscrit la police d'assurance maladies graves numéro […] au nom et à l'insu de F.J., contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2), 11 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1);

17. Dans la région de Thetford Mines, le ou vers le 14 juillet 2014, l'intimé a souscrit la police d'assurance vie numéro […] au nom et à l'insu de F.J., contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2), 11 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1);

À l'égard de M.R.

18. Dans la région de Thetford Mines, le ou vers le 30 janvier 2014, l'intimé a souscrit la police d'assurance invalidité numéro […] au nom et à l'insu de M.R., contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2), 11 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1);

19. Dans la région de Thetford Mines, le ou vers le 30 janvier 2014, l'intimé a souscrit la police d'assurance vie numéro […] au nom et à l'insu de M.R., contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2), 11 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1);

20. Dans la région de Thetford Mines, le ou vers le 30 janvier 2014, l'intimé a souscrit la police d'assurance maladies graves numéro […] au nom et à l'insu de M.R., contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2), 11 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1);

À l'égard de M.-E.V.

21. Dans la région de Thetford Mines, le ou vers le 23 juillet 2014, l'intimé a souscrit la police d'assurance invalidité numéro […] au nom et à l'insu de M.-E.V., contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2), 11 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1);

22. Dans la région de Thetford Mines, le ou vers le 23 juillet 2014, l'intimé a souscrit la police d'assurance vie numéro […] au nom et à l'insu de M.-E.V., contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2), 11 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1);

À l'égard de J.-F.G.

23. Dans la région de Thetford Mines, le ou vers le 1er août 2014, l'intimé a souscrit la police d'assurance maladies graves […] au nom et à l'insu de J.-F.G., contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2), 11 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1);

24. Dans la région de Thetford Mines, le ou vers le 1er août 2014, l'intimé a souscrit la police d'assurance vie […] au nom et à l'insu de J.-F.G., contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2), 11 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1);

25. Dans la région de Thetford Mines, le ou vers le 14 août 2014, l'intimé a souscrit la police d'assurance maladies graves […] au nom et à l'insu de J.-F.G., contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2), 11 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1);

> *26. Dans la région de Thetford Mines, le ou vers le 14 août 2014, l'intimé a souscrit la police d'assurance invalidité […] au nom et à l'insu de J.-F.G., contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2), 11 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1);*
>
> ***À l'égard de D.R.***
>
> *27. Dans la région de Thetford Mines, le ou vers le 20 août 2014, l'intimé a souscrit la police d'assurance maladies graves […] au nom et à l'insu de D.R., contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2), 11 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1);*
>
> 28. *Dans la région de Thetford Mines, le ou vers le 20 août 2014, l'intimé a souscrit la police d'assurance vie […] au nom et à l'insu de D.R., contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2), 11 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1).* »

[2] D'entrée de jeu, l'intimé, présent et représenté par son avocate, informa le comité qu'il n'avait pas l'intention de contester la preuve qu'allait présenter la plaignante.

[3] Il indiqua également qu'il n'aurait aucune preuve à offrir en défense.

[4] Quant à la plaignante, par l'entremise de son procureur, elle informa le comité que l'essentiel de sa preuve consisterait à déposer un document d'admissions signé par les parties.

[5] Elle versa ensuite celui-ci au dossier sous la cote P-1.

[6] Ledit document mérite d'être reproduit ici au long :

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC

CD00-1223

COMITÉ DE DISCIPLINE DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

LYSANE TOUGAS, ès qualités de syndique adjointe de la Chambre de la sécurité financière

Plaignante

c.

PIERRE CABANA, conseiller en sécurité financière (no de certificat 105652)

Intimé

ADMISSIONS

Aux fins des procédures devant le Comité de discipline seulement, les parties admettent les faits suivants :

1. Durant toute la période pertinente à la plainte, l'intimé détenait un certificat portant le numéro 105652 l'autorisant à agir dans les disciplines de l'assurance de personnes et de l'assurance collective de personne, en tant que représentant autonome (voir en annexe pièce P-2).

2. Si Mme Yolande Audette de Humania Assurance Inc. (« Humania ») témoignait, elle établirait les faits suivants :

   - Les informations contenues au tableau joint (voir en annexe pièce P-3) correspondent aux informations en possession de Humania et se rapportent aux polices d'assurance-vie (V), assurance-invalidité (L) ou maladie grave (M) de type ASEM (assurance sans examen médicale) souscrites en ligne par l'entremise de l'intimé;

   - Qu'au terme de l'enquête menée par Humania, les polices identifiées au tableau P-3 ont été annulées puisqu'elles avaient été souscrites à l'insu des assurés (preneurs) et que certaines informations fournies par l'intimé relativement aux assurés étaient fausses (notamment les adresses postales et de courriel);

- Que les primes de ces polices étaient payées par virements automatiques, autorisés lors de la souscription soumise par l'intimé, à partir des comptes bancaires suivants :

  Comptes bancaires

  M.A. : [...] (C.D. du Granit)
  P.G. Ltée : [...] (C.D. Région de Thetford)
  9031 : [...] (C.D. Hauts Boisés)
  Bar L.P. : [...] (C.D. Hauts Boisés)
  CFJF : [...] (C.D. Hauts Cantons)
  G.M. : [...] (C.D. Hauts Boisés)
  P.C. : Pierre Cabana (Banque Nationale)

- Qu'après enquête, Humania a découvert qu'à l'exception des virements effectués à partir du compte de l'intimé (polices [...], [...], [...] de la souscription jusqu'au 16 février 2014), les primes avaient été prélevées à l'insu des titulaires des comptes bancaires précités;

- Que Humania a versé plus de 145,000$ en commission à l'intimé pour la vente de ces polices d'assurance et qu'elle a entrepris une poursuite civile de plus de 200,000$ contre l'intimé en juin 2015;

- Que l'intimé a fait cession de ses biens (faillite) le ou vers le 17 novembre 2015;

- Que Humania a porté plainte à la police contre l'intimé et des procédures criminelles ont été entreprises contre lui.

3. Si [...] (M.A., chef 1) témoignait devant le Comité de discipline, il établirait les faits suivants :

   - Il est un commerçant de la région de Lac-Mégantic;

   - Il connait l'intimé depuis plus de 25 ans, car il était son représentant et lui a déjà vendu des produits d'assurance de personne;

   - Il est le détenteur d'un compte à la Caisse Desjardins du Granit qu'il utilise aussi pour une de ses entreprises [...];

   - L'intimé est en possession des informations relatives à ce compte bancaire ainsi que d'un spécimen de chèque pour ce compte;

   - Il avait l'habitude de conserver un solde élevé dans son compte et qu'il ne consultait par régulièrement le solde de ce compte;

- Il n'a jamais autorisé la souscription, ni que le paiement des primes soit prélevé dans son compte bancaire pour les contrats d'assurance [...]

[...]

- À l'automne 2014, il a constaté que des prélèvements étaient effectués à son insu dans son compte bancaire;
- Suite à diverses démarches auprès de l'assureur Humania et de la Caisse Desjardins du Granit, on lui a remboursé une somme totalisant plus de 61,000$ qui avait été prélevée à son insu en paiement des contrats d'assurance précités souscrits par l'entremise de l'intimé.

4. Si [...] (R.V., chefs 2 et 11) témoignait, il établirait les faits suivants :

- Il est le président de Les Entreprises R[...] V[...]Inc. ([...] Québec Inc., chef 2);
- Cette entreprise est détentrice d'un compte à la Caisse Desjardins Des Hauts Boisés;
- Il connait l'intimé depuis très longtemps et il a souscrit par l'entremise de l'intimé certaines polices d'assurance pour lui-même et certains employés;
- L'intimé avait en sa possession les informations relatives au compte bancaire de l'entreprise;
- Il n'a jamais autorisé l'intimé à souscrire la police [...] à son nom, ni les polices [...], [...] au nom de son employé V[...] ;
- Il n'a jamais autorisé le paiement des primes pour les contrats d'assurance [...]
- Le montant des primes prélevé à son insu dans le compte bancaire de l'entreprise, pour le paiement des contrats d'assurance précités souscrits par l'entremise de l'intimé, s'élève à plus de 5000$;
- Humania a remboursé son entreprise pour les montants prélevés en paiement des polices d'assurance souscrites indument par l'entremise de l'intimé.

5. Si [...] (V.A., chefs 8, 9 et 10) témoignait, il établirait les faits suivants :

   - Il travaille pour l'entreprise de R[...]V[...]
   - Il n'a jamais autorisé l'intimé à souscrire les polices [...], [...]
   - Ces polices ont été souscrites à son insu.

6. Si [...] (S.S., chefs 4, 5, 6 et 7) témoignait, il établirait les faits suivants :

   - Il n'a jamais autorisé l'intimé à souscrire les polices [...], [...].
   - Ces polices ont été souscrites à son insu.

7. Si [...] (G.M., chefs 12, 13 et 14) témoignait, il établirait les faits suivants :

   - Il connait l'intimé qui lui avait vendu une assurance;
   - Il n'a jamais autorisé l'intimé à souscrire les polices [...], [...]
   - Ces polices ont été souscrites à son insu et le paiement des primes à partir de son compte bancaire a été effectué sans autorisation;
   - L'intimé était en possession des informations relatives à son compte bancaire (pour le paiement des primes de la police d'assurance qu'il avait souscrite par l'entremise de l'intimé);
   - Lorsqu'il a pris connaissance que des prélèvements non autorisés étaient effectués dans son compte de banque, il a fait annuler ces paiements et les polices d'assurance précitées.

8. Si [...] (F.J., chefs 15, 16 et 17) témoignait, il établirait les faits suivants :

   - En octobre 2013, il a souscrit une police d'assurance-invalidité par l'entremise de l'intimé et avait autorisé le paiement des primes par virement bancaire dans le compte de son entreprise C[...] F[...] J[...] & Fils Inc.;
   - En janvier 2015, il a constaté que des prélèvements non autorisés étaient effectués dans ce compte de banque;
   - Après vérifications, il a appris que ces prélèvements se rapportaient aux polices d'assurance [...], [...], [...] de Humania et qu'ils totalisaient plus de 8000$;

- Il n'a jamais autorisé l'intimé à souscrire les polices [...], [...]
- Ces polices ont été souscrites à son insu.

9. Si [...] (M.R., chefs 18, 19 et 20) témoignait, elle établirait les faits suivants :

- Elle n'a jamais autorisé l'intimé à souscrire les polices [...], [...]
- Ces polices ont été souscrites à son insu.

10. Si [...] (M.-E.V., chefs 21 et 22) témoignait, elle établirait les faits suivants :

- En octobre 2013, elle a souscrit deux (2) polices d'assurance par l'entremise de l'intimé et les paiements étaient effectués à partir du compte de son entreprise (B L P[...];
- Quelques mois plus tard, elle a appris que des prélèvements étaient effectués à son insu dans le compte de son entreprise (B L P) pour le paiement des polices [...], [...]
- Elle n'a jamais autorisé l'intimé à souscrire les polices [...], [...]
- Ces polices ont été souscrites à son insu.

11. Si [...] (J.-F. G., chefs 23, 24, 25 et 26) témoignait, il établirait les faits suivants :

- Il n'a jamais autorisé l'intimé à souscrire les polices [...], [...]
- Ces polices ont été souscrites à son insu.

12. Si [...] l (D.R., chefs 27 et 28) témoignait, elle établirait les faits suivants :

- Elle n'a jamais autorisé l'intimé à souscrire les polices [...], [...]
- Ces polices ont été souscrites à son insu.

13. Si C[...]G[...] témoignait, il établirait les faits suivants :

- Il est le président de [...] (P.G. Ltée, chef 3);
- Cette entreprise est détentrice d'un compte à la Caisse Desjardins Région de Thetford;
- Par l'entremise de l'intimé, des polices d'assurance ont été souscrites pour le bénéfice de l'entreprise et le paiement des primes étaient effectués à partir du compte bancaire de l'entreprise;
- Cette entreprise n'a jamais autorisé la souscription et le paiement des primes pour les contrats d'assurance [...], [...]
- Le montant des primes prélevé à l'insu de l'entreprise dans son compte bancaire pour le paiement de ces contrats d'assurance souscrits par l'entremise de l'intimé, s'élève à plus de 10 300$;
- Humania a remboursé l'entreprise pour les montants prélevés en paiement de ces polices d'assurance souscrites indument par l'entremise de l'intimé.

14. L'intimé a transmis à Humania les souscriptions ainsi que les informations quant aux comptes bancaires, pour les polices d'assurance apparaissant à la pièce P-3 (en annexe).

15. L'intimé ne souhaite pas témoigner pour sa défense et n'a aucun élément de preuve à présenter pour sa défense dans le présent dossier.

16. L'intimé admet que la preuve décrite aux paragraphes précédents constitue une preuve claire et convaincante qui établit de manière prépondérante qu'il a commis les infractions qui lui sont reprochés aux chefs 1 à 28 de la plainte.

Signé le 1er mars 2017,

Pierre Cabana
Intimé

Me Luc Ouellette
Procureur de l'intimé

Me Gilles Ouimet
Bélanger Longtin
Procureurs de la plaignante

[7] En plus du document précité, la plaignante consigna au dossier sous la cote P-2, une attestation de droit de pratique de l'intimé provenant de l'*Autorité des marchés financiers* (*AMF*) et sous la cote P-3, un document intitulé « *liste des polices Humania (ASEM) souscrites par l'entremise de Pierre Cabana* ».

[8] Après le dépôt des pièces P-1 à P-3, la plaignante déclara sa preuve close.

[9] Quant à l'intimé, tel qu'il l'avait annoncé, il indiqua alors n'avoir aucune preuve à offrir en défense.

[10] Les parties soumirent ensuite au comité leur plaidoirie respective.

[11] La plaignante exposa alors l'ensemble des faits à l'origine de la plainte et conclut en réclamant du comité qu'il déclare l'intimé coupable sous tous et chacun des 28 chefs d'accusation y contenus.

[12] Quant à l'intimé il se contenta, par l'entremise de sa procureure, de déclarer qu'il avait signé le document « *Admissions* » après avoir longuement analysé le dossier et en toute connaissance de cause.

DÉCLARATION DE CULPABILITÉ

[13] Par la suite, après révision de l'ensemble de la preuve non contredite versée au dossier, le comité, séance tenante, déclara l'intimé coupable sous tous et chacun des 28 chefs d'accusation contenus à la plainte (chefs 1 à 28 inclusivement).

[14] Les parties ayant ensuite signalé au comité une volonté de procéder immédiatement à l'audition sur sanction, le comité entreprit alors celle-ci.

AUDITION SUR SANCTION

- **PREUVE DES PARTIES**

[15] Alors que la plaignante affirma n'avoir aucun élément supplémentaire à présenter, l'intimé déclara ne pas avoir de preuve à offrir.

[16] Les parties soumirent ensuite au comité leurs représentations respectives sur sanction.

- **REPRÉSENTATIONS DE LA PLAIGNANTE**

[17] La plaignante, par l'entremise de son procureur, débuta en indiquant au comité qu'elle lui suggérait l'imposition des sanctions suivantes :

- SOUS CHACUN DES CHEFS D'ACCUSATION 1, 2 ET 3 :

  La radiation permanente de l'intimé.

- SOUS CHACUN DES CHEFS D'ACCUSATION 4 À 28 :

  La radiation temporaire de l'intimé pour une période de dix (10) ans à être purgée de façon concurrente avec toute autre sanction de radiation.

[18] Elle ajouta de plus réclamer la publication d'un avis de la décision et la condamnation de l'intimé au paiement des déboursés.

[19] Elle indiqua qu'il s'agissait en l'occurrence de « *suggestions communes* ».

[20] Elle mentionna que l'intimé avait été informé au préalable de celles-ci, avait eu l'occasion d'en discuter avec sa procureure, et avait indiqué consentir aux sanctions proposées.

[21] Elle déposa ensuite au dossier un document résumant sa position, intitulé « *Représentations sur sanction* ».

[22] À celui-ci, sous le titre « *Résumé de la position de la plaignante* », elle indiquait ce qui suit :

> « *Les deux séries d'infractions commises (détournement de fonds et souscrire des polices à l'insu des clients) constituent les deux composantes fondamentales du stratagème utilisé par Cabana pour obtenir indument de l'assureur Humania le paiement d'importantes commissions (+145,000$). La malhonnêteté caractérise l'ensemble des gestes posés par Cabana dans la commission de ces infractions. Aucun facteur atténuant n'est présent, si ce n'est l'absence d'antécédent disciplinaire formel.*
>
> *En utilisant l'argent des comptes bancaires de certains clients à leur insu, Cabana a pu soumettre de nombreuses polices d'assurance à l'insu des clients. Considéré sous l'angle de l'appropriation de fonds (i.e. l'utilisation non autorisée de sommes appartenant aux clients, Messier CD00-0927), le détournement de fonds à l'insu de ses clients (chefs 1 à 3) commande l'imposition d'une très longue période de radiation, voire permanente, selon la jurisprudence*.
>
> *Quant aux propositions d'assurance souscrites à l'insu des clients (chefs 4 à 28), dans Daigneault (CD00-0672, 8 septembre 2008), pour des gestes pratiquement identiques (les différentes décisions rendues ne mentionnent pas les montants en cause), les parties avaient recommandé conjointement une période de radiation de 5 ans. Il est à noter que Daigneault avait fait l'objet d'une radiation provisoire (la sanction équivalait donc à une radiation de près de 7 ans). Toutefois, Daigneault avait établi certains facteurs atténuants (il avait admis les faits dès le début de l'enquête et invoqué un contexte personnel très difficile pour*

> *expliquer les infractions) qu'on ne retrouve pas dans le présent dossier. Eu égard aux facteurs aggravants du présent dossier et l'absence de facteurs atténuants, la fourchette des sanctions appropriées semble donc être supérieure à 7 ans.*
>
> *Des périodes de radiations temporaires concurrentes de 10 ans sont recommandées pour les chefs 4 à 28*.
>
> *L'intimé, par l'entremise de ses procureurs, est d'accord avec ces recommandations*. »

[23] De plus, audit document, sous le titre, « *Les facteurs liés à l'intimé* », elle y soulignait les éléments suivants :

«

- *Âgé de 66 ans*
- *Plus de 20 ans d'expérience dans le domaine*
- *Sans antécédent disciplinaire (toutefois, les infractions ont été commises alors que l'intimé comparaissait devant le Comité de discipline pour répondre d'une plainte dans le dossier CD00-0952 et pour laquelle une période de radiation de 2 mois lui a été imposée en juin 2015)*
- *A fait faillite en novembre 2015*
- *Dans le cadre de l'enquête, l'intimé a offert une version disculpatoire (nié la commission des infractions)*
- *Le risque de récidive est élevé*
- *N'a plus l'intention de pratiquer dans le domaine*. »

[24] Puis, relativement aux infractions de détournement de fonds (chefs 1 à 3), elle évoquait les facteurs, à son opinion, atténuants et aggravants suivants :

« *FACTEURS ATTÉNUANTS :*

Absence d'antécédent disciplinaire

FACTEURS AGGRAVANTS :

- *Infractions très graves (l'intimé fait l'objet de procédures criminelles en lien avec ces infractions)*

- *Intention malhonnête*
- *Préméditation (nombre important de manœuvres dolosives, faux renseignements, etc.)*
- *Fautes répétées sur une longue période (18 mois)*
- *Plusieurs victimes (3 clients victimes en plus de l'assureur)*
- *Perte importante subie par l'assureur (remboursement des victime)* »

[25] Et relativement aux infractions d'avoir soumis des polices d'assurance à l'insu des clients (chefs 4 à 28), elle mentionnait les facteurs, à son opinion, atténuants et aggravants suivants :

« *FACTEURS ATTÉNUANTS :*

- *Absence d'antécédent disciplinaire*.

FACTEURS AGGRAVANTS :

- *Infractions très graves (au cœur de l'exercice de la profession)*
- *Intention malhonnête*
- *Préméditation (nombre important de manœuvres dolosives, faux renseignements, etc.)*
- *Fautes répétées sur une longue période (18 mois)*
- *Plusieurs victimes (23 clients victimes en plus de l'assureur)*
- *Perte importante subie par l'assureur (remboursement des victimes et paiement des commissions à l'intimé)* »

[26] Elle termina en déposant au dossier, à l'appui des sanctions suggérées, six décisions antérieures du comité qu'elle commenta[1].

---

[1]
- *Chambre de la sécurité financière* c. *Lévesque*, C.D.C.S.F. Montréal, n° CD00-1071, 19 mai 2017 (relativement à l'évaluation de recommandations conjointes des parties sur sanction);
- *Chambre de la sécurité financière* c. *Messier*, *Chambre de la sécurité financière* CD00-0927, 25 septembre 2014;
- *Chambre de la sécurité financière* c. *Mohit,* C.D.C.S.F. Montréal, n° CD00-1157, 5 août 2016;
- *Chambre de la sécurité financière* c. *Ouedrago*, C.D.C.S.F. Montréal, n° CD00-1083, 4 juin 2015;
- *Chambre de la sécurité financière* c. *Daignault*, C.D.C.S.F. Montréal, n° CD00-0672, 8 septembre 2008;
- *Chambre de la sécurité financière* c. *Philippon*, C.D.C.S.F. Montréal, n° CD00-1011, 18 novembre 2014.

- **REPRÉSENTATIONS DE L'INTIMÉ**

[27] Quant à l'intimé, par l'entremise de sa procureure, il confirma que les suggestions de la plaignante avaient été discutées et constituaient des « *recommandations conjointes* ». Il indiqua qu'elles lui apparaissaient, dans l'ensemble, conformes à la jurisprudence antérieure du comité.

[28] Il termina en admettant avoir été reconnu coupable le 26 juillet 2014 et sanctionné le 3 juin 2015 pour des infractions disciplinaires antérieures, contenues à une plainte portée le 26 septembre 2012.

MOTIFS ET DISPOSITIF

[29] Dans son cahier de « *Représentations sur sanction* », la plaignante a récapitulé ainsi les faits :

> « *Les faits (en résumé)*
>
> *La compagnie Humania propose à ses clients des produits d'assurance ASEM (sans examen médical) qui peuvent être souscrits entièrement en ligne.*
>
> *À compte de juillet 2013 et pour une période d'environ 18 mois, l'intimé a procédé à la souscription d'au moins 55 polices d'assurance (vie, maladie grave ou invalidité) à l'insu de plus de 23 clients (chefs 4 à 28). L'intimé a transmis à l'assureur des souscriptions comportant des informations erronées ou fausses, puisées dans des dossiers de l'intimé.*
>
> *Pour assurer le paiement des primes, l'intimé a utilisé les informations bancaires de certains clients à leur insu (chefs 1 à 3). Au total, l'intimé a détourné une somme excédant 76,000$ des comptes bancaires de ces trois clients.*

> *Après enquête, l'assureur a procédé à l'annulation des polices émises frauduleusement et a remboursé les primes perçues sans droit des clients.*
>
> *Le stratagème de l'intimé lui a permis de percevoir plus de 145,000$ en commission. L'assureur a intenté une poursuite de plus de 200,000$ contre l'intimé en juin 2015 mais l'intimé a fait cession de ses biens en novembre 2015* ».

[30] À la suite des événements qui précèdent, et après enquête, la plaignante a porté la présente plainte contre l'intimé. Celle-ci comporte deux séries de chefs d'accusation.

[31] À chacun des trois premiers chefs, elle reproche à l'intimé le détournement des sommes y mentionnées.

[32] À chacun des chefs 4 à 28 inclusivement, elle lui reproche d'avoir souscrit au nom et à l'insu des clients y mentionnés, les polices d'assurance-vie, d'assurance-invalidité ou d'assurance-maladie grave y indiquées.

[33] Et tel que précédemment mentionné, l'intimé a admis ses fautes, a enregistré un plaidoyer de culpabilité à l'endroit de chacun des 28 chefs d'accusation portés contre lui, et le comité l'a reconnu coupable de ceux-ci.

[34] D'autre part, relativement aux sanctions qui doivent lui être imposées les parties se sont entendues pour soumettre au comité ce qui est communément appelé des « *recommandations communes* ».

[35] Or, après une révision attentive des faits et du dossier, le comité est d'avis, pour les motifs plus amplement exposés par la plaignante au cahier de « *Représentations sur sanction* » qu'elle a déposé au dossier, de donner suite auxdites recommandations.

[36] Elles lui apparaissent, dans les circonstances, justes et appropriées.

[37] Ajoutons que dans l'arrêt *Anthony-Cook*[2], la Cour suprême du Canada a statué que de telles recommandations ne devraient être écartées que si elles sont susceptibles de déconsidérer l'administration de la justice ou contraires à l'intérêt public et, qu'en l'espèce, le comité ne voit aucun tel motif lui permettant de refuser de souscrire à celles-ci.

[38] Aussi, après considération des facteurs tant objectifs que subjectifs, atténuants qu'aggravants qui lui ont été présentés, après étude et révision attentive de la preuve produite au dossier ainsi que de la jurisprudence versée par le procureur de la plaignante, le comité y donnera suite.

PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :

PREND ACTE À NOUVEAU du plaidoyer de culpabilité enregistré par l'intimé sous tous et chacun des 28 chefs d'accusation contenus à la plainte;

RÉITÈRE la déclaration de culpabilité qu'il a prononcée séance tenante lors de l'audition du 27 juin 2017 à l'endroit de l'intimé sous tous et chacun des 28 chefs d'accusation contenus à la plainte;

ET PROCÉDANT SUR SANCTION :

SOUS CHACUN DES CHEFS D'ACCUSATION 1, 2 ET 3 CONTENUS À LA PLAINTE :

ORDONNE la radiation permanente de l'intimé;

---

2 *R.* c. *Anthony-Cook*, 2016 CSC 43.

SOUS CHACUN DES CHEFS D'ACCUSATION 4 À 28 INCLUSIVEMENT CONTENUS À LA PLAINTE :

ORDONNE la radiation temporaire de l'intimé pour une période de dix (10) ans à être purgée de façon concurrente avec toute autre sanction de radiation;

ORDONNE à la secrétaire du comité de discipline de faire publier aux frais de l'intimé un avis de la présente décision dans un journal où ce dernier a son domicile professionnel ou à tout autre lieu où il a exercé ou pourrait exercer la profession conformément aux dispositions de l'alinéa 5 de l'article 156 du *Code des professions*, RLRQ, c. C-26;

CONDAMNE l'intimé au paiement des déboursés, y compris les frais d'enregistrement conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions* RLRQ, c. C-26.

(S) François Folot

_____

M^e François Folot
Président du comité de discipline

(S) Jacques Denis

_____

M. Jacques Denis, A.V.A., Pl. Fin.
Membre du comité de discipline

(S) Antonio Tiberio

_____

M. Antonio Tiberio
Membre du comité de discipline

M^e^ Gilles Ouimet
BÉLANGER LONGTIN, s.e.n.c.r.l.
Procureurs de la partie plaignante

M^e^ Julie Martineau
M^E^ LUC OUELLETTE, AVOCAT
Procureurs de la partie intimée

Date d'audience : 27 juin 2017

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1252

DATE : 26 octobre 2017

LE COMITÉ : M^{e} Claude Mageau — Président
M. Armand Éthier, A.V.C. — Membre
M. Sylvain Jutras, A.V.C., Pl. Fin. — Membre

MARC-AURÈLE RACICOT, ès qualités de syndic adjoint de la Chambre de la sécurité financière

Partie plaignante

c.

PIERRE-ALEXANDRE LARUE-PARADIS, représentant en assurance contre la maladie ou les accidents (numéro de certificat 214443)

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU *CODE DES PROFESSIONS*, LE COMITÉ PRONONCE L'ORDONNANCE SUIVANTE :

Ordonnance de non-divulgation, de non-diffusion et de non-publication des nom et prénom des consommateurs mentionnés à la plainte et de toute information qui pourrait permettre l'identification de ceux-ci.

[1] Le 18 septembre 2017, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (le « comité ») s'est réuni au Tribunal administratif du travail, 500 boul. René-Lévesque Ouest, 18e étage, salle 18.113, à Montréal, pour procéder à l'audition de la plainte disciplinaire portée contre l'intimé le 8 juin 2017 ainsi libellée :

LA PLAINTE

À L'ÉGARD D'AL.D.

1. Dans la région de Québec, entre les ou vers les 30 octobre et 4 novembre 2016, l'intimé a contrefait la signature de Al.D. sur trois propositions d'assurance accident (#[…], #[…] et #[…]), une analyse des besoins, un formulaire « Divulgation du représentant des ventes-Consentement du client » et un formulaire « Accord des débits préautorisés personnels », contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2), 11, 16 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c.D-9.2, r.3);

2. Dans la région de Québec, entre les ou vers les 30 octobre et 4 novembre 2016, l'intimé a fourni de faux renseignements à l'assureur sur trois propositions d'assurance accident (#[…], #[…] et #[…]), une analyse des besoins, un formulaire « Divulgation du représentant des ventes-Consentement du client » et un formulaire « Accord des débits préautorisés personnels », contrevenant ainsi aux articles 16, 23 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2), 34 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c.D-9.2, r.3);

3. Dans la région de Québec, le ou vers le 4 novembre 2016, l'intimé a soumis à l'assureur les propositions d'assurance accident #[…], # […] et #[…] à l'insu d'Al.D., contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2), 11 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c.D-9.2, r.3);

À L'ÉGARD D'AN.D.

4. Dans la région de Québec, entre les ou vers les 30 octobre et 4 novembre 2016, l'intimé a contrefait la signature d'An.D. sur trois propositions d'assurance accident (#[…], #[…] et #[…]), une analyse des besoins, un formulaire « Divulgation du représentant des ventes-Consentement du client » et un formulaire « Accord des débits préautorisés personnels », contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2), 11, 16 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c.D-9.2, r.3);

5. Dans la région de Québec, entre les ou vers les 30 octobre et 4 novembre 2016, l'intimé a fourni de faux renseignements à l'assureur sur trois propositions

d'assurance accident (#[…], #[…] et #[…]), une analyse des besoins, un formulaire « Divulgation du représentant des ventes-Consentement du client » et un formulaire « Accord des débits préautorisés personnels », contrevenant ainsi aux articles 16, 23 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2), 34 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c.D-9.2, r.3).

6. Dans la région de Québec, le ou vers le 4 novembre 2016, l'intimé a soumis à l'assureur les propositions d'assurance accident #[…], #[…] et #[…] à l'insu d'An.D., contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2), 11 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c.D-9.2, r.3).

[2] Le plaignant était représenté par M^{e} Jean-François Noiseux et l'intimé, qui était présent, se représentait seul.

PLAIDOYER DE CULPABILITÉ

[3] D'entrée de jeu, le procureur du plaignant informa le comité de l'intention de l'intimé d'enregistrer un plaidoyer de culpabilité à toutes les infractions de la plainte et qu'il y aurait une recommandation commune de sanction qui serait présentée au comité par les parties.

[4] L'intimé confirma au comité qu'il plaidait coupable à tous les chefs d'accusation de la plainte et que la déclaration du procureur du plaignant concernant l'existence d'une recommandation commune de sanction était exacte.

[5] Après s'être assuré que l'intimé comprenait bien que par son plaidoyer, il reconnaissait les gestes reprochés et que ceux-ci constituaient des infractions déontologiques, le comité prit acte de son plaidoyer de culpabilité.

[6] Par la suite, le comité invita le procureur du plaignant à lui présenter les faits du présent dossier.

LA PREUVE

[7] Le procureur du plaignant, de consentement avec l'intimé, déposa un cahier de pièces identifiées P-1 à P-6, contenant les documents pertinents à la bonne compréhension de la présente affaire.

[8] L'intimé détenait au moment des infractions reprochées un certificat en assurance contre la maladie ou les accidents depuis le 16 juin 2016 et était à l'emploi de la Compagnie d'Assurance Combined d'Amérique (« Combined »).

[9] Après quelques mois à titre de représentant, soit vers la fin octobre 2016, l'intimé fabriqua trois (3) fausses propositions d'assurance au nom de chacun de ses deux (2) amis AL.D. et An.D. (pièce P-3, c)).

[10] AL.D. et An.D. n'étaient aucunement au courant de l'existence de ces propositions qui contenaient des informations fausses les concernant.

[11] Cependant, au lieu de transmettre immédiatement ces propositions à l'assureur pour qu'elles soient souscrites, l'intimé, se rendant compte de la gravité des gestes qu'il avait commis, a plutôt laissé celles-ci au domicile de sa mère dans une enveloppe.

[12] Par la suite, quelques semaines après la confection desdits faux documents, l'intimé, avec d'autres représentants de Combined, s'est rendu à Fermont dans le nord du Québec pour y développer des affaires et rencontrer des clients.

[13] L'intimé et ses collègues de travail obtinrent alors des propositions d'assurance de la part de ces clients et ils revinrent par la suite à Québec.

[14] Les fausses propositions (pièce P-3, c)) ont été soumises par l'intimé à l'assureur par erreur en même temps que les propositions légitimement obtenues lors du voyage à Fermont, l'intimé ayant utilisé l'enveloppe dans laquelle se trouvaient les fausses propositions (pièce P-3, c)).

[15] Ce n'est qu'en février 2017 que l'intimé a été informé par son administratrice régionale que les fausses propositions (pièce P-3, c)) avaient été soumises à l'assureur.

[16] Son employeur a alors débuté une enquête et l'intimé a immédiatement admis les faits.

[17] Le 23 février 2017, le contrat de travail de l'intimé fut résilié par Combined.

[18] Suite à la présentation des faits et des documents ci-haut mentionnés, le comité, séance tenante, déclara l'intimé coupable des six (6) chefs d'accusation en vertu de l'article 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* et ordonna l'arrêt conditionnel des procédures en ce qui a trait aux autres articles mentionnés auxdits chefs d'accusation.

[19] Le comité procéda par la suite immédiatement à l'audition sur sanction.

PREUVE SUR SANCTION

[20] Le procureur du plaignant ne fit entendre aucun témoin sur sanction, mais l'intimé quant à lui témoigna.

[21] Il expliqua qu'il était entré chez Combined en 2016 après avoir travaillé dans le domaine de la construction dans l'Ouest canadien pendant quelques années.

[22] Il est âgé de 25 ans et sa carrière chez Combined avait très bien débuté, ayant été promu à la gestion du bureau de Québec, après seulement quelques mois.

[23] L'intimé indiqua qu'après environ cinq (5) mois, il avait beaucoup de pression de la part de l'équipe de direction afin de produire plus de revenus et il a alors fabriqué les propositions (pièce P-3, c)) au nom de ses deux (2) amis en y insérant de fausses informations et en forgeant leurs signatures.

[24] Réalisant que la confection de ces fausses propositions d'assurance était une grave erreur, il renonça de les faire parvenir à l'assureur, les laissant alors dans une enveloppe au domicile de sa mère mais ne les détruisant pas.

[25] Par la suite, dans les semaines qui suivirent, il effectua un voyage d'affaires à Fermont et à son retour, il finalisa le travail administratif nécessaire pour soumettre à l'assureur les propositions légitimes qui avaient été souscrites à Fermont, les a par erreur insérées dans l'enveloppe où se trouvaient les fausses propositions (pièce P-3, c)) et a fait parvenir cette enveloppe à l'assureur.

[26] Il indiqua que l'envoi de ces propositions à l'assureur s'est fait un (1) mois environ après la confection des fausses propositions (pièce P-3, c)).

[27] Par la suite, il témoigna sur les circonstances de l'enquête interne de Combined à son sujet où il a alors avoué immédiatement la confection des documents et les circonstances de l'envoi à l'assureur de ces fausses propositions (pièce P-3, c)).

[28] Il expliqua qu'après son congédiement, il a tenté de travailler avec La Capitale, mais qu'il a cessé, compte tenu que l'Autorité des marchés financiers (« l'AMF ») faisait enquête à son sujet et que par la suite, l'enquête du plaignant a suivi.

[29] Il témoigna à l'effet qu'il a collaboré entièrement à l'enquête de l'AMF de même qu'à celle du plaignant.

[30] Il déclara qu'actuellement il travaille dans le domaine de la construction à Toronto à titre de charpentier, qu'il a toujours son certificat de représentant en assurance contre la maladie ou les accidents et qu'il a l'intention de revenir dans l'industrie.

[31] Finalement, il mentionna qu'il regrettait amèrement ce qui s'était passé et qu'il aurait dû détruire immédiatement les fausses propositions au lieu de les laisser sans raison dans l'enveloppe chez sa mère.

REPRÉSENTATIONS DU PROCUREUR DU PLAIGNANT

[32] Le procureur du plaignant indiqua qu'après discussion avec l'intimé, ils s'étaient entendus pour présenter au comité la recommandation commune de sanction suivante :

- Une radiation temporaire de trois (3) mois pour les chefs d'accusation 1 et 4;
- Une radiation temporaire de deux (2) mois pour les chefs d'accusation 2 et 5;
- Une radiation temporaire de trois (3) mois pour les chefs d'accusation 3 et 6;
- Les périodes de radiation doivent être purgées concurremment;
- La publication aux frais de l'intimé d'un avis de la présente décision conformément à l'article 156 (5) du *Code des professions*;
- Le paiement par l'intimé des déboursés conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions*.

[33] Le procureur du plaignant est d'opinion que la recommandation commune de sanction faite au comité est individualisée à l'intimé et raisonnable compte tenu des faits en l'instance.

[34] Il énuméra les facteurs aggravants suivants :

- Gravité objective très grande des infractions reprochées;
- Manque de probité et d'intégrité de la part de l'intimé;
- Présence d'un certain degré de préméditation par l'intimé.

[35] Par la suite, il énuméra les facteurs atténuants suivants :

- Absence d'antécédent disciplinaire;
- Plaidoyer de culpabilité de l'intimé;
- Peu d'expérience de l'intimé à titre de représentant;
- Renonciation de l'intimé de soumettre les fausses propositions à l'assureur;
- Absence d'avantage pécuniaire de l'intimé;
- Absence de préjudice pour les consommateurs;
- Admission sans hésitation de sa conduite;
- Existence de remords de sa part.

[36] Le procureur du plaignant expliqua au comité que la présente affaire est un cas moins grave de fabrication de fausses propositions d'assurance, car l'intimé avait renoncé dans un premier temps de les soumettre à l'assureur et que dans un deuxième temps, c'est par erreur et négligence de sa part qu'elles ont été soumises.

[37] Enfin, le procureur du plaignant déposa une liste d'autorités pour appuyer le bien-fondé de la recommandation commune de sanction faite au comité[1].

[1] *Chambre de la sécurité financière* c. *Boucher*, 2015 CanLII 80781 (QC CDCSF); *Chambre de la sécurité financière* c. *Merdjane*, 2016 CanLII 10266 (QC CDCSF); *Chambre de la sécurité financière* c. *Roy*, 2013 CanLII 43411 (QC CDCSF); *Chambre de la sécurité financière* c. *Paquet*, 2013 CanLII 43419

REPRÉSENTATIONS DE L'INTIMÉ

[38] L'intimé référa à son témoignage rendu devant le comité et réitéra qu'il était en accord avec la recommandation commune de sanction.

[39] Il mentionna à nouveau que son intention était toujours de revenir dans l'industrie à titre de représentant et qu'il regrettait amèrement ses gestes.

[40] Il demanda donc au comité d'accepter cette recommandation commune.

ANALYSE ET MOTIFS

[41] L'intimé est présentement âgé de 25 ans et au moment de la commission des infractions reprochées, avait tout au plus six (6) mois d'expérience comme représentant en assurance contre la maladie ou les accidents.

[42] Les infractions commises sont incontestablement très graves et vont directement à l'encontre des qualités premières d'un représentant, à savoir l'intégrité et la probité.

[43] De plus, la préparation des fausses propositions (pièce P-3, c)) a nécessité une préméditation de la part de l'intimé.

[44] Cependant, le comité est satisfait par la preuve présentée qu'après la préparation de ces fausses propositions, l'intimé avait renoncé à les faire parvenir à l'assureur et que c'est par erreur ou négligence de sa part qu'elles ont été envoyées à l'assureur.

(QC CDCSF); *Chambre de la sécurité financière* c. *Le Corvec*, 2010 CanLII 99886 (QC CDCSF); *Chambre de la sécurité financière* c. *Bruneau*, 2014 CanLII 69105 (QC CDCSF); *Chambre de la sécurité financière* c. *Platis*, 2012 CanLII 97175 (QC CDCSF); *Chambre de la sécurité financière* c. *Philippon*, 2014 CanLII 36421 (QC CDCSF); *Chambre de la sécurité financière* c. *Couture*, 2014 CanLII 46614 (QC CDCSF).

[45] En effet, la version de l'intimé relativement aux circonstances de l'envoi desdites propositions (pièce P-3, c)) n'a pas varié, que ce soit dans son explication donnée à son employeur, aux enquêteurs de l'AMF et du plaignant ou lors de son témoignage rendu devant le comité.

[46] Il en ressort que le comité n'est donc pas en face d'un cas de fabrication de fausses propositions dans le but d'obtenir frauduleusement des commissions, vu la décision de l'intimé de se raviser et de ne pas donner suite auxdites propositions.

[47] L'intimé a collaboré entièrement à l'enquête du plaignant et il a enregistré à la première opportunité un plaidoyer de culpabilité à tous les chefs d'accusation de la plainte.

[48] Les consommateurs visés par la plainte n'ont subi aucun préjudice.

[49] Le comité constate que les périodes de radiation temporaire suggérées au comité sont similaires à celles ordonnées dans les décisions rendues par le comité dans les affaires *Paquet*, *Roy* et *Bruneau*[2] soumises par le procureur du plaignant.

[50] Après analyse et considération des éléments tant objectifs que subjectifs qui lui ont été présentés, le comité est d'opinion que les périodes de radiation temporaire de trois (3) mois pour les chefs d'accusation 1, 3, 4 et 6 et de deux (2) mois pour les chefs d'accusation 2 et 5 de la plainte, à être purgées de façon concurrente, constituent dans les circonstances une sanction juste et appropriée, adaptée aux infractions reprochées de même que respectueuse des principes d'exemplarité et de dissuasion.

[51] La publication d'un avis de la décision et la condamnation au paiement des déboursés nécessaires au traitement de la plainte seront aussi ordonnés par le comité.

---

[2] Préc., note 1.

[52] Le comité considère donc que la recommandation commune faite par les parties respecte l'intérêt public et ne déconsidère pas l'administration de la justice[3].

[53] **PAR CES MOTIFS, le comité de discipline** :

PREND ACTE à nouveau du plaidoyer de culpabilité de l'intimé sur chacun des six (6) chefs d'accusation contenus à la plainte;

RÉITÈRE la déclaration de culpabilité de l'intimé en vertu de l'article 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* prononcée lors de l'audience pour chacun des six (6) chefs d'accusation de la plainte;

RÉITÈRE l'arrêt conditionnel des procédures en ce qui a trait aux autres articles référés aux six (6) chefs d'accusation de la plainte;

ET PROCÉDANT À RENDRE LA DÉCISION SUR SANCTION :

ORDONNE à l'égard des chefs d'accusation 1, 3, 4 et 6 de la plainte la radiation temporaire de l'intimé pour une période de trois (3) mois;

ORDONNE à l'égard des chefs d'accusation 2 et 5 de la plainte la radiation temporaire de l'intimé pour une période de deux (2) mois;

ORDONNE que les périodes de radiation temporaire soient purgées de façon concurrente;

[3] *R.* c. *Anthony-Cook*, 2016 CSC 43.

ORDONNE à la secrétaire du comité de discipline de faire publier aux frais de l'intimé un avis de la présente décision dans un journal circulant dans les lieux où ce dernier a eu son domicile professionnel ou dans tout autre lieu où il a exercé ou pourrait exercer sa profession conformément aux dispositions de l'article 156 (5) du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26);

CONDAMNE l'intimé au paiement des déboursés conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26).

(s) Claude Mageau
M[e] CLAUDE MAGEAU
Président du comité de discipline

(s) Armand Éthier
M. ARMAND ÉTHIER, A.V.C.
Membre du comité de discipline

(s) Sylvain Jutras
M. SYLVAIN JUTRAS, A.V.C., Pl. Fin.
Membre du comité de discipline

M[e] Jean-François Noiseux
CDNP AVOCATS INC.
Avocats de la partie plaignante

L'intimé se représente lui-même.

Date d'audience : 18 septembre 2017

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1228

DATE : 30 octobre 2017

LE COMITÉ : M^{e} François Folot — Président
M. Frédérick Scheidler — Membre
M. Réal Veilleux, A.V.A., Pl. Fin. — Membre

MARC-AURÈLE RACICOT, ès qualités de syndic adjoint de la Chambre de la sécurité financière
Partie plaignante
c.
RÉAL FORTIN, conseiller en sécurité financière et représentant de courtier en épargne collective (numéro de certificat 149843, BDNI 1581231)
Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU *CODE DES PROFESSIONS*, LE COMITÉ A PRONONCÉ L'ORDONNANCE SUIVANTE :

- **Ordonnance de non-divulgation, de non-publication et de non-diffusion des nom et prénom du consommateur, dont les initiales sont indiquées à la plainte, ainsi que de tout renseignement permettant de l'identifier**.

[1] Le 5 juillet 2017, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière s'est réuni aux locaux du Tribunal administratif du travail, sis au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, 18^{e} étage, salle 18.114, en la ville de Montréal, province de Québec,

H2Z 1W7, et a procédé à l'instruction d'une plainte disciplinaire portée contre l'intimé ainsi libellée :

LA PLAINTE

> « *1. À Pointe-Claire, entre les ou vers les 4 novembre et 10 décembre 2014, l'intimé n'a pas cherché à avoir une connaissance complète des faits avant de recommander à S.L. de transférer les fonds qu'il détenait auprès d'autres compagnies vers le fonds distincts numéro […], contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2), 12, 15 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (RLRQ, c. D-9.2, r.3), 4 et 7 du Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières RLRQ, c. D-9.2, r.7.1);*
>
> *2. À Pointe-Claire, le ou vers le 10 décembre 2014, l'intimé a signé à titre de témoin de la signature de S.L., hors la présence de celui-ci, sur la proposition numéro […] et sur deux formulaires de «Demande de dépôts, Transactions relatives aux investissements et entente/changement PAC» pour le contrat […], contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2), 34 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (RLRQ, c. D-9.2, r.3);*
>
> *3. À Pointe-Claire, à compter du 18 décembre 2014, l'intimé ne s'est pas acquitté du mandat confié par S.L. d'obtenir l'annulation des demandes de transfert de fonds du 10 décembre 2014, en ne faisant aucune démarche en ce sens, contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2) et 24 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (RLRQ, c. D-9.2, r.3).* »

[2] D'entrée de jeu, le plaignant, par l'entremise de sa procureure, demanda au comité l'autorisation de retirer le troisième chef d'accusation.

[3] Il mentionna que compte tenu des éléments dont il disposait le fardeau de preuve sur celui-ci lui apparaissait difficile à rencontrer et, que de plus, l'intimé lui avait déclaré son intention d'enregistrer un plaidoyer de culpabilité sur les deux premiers chefs.

[4] Il ajouta enfin que « *ses témoins* » étant actuellement en vacances, s'il devait procéder sur ledit chef, il se verrait dans l'obligation de demander le report de l'audition sur celui-ci à une date ultérieure.

[5] Quant à l'intimé, par l'entremise de son procureur, il indiqua consentir au retrait dudit chef, et confirma qu'il entendait plaider coupable aux chefs d'accusation 1 et 2.

[6] Compte tenu de ce qui précède, le comité autorisa le retrait du chef 3.

[7] L'intimé enregistra donc ensuite un plaidoyer de culpabilité sur chacun des chefs d'accusation 1 et 2 contenus à la plainte, à la suite de quoi les parties soumirent au comité leurs preuve et représentations respectives sur sanction.

PREUVE DES PARTIES

[8] Alors que le plaignant versa au dossier sous les cotes P-1 à P-13 une importante preuve documentaire composée essentiellement d'éléments recueillis lors de son enquête, il ne fit entendre aucun témoin.

[9] Quant à l'intimé, il déposa en liasse sous la cote I-1 certains documents manuscrits provenant de son dossier et de plus choisit de témoigner.

[10] À la suite de son témoignage, les parties transmirent au comité leurs représentations sur sanction.

REPRÉSENTATIONS DU PLAIGNANT

[11] Le plaignant débuta ses représentations en exposant au comité, à l'aide des pièces qu'il venait de produire, le contexte factuel rattaché aux infractions.

[12] Puis, après avoir mentionné que l'intimé avait antérieurement fait l'objet d'une condamnation en matière disciplinaire[1], il suggéra au comité l'imposition des sanctions suivantes :

- SOUS LE CHEF D'ACCUSATION 1 :

  La condamnation de l'intimé au paiement d'une amende de TROIS MILLE CINQ CENTS DOLLARS (3 500 $);

- SOUS LE CHEF D'ACCUSATION 2 :

  La condamnation de l'intimé au paiement d'une amende de CINQ MILLE DOLLARS (5 000 $).

[13] Il ajouta réclamer de plus la condamnation de l'intimé au paiement des déboursés.

[14] Il évoqua ensuite les facteurs, à son opinion, atténuants et aggravants suivants :

FACTEURS ATTÉNUANTS :

- L'enregistrement par l'intimé d'un plaidoyer de culpabilité, permettant d'éviter deux journées d'audition ainsi que les frais habituellement rattachés à de telles journées;
- Relativement au deuxième chef d'accusation, l'affirmation de l'intimé lors de son témoignage qu'il avait modifié sa façon de faire et s'assurait dorénavant de ne signer à titre de témoin de la signature des consommateurs que lorsqu'il a vu ceux-ci signer les documents;

[1] Voir pièce P-13.

- L'absence de profit retiré par l'intimé des transactions en cause, lesdites transactions ayant été annulées par les assureurs.

FACTEURS AGGRAVANTS :

- La gravité objective des infractions reprochées;
- La longue expérience de l'intimé, ce dernier devant savoir que sa conduite était déontologiquement fautive;
- La condamnation antérieure de l'intimé pour des infractions liées à sa responsabilité, en tant que représentant, de s'assurer que les clients ont une connaissance complète de ce qui leur est présenté;
- L'abdication, en l'espèce, par l'intimé, aux mains de son adjoint, de certaines des responsabilités qui lui incombaient;
- Une situation où l'intimé a signé à titre de témoin d'une signature à laquelle il n'a pas assisté;
- Le fait que l'intimé soit toujours actif « *dans l'industrie* ».

[15] Il termina en déposant au soutien de ses recommandations, qu'il a par ailleurs qualifiées de « *recommandations communes* », douze décisions antérieures du comité[2] qu'il commenta.

[2] - *Chambre de la sécurité financière* c. *Plamondon*, 2010 CanLII 99830 (QC CDCSF);
- *Chambre de la sécurité financière* c. *Demers*, 2013 CanLII 43433 (QC CDCSF);
- *Chambre de la sécurité financière* c. *Thibeault*, 2014 CanLII 39919 (QC CDCSF);
- *Chambre de la sécurité financière* c. *Hannoush*, 2016 CanLII 24456 (QC CDCSF);
- *Chambre de la sécurité financière* c. *Mongrain*, 2016 CanLII 30448 (QC CDCSF);
- *Chambre de la sécurité financière* c. *Duchesne*, 2016 CanLII 39914 (QC CDCSF);
- *Chambre de la sécurité financière* c. *Charbonneau-Desjardins*, 2017 QCCDCSF 4 (CanLII);
- *Chambre de la sécurité financière* c. *Carrier*, 2006 CanLII 59878 (QC CDCSF);
- *Chambre de la sécurité financière* c. *Boily*, 2008 CanLII 10549 (QC CDCSF);
- *Chambre de la sécurité financière* c. *Gauthier*, 2009 CanLII 39077 (QC CDCSF);
- *Chambre de la sécurité financière* c. *Lemire*, 2013 CanLII 55038 (QC CDCSF);
- *Chambre de la sécurité financière* c. *Aron*, 2016 CanLII 14088 (QC CDCSF).

[16] Il mentionna que les parties s'étaient « *inspirées* » de celles-ci pour proposer au comité lesdites « *recommandations communes* ».

REPRÉSENTATIONS DE L'INTIMÉ

[17] Le procureur de l'intimé débuta ses représentations en reprenant ce que l'intimé avait lui-même plus amplement exposé au cours de son témoignage, soit les circonstances entourant la commission des infractions et le contexte rattaché à celles-ci.

[18] Ainsi, il rappela notamment que lors de la deuxième rencontre le consommateur était accompagné et conseillé par son comptable.

[19] Puis après avoir confirmé l'accord de son client aux sanctions précédemment suggérées, il mentionna que ce dernier admettait et comprenait bien les fautes qui lui étaient reprochées.

[20] Ainsi, relativement au chef numéro 1, il affirma que son client reconnaissait qu'il avait fait défaut d'aller au bout de sa démarche avec le consommateur. Il indiqua que même s'il avait mentionné à ce dernier « *l'existence* » de frais de rachat il admettait ne pas s'être convenablement interrogé sur ceux-ci et ne pas avoir été suffisamment explicite ou précis sur le sujet (notamment sur la quotité de ceux-ci). Il ajouta enfin qu'il s'en trouvait aujourd'hui fort repentant.

[21] Relativement au chef numéro 2, il évoqua que « *la procédure à son bureau* » l'avait amené à commettre la faute mentionnée audit chef, mais affirma que « *le tir était maintenant corrigé* ».

[22] Il mentionna que son client n'avait agi de la sorte que parce qu'il avait entièrement confiance à celui qui était intervenu à sa place : son adjoint, M. Bilodeau.

[23] Il rappela enfin que l'intimé avait collaboré à l'enquête de la syndique, n'avait aucunement cherché à se disculper, qu'il s'était montré très transparent et avait rapidement admis les faits qui lui étaient reprochés.

[24] Après avoir signalé l'absence de malveillance de la part de ce dernier, il précisa qu'il n'avait aucunement agi dans le but de nuire au consommateur ou avec une quelconque intention de s'enrichir aux dépens de celui-ci.

[25] Il concéda que ledit consommateur avait certes enduré des tracas ou des ennuis, mais évoqua l'absence de préjudice financier subi par ce dernier.

[26] Il rappela enfin que les transactions ayant été annulées par l'assureur, l'intimé n'avait tiré aucun bénéfice matériel de celles-ci.

[27] Il confirma que les sanctions proposées par le plaignant étaient bel et bien des « *recommandations communes* » et évoqua l'arrêt *Anthony-Cook*[3] de la Cour suprême du Canada relativement au comportement que doivent adopter les tribunaux lorsqu'ils sont confrontés à de telles recommandations.

[28] Il termina en versant au dossier, à l'appui de la sanction suggérée sous le chef numéro 2, une copie d'une décision récente de notre comité où, pour une infraction du même ordre et de même nature, le représentant fautif a été condamné, tel que suggéré en l'instance, au paiement d'une amende de CINQ MILLE DOLLARS (5 000 $)[4].

---

3 *R.* c. *Anthony-Cook*, 2016, CSC 43.
4 *Chambre de la sécurité financière* c. *Bodin*, 2017 QCCDCS 23.

LES FAITS

[29] De l'ensemble de la preuve qui lui a été présentée, le comité retient en substance les faits suivants :

- L'intimé travaillait en collaboration avec un autre représentant, dont le bureau était adjacent au sien, soit M. Bilodeau, qui était planificateur financier;
- Lors d'une première rencontre avec S.L., le consommateur en cause, un homme d'affaires d'expérience, possédant des intérêts dans différentes entreprises, l'intimé aurait discuté de planification financière;
- La préparation et la présentation d'un document écrit furent alors évoquées.
- S.L. démontrant un intérêt pour la proposition, l'intimé lui aurait présenté M. Bilodeau qui aurait alors procédé à la cueillette des informations et documents nécessaires, dont notamment l'ensemble des états financiers des compagnies dans lesquelles S.L. était impliqué;
- Une seconde rencontre aurait ensuite été tenue avec ce dernier, pour la présentation et la discussion du rapport écrit et des suggestions y contenues;
- Enfin, lors d'une troisième rencontre, l'intimé aurait obtenu de S.L. le consentement à aller de l'avant et il aurait alors confié à M. Bilodeau, la tâche de généralement exécuter le mandat;
- Relativement au premier chef d'accusation, l'intimé admet d'une part qu'il a d'abord attendu pour voir comment le client allait réagir à ses recommandations et que ce n'est que lorsque celui-ci lui a confirmé qu'il voulait aller de l'avant, qu'il a vu à ce que M. Bilodeau lui fasse remplir un « *profil d'investisseur* »;
- D'autre part, eu égard à « *l'impact* » des transferts de fonds qu'il a suggérés à son client, l'intimé admet qu'il a en toute vraisemblance et bien qu'ils n'étaient pas très considérables, fait défaut de « *discuter* » avec son client des frais de rachat applicables, non plus que de l'impact que pouvait avoir un transfert d'argent américain en argent canadien ou vice versa;

- Relativement au second chef d'accusation, bien que les documents en cause aient été complétés par M. Bilodeau, l'intimé admet qu'ils lui ont ensuite été remis et qu'il a signé ceux-ci à titre de témoin de la signature de S.L. alors que seul M. Bilodeau avait assisté auxdites signatures.

MOTIFS ET DISPOSITIF

[30] Selon l'attestation de droit de pratique produite au dossier (P-1), l'intimé exerce la profession depuis 2002.

[31] Après le retrait par le plaignant du chef d'accusation numéro 3, il a enregistré un plaidoyer de culpabilité sous chacun des chefs d'accusation subsistants à la plainte, soit les chefs 1 et 2.

[32] L'enregistrement d'un tel plaidoyer a évité une audition fixée pour deux jours, les coûts s'y rattachant, le déplacement des consommateurs concernés ainsi que les inconvénients qui peuvent y être reliés.

[33] Il a collaboré à l'enquête du plaignant et a été transparent. Il a admis les faits qui lui étaient reprochés et raconté clairement ce qui s'était passé.

[34] Il reconnait avoir mal agi et semble aujourd'hui regretter ses fautes.

[35] Néanmoins, les infractions qu'il a commises vont au cœur de l'exercice de la profession et sont de nature à ternir l'image de celle-ci.

[36] De plus, son dossier est entaché d'un antécédent disciplinaire : le 15 décembre 2010, dans le dossier CD00-0796, il a été reconnu coupable par notre comité des sept infractions mentionnées à la plainte alors portée contre lui.

[37] À la suite d'une « *recommandation conjointe* » des parties, il a été condamné à une radiation temporaire d'un mois ainsi qu'au paiement d'amendes totalisant DIX-HUIT MILLE DOLLARS (18 000 $). Il se retrouve néanmoins à nouveau devant notre comité.

[38] Toutefois et par ailleurs, relativement aux sanctions qui doivent en l'espèce lui être imposées, les parties ont, comme lors de la plainte précédemment mentionnée, soumis au comité ce qui est convenu d'appeler des « *recommandations communes* » ou « *recommandations conjointes* ».

[39] Or, récemment, dans l'arrêt *Anthony-Cook*[5], la Cour suprême du Canada a statué que de telles recommandations ne devaient être écartées que si elles sont susceptibles de déconsidérer l'administration de la justice ou contraires à l'intérêt public.

[40] Et en l'instance, après un examen attentif du dossier, et selon les principes énoncés par ladite Cour, le comité est d'avis qu'il ne serait pas fondé de se dissocier desdites recommandations, et ce, même si, considérant les antécédents disciplinaires de l'intimé et sa condamnation antérieure pour des infractions qui, sans être identiques, comportaient des similitudes avec l'infraction contenue audit chef, il aurait été tenté, particulièrement à l'égard du chef d'accusation numéro 1, d'imposer à l'intimé une amende plus substantielle que celle suggérée par les parties.

[41] En l'espèce, le comité ne peut, en effet, ignorer que l'honnêteté et l'intégrité de l'intimé ne sont aucunement en cause et que la preuve ne révèle aucunement qu'il puisse avoir été animé d'une quelconque intention malveillante, qu'il ait agi dans le but

---

5 Préc., note 3.

de s'enrichir aux dépens de son client ou dans le but de lui causer un préjudice quelconque ou de lui nuire.

[42] De plus, l'intimé n'a tiré aucun profit de ses fautes, les transactions en cause ayant été renversées ou annulées.

[43] Quant au consommateur concerné, bien que celui-ci ait pu avoir à subir quelques tracas ou ennuis, la preuve ne révèle pas qu'il ait essuyé une quelconque perte matérielle.

[44] Enfin, l'intimé reconnaît aujourd'hui ses fautes et au cours de son témoignage il a clairement affirmé avoir apporté les correctifs nécessaires à sa pratique.

[45] En conclusion, compte tenu des facteurs tant objectifs que subjectifs, atténuants qu'aggravants qui lui ont été présentés, le comité est d'avis qu'il ne serait pas justifié de refuser de souscrire aux « *recommandations communes* » des parties, particulièrement lorsqu'elles sont évaluées dans leur globalité. Il y donnera donc suite.

PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :

PREND ACTE à nouveau de la demande du plaignant d'être autorisé à retirer le chef d'accusation numéro 3;

CONFIRME sa décision d'accorder ladite demande et d'autoriser le retrait, par le plaignant, du chef d'accusation numéro 3;

PREND ACTE du plaidoyer de culpabilité enregistré par l'intimé à l'égard des chefs d'accusation numéros 1 et 2;

DÉCLARE l'intimé coupable des chefs d'accusation numéros 1 et 2;

ET PROCÉDANT SUR SANCTION :

SOUS LE CHEF D'ACCUSATION NUMÉRO 1 CONTENU À LA PLAINTE :

CONDAMNE l'intimé au paiement d'une amende de TROIS MILLE CINQ CENTS DOLLARS (3 500 $);

SOUS LE CHEF D'ACCUSATION NUMÉRO 2 CONTENU À LA PLAINTE :

CONDAMNE l'intimé au paiement d'une amende de CINQ MILLE DOLLARS (5 000 $);

CONDAMNE l'intimé au paiement des déboursés, y compris les frais d'enregistrement conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions*, RLRQ, c. C-26.

(s) François Folot
M^e^ François Folot
Président du comité de discipline

(s) Frédérick Scheidler
M. Frédérick Scheidler
Membre du comité de discipline

(s) Réal Veilleux
M. Réal Veilleux, A.V.A., Pl. Fin
Membre du comité de discipline

CD00-1228 PAGE : 13

M^e^ Sylvie Poirier
CDNP Avocats inc.
Procureurs de la partie plaignante

M^e^ David Bernier
Bernier Beaudry inc.
Procureurs de la partie intimée

Date d'audience : 5 juillet 2017

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

No: 2017-03-02(C)

DATE : 30 octobre 2017

LE COMITÉ : Me Patrick de Niverville, avocat — Président
M. Carl Hamel, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages — Membre
M. François Vallerand, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages — Membre

---

Me MARIE-JOSÉE BELHUMEUR, ès qualités de syndic de la Chambre de l'assurance de dommages

Partie plaignante

c.

NATHALIE GAGNÉ

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ

ORDONNANCE DE NON PUBLICATION, DE NON DIFFUSION ET DE NON DIVULGATION DE TOUT RENSEIGNEMENT OU INFORMATION PERMETTANT D'IDENTIFIER LES ASSURÉS MENTIONNÉS À LA PLAINTE, LE TOUT SUIVANT L'ARTICLE 142 DU *CODE DES PROFESSIONS*

---

[1] Le 13 septembre 2017, le Comité de discipline de la Chambre de l'assurance de dommages se réunissait pour procéder à l'audition de la plainte numéro 2017-03-02(C) ;

[2] Le syndic était alors représenté par Me François Montfils et, de son côté, l'intimée était absente et non représentée ;

I. La plainte

[3] L'intimée fait l'objet d'une plainte comportant cinq (5) chefs d'accusation, soit :

1. À Dégelis, le ou vers le 6 juin 2016, s'est appropriée, ou a utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles elle lui avait été confiée, une somme de 112,55 $ en argent comptant remise

par l'assuré A.R. en paiement de la prime pour le renouvellement du contrat d'assurance automobile E77-6913 émis par Intact Compagnie d'assurance pour la période du 14 juin 2016 au 14 juin 2017, le tout en contravention avec l'article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2) et les articles 28, 37(1), 37(5) et 37(8) du Code de déontologie des représentants en assurances de dommages (RLRQ, c. D-9.2, r.5);

2. À Dégelis, le ou vers le 20 juin 2016, s'est appropriée, ou a utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles elle lui avait été confiée, une somme de 446,90 $ en argent comptant remise par l'assuré R.B. en paiement de la prime pour le renouvellement du contrat d'assurance automobile A39-0124 émis par Intact Compagnie d'assurance pour la période du 22 juin 2016 au 22 juin 2017, le tout en contravention avec l'article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2) et les articles 28, 37(1), 37(5) et 37(8) du Code de déontologie des représentants en assurances de dommages (RLRQ, c. D-9.2, r.5);

3. À Dégelis, le ou vers le 28 juillet 2016, s'est appropriée, ou a utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles elle lui avait été confiée, une somme de 572,55 $ en argent comptant remise par l'assuré A.D. en paiement de la prime pour le renouvellement du contrat d'assurance automobile 684-3923 émis par Intact Compagnie d'assurance pour la période du 1er août 2016 au 1er août 2017, le tout en contravention avec l'article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2) et les articles 28, 37(1), 37(5) et 37(8) du Code de déontologie des représentants en assurances de dommages (RLRQ, c. D-9.2, r.5) ;

4. À Dégelis, le ou vers le 28 juillet 2016, s'est appropriée, ou a utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles elle lui avait été confiée, une somme de 611,50 $ en argent comptant remise par l'assuré R.B. en paiement de la prime pour le renouvellement du contrat d'assurance habitation R15-7942 émis par Intact Compagnie d'assurance pour la période du 29 juillet 2016 au 29 juillet 2017, le tout en contravention avec l'article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2) et les articles 28, 37(1), 37(5) et 37(8) du Code de déontologie des représentants en assurances de dommages (RLRQ, c. D-9.2, r.5) ;

5. À Dégelis, le ou vers le 30 septembre ou 30 octobre 2016, s'est appropriée, ou a utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles elle lui avait été confiée, une somme de 893,80 $ en argent comptant remise par l'assuré G.B. en paiement de la prime pour le renouvellement du contrat d'assurance habitation 295-9804 émis par Intact Compagnie d'assurance pour la période du 1er octobre 2016 au 1er octobre 2017, le tout en contravention avec l'article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2) et les articles 28, 37(1), 37(5) et 37(8) du Code de déontologie des représentants en assurances de dommages (RLRQ, c. D-9.2, r.5).

[4] Malgré le fait que l'intimée avait été dûment convoquée pour l'audition sur culpabilité, celle-ci a fait défaut de se présenter à l'audition ;

[5] En conséquence, la partie poursuivante fut autorisée à procéder en l'absence de l'intimée, le tout conformément au 2e alinéa de l'article 144 du *Code des professions* ;

II. La preuve

[6] Conformément à la jurisprudence en semblable matière, vu l'absence de

l'intimée, la poursuite a fait entendre un seul témoin[1], soit l'enquêteur, Me Nicolas Veilleux ;

[7] Le témoignage de l'enquêteur Veilleux ainsi que la preuve documentaire[2] produite ont permis d'établir les faits suivants :

- L'intimée Gagné avait mis en place un stratagème qui consistait à percevoir les primes des clients en argent comptant en leur demandant de se présenter au cabinet d'assurances ;

- Elle remettait un reçu au client et demandait à la comptabilité de rembourser l'assureur, cependant, elle n'inscrivait pas les dépôts dans le livre des dépôts, ni physiquement à l'institution financière ;

- Ce stratagème fut découvert en septembre 2016 par son employeur, lequel a mis fin à son emploi suite à une enquête interne, le 31 octobre 2016;

[8] Mais il y a plus, lors de l'enquête effectuée par son employeur, Mme Gagné a passé aux aveux[3] et a reconnu s'être appropriée plusieurs montants pour un total de 3 151,98$;

[9] De façon plus précise, elle reconnaît dans ses réponses au questionnaire du syndic[4] s'être appropriée lesdits montants et les avoir utilisés à ses fins personnelles[5];

[10] De plus, dans une lettre manuscrite[6] jointe à ses réponses au syndic, elle assume l'entière responsabilité de ses gestes[7] et attribue son comportement à un état dépressif et à de l'épuisement professionnel[8] ;

[11] D'ailleurs, suite à son congédiement, elle fut hospitalisée[9] ;

[12] Telle est la trame factuelle sur laquelle est fondée la plainte disciplinaire ;

III. Argumentation

[13] Après avoir souligné que la partie plaignante avait établi tous les éléments essentiels des accusations, Me Montfils a demandé un verdict de culpabilité fondé

---

1 *CHAD c. Lévesque*, 2013 CanLII 4787 (QC CHAD);
CHAD c. Patenaude, 2016 CanLII 60411 (QC CHAD);
Alipoor c. Pinet, 2011 QCCQ 15421 (CanLII);
2 Pièces P-1 à P-5;
3 Pièce P-3, p. 3;
4 Pièce P-5;
5 Ibid., réponses nos. 2, 9a), 14a), 15, 19a), 24a) et 29a);
6 Pièce P-5, p. 7 à 10;
7 Ibid., p. 9;
8 Ibid., p. 8 à 10;
9 Ibid., p. 10

sur l'article 37(8) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* (RLRQ, c. D-9.2, r.5) ;

IV. Analyse et décision

[14] Le fardeau de preuve requis en droit disciplinaire est celui de la prépondérance des probabilités, suivant les enseignements de la Cour d'appel dans l'arrêt *Bisson c. Lapointe*[10] :

> *[66] Il est bien établi que le fardeau de preuve en matière criminelle ne s'applique pas en matière civile. Il est tout aussi clair qu'il n'existe pas de fardeau intermédiaire entre la preuve prépondérante et la preuve hors de tout doute raisonnable, peu importe le « sérieux » de l'affaire. La Cour suprême du Canada, dans l'arrêt F.H. c. McDougall, a explicitement rejeté les approches préconisant une norme de preuve variable selon la gravité des allégations ou de leurs conséquences.*
>
> *[67] Cependant,* ***la preuve doit toujours être claire et convaincante pour satisfaire au critère de la prépondérance des probabilités****. Comme démontré plus haut, le Conseil avait bien à l'esprit cette norme et la proposition des juges majoritaires qui soutient le contraire est, avec égards, injustifiée.*
>
> *[68] Comme le rappelle la Cour suprême, « [a]ussi difficile que puisse être sa tâche, le juge doit trancher. Lorsqu'un juge consciencieux ajoute foi à la thèse du demandeur, il faut tenir pour acquis que la preuve était, à ses yeux, suffisamment claire et convaincante pour conclure au respect du critère de la prépondérance des probabilités ».* (Nos soulignements)

[15] Cela dit, le Comité est d'avis que la preuve documentaire et les aveux de l'intimée Gagné formulés lors de son entrevue avec son employeur[11] et dans une lettre manuscrite adressée au syndic[12] démontrent, de façon claire et convaincante, la commission de toutes et chacune des infractions reprochées ;

[16] Pour ces motifs, l'intimée Gagné sera reconnue coupable des cinq (5) chefs d'accusation ;

PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :

DÉCLARE l'intimée coupable des chefs 1 à 5 de la plainte et plus particulièrement comme suit :

---

10 2016 QCCA 1078 (CanLII);
11 P-3, p. 3;
12 P-5, p. 7 à 10;

Chefs 1 à 5 : pour avoir contrevenu à l'article 37(8) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* (RLRQ, c. D-9.2, r.5)

PRONONCE un arrêt conditionnel des procédures à l'encontre des autres dispositions législatives et réglementaires alléguées au soutien desdits chefs d'accusation ;

PRONONCE une ordonnance de non publication, de non diffusion et de non divulgation de tout renseignement ou information permettant d'identifier les assurés mentionnés à la plainte, le tout suivant l'article 142 du *Code des professions* ;

DEMANDE à la secrétaire du Comité de discipline de convoquer les parties pour les représentations sur sanction ;

LE TOUT, frais à suivre.

_____
Me Patrick de Niverville, avocat
Président

_____
M. Carl Hamel, C.d'A.Ass, courtier en assurance de dommages
Membre

_____
M. François Vallerand, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages
Membre

Me François Montfils
Procureur de la partie plaignante

Mme Nathalie Gagné
Partie intimée (absente et non représentée)

Date d'audience : 13 septembre 2017

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

3.8.1 Dispenses

2017- SACD-0027 Le 31 octobre 2017

DANS L'AFFAIRE DE
LA LÉGISLATION EN VALEURS MOBILIÈRES
DU QUÉBEC ET DE L'ONTARIO

ET

DU TRAITEMENT DES DEMANDES DE DISPENSE DANS PLUSIEURS TERRITOIRES

ET

DE LA LÉGISLATION SUR LES DÉRIVÉS DU QUÉBEC

ET

DE FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. (« FBNI »), FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE LTÉE (« FBNL »), NBCN INC. (« NBCN ») ET COURTAGE DIRECT BANQUE NATIONALE INC. (« CDBN »)
(les « Déposants »)

DÉCISIONS

Contexte

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité principale ») et l'agent responsable en Ontario (l'« Agent responsable en Ontario ») ont reçu une demande des Déposants, en lien avec la fusion proposée (la « Fusion ») de FBNI, FBNL, NBCN et CDBN, en vue d'obtenir une décision relativement à la législation en valeurs mobilières de l'Ontario et du Québec (la « Législation ») leur accordant une dispense à l'égard des dispositions 2.2, 2.3, 2.5, 3.2 et 4.2 conformément à la disposition 7.1 du Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription (le « Règlement 33-109 »), afin de permettre le transfert en bloc (le « Transfert en bloc ») de toutes les personnes physiques inscrites et de tous les établissements de FBNL, NBCN et CDBN à FBNI, le ou vers le 1er novembre 2017 (la « Date de fusion »), conformément à la disposition 3.4 de l'Instruction générale relative au Règlement 33-109 (la « Dispense souhaitée »).

L'Autorité principale a également reçu une demande des Déposants en vue d'obtenir une décision relativement à la législation sur les dérivés du Québec leur accordant une dispense à l'égard de la disposition 11.1 du Règlement sur les instruments dérivés du Québec conformément à la disposition 86 de la *Loi sur les instruments dérivés* (Québec) afin de permettre, à la Date de fusion, le Transfert en bloc des personnes physiques qui sont inscrites aux termes de la législation sur les dérivés du Québec et des établissements de NBCN et CDBN à FBNI, conformément à la disposition 3.4 de l'Instruction générale relative au Règlement 33-109 (la « Dispense sur les dérivés souhaitée »).

Dans le cadre du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires (demande mixte) :

a) l'Autorité des marchés financiers est l'Autorité principale pour la Dispense souhaitée et la Dispense sur les dérivés souhaitée;

b) relativement à la décision de l'Autorité principale concernant la Dispense souhaitée, les Déposants ont donné avis qu'ils comptent se prévaloir du paragraphe 1 de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime de passeport (le « Règlement 11-102 ») en Alberta, Colombie-Britannique, Île-du-Prince-Édouard, Manitoba, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Nunavut, Saskatchewan, Terre-Neuve-Labrador, Territoires du Nord-Ouest et Yukon (collectivement avec le Québec et l'Ontario, les « Territoires » et individuellement, un « Territoire »);

c) la décision concernant la Dispense souhaitée est la décision de l'Autorité principale et fait foi de la décision de l'Agent responsable en Ontario (l'Autorité principale et l'Agent responsable en Ontario sont collectivement appelés les Décideurs); et

d) la décision concernant la Dispense sur les dérivés souhaitée est la décision de l'Autorité principale.

Interprétation

Les expressions définies dans le Règlement 11-102 et dans le Règlement 14-101 sur les définitions ont le même sens dans les présentes décisions lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition.

Déclarations

Les présentes décisions sont fondées sur les déclarations de faits suivantes des déposants :

1. FBNI a été constituée en vertu de la Partie 1A de la *Loi sur les compagnies du Québec* maintenant régie par la *Loi sur les sociétés par actions (Québec)* et son siège social est situé à Montréal, au Québec. FBNI est une filiale en propriété exclusive indirecte de la Banque Nationale du Canada (la « Banque Nationale »), une banque à charte canadienne existante en vertu des lois du Canada.

2. FBNI est inscrite dans la catégorie de :

    a) courtier en placement dans tous les Territoires;

    b) négociant-commissaire en contrats à terme en Ontario; et

    c) courtier en dérivés au Québec.

3. FBNI est aussi membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM »).

4. FBNL a été constituée en vertu des lois de la province d'Ontario et son siège social est situé à Toronto, en Ontario. FBNL est une filiale en propriété exclusive de FBNI et, par conséquent, est également une filiale en propriété exclusive indirecte de la Banque Nationale.

5. FBNL est inscrite dans la catégorie de courtier en placement dans chaque province et chaque territoire du Canada, excluant le Québec et le Nouveau-Brunswick, et dans la catégorie de négociant-commissaire en contrats à terme au Manitoba et en Ontario. FBNL est aussi membre de l'OCRCVM.

6. NBCN a été constituée en vertu de la « *Corporations Registration Act* » de la Nouvelle-Écosse et a été continuée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et son siège social est situé à Toronto, en Ontario. NBCN est une filiale en propriété exclusive de FBNI et, par conséquent, est également une filiale en propriété exclusive indirecte de la Banque Nationale.

7. NBCN est inscrite dans la catégorie de courtier en placement dans tous les Territoires et dans la catégorie de courtier en dérivés au Québec. NBCN est aussi membre de l'OCRCVM.

8. CDBN a été constituée en vertu de la Partie 1A de la *Loi sur les compagnies du Québec* et son siège social est situé à Montréal, au Québec.

9. CDBN est inscrite dans la catégorie de courtier en placement dans chaque province du Canada et dans la catégorie de courtier en dérivés au Québec. CDBN est aussi membre de l'OCRCVM.

10. FBNI, FBNL, NBCN et CDBN ne sont pas en défaut de la législation en valeurs mobilières d'aucun Territoire et/ou de la législation sur les dérivés.

La Fusion proposée

11. FBNI propose de fusionner avec les courtiers membres de l'OCRCVM affiliés à son groupe, FBNL, NBCN et CDBN (collectivement, les « Entités fusionnantes ») pour former un seul courtier en valeurs mobilières offrant des services complets aux clients particuliers et institutionnels qui continueraient de faire affaires sous le nom de Financière Banque Nationale Inc. (l'entité légale issue de la Fusion).

12. La Fusion proposée vise à permettre aux Entités fusionnantes d'exercer leurs activités de courtier membre et de courtage en valeurs mobilières de façon simplifiée et efficace. FBNI aura des «divisions» correspondant aux activités commerciales existantes des Entités fusionnantes, comprenant les activités institutionnelles, de détail, de courtage direct et d'exécution des opérations et de courtier chargé de comptes.

13. Immédiatement avant la Date de fusion, toutes les actions de CDBN seront transférées à FBNI, de sorte que CDBN deviendra une filiale en propriété exclusive directe de FBNI.

14. La Fusion sera également précédée de certaines étapes de restructuration corporative technique et séquentielle de certaines des Entités fusionnantes pour les faire toutes relever de la même juridiction d'incorporation.

15. La Fusion sera effectuée selon le processus régulier de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Ainsi, après la fusion, FBNL, NBCN, CDBN et FBNI continueront d'agir en tant qu'une seule entité juridique sous le nom de Financière Banque Nationale Inc. (avec la version anglaise « National Bank Financial Inc. »).

16. L'emplacement du siège social sera le même que l'emplacement actuel du siège social de FBNI et le numéro de la Base de données nationale d'inscription («BDNI») sera le même que le numéro BDNI actuel de FBNI.

17. Dans le cadre de la Fusion, 630 représentants inscrits et 58 établissements de FBNL, 105 représentants inscrits et un établissement de CDBN et 45 représentants inscrits et 5 établissements de NBCN (les «Représentants transférés» et les «Établissements transférés») seront transférés à FBNI.

18. Il est prévu que la Fusion sera effectuée le ou vers le 1er novembre 2017.

19. L'OCRCVM a émis, le 31 août 2017, une lettre de non-objection à l'égard de la Fusion.

Soumissions à l'appui des dispenses

20. Sous réserve de l'obtention de la Dispense souhaitée et de la Dispense sur les dérivés souhaitée, aucune interruption des services fournis par les Déposants à leurs clients n'est prévue en raison de la Fusion.

21. Compte tenu du nombre important de personnes et d'établissements impliqués dans la Fusion des Déposants, cela entraînerait des difficultés et une perte de temps indue de transférer individuellement dans le système BDNI tous les Représentants transférés et les Établissements transférés à FBNI, conformément aux exigences du Règlement 33-109, si la Dispense souhaitée et la Dispense sur les dérivés souhaitée n'étaient pas accordées.

22. Suite à la mise en œuvre de la Fusion, les divisions continueront d'exercer les activités précédemment exercées par les Entités fusionnantes de la même manière qu'avant la Fusion. Toutes les opérations, les comptes clients, les actifs et les contrats continueront à être gérés en utilisant les mêmes systèmes et le même personnel.

23. Par conséquent, dans le cadre de la Fusion, il est prévu que toutes les activités actuelles requérant l'inscription de FBNL, NBCN et CDBN seront transférées à FBNI par Transfert en bloc à la Date de fusion. FBNI assumera toutes les inscriptions et approbations existantes des personnes physiques inscrites et des personnes physiques autorisées de FBNL, NBCN et CDBN, et de tous les établissements de FBNL, NBCN et CDBN.

24. FBNI continuera de se conformer à toutes les lois sur les valeurs mobilières applicables dans chacun des Territoires et de la législation sur les dérivés du Québec.

25. La Fusion ne sera pas effectuée sans la non-objection ou l'approbation préalable de l'OCRCVM.

26. Les clients de FBNL, NBCN et CDBN ont été ou seront mis au courant de la Fusion par: (i) leurs relevés trimestriels de septembre; et (ii) via un avis sur le site Web.

27. La Dispense souhaitée et la Dispense sur les dérivés souhaitée respectent les exigences et les critères d'un transfert en bloc, conformément à la disposition 3.4 de l'Instruction générale relative au Règlement 33-109 et à son Annexe C.

Décisions

Les Décideurs à l'égard de la Dispense souhaitée, et l'Autorité principale à l'égard de la Dispense sur les dérivés souhaitée estiment que les décisions respectent les critères prévus par la Législation et la *Loi sur les instruments dérivés* (Québec), tel qu'applicable.

La décision des Décideurs à l'égard de la Dispense souhaitée, en vertu de la Législation, est d'accorder la dispense souhaitée.

La décision de l'Autorité principale, en vertu de la *Loi sur les instruments dérivés* (Québec) est d'accorder la Dispense sur les dérivés souhaitée.

Le surintendant de l'assistance aux clientèles
et de l'encadrement de la distribution,

Eric Stevenson

3.8.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Aucune information.

3.8.4 Autres

Décisions administratives rendues à l'égard d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome

Selon les articles 115.2 et 146.1 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers*, RLRQ, c. D-9 (la « Loi ») **l'**Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») peut suspendre l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 $ pour chaque contravention lorsque ceux-ci ne respectent pas les dispositions prévues aux articles 81, 82, 83, 103.1, 128, 135 et 136 de la Loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la Loi ou à l'un de ses règlements.

L'Autorité peut également radier l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome lorsqu'il y a contravention aux articles 82 et 128 de la Loi ainsi qu'aux articles 81, 83, 103.1, 135 ou 136 de cette même Loi, lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.

Le tableau ci-joint contient les décisions administratives rendues par l'Autorité à l'encontre de cabinets, représentants autonomes et sociétés autonomes ayant fait défaut de respecter certaines exigences relatives à leur inscription.

Au moment de cette publication, il est possible que leur situation soit déjà corrigée. Il est également possible de vérifier si un cabinet, représentant autonome ou société autonome est inscrit auprès de l'Autorité en consultant le *Registre des entreprises et individus autorisés à exercer* disponible sur son site Web en cliquant sur le lien suivant :

http://www.lautorite.qc.ca/fr/registre-entreprise-individu-fr-pro.html

Vous pouvez également vous adresser au Centre d'information de l'Autorité aux coordonnées suivantes :

Québec : 418 525-0337
Montréal : 514 395-0337
Autres régions : 1 877 525-0337
Site Web: www.lautorite.qc.ca

Manquements	Code
Ne pas avoir maintenu une assurance de responsabilité conforme aux règlements	A
Ne pas avoir complété le maintien annuel de son inscription	B

Ne pas avoir versé les droits annuels prévus aux règlements	C
Ne pas avoir de représentant rattaché	D

Disciplines ou catégories de discipline	Code
Assurance de personnes	1
Assurance collective de personnes	2
Assurance de dommages (Agents)	3
Assurance de dommages (Courtiers)	4
Expertise en règlement de sinistres	5
Planification financière	6
Courtage en épargne collective	7611
Courtage en plans de bourses d'études	7615

La liste ci-dessous indique le numéro de client du cabinet, représentant autonome ou société autonome concerné, son nom, le numéro de la décision rendue par l'Autorité, le manquement reproché, la discipline ou la catégorie de discipline concernée par le manquement, la nature de la décision et la date de la décision.

Numéro de client	Nom de la personne morale	Numéro de décision	Manquements et Disciplines ou catégories de discipline	Nature de la décision	Date de la décision
2001243584	JEAN-FRANÇOIS MARIN	2017-CI-1060395	D / 1	Radiation	2017-11-16

4.

Indemnisation

4.1 Avis et communiqués
4.2 Réglementation
4.3 Autres consultations
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
4.5 Fonds d'assurance-dépôts
4.6 Autres décisions

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

5.1 Avis et communiqués
5.2 Réglementation et lignes directrices
5.3 Autres consultations
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
5.5 Sanctions administratives
5.6 Autres décisions

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital
Traitement du risque de contrepartie et de la compensation entre produits

Cet avis s'adresse aux caisses non membres d'une fédération, aux sociétés de fiducie et aux sociétés d'épargne régies par les lois suivantes (ci-après les « institutions ») :

- Loi sur les coopératives de services financiers, RLRQ, c. C-67.3;
- Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, RLRQ, c. S-29.01.

Les modalités de l'Annexe 3-II intitulée « Traitement du risque de contrepartie et de la compensation entre produits » de la version janvier 2017 de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») devenaient applicables par les institutions à compter du 1er janvier 2018.

L'Autorité donne avis que ces modalités seront plutôt applicables par les institutions à compter du 1er janvier 2019.

L'Autorité s'attend toutefois à ce que ces institutions appliquent, entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2018, les modalités de l'Annexe 3-II intitulée « Traitement du risque de contrepartie et de la compensation entre produits » de la version janvier 2016 de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Sylvain Roy
Direction de l'encadrement du capital des institutions financières
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4517
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
sylvain.roy@lautorite.qc.ca

Cyrille Bonou
Direction de l'encadrement du capital des institutions financières
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4645
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
cyrille.bonou@lautorite.qc.ca

Le 23 novembre 2017

Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base
Traitement du risque de contrepartie et de la compensation entre produits

Cet avis s'adresse aux caisses membres d'une fédération ainsi qu'aux fédérations de caisses régies par la Loi sur les coopératives de services financiers, RLRQ, c. C-67.3.

Les modalités de l'Annexe 3-II intitulée « Traitement du risque de contrepartie et de la compensation entre produits » de la version janvier 2017 de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») devenaient applicables par l'« entité » définie à la section 1.1 du chapitre 1 de cette ligne directrice à compter du 1er janvier 2018.

L'Autorité donne avis que ces modalités seront plutôt applicables à compter du 1er janvier 2019.

L'Autorité s'attend toutefois à ce que l'« entité » applique, entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2018, les modalités de l'Annexe 3-II intitulée « Traitement du risque de contrepartie et de la compensation entre produits » de la version janvier 2016 de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base*.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Sylvain Roy
Direction de l'encadrement du capital des institutions financières
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4517
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
sylvain.roy@lautorite.qc.ca

Cyrille Bonou
Direction de l'encadrement du capital des institutions financières
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4645
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
cyrille.bonou@lautorite.qc.ca

Le 23 novembre 2017

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés de valeurs et des instruments dérivés

6.1 Avis et communiqués
6.2 Réglementation et instructions générales
6.3 Autres consultations
6.4 Sanctions administratives pécuniaires
6.5 Interdictions
6.6 Placements
6.7 Agréments et autorisations de mise en marché de dérivés
6.8 Offres publiques
6.9 Information sur les valeurs en circulation
6.10 Autres décisions
6.11 Annexes et autres renseignements

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 Sanctions administratives pécuniaires

L'Autorité des marchés financiers publie dans cette section la liste des sanctions administratives pécuniaires. Les décisions de révision des sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs ainsi qu'aux initiés sont publiées à la section 6.4.3, distinctement des sections 6.4.1 et 6.4.2 qui contiennent les décisions initiales imposées à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« LVM ») ou encore, les articles 96 à 98 ou 102 de cette même loi. (274.1 LVM / 271.13, 271.14 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

6.4.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs assujettis à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.13 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.13 RVM.

Tout émetteur assujetti qui contrevient à une disposition du titre III de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déposer un document d'information périodique, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 $ par document pour chaque jour ouvrable au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 $ au cours d'un même exercice financier de l'Autorité.

271.15 RVM.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.13 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau produit ci-dessous indique le nom de l'émetteur concerné, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
INVESTISSEMENTS TSPL INC.	20170020798-1	2017-11-17	23 400,00 $

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
KERR MINES INC.	20170020797-1	2017-11-17	2 100,00 $
NEMASKA LITHIUM INC.	20170020799-1	2017-11-17	500,00 $

6.4.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux initiés suivant leur défaut de respecter l'une des dispositions des articles 96 à 98 ou 102 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.14 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.14.

Tout initié ou dirigeant réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 $ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 $.

271.15.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.14 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau ci-dessous indique le nom de l'initié concerné, le nom de l'émetteur à l'égard duquel il n'a pas fait la déclaration requise, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé

Aucune information

6.4.3 - Décisions de révision

Les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires.

Il s'agit plus particulièrement des cas où l'Autorité, dans le cadre d'un processus de révision, a décidé de maintenir, de réduire ou encore d'annuler le montant de la sanction administrative pécuniaire précédemment imposée.

6.4.3.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les émetteurs assujettis.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
ATS AUTOMATION TOOLING SYSTEMS INC.	20170019264-1	2017-10-18	400,00 $	
	20170019264-2	2017-11-21		0,00 $

6.4.3.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les initiés.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé

Aucune information

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Aucune information.

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Fairfax India Holdings Corporation	15 novembre 2017	Ontario
Mines Agnico Eagle Limitée	17 novembre 2017	Ontario
STEP Energy Services Ltd.	17 novembre 2017	Alberta
Whitecap Resources Inc.	17 novembre 2017	Alberta

[1] Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
The Hydropothecary Corporation	15 novembre 2017	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
		- Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Baylin Technologies Inc.	16 novembre 2017	Ontario
Fonds d'actions Asie-Pacifique Dynamique (*auparavant Fonds Valeur Extrême-Orient Dynamique*) Fonds équilibré Blue Chip Dynamique Fonds d'actions Blue Chip Dynamique Fonds d'actions européennes Dynamique (*auparavant Fonds Valeur européenne Dynamique*) Fonds mondial équilibré Dynamique Fonds d'actions mondiales Dynamique Fonds d'actions internationales Dynamique (*auparavant Fonds Valeur Mondiale Dynamique*) Fonds de dividendes Dynamique Fonds de revenu de dividendes Dynamique Fonds d'actions productives de revenu Dynamique Fonds d'actions mondiales productives de revenu Dynamique Fonds de rendement stratégique mondial Dynamique Fonds de petites entreprises Dynamique Fonds de rendement stratégique Dynamique Fonds d'actions américaines productives de revenu Dynamique Fonds de rendement stratégique américain Dynamique Fonds d'obligations Avantage Dynamique Fonds d'obligations canadiennes Dynamique Fonds de stratégies d'obligations de	20 novembre 2017	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
sociétés Dynamique		
Fonds de titres de créance diversifiés Dynamique		
Fonds d'obligations à haut rendement Dynamique		
Fonds de titres de qualité à taux variable Dynamique		
Fonds du marché monétaire Dynamique		
Fonds d'obligations à court terme Dynamique		
Fonds d'obligations à rendement total Dynamique (Fonds D'obligations A Rendement Total Aurion Dynamique)		
Fonds Croissance américaine Power Dynamique		
Fonds équilibré Power Dynamique		
Fonds Croissance canadienne Power Dynamique		
Fonds Croissance mondiale Power Dynamique		
Fonds de petites sociétés Power Dynamique		
Fonds de rendement spécialisé Dynamique		
Fonds diversifié d'actif réel Dynamique		
Fonds d'achats périodiques Dynamique		
Fonds de revenu énergétique Dynamique		
Fonds de services financiers Dynamique		
Fonds mondial tout-terrain Dynamique		
Fonds mondial d'infrastructures Dynamique		
Fonds immobilier mondial Dynamique		
Fonds de métaux précieux Dynamique		
Fonds de rendement à prime Dynamique		
Fonds américain Dynamique		
Fonds canadien de dividendes Dynamique		
Fonds de dividendes Avantage Dynamique		
Fonds mondial de répartition d'actif Dynamique		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Fonds mondial de découverte Dynamique		
Fonds mondial de dividendes Dynamique		
Fonds de dividendes américains Avantage Dynamique		
Fonds de revenu mensuel américain Dynamique		
Fonds Valeur équilibrée Dynamique		
Fonds Valeur du Canada Dynamique		
Portefeuille Croissance équilibrée DynamiqueUltra		
Portefeuille Revenu équilibré DynamiqueUltra		
Portefeuille équilibré DynamiqueUltra (*auparavant Portefeuille De Revenu Stratégique Dynamique*)		
Portefeuille défensif DynamiqueUltra		
Portefeuille Actions DynamiqueUltra		
Portefeuille Croissance DynamiqueUltra		
Catégorie équilibrée américaine Blue Chip Dynamique		
Catégorie de revenu de dividendes Dynamique		
Catégorie de rendement d'actions privilégiées Dynamique		
Catégorie de rendement stratégique Dynamique		
Catégorie d'obligations Avantage Dynamique		
Catégorie de stratégies d'obligations de sociétés Dynamique		
Catégorie Marché monétaire Dynamique		
Catégorie d'obligations à rendement total Dynamique (*auparavant Catégorie obligataire de rendement total Aurion Dynamique*)		
Catégorie Croissance américaine Power Dynamique		
Catégorie mondiale équilibrée Power Dynamique		
Catégorie Croissance mondiale Power		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Dynamique		
Catégorie mondiale navigateur Power Dynamique		
Catégorie américaine Dynamique		
Catégorie Valeur canadienne Dynamique		
Catégorie de dividendes Avantage Dynamique		
Catégorie mondiale de répartition d'actif Dynamique		
Catégorie mondiale de découverte Dynamique		
Catégorie mondiale de dividendes Dynamique		
Catégorie Valeur équilibrée Dynamique		
Catégorie de rendement spécialisé Dynamique		
Catégorie mondiale d'infrastructures Dynamique		
Catégorie de rendement à prime Dynamique		
Catégorie d'énergie stratégique Dynamique		
Catégorie aurifère stratégique Dynamique		
Catégorie de ressources stratégique Dynamique		
Catégorie secteurs américains Dynamique		
Portefeuille Catégorie croissance équilibrée DynamiqueUltra		
Portefeuille Catégorie prudente DynamiqueUltra		
Portefeuille Catégorie Actions DynamiqueUltra		
Portefeuille Catégorie Croissance DynamiqueUltra		
Catégorie Croissance mondiale Power PGD		
Catégorie de ressources PGD		
Catégorie Valeur équilibrée PGD		
Portefeuille Catégorie équilibrée DynamiqueUltra		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Fonds Scotia du marché monétaire Fonds Scotia de dividendes mondiaux Fonds privé Scotia de revenu à court terme Fonds Scotia de croissance mondiale Fonds Scotia des bons du Trésor Fonds Scotia potentiel mondial Fonds Scotia du marché monétaire en $ US Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation Fonds privé Scotia d'actions mondiales Fonds privé Scotia mondial d'infrastructures Fonds Scotia d'obligations Fonds privé Scotia d'actions mondiales à faible volatilité Fonds Scotia de revenu canadien Fonds privé Scotia de titres immobiliers mondiaux Fonds Scotia de revenu moyen Fonds Scotia de revenu à taux variable Fonds Scotia d'obligations mondiales Fonds Scotia indiciel obligataire canadien Fonds Scotia hypothécaire de revenu Fonds Scotia indiciel canadien Fonds privé Scotia américain d'obligations de base+ Fonds Scotia indiciel international Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes Fonds Scotia indiciel Nasdaq Fonds privé Scotia d'actions privilégiées canadiennes Fonds Scotia indiciel américain Fonds privé Scotia de créances mondiales Fonds privé Scotia mondial à rendement élevé	15 novembre 2017	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur		
Fonds privé Scotia de revenu à options		
Fonds privé Scotia de revenu		
Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes		
Fonds privé Scotia d'obligations à rendement total		
Portefeuille de revenu Sélection Scotia		
Fonds Scotia d'obligations à court terme		
Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia		
Fonds Scotia d'obligations en $ US		
Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia		
Portefeuille de croissance Sélection Scotia		
Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia		
Fonds Scotia de perspectives équilibrées		
Fonds Scotia canadien équilibré		
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié		
Portefeuille de revenu Partenaires Scotia		
Fonds Scotia équilibré de dividendes		
Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia		
Fonds Scotia équilibré mondial		
Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia		
Fonds Scotia revenu avantage Portefeuille de croissance Partenaires Scotia		
Fonds privé Scotia équilibré stratégique		
Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia		
Fonds Scotia équilibré en $ US		
Portefeuille de revenu INNOVA Scotia		
Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia		
Fonds Scotia de valeurs canadiennes de		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
premier ordre		
Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia		
Fonds Scotia de dividendes canadiens		
Portefeuille de croissance INNOVA Scotia		
Fonds Scotia de croissance canadienne		
Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia		
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation		
Fonds privé Scotia d'actions canadiennes toutes capitalisations		
Portefeuille Scotia Aria prudent – Évolution		
Fonds privé Scotia d'actions canadiennes		
Portefeuille Scotia Aria prudent – Protection		
Fonds privé Scotia canadien de croissance		
Fonds privé Scotia canadien à moyenne capitalisation		
Portefeuille Scotia Aria prudent – Versement		
Fonds privé Scotia canadien à petite capitalisation		
Fonds privé Scotia canadien de valeur Portefeuille Scotia Aria modéré – Évolution		
Fonds privé Scotia d'actions canadiennes fondamentales		
Portefeuille Scotia Aria modéré – Protection		
Fonds privé Scotia de dividendes nord-américains		
Fonds privé Scotia de revenu de titres immobiliers		
Portefeuille Scotia Aria modéré – Versement		
Fonds privé Scotia de dividendes américains		
Fonds privé Scotia américain de croissance à grande capitalisation		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Portefeuille Scotia Aria progressif – Évolution		
Fonds privé Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation		
Portefeuille Scotia Aria progressif – Protection		
Fonds privé Scotia américain de valeur		
Fonds Scotia des ressources		
Portefeuille Scotia Aria progressif – Versement		
Fonds Scotia de valeurs américaines de premier ordre		
Fonds Scotia de dividendes américains		
Fonds Scotia de potentiel américain		
Portefeuille de revenu Apogée Portefeuille équilibré Apogée		
Fonds Scotia européen		
Portefeuille de croissance Apogée		
Fonds Scotia d'actions internationales de valeur		
Fonds Scotia d'Amérique latine		
Fonds Scotia de la région du Pacifique		
Fonds privé Scotia des marchés émergents		
Fonds privé Scotia international d'actions de base		
Fonds privé Scotia d'actions internationales		
Fonds privé Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation		
Intact Corporation financière	16 novembre 2017	Ontario

[1] Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne

en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
BMO Fonds du marché monétaire	16 novembre 2017	Ontario
BMO Fonds d'obligations de base		
BMO Fonds d'obligations de base Plus		
BMO Portefeuille diversifié de revenu		
BMO Fonds mondial diversifié		
BMO Fonds mondial de revenu mensuel		
BMO Fonds de croissance et de revenu		
BMO Fonds d'obligations de sociétés échelonnées		
BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée		
BMO Fonds de revenu mensuel		
BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme		
BMO Fonds universel d'obligations		
BMO Fonds de l'allocation de l'actif		
BMO Fonds canadien d'actions à grande capitalisation		
BMO Fonds de dividendes		
BMO Fonds mondial de croissance et de revenu		
BMO Fonds de dividendes nord-américains		
BMO Fonds FNB dividendes gestion tactique		
BMO Fonds mondial à petite capitalisation		
BMO Fonds de métaux précieux		
BMO Fonds de ressources		
BMO Portefeuille FNB à revenu fixe		
BMO Portefeuille FNB de revenu		
BMO Portefeuille FNB conservateur		
BMO Portefeuille FNB équilibré		
BMO Portefeuille FNB croissance		
BMO Portefeuille FNB actions de croissance		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
BMO Fonds équilibré en dollars US		
BMO Fonds de dividendes en dollars US		
BMO Fonds indice-actions en dollars US		
BMO Fonds du marché monétaire en dollars US		
BMO Fonds américain de revenu mensuel en dollars US		
BMO Catégorie asiatique de croissance et de revenu		
BMO Catégorie actions canadiennes		
BMO Catégorie dividendes		
BMO Catégorie mondiale de dividendes		
BMO Catégorie mondiale énergie		
BMO Catégorie mondiale d'actions		
BMO Catégorie FNB mondial à faible volatilité		
BMO Catégorie Chine élargie		
BMO Catégorie valeur internationale		
BMO Catégorie actions américaines		
BMO Portefeuille de revenu CatégorieSélect		
BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect		
BMO Portefeuille croissance CatégorieSélect		
BMO Portefeuille actions de croissance CatégorieSélect		
BMO Catégorie Portefeuille FNB de revenu		
BMO Catégorie Portefeuille FNB équilibré		
BMO Catégorie Portefeuille FNB croissance		
BMO Catégorie Portefeuille FNB actions de croissance		
BMO Fonds Étape Plus 2022		
BMO Fonds Étape Plus 2025		
BMO Fonds Étape Plus 2026		
BMO Fonds Étape Plus 2030		
BMO Portefeuille de revenu FondSélect		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
BMO Portefeuille équilibré FondSélect		
BMO Portefeuille croissance FondSélect		
BMO Portefeuille actions de croissance FondSélect		
FNB First Trust AlphaDEX dividendes américains (couvert en dollars canadiens)	16 novembre 2017	Ontario
Fonds d'obligations Avantage Invesco	17 novembre 2017	Ontario
Fonds de répartition Invesco		
Fonds de marché monétaire canadien Invesco		
Fonds équilibré canadien Invesco		
Catégorie obligations canadiennes Invesco		
Fonds d'obligations canadiennes Invesco		
Catégorie d'excellence canadienne de croissance Invesco		
Fonds d'excellence canadien de croissance Invesco		
Catégorie combinée équilibrée canadienne Invesco		
Catégorie croissance européenne Invesco		
Fonds de revenu à taux variable Invesco		
Fonds d'obligations mondiales Invesco		
Fonds mondial de revenu de dividendes Invesco		
Catégorie croissance mondiale Invesco		
Fonds mondial d'obligations à rendement élevé Invesco		
Fonds mondial de revenu mensuel Invesco		
Fonds immobilier mondial Invesco		
Fonds Indo-Pacifique Invesco		
Portefeuille Tacticiel 2023 Invesco		
Portefeuille Tacticiel 2028 Invesco		
Portefeuille Tacticiel 2033 Invesco		
Portefeuille Tacticiel 2038 Invesco		
Portefeuille de croissance équilibré Tacticiel Invesco		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Catégorie Portefeuille de croissance équilibré Tacticiel Invesco		
Portefeuille de revenu équilibré Tacticiel Invesco		
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Tacticiel Invesco		
Portefeuille de revenu diversifié Tacticiel Invesco		
Catégorie Portefeuille de revenu diversifié Tacticiel Invesco		
Portefeuille de croissance Tacticiel Invesco		
Catégorie Portefeuille de croissance Tacticiel Invesco		
Portefeuille de croissance maximum Tacticiel Invesco		
Catégorie Portefeuille de croissance maximum Tacticiel Invesco		
Catégorie croissance internationale Invesco		
Fonds de croissance international Invesco		
Fonds d'actions canadiennes Sélect Invesco		
Fonds d'obligations à court terme Invesco		
Catégorie revenu à court terme Invesco		
Fonds de rendement stratégique Invesco		
Fonds indice d'obligations échelonnées de sociétés 1-5 ans PowerShares		
Catégorie indice canadien dividendes PowerShares		
Catégorie indice à faible volatilité canadien PowerShares		
Catégorie indice actions privilégiées canadiennes PowerShares		
Catégorie indice fondamental canadien FTSE RAFI PowerShares		
Catégorie fondamentaux marchés émergents FTSE RAFI PowerShares		
Fonds fondamentaux mondial+ FTSE RAFI PowerShares		
Fonds fondamentaux américain FTSE		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
RAFI PowerShares		
Fonds de dividendes mondial PowerShares		
Fonds indice d'obligations à rendement élevé de sociétés PowerShares		
Fonds de revenu mensuel PowerShares		
Fonds indice d'obligations à rendement réel PowerShares		
Fonds d'obligations tactique PowerShares		
Fonds indice à faible volatilité américain PowerShares		
Catégorie Trimark canadienne		
Fonds Destinée canadienne Trimark		
Fonds Trimark canadien		
Catégorie occasions canadiennes Trimark		
Fonds d'occasions canadiennes Trimark		
Catégorie de dividendes canadienne Plus Trimark		
Fonds de petites sociétés canadiennes Trimark		
Catégorie rendement diversifié Trimark		
Catégorie marchés émergents Trimark		
Catégorie énergie Trimark		
Fonds Europlus Trimark		
Fonds Trimark		
Catégorie mondiale équilibrée Trimark		
Fonds mondial équilibré Trimark		
Fonds de revenu diversifié mondial Trimark		
Catégorie de dividendes mondiale Trimark		
Catégorie Destinée mondiale Trimark		
Fonds Destinée mondiale Trimark		
Catégorie mondiale d'analyse fondamentale Trimark		
Fonds mondial d'analyse fondamentale Trimark		
Catégorie petites sociétés mondiales Trimark		
Fonds de croissance du revenu Trimark		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Fonds d'intérêt Trimark		
Catégorie internationale des sociétés Trimark		
Fonds international des sociétés Trimark		
Fonds de ressources Trimark		
Fonds équilibré Sélect Trimark		
Catégorie sociétés américaines Trimark		
Fonds de sociétés américaines Trimark		
Fonds du marché monétaire américain Trimark		
Catégorie petites sociétés américaines Trimark		
Mandat Prive Catégorie De Placements Spécialisés Dynamique	21 novembre 2017	Ontario
Sphere FTSE Canada Sustainable Yield Index ETF	16 novembre 2017	Ontario
Sphere FTSE Us Sustainable Yield Index ETF		
Sphere FTSE Europe Sustainable Yield Index ETF		
Sphere FTSE Asia Sustainable Yield Index ETF		
Sphere FTSE Emerging Markets Sustainable Yield Index ETF		

[1] Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	15 novembre 2017	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	15 novembre 2017	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	15 novembre 2017	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	15 novembre 2017	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	15 novembre 2017	3 novembre 2017
Banque de Montréal	15 novembre 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	15 novembre 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	17 novembre 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	17 novembre 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	17 novembre 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	17 novembre 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	17 novembre 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	17 novembre 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	17 novembre 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	17 novembre 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	17 novembre 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	20 novembre 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	20 novembre 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	20 novembre 2017	17 mai 2016
Banque Nationale du Canada	15 novembre 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	15 novembre 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	15 novembre 2017	4 juillet 2016

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Nationale du Canada	15 novembre 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	16 novembre 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	16 novembre 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	16 novembre 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	16 novembre 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	17 novembre 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	20 novembre 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	20 novembre 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	20 novembre 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	20 novembre 2017	4 juillet 2016
Baylin Technologies Inc.	20 novembre 2017	16 novembre 2017
Chartwell résidences pour retraités	17 novembre 2017	31 octobre 2017
CU Inc.	20 novembre 2017	16 mai 2016
Dividend Growth Split Corp.	17 novembre 2017	28 avril 2016
Financière Sun Life Inc.	21 novembre 2017	20 mars 2017
La Banque de Nouvelle-Écosse	15 novembre 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	16 novembre 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	16 novembre 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	16 novembre 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	16 novembre 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	20 novembre 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	20 novembre 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	20 novembre 2017	31 octobre 2016
La Banque Toronto-Dominion	15 novembre 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	15 novembre 2017	13 juin 2016

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
La Banque Toronto-Dominion	15 novembre 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	15 novembre 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	15 novembre 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	16 novembre 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	16 novembre 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	16 novembre 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	16 novembre 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	17 novembre 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	20 novembre 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	20 novembre 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	20 novembre 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	21 novembre 2017	13 juin 2016
Union Gas Limited	20 novembre 2017	28 mars 2017
Union Gas Limited	20 novembre 2017	28 mars 2017

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Société Financière Daimler Canada Inc.

Vu la demande présentée par Société Financière Daimler Canada Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 6 octobre 2017 (la « demande »);

Vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1;

Vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, r. 50;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir l'accord de l'Autorité pour le placement à l'extérieur du Québec de billets à moyen terme garantis par Daimler AG pour un montant global de 750 millions de dollars, le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité (le « placement »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité donne son accord pour le placement.

Fait à Montréal, le 15 novembre 2017.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2017-FS-0133

Valeant Pharmaceuticals International, inc.

Vu la demande présentée par Valeant Pharmaceuticals International, inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 8 novembre 2017 (la « demande »);

Vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1;

Vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, r. 50;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir l'accord de l'Autorité pour le placement à l'extérieur du Québec de billets de premier rang pour un montant maximal de 2,5 milliards de dollars US, le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité (le « placement »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité donne son accord pour le placement.

Fait à Montréal, le 10 novembre 2017.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Numéro de projet SEDAR : 2692009

Décision n°: 2017-FS-0127

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1er octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
AgriSelect Land Capital Income Fund	2017-10-30	1 620 000 $
Carlyle Asia Partners V, L.P.	2017-10-30	498 717 450 $
Citigroup Inc.	2017-10-27	48 232 351 $
DMG Blockchain Solutions Inc.	2017-10-27 au 2017-10-31	4 851 425 $
Durum Industrial Real Estate Investment Trust	2017-11-01	502 700 $
Fiducie de titrisation automobile Ford	2017-10-24	371 310 000 $
Fonds de revenu diversifié Invico	2017-11-02	1 686 940 $
Greystone Real Estate Fund Inc.	2017-11-03	37 511 000 $
Honey Badger Exploration Inc.	2017-10-25 au 2017-11-02	243 688 $
InvestX Series 37 Limited Partnership	2017-10-26 au 2017-11-03	770 672 $

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Invico Diversified Income Limited Partnership	2017-11-02	60 000 $
LED Medical Diagnostics Inc.	2017-10-30	2 500 000 $
LSC Lithium Corporation	2017-10-27	3 465 514 $
Maricann Group Inc.	2017-10-27	31 000 000 $
Nexus Gold Corp.	2017-10-25 au 2017-10-27	765 313 $
Pacific Rim Cobalt Corp.	2017-10-23	8 323 281 $
Penso RDO Offshore Fund Ltd.	2017-10-23	94 830 000 $
Qudian Inc.	2017-10-20	30 240 $
Ressources Explor inc.	2017-11-01	200 000 $
Ressources X-Terra inc.	2017-10-30	30 500 $
Sage Gold Inc.	2017-10-23	600 380 $
Trez Capital Yield Trust	2017-10-23 au 2017-10-27	824 527 $
White Swan Environmental Ltd.	2017-10-30	9 340 319 $

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Barometer Tactical Balanced Pool	2016-01-02 au 2016-12-31	44 693 019 $
CC&L Genesis Fund	2016-01-04 au 2016-12-30	8 230 749 $
CC&L Group Canadian Q Growth Fund	2016-01-04 au 2016-12-30	102 733 536 $
CC&L Group Candian Equity Fund	2016-01-04 au 2016-12-31	205 426 816 $

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
CC&L Group Fundamental Canadia Equity	2016-01-04 au 2016-12-30	22 516 361 $
CC&L Group Money Market Fund	2016-01-04 au 2016-12-30	599 812 610 $
CC&L Groupe Balanced Plus Fund II	2016-01-04 au 2016-12-30	30 247 464 $
CC&L Multi Strategy Fund	2016-01-22 au 2016-12-30	27 494 500 $
Crestpoint Institutional Real Estate Fund	2016-03-14, 2016-05-31	85 945 929 $
FAM Registered Balanced Fund	2016-01-31 au 2016-12-31	5 740 073 $
Fonds d'Obligations Court Terme - Baker Gilmore & Associés	2016-01-05 au 2016-12-23	10 132 050 $
Fonds d'actions internationales à petite capitalisation - Global Alpha	2016-01-05 au 2016-12-30	2 808 357 $
Fonds d'Actions Mondiales Q CC&L Groupe	2016-01-04 au 2016-12-29	99 413 223 $
Fonds en Gestion Commune d'Actions Mondiales de Base AGF	2015-10-01 au 2016-12-31	8 439 994 $
Fonds Obligataire Baker Gilmore & Associés	2016-01-05 au 2016-12-20	26 822 406 $
Fonds Palos Iou à Haut Rendement	2015-12-31 au 2016-11-30	1 394 689 $
Fonds Q 130/30 CC&L II	2016-05-04	191 022 $
Fonds Rendement Absolu Global Alpha	2016-03-29 au 2016-06-16	3 393 783 $
Goodwood Fund	2016-01-01 au 2016-12-31	45 505 $
Lawrence Park Credit Strategies Fund	2016-01-31 au 2016-12-31	8 912 486 $
Mercer Canadian Equity Fund	2016-04-11 au 2016-12-20	114 203 675 $

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
New York Income Partners IV, LLC	2017-10-17	500 000 $
New York Income Partners IV, LLC.	2017-03-13	500 000 $
Palos Income Fund L.P.	2016-01-01 au 2016-12-30	3 636 540 $
Portefeuille d'actions à petite cap II - Client privé	2016-01-04 au 2016-12-30	23 283 022 $
Portefeuille d'actions canadiennes - valeur - Client privé	2016-01-04 au 2016-12-30	42 317 341 $
Portefeuille d'actions canadiennes d'investissment socialement responsable - Client	2016-01-04 au 2016-09-19	488 293 $
Portefeuille d'actions mondiales - Client privé	2016-01-04 au 2016-12-30	123 274 068 $
Portefeuille d'actions mondiales de revenu et de croissance - Client Privé	2016-01-04 au 2016-12-30	34 794 717 $
Portefeuille de revenu et croissance - Client privé II	2016-01-04 au 2016-12-30	41 719 173 $
Portefeuille diversifié de revenu - CC&L Sélect	2016-01-04 au 2016-12-28	2 725 753 $
Portefeuille d'obligations - Client privé	2016-01-04 au 2016-12-30	117 992 514 $
Portefeuille d'obligations à court terme - Client privé	2016-01-04 au 2016-12-30	76 387 377 $
Portefeuille d'obligations à haut rendement - Client Privé	2016-01-04 au 2016-12-30	29 712 383 $
Portefeuille Select CC&L de Croissance	2016-01-04 au 2016-12-29	3 576 759 $
Portefeuille Sélect CC&L de revenue équilibré	2016-01-04 au 2016-12-06	758 515 $
Portefeuille Sélect CC&L équilibré	2016-01-04 au 2016-12-30	6 194 888 $
Portefeuille Stratégies multiples - Client privé	2016-01-04 au 2016-12-30	92 294 591 $

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Private Client Real Estate Portfolio	2016-03-14, 2016-05-31	68 255 350 $
UBS (Canada) Global Allocation Fund	2016-01-04 au 2016-12-12	1 222 320 $
UBS (Canada) Global Master Fund	2016-01-26 au 2016-12-23	613 800 $
Winton Futures Fund Ltd.	2016-02-01 au 2016-11-01	194 459 945 $

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Fonds Desjardins

Le 21 novembre 2017

Dans l'affaire de
la législation en valeurs mobilières du
Québec et de l'Ontario
(les « territoires »)

et

du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires

et

de Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.
(le « déposant »)

et

des fonds Desjardins
(définis ci-dessous)

Décision

Contexte

L'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable de chaque territoire (les « décideurs ») a reçu du déposant une demande en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires (la « législation »), conformément à l'article 19.1 du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (c. V-1.1, r. 39) (le « Règlement 81-102 »), accordant aux fonds Desjardins (définis ci-dessous) une dispense des restrictions prévues au :

1. paragraphe 4.1(1) du Règlement 81-102 afin de permettre aux fonds Desjardins d'investir dans des titres de créance d'un émetteur durant la période du placement (le « placement ») ou dans les 60 jours qui suivent le placement (la « période de 60 jours » et, avec le placement, la « période d'interdiction »), même si le courtier gérant des fonds Desjardins, ou une personne qui a des liens avec lui ou qui est membre de son groupe, remplit ou a rempli la fonction de preneur ferme à l'occasion du placement (chacun, un « preneur ferme apparenté »), et même si les titres de créance n'ont pas de notation désignée établie par une agence de notation désignée comme le prévoit le sous-paragraphe 4.1(4)(b) du Règlement 81-102 (la « dispense de l'application du paragraphe 4.1(1) »);

2. paragraphe 4.1(2) du Règlement 81-102 afin de permettre aux fonds Desjardins d'investir, dans le cadre d'un placement initial (défini ci-dessous) et sur le marché secondaire, dans des titres de créance non cotés d'émetteurs apparentés (définis ci-dessous) ayant une notation désignée au sens attribué à cette expression dans le *Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié* (V-1.1, r. 16) (le « Règlement 44-101 ») (la « dispense de l'application du paragraphe 4.1(2) »);

3. paragraphe 4.2(1) du Règlement 81-102 afin de permettre aux fonds Desjardins d'acheter auprès de Valeurs mobilières Desjardins inc. (« VMD »), membre actuel du groupe du déposant qui agit à titre de courtier-contrepartiste (un « courtier-contrepartiste ») sur le marché des titres de créance canadien et/ou un marché des titres de créance international, et de tout autre membre du groupe du déposant qui pourrait ultérieurement agir à ce titre (chacun, un « courtier apparenté »), ou de vendre à ces personnes, des titres de créance d'un émetteur autre que le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial (les « titres de créance non gouvernementaux ») ou des titres de créance émis ou garantis pleinement et sans condition par le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial (les « titres de créance gouvernementaux ») sur le marché secondaire (la « dispense de l'application du paragraphe 4.2(1) »);

   (collectivement, la « dispense souhaitée »).

Dans le cadre du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires (demandes sous régime double) :

a) l'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale pour la présente demande;

b) le déposant a donné avis qu'il compte se prévaloir des dispositions du paragraphe 4.7(1) du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport* (c. V-1.1, r.1) (le « Règlement 11-102 ») dans les territoires du Canada autres que les territoires;

c) la décision est celle de l'autorité principale et fait foi de la décision de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable en Ontario.

Interprétation

Les expressions définies dans le Règlement 11-102, le *Règlement 14-101 sur les définitions* (c. V-1.1, r.3), le Règlement 81-102 et le *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (c. V-1.1, r.43) (le « Règlement 81-107 ») ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition. Les expressions qui sont utilisées dans la présente décision ont le sens qui leur est attribué ci-dessous :

« CEI » désigne le comité d'examen indépendant établi conformément au Règlement 81-107;

« émetteur apparenté » désigne un émetteur dont un associé, un dirigeant, un administrateur ou un salarié du courtier gérant des fonds Desjardins ou d'une personne membre du groupe du courtier gérant ou ayant des liens avec celui-ci est un associé, un dirigeant ou un administrateur, cette condition ne s'appliquant pas dans le cas de celui qui remplit les conditions suivantes : (i) il ne participe pas à l'élaboration des décisions de placement prises pour le compte du fonds d'investissement; (ii) il n'a pas accès, avant leur mise en œuvre, à l'information concernant les décisions de placement prises pour le compte du fonds d'investissement; et (iii) il n'influe pas, sinon par des rapports de recherche, des études statistiques ou d'autres publications généralement accessibles aux clients, sur les décisions de placement prises pour le compte du fonds d'investissement;

« fonds Desjardins » désigne tous les fonds d'investissement assujettis au Règlement 81-102, y compris les organismes de placement collectif et les fonds négociés en bourse, et tout fonds d'investissement assujetti au Règlement 81-102 constitué ultérieurement pour lequel le déposant agit ou agira à titre de gestionnaire de fonds d'investissement;

« placement initial » désigne un placement initial de titres de créance non cotés d'un émetteur apparenté ou un placement de nouveaux titres de créance non cotés d'un émetteur apparenté;

Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivantes du déposant :

Le déposant, VMD et les fonds Desjardins

1. Le déposant est ou sera le gestionnaire de fonds d'investissement de chaque fonds Desjardins. Le déposant est inscrit à titre de gestionnaire de portefeuille dans chacun des territoires du Canada, de directeur des placements de produits dérivés en Ontario, de gestionnaire de portefeuille en dérivés au Québec, de courtier sur le marché dispensé au Québec, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba et de gestionnaire de fonds d'investissement en Ontario, en Alberta, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec. Le siège du déposant est situé à Montréal, au Québec.

2. Le déposant est membre d'un groupe d'entités faisant partie de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec.

3. Le déposant est actuellement membre du groupe de VMD car ces deux entités sont détenues directement ou indirectement par la Fédération des Caisses Desjardins du Québec. Le déposant pourrait devenir ultérieurement membre du groupe d'autres courtiers qui pourraient remplir la fonction de preneur ferme dans le cadre d'un placement.

4. VMD est membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et est inscrite à titre de courtier en placement dans chacun des territoires du Canada, de négociant-commissionnaire en contrats à terme en Ontario et de courtier en dérivés au Québec.

5. Compte tenu des faits susmentionnés, certains ou la totalité des fonds Desjardins peuvent être des fonds d'investissement gérés par un courtier au sens du Règlement 81-102, car le gestionnaire de portefeuille des fonds Desjardins, ce qui peut inclure le déposant en sa qualité de gestionnaire de portefeuille, peut être un courtier gérant au sens du Règlement 81-102.

6. Les titres de chaque fonds Desjardins sont ou seront visés par un prospectus qui a été ou sera établi et déposé conformément à la législation en valeurs mobilières des territoires du Canada. Par conséquent, chaque fonds Desjardins est ou sera un émetteur assujetti dans chacun des territoires du Canada.

7. Le déposant, VMD et les fonds Desjardins ne contreviennent pas à la législation en valeurs mobilières des territoires du Canada.

Motifs à l'appui de la dispense de l'application du paragraphe 4.1(1) :

8. Le déposant pourrait souhaiter qu'un fonds Desjardins investisse dans des titres de créance qui n'ont pas de notation désignée établie par une agence de notation désignée, au sens attribué à ces expressions dans le Règlement 81-102, et qui font l'objet d'une prise ferme par un preneur ferme apparenté.

9. Les fonds Desjardins ne seraient pas assujettis à l'interdiction prévue au paragraphe 4.1(1) du Règlement 81-102 si, conformément au paragraphe 4.1(4) du Règlement 81-102 certaines conditions étaient remplies. Or, le déposant ne peut se prévaloir de la dispense si les titres de créance dans lesquels les fonds Desjardins investissent n'ont pas de notation désignée établie par une agence de notation désignée.

10. Les fonds Desjardins demandent la dispense de l'application du paragraphe 4.1(1) pour les raisons suivantes :

    a) l'offre de titres de créance non gouvernementaux est limitée;

    b) les nouvelles émissions de titres de créance non gouvernementaux se limitent souvent à des placements faisant l'objet d'une prise ferme, en totalité ou en partie, par un preneur ferme apparenté;

    c) il est fréquent que les titres de créance non gouvernementaux que le déposant, à titre de gestionnaire de portefeuille, souhaite acheter pour les fonds Desjardins n'aient pas de notation désignée établie par une agence de notation désignée.

11. Le déposant estime qu'un fonds Desjardins pourrait être pénalisé s'il ne peut acheter, pendant une période d'interdiction, des titres de créance non gouvernementaux qui n'ont pas de notation désignée et qui sont conformes à son objectif de placement. La renonciation à de telles possibilités de placement pourrait représenter un coût de renonciation important pour les fonds Desjardins concernés, car ils seraient privés de l'accès en temps opportun à ces titres uniquement en raison de la participation simultanée d'un preneur ferme apparenté à l'opération et du fait que les titres placés n'ont pas de notation désignée.

12. Aucun des fonds Desjardins ne sera tenu d'acheter des titres de créance pendant la période d'interdiction.

13. Le déposant exerce ou exercera ses activités indépendamment du preneur ferme apparenté en ce qui concerne leurs décisions de placement respectives, et cette ligne de conduite sera prévue dans les politiques et les procédures approuvées par le CEI des fonds Desjardins. Le cloisonnement de l'information et de l'influence fait en sorte qu'un fonds Desjardins n'intervient aucunement dans la fonction de preneur ferme d'un preneur ferme apparenté.

Motifs à l'appui de la dispense de l'application du paragraphe 4.1(2) :

14. Un administrateur, un dirigeant ou un salarié du déposant qui agit à titre de gestionnaire de portefeuille d'un fonds Desjardins, ou un administrateur, un dirigeant ou un employé d'un membre du groupe du déposant ou d'une personne ayant des liens avec celui-ci qui agit à titre gestionnaire de portefeuille d'un fonds Desjardins, peut également être un administrateur ou un dirigeant d'un émetteur apparenté au déposant.

15. Le paragraphe 6.2(2) du Règlement 81-107 prévoit une dispense des restrictions sur les placements de fonds d'investissement fondées sur les conflits d'intérêts pour les achats de titres d'émetteurs

apparentés effectués sur une bourse. Il ne prévoit pas de dispense des exigences prévues au paragraphe 4.1(2) du Règlement 81-102 pour les achats de titres cotés d'un émetteur apparenté sur le marché secondaire ni pour les achats de titres non cotés d'un émetteur apparenté dans le cadre d'un placement initial ou sur le marché secondaire.

16. La dispense de l'application du paragraphe 4.1(2) permettra aux fonds Desjardins d'investir dans des titres de créance non cotés d'émetteurs apparentés ayant une notation désignée, au sens attribué à cette expression dans le Règlement 44-101, dans le cadre d'un placement initial et sur le marché secondaire.

17. Les émetteurs apparentés sont ou peuvent être d'importants émetteurs de titres à revenu fixe de qualité supérieure sur le marché des titres de créance. Le déposant estime qu'il serait dans l'intérêt des fonds Desjardins d'avoir accès, selon les modalités et les conditions stipulées aux présentes, aux titres de créance non cotés d'émetteurs apparentés ayant une notation désignée établie par une agence de notation désignée, au sens attribué à ces expressions dans le Règlement 44-101, pour les raisons suivantes :

    a) l'offre de titres de créance non gouvernementaux ayant une notation désignée établie par une agence de notation désignée, au sens attribué à ces expressions dans le Règlement 44-101, est limitée;

    b) la limitation des possibilités de placement d'un fonds Desjardins a pour effet de réduire la diversification;

    c) un investissement dans des titres de créance d'émetteurs apparentés est un investissement fondamentalement distinct et ne peut être reproduit simplement en investissant dans d'autres titres d'émetteurs semblables qui ne sont pas apparentés aux fonds Desjardins. Un fonds Desjardins pourrait être pénalisé s'il ne peut acheter, dans le cadre d'un placement initial ou sur le marché secondaire, des titres de créance non cotés d'un émetteur apparenté qui sont conformes à ses objectifs de placement.

18. Les titres de créance d'émetteurs apparentés qu'un fonds Desjardins achètera dans le cadre d'un placement initial conformément à la dispense de l'application du paragraphe 4.1(2) seront des titres de créance non cotés, à l'exclusion du papier commercial adossé à des actifs, ayant une durée jusqu'à l'échéance de 365 jours ou plus et seront achetés dans le cadre d'un placement initial dont les modalités, telles que la taille et le prix, seront rendues publiques au moyen d'un prospectus, d'une notice d'offre, d'un communiqué ou d'un autre document public.

Motifs à l'appui de la dispense de l'application du paragraphe 4.2(1) :

19. Les courtiers apparentés sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créance canadien et/ou un marché des titres de créance international, tant sur le marché primaire que sur le marché secondaire.

20. Les courtiers apparentés qui agissent à titre de courtier-contrepartiste sur les marchés des titres de créance internationaux sont des participants en croissance sur les marchés des titres de créance des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Europe, de l'Australie et de l'Asie dans diverses catégories de titres de créance.

21. L'achat de titres de créance par un fonds Desjardins auprès d'un courtier apparenté qui est un courtier-contrepartiste sur le marché secondaire et la vente de titres de créance par un fonds Desjardins à un tel courtier apparenté sont assujettis aux dispositions du paragraphe 4.2(1) du Règlement 81-102 qui interdisent ces opérations.

22. L'article 4.3 du Règlement 81-102 prévoit certaines dispenses de l'application du paragraphe 4.2(1) du Règlement 81-102, mais ne prévoit pas de dispense pour les opérations qui comportent l'achat auprès

d'un courtier apparenté ou la vente à un courtier apparenté, sur le marché des titres de créance canadien et/ou un marché des titres de créance international, de titres de créance gouvernementaux ou de titres de créance non gouvernementaux et qui ne font pas l'objet de cotations publiques ou qui ne constituent pas des opérations entre fonds conformes au paragraphe 6.1(2) du Règlement 81-107.

23. Les fonds Desjardins demandent la dispense de l'application du paragraphe 4.2(1) pour les raisons suivantes :

    a) l'offre de titres de créance non gouvernementaux et de titres de créance gouvernementaux accessibles aux fonds Desjardins est limitée;

    b) les titres de créance non gouvernementaux et les titres de créance gouvernementaux ne sont souvent accessibles qu'auprès d'un courtier apparenté qui est un courtier-contrepartiste.

24. Les courtiers apparentés qui agissent à titre de courtiers principaux sur le marché des titres de créance canadien et/ou un marché des titres de créance international n'influencent pas l'appréciation commerciale du déposant ou du membre de son groupe dans leur évaluation de la convenance des investissements et de l'information, et un cloisonnement d'influence est en place. Les décisions du déposant quant aux investissements qu'un fonds Desjardins devrait détenir sont prises en fonction des intérêts du fonds Desjardins sans égard aux intérêts de la partie avec laquelle l'achat ou la vente est conclu. Ce principe est et sera reflété dans les politiques et les procédures qui ont été et qui seront mises en œuvre et approuvées par le CEI relativement aux opérations entre apparentés.

25. Les stratégies de placement des fonds Desjardins qui comptent se prévaloir de la dispense souhaitée permettent ou permettront à chaque fonds Desjardins d'investir dans les titres achetés soit dans le cadre de sa principale stratégie pour atteindre ses objectifs de placement, soit dans le cadre d'une stratégie temporaire en attendant d'acheter d'autres titres.

Décision

Les décideurs estiment que la décision respecte les critères prévus par la législation qui leur permettent de la prendre.

La décision des décideurs en vertu de la législation est d'accorder la dispense souhaitée aux conditions suivantes :

1. Au moment où elle est effectuée, chaque opération est conforme aux objectifs de placement du fonds Desjardins ou est nécessaire pour les atteindre, et correspond à l'appréciation commerciale faite par le gestionnaire de portefeuille du fonds Desjardins sans influence de considérations autres que l'intérêt du fonds Desjardins ou est effectivement dans l'intérêt du fonds Desjardins.

2. Le déposant, à titre de gestionnaire des fonds Desjardins, respecte les dispositions de l'article 5.1 du Règlement 81-107, et le déposant et le CEI des fonds Desjardins respectent les dispositions de l'article 5.4 du Règlement 81-107 en ce qui concerne toute instruction permanente donnée par le CEI relativement aux opérations.

3. Le CEI du fonds Desjardins a approuvé l'opération conformément au paragraphe 5.2(2) du Règlement 81-107.

4. Si le CEI d'un fonds Desjardins a connaissance d'une situation où le déposant, en sa qualité de gestionnaire de fonds d'investissement du Fonds Desjardins, n'a pas respecté les conditions de la présente décision ou une condition imposée par la législation en valeurs mobilières ou par le CEI dans son approbation, le CEI du fonds Desjardins en avisera par écrit, le plus tôt possible, l'autorité principale à l'égard du fonds Desjardins.

5. En ce qui concerne la dispense de l'application du paragraphe 4.1(1), les conditions suivantes s'ajoutent aux conditions énumérées aux points 1 à 4 ci-dessus :

   a) si des titres de créance non gouvernementaux sont acquis pendant le placement,

      (i) au moins un preneur ferme remplissant la fonction de preneur ferme dans le cadre du placement n'est pas un preneur ferme apparenté;

      (ii) au moins un acheteur sans lien de dépendance avec les fonds Desjardins et les preneurs fermes apparentés doit acheter au moins 5 % des titres placés dans le cadre du placement;

      (iii) le prix payé pour les titres par un fonds Desjardins dans le cadre du placement n'est pas supérieur au prix le plus bas payé par les acheteurs sans lien de dépendance qui participent au placement;

      (iv) un fonds Desjardins et tout fonds Desjardins apparenté pour lesquels le déposant agit à titre de gestionnaire de portefeuille peuvent acquérir collectivement au plus 20 % des titres placés dans le cadre du placement à l'égard duquel le preneur ferme apparenté remplit la fonction de preneur ferme;

   b) si des titres de créance non gouvernementaux sont acquis pendant la période de 60 jours,

      (i) le cours vendeur des titres est facilement accessible, comme le prévoit le commentaire 7 de l'article 6.1 de l'Instruction générale relative au Règlement 81-107;

      (ii) le prix payé pour les titres par un fonds Desjardins n'est pas supérieur au cours vendeur accessible des titres;

      (iii) l'achat est assujetti aux règles d'intégrité du marché définies au paragraphe 6.1(1) du Règlement 81-107;

   c) les titres de créance non gouvernementaux acquis par les fonds Desjardins conformément à la dispense de l'application du paragraphe 4.1(1) ne peuvent être du papier commercial adossé à des actifs;

   d) au plus tard au moment où un fonds Desjardins dépose ses états financiers annuels, le déposant, à titre de gestionnaire du fonds Desjardins, dépose les détails de chaque placement effectué par le fonds Desjardins conformément à la dispense de l'application du paragraphe 4.1(1) au cours de son dernier exercice.

6. En ce qui concerne la dispense de l'application du paragraphe 4.1(2), les conditions suivantes s'ajoutent aux conditions énumérées aux points 1 à 4 ci-dessus :

   a) si l'achat est effectué dans le cadre d'un placement initial :

      (i) la taille du placement initial est d'au moins 100 M$;

      (ii) au moins deux acheteurs sans lien de dépendance, ce qui peut inclure un placeur indépendant (au sens du *Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs* (V-1.1, r. 11)), achètent collectivement au moins 20 % du placement initial;

      (iii) aucun fonds Desjardins ne participe au placement initial si, par suite de son achat, plus de 5 % de son actif net serait investi dans des titres de créance non cotés de l'émetteur apparenté;

(iv) aucun fonds Desjardins ne participe au placement initial si, par suite de son achat, le fonds Desjardins détiendrait, collectivement avec d'autres fonds Desjardins, plus de 20 % des titres émis dans le cadre du placement initial;

(v) le prix payé pour les titres de créance non cotés par le fonds Desjardins dans le cadre du placement initial n'est pas supérieur au prix le plus bas payé par les acheteurs sans lien de dépendance qui participent au placement initial;

(vi) les titres de créance non cotés ont obtenu et conservent, au moment de l'achat, une notation désignée d'une agence de notation désignée, au sens attribué à ces expressions dans le Règlement 44-101;

b) si l'achat est effectué sur le marché secondaire :

(i) dans le cas d'un titre coté, l'achat est effectué sur une bourse à la cote de laquelle les titres de l'émetteur sont inscrits et sur laquelle ils sont négociés;

(ii) dans le cas d'un titre non coté,

A. le prix exigible pour le titre est tout au plus égal au cours vendeur du titre;

B. le cours vendeur du titre est établi comme suit :

I. si l'achat est effectué sur un marché, le prix exigible est établi conformément aux exigences de ce marché;

II. si l'achat n'est pas effectué sur un marché :

(1) le fonds Desjardins peut acheter le titre au prix auquel un vendeur sans lien de dépendance est prêt à vendre le titre,

(2) si le fonds Desjardins n'achète pas le titre auprès d'un vendeur sans lien de dépendance, il doit payer le cours publié par un marché indépendant ou obtenir, immédiatement avant l'achat, au moins un prix d'un acheteur ou d'un vendeur sans lien de dépendance et ne doit pas payer plus que ce prix;

(iii) le titre a obtenu et conserve, au moment de l'achat, une notation désignée d'une agence de notation désignée au sens attribué à ces expressions dans le Règlement 44-101;

(iv) l'opération respecte les règles d'intégrité du marché applicables définies au paragraphe 6.1(1) du Règlement 81-107;

c) au plus tard au moment où un fonds Desjardins dépose ses états financiers annuels, le déposant, à titre de gestionnaire des fonds Desjardins, dépose auprès de l'autorité en valeurs mobilières les détails relatifs à tout placement ainsi effectué.

7. En ce qui concerne la dispense de l'application du paragraphe 4.2(1), les conditions suivantes s'ajoutent aux conditions énumérées aux points 1 à 4 ci-dessus :

a) le cours acheteur et le cours vendeur du titre sont facilement accessibles, comme le prévoit le commentaire 7 de l'article 6.1 de l'Instruction générale relative au Règlement 81-107;

b) aucun achat n'est effectué à un prix supérieur au cours vendeur accessible et aucune vente n'est effectuée à un prix inférieur au cours acheteur accessible;

c) l'opération est assujettie aux règles d'intégrité du marché définies au paragraphe 6.1(1) du Règlement 81-107 et à toute règle de transparence et de déclaration d'opérations équivalente applicable à l'opération visant les titres de créance sur les marchés des titres de créance internationaux;

d) le fonds Desjardins conserve les dossiers écrits exigés par le sous-paragraphe 6.1(2)(g) du Règlement 81-107.

Hugo Lacroix
Directeur principal des fonds d'investissement

Numéro de projet SEDAR : 2642710

Décision n°: 2017-FI-0069

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.7 AGRÉMENTS ET AUTORISATIONS DE MISE EN MARCHÉ DE DÉRIVÉS

Aucune information.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Algoma Central Corporation

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 10 novembre 2017 concernant l'offre publique de rachat de Algoma Central Corporation visant un maximum de 20 000 000 $ de ses actions ordinaires, à un prix d'au moins 13,75 $ et d'au plus 14,75 $ chacune.

L'offre expire le 15 décembre 2017, à 23 h 59 (heure de Toronto) à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet SEDAR : 2693498

Décision n°: 2017-FS-0137

6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Aucune information.

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
ABITIBI ROYALTIES INC.	2017-09-30
ARIANNE PHOSPHATE INC.	2017-09-30
ATEBA RESOURCES INC.	2017-03-31
ATEBA RESOURCES INC.	2017-06-30
ATEBA RESOURCES INC.	2017-09-30
AYLEN CAPITAL INC.	2017-09-30
BARKERVILLE GOLD MINES LTD.	2017-09-30
CANADA HOUSE WELLNESS GROUP INC.	2017-07-31
CANADIAN OIL RECOVERY & REMEDIATION ENTERPRISES LTD.	2017-09-30
CANADIAN SPIRIT RESOURCES INC.	2017-09-30
CARPINCHO CAPITAL CORP.	2017-09-30
CATEGORIE AUDACIEUSE DISTINCTION (#17014)	2017-09-30
CATEGORIE CROISSANCE DISTINCTION (#17014)	2017-09-30
CATEGORIE EQUILIBREE DISTINCTION (#17014)	2017-09-30
CATEGORIE IA CLARINGTON ACTIONS CANADIENNES MODEREE (#17014)	2017-09-30
CATEGORIE IA CLARINGTON CANADIENNE EQUILIBREE (#17014)	2017-09-30
CATEGORIE IA CLARINGTON CANADIENNE DE CROISSANCE (#17014)	2017-09-30
CATEGORIE IA CLARINGTON CIBLEE EQUILIBREE (#17014)	2017-09-30
CATEGORIE IA CLARINGTON CIBLEE ACTIONS CANADIENNES (#17014)	2017-09-30
CATEGORIE IA CLARINGTON CIBLEE D'ACTIONS AMERICAINES (#17014)	2017-09-30
CATEGORIE IA CLARINGTON D'ENTREPRISES DOMINANTES CANADIENNES (#17014)	2017-09-30
CATEGORIE IA CLARINGTON D'OPPORTUNITES MONDIALES (#17014)	2017-09-30
CATEGORIE IA CLARINGTON D'OPPORTUNITES NORD-AMERICAINES (#17014)	2017-09-30
CATEGORIE IA CLARINGTON DE PETITES CAPITALISATIONS CANADIENNES (#17014)	2017-09-30
CATEGORIE IA CLARINGTON DIVIDENDES CROISSANCE (#17014)	2017-09-30
CATEGORIE IA CLARINGTON INHANCE PSR ACTIONS CANADIENNES (#17014)	2017-09-30
CATEGORIE IA CLARINGTON INHANCE PSR ACTIONS MONDIALES (#17014)	2017-09-30
CATEGORIE IA CLARINGTON MONDIALE TACTIQUE DE REVENU (#17014)	2017-09-30
CATEGORIE IA CLARINGTON REVENU A COURT TERME (#17014)	2017-09-30
CATEGORIE IA CLARINGTON STRATEGIQUE D'OBLIGATIONS DE SOCIETES (#17014)	2017-09-30
CATEGORIE IA CLARINGTON STRATEGIQUE DE REVENU (#17014)	2017-09-30
CATEGORIE IA CLARINGTON STRATEGIQUE DE REVENU D'ACTIONS (#17014)	2017-09-30
RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
CATEGORIE IA CLARINGTON TACTIQUE D'OBLIGATIONS (#17014)	2017-09-30
CATEGORIE IA CLARINGTON TACTIQUE DE REVENU (#17014)	2017-09-30
CATEGORIE MODEREE DISTINCTION (#17014)	2017-09-30
CATEGORIE PRUDENTE DISTINCTION (#17014)	2017-09-30
CATEGORIE SARBIT IA CLARINGTON D'OPPORTUNITES ACTIVISTES (#17014)	2017-09-30
CATEGORIE SARBIT IA CLARINGTON D'ACTIONS AMERICAINES (NON COUVERTE) (#17014)	2017-09-30
CONNACHER OIL AND GAS LIMITED	2017-09-30
CORPORATION RESSOURCES NEVADO	2017-09-30
CO2 SOLUTIONS INC.	2017-09-30
EQ INC.	2017-09-30
FONDS CLIC OBJECTIF 2020 IA CLARINGTON (#28246)	2017-09-30
FONDS CLIC OBJECTIF 2025 IA CLARINGTON (#28246)	2017-09-30
FONDS CLIC OBJECTIF 2030 IA CLARINGTON (#28246)	2017-09-30
FONDS FORSTRONG STRATEGE MONDIAL EQUILIBRE (#39267)	2017-09-30
FONDS FORSTRONG STRATEGE MONDIAL DE CROISSANCE (#39267)	2017-09-30
FONDS FORSTRONG STRATEGE MONDIAL DE REVENU (#39267)	2017-09-30
FONDS IA CLARINGTON ACTIONS CANADIENNES MODERE (#17014)	2017-09-30
FONDS IA CLARINGTON AMERICAIN DIVIDENDES CROISSANCE (#17014)	2017-09-30
FONDS IA CLARINGTON CANADIEN DE DIVIDENDES (#17014)	2017-09-30
FONDS IA CLARINGTON CANADIEN EQUILIBRE (#17014)	2017-09-30
FONDS IA CLARINGTON CIBLE EQUILIBRE (#17014)	2017-09-30
FONDS IA CLARINGTON D'ACTIONS MONDIALES (#17014)	2017-09-30
FONDS IA CLARINGTON D'EXPOSITION AUX ACTIONS MONDIALES (#28246)	2017-09-30
FONDS IA CLARINGTON D'OBLIGATIONS (#17014)	2017-09-30
FONDS IA CLARINGTON D'OBLIGATIONS RENDEMENT REEL (#17014)	2017-09-30
FONDS IA CLARINGTON D'OBLIGATIONS A COURT TERME (#17014)	2017-09-30
FONDS IA CLARINGTON D'OBLIGATIONS DE BASE PLUS (#17014)	2017-09-30
FONDS IA CLARINGTON D'OPPORTUNITES MONDIALES (#17014)	2017-09-30
FONDS IA CLARINGTON D'OPPORTUNITES DE RENDEMENT (#17014)	2017-09-30
FONDS IA CLARINGTON DE CROISSANCE ET DE REVENU (#17014)	2017-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
FONDS IA CLARINGTON DE PETITES CAPITALISATIONS CANADIENNES (#17014)	2017-09-30
FONDS IA CLARINGTON DE REVENU A TAUX VARIABLE (#17014)	2017-09-30
FONDS IA CLARINGTON DE REVENU A TAUX VARIABLE EN DOLLARS U.S.(#17014)	2017-09-30
FONDS IA CLARINGTON DE VALEUR MONDIALE (#17014)	2017-09-30
FONDS IA CLARINGTON ENREGISTRE AMERICAIN DIVIDENDES CROISSANCE (#17014)	2017-09-30
FONDS IA CLARINGTON EQUILIBRE A REVENU MENSUEL (#17014)	2017-09-30
FONDS IA CLARINGTON INHANCE PRS D'OBLIGATIONS (#17014)	2017-09-30
FONDS IA CLARINGTON INHANCE PSR REVENU MENSUEL (#17014)	2017-09-30
FONDS IA CLARINGTON MARCHE MONETAIRE (#17014)	2017-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
FONDS IA CLARINGTON MONDIAL DE CROISSANCE ET DE REVENU (#17014)	2017-09-30
FONDS IA CLARINGTON MONDIAL TACTIQUE DE REVENU (#17014)	2017-09-30
FONDS IA CLARINGTON STRATEGIQUE D'OBLIGATIONS DE SOCIETES (#17014)	2017-09-30
FONDS IA CLARINGTON STRATEGIQUE DE CROISSANCE ET DE REV. AMERICAIN (#17014)	2017-09-30
FONDS IA CLARINGTON STRATEGIQUE DE REVENU (#17014)	2017-09-30
FONDS IA CLARINGTON STRATEGIQUE DE REVENU D'ACTIONS (#17014)	2017-09-30
FONDS IA CLARINGTON TACTIQUE D'OBLIGATIONS (#17014)	2017-09-30
FONDS IA CLARINGTON TACTIQUE DE REVENU (#17014)	2017-09-30
FONDS SARBIT IA CLARINGTON D'ACTIONS AMERICAINES (#17014)	2017-09-30
GEORGE WESTON LIMITEE	2017-10-07
GOLD RESERVE INC.	2017-09-30
GOLDEN SHARE RESOURCES CORPORATION	2017-09-30
GUNGNIR RESOURCES INC.	2017-09-30
ITASCA CAPITAL LTD.	2017-09-30
KATANGA MINING LIMITED	2017-06-30
KATANGA MINING LIMITED	2017-09-30
LICO ENERGY METALS LTD.	2017-09-30
MARQUEE ENERGY LTD.	2017-09-30
MAZARIN INC.	2017-09-30
MEDICURE INC.	2017-09-30
METAUX NIOBAY INC. (LES)	2017-09-30
MINES D'OR ET DE CUIVRE NEWBASKA LTEE	2017-09-30
MINES DE LA VALLEE DE L'OR LTEE	2017-09-30
MONTANA EXPLORATION CORP.	2017-09-30
NEW PACIFIC METALS CORP	2017-09-30
NORTHERN SUPERIOR RESOURCES INC.	2017-09-30
NOVA GAS TRANSMISSION LTD.	2017-09-30
RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
OCEANIC IRON ORE CORP.	2017-09-30
PAN ORIENT ENERGY CORP.	2017-09-30
PORTEFEUILLE IA CLARINGTON CROISSANCE (#17014)	2017-09-30
PORTEFEUILLE IA CLARINGTON CROISSANCE MAXIMALE (#17014)	2017-09-30
PORTEFEUILLE IA CLARINGTON EQUILIBRE (#17014)	2017-09-30
PORTEFEUILLE IA CLARINGTON INHANCE PSR CROISSANCE (#17014)	2017-09-30
PORTEFEUILLE IA CLARINGTON INHANCE PSR EQUILIBRE (#17014)	2017-09-30
PORTEFEUILLE IA CLARINGTON INHANCE PSR PRUDENT (#17014)	2017-09-30
PORTEFEUILLE IA CLARINGTON MODERE (#17014)	2017-09-30
PORTEFEUILLE IA CLARINGTON PRUDENT (#17014)	2017-09-30
RAMBLER METALS AND MINING PLC	2017-09-30
RESSOURCES CARTIER INC.	2017-09-30
RESSOURCES ROBEX INC.	2017-09-30
SOCIETE ASBESTOS LIMITEE	2017-09-30
TECHNOLOGIES PEAK POSITIONING INC. (LES)	2017-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
VIRGINIA ENERGY RESOURCES INC.	2017-09-30
0944460 B.C. LTD.	2017-09-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS	
	Date du document
ATEBA RESOURCES INC.	2015-12-31
ATEBA RESOURCES INC.	2016-12-31
CORPORATION ELEMENTS CRITIQUES	2017-08-31
CORUS ENTERTAINMENT INC.	2017-08-31
RESSOURCES BEAUFIELD INC.	2017-08-31
ROGERS SUGAR INC.	2017-09-30
TECHNOLOGIES IBEX INC.	2017-07-31
TITANIUM CORPORATION INC.	2017-08-31
WESTROCK COMPANY	2017-09-30

RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
ATEBA RESOURCES INC.	2015-12-31
ATEBA RESOURCES INC.	2016-12-31
CORPORATION ELEMENTS CRITIQUES	2017-08-31
CORUS ENTERTAINMENT INC.	2017-08-31
RESSOURCES BEAUFIELD INC.	2017-08-31
ROGERS SUGAR INC.	2017-09-30
TECHNOLOGIES IBEX INC.	2017-07-31
TITANIUM CORPORATION INC.	2017-08-31
WESTROCK COMPANY	2017-09-30

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION	
	Date du document
ABSOLUTE SOFTWARE CORPORATION	
CORPORATION PETROLIERE PERISSON	
EXPLORATION KHALKOS INC.	
GUERRERO VENTURES INC.	
INCA ONE GOLD CORP.	
PATIENT HOME MONITORING CORP.	
POSTMEDIA NETWORK CANADA CORP.	
SMC VENTURES INC.	

NOTICE ANNUELLE	
	Date du document

NOTICE ANNUELLE	
	Date du document
POSTMEDIA NETWORK CANADA CORP.	2017-08-31
WESTROCK COMPANY	2017-09-30

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles employés pour les déclarations en format SEDI (Système électronique de déclaration des initiés)

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI

1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres
2 : Filiale de l'émetteur assujetti
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de 10 % des titres d'un émetteur assujetti (*Loi sur les valeurs mobilières* du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié

NATURE DE L'OPÉRATION

Généralités

00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat
35 : Dividende en actions
36 : Conversion ou échange
37 : Division ou regroupement d'actions
38 : Rachat – annulation
40 : Vente à découvert
45 : Contrepartie d'un bien
46 : Contrepartie de services
47 : Acquisition ou aliénation par don
48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs

Dérivés émis par l'émetteur

50 : Attribution d'options
51 : Levée d'options
52 : Expiration d'options
53 : Attribution de bons de souscription
54 : Exercice de bons de souscription
55 : Expiration de bons de souscription
56 : Attribution de droits de souscription
57 : Exercice de droits de souscription
58 : Expiration de droits de souscription
59 : Exercice au comptant

Dérivés émis par un tiers

70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers

Divers

90 : Changements relatifs à la propriété
97 : Autres
99 : Correction d'information

NATURE DE L'EMPRISE

D : Propriété directe
I : Propriété indirecte
C : Contrôle

AUTRES MENTIONS

O : Opération originale
M : Première modification
M' : Deuxième modification
M" : Troisième modification, etc.
R : Opération déclarée hors délai (en retard).

AVIS

L'information publiée dans cette annexe provient du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Les initiés assujettis doivent déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti dans un délai de **cinq jours**, sauf dans certains cas précis.

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
27 Red Capital Inc.								
Actions ordinaires								
Kalpakian, Jacob H	4	O	2016-02-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		M	2016-02-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
30 Rock Management Inc	PI	O	2016-02-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		M	2016-02-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Diana Kalpakian	PI	O	2016-02-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		M	2016-02-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Kalpakian Bros of BC	PI	O	2016-02-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		M	2016-02-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
49 North Resources Inc.								
Actions ordinaires								
Davidson, Andrew	4, 5	O	2017-11-14	D	51 - Exercice d'options	250 000	0.0700	SK
MacNeill, Tom	4, 7, 5, 3	O	2017-11-14	D	51 - Exercice d'options	300 000	0.0700	SK
Options								
Davidson, Andrew	4, 5	O	2017-11-14	D	51 - Exercice d'options	(250 000)	0.0700	SK
MacNeill, Tom	4, 7, 5, 3	O	2017-11-14	D	51 - Exercice d'options	(300 000)	0.0700	SK
A.I.S. Resources Limited								
Actions ordinaires								
Balme, Anthony David Nettleton	4	O	2017-10-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2017-11-06	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	0.2000	BC
AMC Ltd.	PI	O	2017-10-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		M	2017-10-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Carter Capital Ltd.	PI	O	2017-10-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Bons de souscription								
Balme, Anthony David Nettleton	4	O	2017-10-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2017-11-06	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000		BC
AMC Ltd.	PI	O	2017-10-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Abitibi Royalties Inc.								
Actions ordinaires								
Ball, Ian	4, 5							
RRSP	PI	O	2017-11-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	8.1000	QC
Absolute Software Corporation								
Actions ordinaires								
Ramsden, Leigh Palmer	5	O	2017-11-20	D	51 - Exercice d'options	2 500	5.1000	BC
		O	2017-11-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	731		BC
Droits Deferred Share Unit								
Giffen, J. Ian	4	O	2017-11-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 439		BC
Mesher, Arthur	4	O	2017-11-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 439		BC
		M	2017-11-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 229		BC
Vejvoda, Josef	4	O	2017-11-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 134		BC
Visca, Salvatore Anthony	4	O	2017-11-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 768		BC
		M	2017-11-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 768		BC
Droits Restricted Share Unit								
Ramsden, Leigh Palmer	5	O	2017-11-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(731)		BC
Options								
Ramsden, Leigh Palmer	5	O	2017-11-20	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	5.1000	BC
Agellan Commercial Real Estate Investment Trust								
Parts								
Camenzuli, Francis Xavier	4, 7, 5							
Agellan Capital Partners Inc.	PI	O	2017-05-08	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	44 513	11.4300	ON
Nallega Diversified Inc.	PI	M	2017-05-08	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	44 513	11.4300	ON
		O	2013-01-25	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2016-07-18	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	26 740	9.0314	ON
		O	2017-04-08	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(3 587)	11.5156	ON
Parts Class B Units of AMLP exchangeable 1 for 1 to Trust Units								
Camenzuli, Francis Xavier	4, 7, 5							
Nallega Diversified Inc.	PI	O	2013-01-25	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-11-13	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	871 080	11.4800	ON
Air Canada								
Class B Voting Shares								
Green, Michael	4	O	2017-11-16	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(2 500)		QC
AIRBOSS OF AMERICA CORP.								
Droits - Performance Share Units								
Bitsakakis, Christos	5	O	2017-11-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-11-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 828		ON
Options								
Bitsakakis, Christos	5	O	2017-11-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-11-10	D	50 - Attribution d'options	33 200		ON
Alaris Royalty Corp.								
Actions ordinaires								
Bertram, Robert	4	O	2017-11-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 337		AB
Lee, Jack Chuck	4	O	2017-11-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 337		AB
		M	2017-11-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 337		AB
Patterson, Gary	4	O	2017-11-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 337		AB
Ritchie, Mary C.	4	O	2017-11-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 337		AB
Shier, E. Mitchell	4	O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	18.4400	AB
		M	2017-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	18.4400	AB
		O	2017-11-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 337		AB
		M	2017-11-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 337		AB
Droits Restricted Share units								
Bertram, Robert	4	O	2017-11-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 337)		AB
		O	2017-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		AB
Lee, Jack Chuck	4	O	2017-11-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 337)		AB
		M	2017-11-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 337)		AB
		O	2017-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 250		AB
		M	2017-11-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 250		AB
Patterson, Gary	4	O	2017-11-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 337)		AB
		O	2017-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		AB
Ritchie, Mary C.	4	O	2017-11-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 337)		AB
		O	2017-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		AB
Shier, E. Mitchell	4	O	2017-11-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 337)		AB
		M	2017-11-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 337)		AB
		O	2017-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		AB
		M	2017-11-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		AB
AltaGas Ltd.								
Actions ordinaires								
Cornhill, David Wallace	4	O	2017-11-07	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(15 000)	29.7700	AB
		M	2017-11-21	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(15 000)	29.2200	AB
Droits Performance Units (PU)								
Harris, David Michael	4, 5	O	2017-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12 612		AB
		O	2017-11-15	D	59 - Exercice au comptant	(41 357)		AB
Karl, Peter Lauren	5	O	2017-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 009		AB
		O	2017-11-15	D	59 - Exercice au comptant	(3 308)		AB
LOWE, JOHN EDWARD	5	O	2017-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 044		AB
		O	2017-11-15	D	59 - Exercice au comptant	(16 542)		AB
Thakur, Joy Sumanan	5	O	2017-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 279		AB
		O	2017-11-15	D	59 - Exercice au comptant	(10 752)		AB

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Droits Restricted Units (RU)								
Best, Catherine May	4	O	2017-11-15	D	59 - Exercice au comptant	(2 835)		AB
Calvert, Victoria Anne	4	O	2017-11-15	D	59 - Exercice au comptant	(1 877)		AB
Cornhill, David Wallace	4	O	2017-11-15	D	59 - Exercice au comptant	(15 317)		AB
Edgeworth, Allan Leslie	4	O	2017-11-15	D	59 - Exercice au comptant	(2 835)		AB
Gilbert, Daryl Harvey	4	O	2017-11-15	D	59 - Exercice au comptant	(2 835)		AB
Green, Jared Blake	5	O	2017-11-15	D	59 - Exercice au comptant	(1 531)		AB
Hodgins, Robert Bruce	4	O	2017-11-15	D	59 - Exercice au comptant	(2 835)		AB
Knoll, Phillip R.	4	O	2017-11-15	D	59 - Exercice au comptant	(1 877)		AB
McCrank, Michael Neil	4	O	2017-11-15	D	59 - Exercice au comptant	(2 835)		AB
Toivanen, Shaun William	5	O	2017-11-15	D	59 - Exercice au comptant	(1 225)		AB
Altius Minerals Corporation								
Actions privilégiées								
Fairfax Financial Holdings Limited	3							
Allied World Assurance Company Ltd. (Bermuda)	PI	O	2017-04-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NF
		O	2017-11-10	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 300 000	10.0000	NF
Allied World Insurance Company	PI	O	2017-04-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NF
		O	2017-11-10	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 000 000	10.0000	NF
Allied World Specialty Insurance Company	PI	O	2017-04-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NF
		O	2017-11-10	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	700 000	10.0000	NF
Brit Insurance (Gibraltar) PCC Limited	PI	O	2017-04-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NF
Newline Corporate Name Limited	PI	O	2017-04-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NF
		O	2017-11-10	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	300 000	10.0000	NF
Northbridge General Insurance Corporation	PI	O	2017-04-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NF
		O	2017-08-11	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 500 000	10.0000	NF
Odyssey Reinsurance Company	PI	O	2017-04-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NF
		O	2017-11-10	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 200 000	10.0000	NF
The North River Insurance Company	PI	O	2017-04-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NF
		O	2017-11-10	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	500 000	10.0000	NF
Zenith Insurance Company	PI	O	2017-04-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NF
Altus Group Limited								
Actions ordinaires								
McSweeney, Niall	5							
Niall McSweeney ITF Finn Technology Trust	PI	O	2017-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 800)	35.9000	ON
American Core Sectors Dividend Fund								
Parts de fiducie								
American Core Sectors Dividend Fund	1	O	2017-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	100	11.1500	AB
Amex Exploration inc.								
Actions ordinaires								
Trottier, Jacques	4, 5	O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.0900	QC
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0950	QC
ANB Canada Inc. (formerly Griffin Skye Corporation)								
Options								
Larkan, Brent	4, 6, 5, 3	O	2016-09-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2016-10-19	D	50 - Attribution d'options	2 000 000	0.0500	ON
		O	2017-08-23	D	50 - Attribution d'options	750 000	0.1500	ON
MOORE, TIMOTHY	5	O	2016-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-08-23	D	50 - Attribution d'options	750 000		ON
		M	2017-08-23	D	50 - Attribution d'options	750 000	0.1500	ON
Stubbs, Ronald	5	O	2016-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-08-23	D	50 - Attribution d'options	750 000	0.1500	ON
Andrew Peller Limitée (auparavant Les Vins Andrés Ltée.)								
Actions sans droit de vote Class A								
CAMPBELL, COLIN MICHAEL	5	O	2017-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	12.6500	ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
POWELL, RANDY ALAN	4	O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 500	12.8900	ON
ARC Resources Ltd.								
Actions ordinaires								
Conrad, Larissa Marianne	5							
RBC RRSP	PI	O	2017-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 545	15.8900	AB
RBC TFSA	PI	O	2017-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 545	15.8900	AB
Dielwart, John Patrick	4							
Anna Dielwart	PI	O	2017-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	16.4000	AB
BMO Nesbitt TFSA	PI	O	2017-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	85	16.3800	AB
Nesbitt Brokerage	PI	O	2017-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	16.3040	AB
		O	2017-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 485)	16.3490	AB
Nesbitt Brokerage RRSP	PI	O	2017-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 800	16.4030	AB
Artis Real Estate Investment Trust								
Deferred Units								
Jack, Bruce William James	4	O	2017-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	36	14.0500	MB
		M	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	36	14.0500	MB
Martens, Cornelius	4, 5	O	2017-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	30	14.0500	MB
		M	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	30	14.0500	MB
Rimer, Ronald Albert	4	O	2017-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	135	14.0500	MB
		M	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	135	14.0500	MB
Ryan, Patrick Gowan	4	O	2017-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	202	14.0500	MB
		M	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	202	14.0500	MB
Thielmann, Victor	4	O	2017-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	30	14.0500	MB
		M	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	30	14.0500	MB
Townsend, Kenneth	4	O	2017-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	30	14.0500	MB
		M	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	30	14.0500	MB
Warkentin, Edward	4, 5	O	2017-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	30	14.0500	MB
		M	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	30	14.0500	MB
Parts								
Joyce, Ron	3							
Jetport Inc.	PI	O	2017-11-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	14.1910	MB
Restricted Units								
Green, James	5	O	2017-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	189	14.0500	MB
		M	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	189	14.0500	MB
Johnson, David Lyall	5	O	2017-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	42	14.0500	MB
		M	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	42	14.0500	MB
Martens, Armin	4, 5	O	2017-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	509	14.0500	MB
		M	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	509	14.0500	MB
Martens, Philip	5	O	2017-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	21	14.0500	MB
		M	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	21	14.0500	MB
Sherlock, Stephen Francis Patrick	5	O	2017-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	42	14.0500	MB
		M	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	42	14.0500	MB
Wong, Dennis San	5	O	2017-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	50	14.0500	MB
		M	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	50	14.0500	MB
Atlantic Gold Corporation (previously Spur Ventures Inc.)								
Actions ordinaires								
Beedie, Ryan K	4, 3							
Beedie Investments Ltd.	PI	O	2017-11-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	68 200	1.3821	BC
		M	2017-11-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 200	1.4100	BC
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	1.3733	BC
		O	2017-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	1.3750	BC
		O	2017-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.4000	BC
Atlantic Power Corporation								
Actions ordinaires								
Cofelice, Joseph Edward	5	O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 717	2.3500USD	ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
D'Angelo, James Patrick	5	O	2017-11-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Palter, Gilbert Samuel	4							
EGADS Investments LP	PI	O	2017-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	34 210	2.3500USD	ON
		O	2017-11-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	790	2.4000USD	ON
Notional Shares								
D'Angelo, James Patrick	5	O	2017-11-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
ATS Automation Tooling Systems Inc.								
Actions ordinaires								
Gyles, Chuck	5	O	2017-11-15	D	51 - Exercice d'options	34 300	10.5300	ON
		O	2017-11-17	D	51 - Exercice d'options	4 416	10.5300	ON
		O	2017-11-17	D	51 - Exercice d'options	26 000	10.8000	ON
		O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	14.9500	ON
		O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 300)	15.0000	ON
		O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 600)	15.1000	ON
		O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	15.0500	ON
		O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16)	15.0400	ON
Options								
Gyles, Chuck	5	O	2017-11-15	D	51 - Exercice d'options	(34 300)	10.5300	ON
		O	2017-11-17	D	51 - Exercice d'options	(4 416)	10.5300	ON
		O	2017-11-17	D	51 - Exercice d'options	(26 000)	10.8000	ON
Aurinia Pharmaceuticals Inc.								
Actions ordinaires								
Glickman, Richard	4	O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 900	6.6300	BC
Aurora Cannabis Inc.								
Actions ordinaires								
Levy, Ronan	5	O	2017-11-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Mayerson, Christopher	7	O	2017-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	2.8300	BC
		O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	5.3000	BC
		O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150 000)	5.7000	BC
Options								
Jang, Diane	4	O	2017-11-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2017-11-13	D	50 - Attribution d'options	100 000	4.6400	BC
Levy, Ronan	5	O	2017-11-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
AutoCanada Inc.								
Deferred share units								
Barefoot, Gordon Ronald	4, 7	O	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	415		AB
		M	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	415		AB
DesRosiers, Dennis Stephan	4	O	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	415		AB
Dickinson, Arlene	4	O	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	415		AB
James, Barry Lee	4	O	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	415		AB
Keller, Maryann Natalie	4	O	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 515		AB
Ross, Michael	4	O	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	415		AB
B2Gold Corp.								
Actions ordinaires								
Bullock, Kevin	4	O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	33 000		BC
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 000)		BC
Options								
Bullock, Kevin	4	O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	(33 000)	1.1200	BC
Ballard Power Systems Inc.								
Actions ordinaires								
MacEwen, Robert Randall	5	O	2017-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	29 250	7.0700	BC
Osenar, Paul	7	O	2017-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 276	5.5500USD	BC
Parts Restricted Share Units								
MacEwen, Robert Randall	5	O	2017-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(55 928)	7.0700	BC
Osenar, Paul	7	O	2017-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(20 325)	5.5500USD	BC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA								
Actions ordinaires								
Williams, Brian	5	O	2017-11-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Banque Nationale du Canada								
Actions ordinaires								
Bachand, Raymond	4	O	2017-11-08	D	35 - Dividende en actions	10	63.4200	QC
Bertrand, Maryse	4	O	2017-11-08	D	35 - Dividende en actions	33	63.4200	QC
Boivin, Pierre	4	O	2017-11-08	D	35 - Dividende en actions	24	63.4200	QC
Houde, Jean	4	O	2017-11-08	D	35 - Dividende en actions	37	63.4200	QC
Saputo, Lino Anthony	4	O	2017-11-08	D	35 - Dividende en actions	33	63.4200	QC
Savoie, Andrée	4	O	2017-11-08	D	35 - Dividende en actions	10	63.4200	QC
Thabet, Pierre	4	O	2017-11-08	D	35 - Dividende en actions	40	63.4200	QC
Unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR) /(RSU)								
Davis, Brian A.	7	O	2017-11-01	D	35 - Dividende en actions	574		QC
Gagnon, Martin	5	O	2017-11-01	D	35 - Dividende en actions	56		QC
Girouard, Denis	7	O	2017-11-01	D	35 - Dividende en actions	1 506		QC
Lavigne, Martin	5	O	2017-11-01	D	35 - Dividende en actions	69		QC
Pascoe, Ricardo	5	O	2017-11-01	D	35 - Dividende en actions	1 037		QC
Unités d'actions assujetties à un critère de performance								
Bonnell, William	5	O	2017-11-01	D	35 - Dividende en actions	381		QC
Davis, Brian A.	7	O	2017-11-01	D	35 - Dividende en actions	37		QC
Fagnoule, Dominique	5	O	2017-11-01	D	35 - Dividende en actions	276		QC
Gagnon, Martin	5	O	2017-11-01	D	35 - Dividende en actions	228		QC
Giard, Diane	5	O	2017-11-01	D	35 - Dividende en actions	678		QC
Girouard, Denis	7	O	2017-11-01	D	35 - Dividende en actions	100		QC
Hébert, Brigitte	5	O	2017-11-01	D	35 - Dividende en actions	156		QC
Jeanniot, Lynn	5	O	2017-11-01	D	35 - Dividende en actions	276		QC
Lavigne, Martin	5	O	2017-11-01	D	35 - Dividende en actions	51		QC
Legris, Alain	5	O	2017-11-01	D	35 - Dividende en actions	46		QC
Parent, Ghislain	5	O	2017-11-01	D	35 - Dividende en actions	381		QC
Pascoe, Ricardo	5	O	2017-11-01	D	35 - Dividende en actions	741		QC
Vachon, Louis	4, 5	O	2017-11-01	D	35 - Dividende en actions	2 139		QC
Unités d'actions différées (UAD) / (DSU)								
Bachand, Raymond	4	O	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	557		QC
		O	2017-11-01	D	35 - Dividende en actions	63		QC
Bertrand, Maryse	4	O	2017-11-01	D	35 - Dividende en actions	114		QC
		O	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	637		QC
Blouin, Pierre J.	4	O	2017-11-01	D	35 - Dividende en actions	21		QC
		O	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	557		QC
Boivin, Pierre	4	O	2017-11-01	D	35 - Dividende en actions	66		QC
		O	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	637		QC
Bonnell, William	5	O	2017-11-01	D	35 - Dividende en actions	206		QC
Denham, Gillian H. (Jill)	4	O	2017-11-01	D	35 - Dividende en actions	22		QC
		O	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	249		QC
Fagnoule, Dominique	5	O	2017-11-01	D	35 - Dividende en actions	105		QC
Fortin, Richard	4	O	2017-11-01	D	35 - Dividende en actions	109		QC
		O	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	741		QC
Gagnon, Martin	5	O	2017-11-01	D	35 - Dividende en actions	84		QC
Giard, Diane	5	O	2017-11-01	D	35 - Dividende en actions	276		QC
Hébert, Brigitte	5	O	2017-11-01	D	35 - Dividende en actions	165		QC
Houde, Jean	4	O	2017-11-01	D	35 - Dividende en actions	27		QC
		O	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	357		QC
Jeanniot, Lynn	5	O	2017-11-01	D	35 - Dividende en actions	119		QC
Kinsley, Karen	4	O	2017-11-01	D	35 - Dividende en actions	60		QC
		O	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	248		QC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Lavigne, Martin	5	O	2017-11-01	D	35 - Dividende en actions	128		QC
Legris, Alain	5	O	2017-11-01	D	35 - Dividende en actions	191		QC
McKillican, Rebecca	4	O	2017-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	167		QC
Parent, Ghislain	5	O	2017-11-01	D	35 - Dividende en actions	259		QC
Saputo, Lino Anthony	4	O	2017-11-01	D	35 - Dividende en actions	93		QC
		O	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	497		QC
Savoie, Andrée	4	O	2017-11-01	D	35 - Dividende en actions	43		QC
		O	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	518		QC
Thabet, Pierre	4	O	2017-11-01	D	35 - Dividende en actions	108		QC
		O	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	497		QC
Banque Royale du Canada								
Actions ordinaires								
McKay, David Ian	4, 5	O	2017-11-21	D	51 - Exercice d'options	3 577	52.9440	QC
		O	2017-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 577)	101.2274	QC
		O	2017-11-21	D	51 - Exercice d'options	5 352	50.5470	QC
		O	2017-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 352)	101.1884	QC
Tory, Jennifer Anne	5	O	2017-11-21	D	51 - Exercice d'options	512	52.9440	QC
		O	2017-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(344)	101.1800	QC
Options								
McKay, David Ian	4, 5	O	2017-11-21	D	51 - Exercice d'options	(3 577)	52.9440	QC
		O	2017-11-21	D	51 - Exercice d'options	(5 352)	50.5470	QC
Tory, Jennifer Anne	5	O	2017-11-21	D	51 - Exercice d'options	(512)	52.9440	QC
BCE Inc.								
Actions ordinaires								
Jamal, Rizwan	7	O	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		M	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 326)	61.3500	QC
		O	2017-11-13	D	51 - Exercice d'options	20 326	35.8300	QC
le Duc, Bernard	5							
ESP	PI	O	2017-11-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(5 000)	61.3400	QC
Options								
Jamal, Rizwan	7	O	2017-11-13	D	51 - Exercice d'options	(20 326)	35.8300	QC
BlackBerry Limited (formerly Research In Motion Limited)								
Actions ordinaires								
Chen, John	4, 5	O	2017-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 249 999	10.6900USD	ON
		O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 799 712)	10.3525USD	ON
Restricted Share Units								
Chen, John	4, 5	O	2017-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 249 999)		ON
Boralex inc.								
Actions ordinaires								
Giguère, Marie	4	O	2017-11-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	22.1800	QC
Lemaire, Patrick	4, 7, 5	O	2017-11-16	D	40 - Vente à découvert	(25 997)	22.2202	QC
		O	2017-11-17	D	40 - Vente à découvert	(47 900)	22.3085	QC
		O	2017-11-17	D	40 - Vente à découvert	(6 772)	22.3235	QC
		O	2017-11-17	D	40 - Vente à découvert	(10 000)	22.3201	QC
		O	2017-11-17	D	51 - Exercice d'options	25 997	17.3100	QC
		O	2017-11-20	D	51 - Exercice d'options	64 672	7.1400	QC
Options Options d'achat d'actions ordinaires								
Lemaire, Patrick	4, 7, 5	O	2017-11-17	D	51 - Exercice d'options	(25 997)	17.3100	QC
		O	2017-11-20	D	51 - Exercice d'options	(64 672)	7.1400	QC
Brookfield Asset Management Inc.								
Actions ordinaires Class A Limited Voting								
Brookfield Asset Management Inc.	1	O	2017-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	53.1973	ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2017-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	197 200	52.6950	ON
		O	2017-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	52.6175	ON
		O	2017-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(397 200)		ON
Brookfield Business Partners L.P.								
Parts de société en commandite								
Gardner, Anthony	4	O	2017-11-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Brookfield Infrastructure Partners L.P.								
Parts de société en commandite								
Varma, Danesh Kumar	4	O	2017-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	571	43.7595	ON
Brookfield Property Partners L.P.								
Parts de société en commandite								
DeNardo, Stephen	4	O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	22.4700USD	ON
		O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	22.4100USD	ON
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	22.3200USD	ON
SDSEP, LLC	PI	O	2017-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	22.4600USD	ON
		O	2017-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	22.4000USD	ON
		O	2017-11-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	22.3300USD	ON
Calfrac Well Services Ltd.								
Actions ordinaires								
Wilks, Dan	3							
Dan and Staci Wilks	PI	O	2017-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	385 800	5.6445	AB
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	566 000	5.7801	AB
Calian Group Ltd.								
Actions ordinaires								
Ford, Kevin Lee	5	O	2017-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	620	33.0000	ON
Thera, Patrick Joseph	5	O	2017-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	420	33.0000	ON
Droits Restricted Share Units								
Ford, Kevin Lee	5	O	2017-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(620)	33.0000	ON
Thera, Patrick Joseph	5	O	2017-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(420)	33.0000	ON
Callidus Capital Corporation								
Actions ordinaires								
Braslyn Ltd.	3	O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 800	10.9272	ON
		O	2017-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 200	10.3125	ON
		O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 700	10.2592	ON
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	10.1057	ON
		O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 900	10.1564	ON
Lewis, Joseph C.	3							
Braslyn Ltd.	PI	O	2017-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 800	10.9272	ON
		O	2017-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 200	10.3125	ON
		O	2017-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 700	10.2592	ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	10.1057	ON
		O	2017-11-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 900	10.1564	ON
Deferred Share Units (DSUs)								
Ashley, Bradley Wayne	4	O	2017-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	27		ON
Donath, Tibor	4	O	2017-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	77		ON
sutin, david earl	4	O	2017-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	77		ON
Calyx Bio-Ventures Inc.								
Options								
Bak, Adrian William	4	O	2017-11-20	D	50 - Attribution d'options	250 000		BC
Forde, Roger Henderson	4, 3	O	2017-11-20	D	50 - Attribution d'options	500 000		BC
McMillan, Gavin Malcolm	4, 5	O	2017-11-20	D	50 - Attribution d'options	250 000		BC
Watson, Graeme	4	O	2017-11-20	D	50 - Attribution d'options	250 000		BC
Canaccord Genuity Group Inc.								
Actions ordinaires								
Freeman, Marcus Geoffrey John	7							

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Erebon Pty Ltd.	PI	O	2014-03-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2017-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 300	4.3364	BC
		O	2017-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	42 500	4.4422	BC
		O	2017-11-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	94 200	4.5695	BC
Canada Goose Holdings Inc.								
Actions à droit de vote subalterne								
Black, John	5	O	2017-11-13	D	51 - Exercice d'options	40 000	0.0190	ON
		O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	31.3847	ON
		O	2017-11-13	D	51 - Exercice d'options	40 000	0.0190	ON
		O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	31.7348	ON
		O	2017-11-14	D	51 - Exercice d'options	38 690	0.0190	ON
		O	2017-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(38 690)	31.6436	ON
		O	2017-11-14	D	51 - Exercice d'options	19 768	0.0190	ON
		O	2017-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 768)	31.0660	ON
Forrest, David Martin	5	O	2017-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-11-13	D	51 - Exercice d'options	14 814	1.7879	ON
		O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 814)	31.4238	ON
MacKillop, Kara	5	O	2017-11-13	D	51 - Exercice d'options	42 000	0.2505	ON
		O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(42 000)	31.3219	ON
Mihaljevic, Ana	5	O	2017-11-13	D	51 - Exercice d'options	14 444	1.7879	ON
		O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 444)	31.5419	ON
		O	2017-11-13	D	51 - Exercice d'options	12 963	1.7879	ON
		O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 963)	32.0000	ON
		O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	1 481	1.7879	ON
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 481)	32.0011	ON
Moran, John	5	O	2017-11-13	D	51 - Exercice d'options	40 000	1.7879	ON
		O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	31.4255	ON
Orr, Spencer	5	O	2017-11-13	D	51 - Exercice d'options	95 865	0.0190	ON
		O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(95 865)	31.2709	ON
Pat, Jacob	5	O	2017-11-13	D	51 - Exercice d'options	8 333	0.0190	ON
		O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 333)	31.1641	ON
		O	2017-11-13	D	51 - Exercice d'options	8 333	0.0190	ON
		O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 333)	31.0393	ON
		O	2017-11-13	D	51 - Exercice d'options	8 333	0.0190	ON
		O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 333)	31.0054	ON
Sherlock, Pat	5	O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	11 000	0.0190	ON
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 000)	31.7868	ON
		O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	22 824	0.0190	ON
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 824)	31.8206	ON
Turlington, Lee	5	O	2017-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	28 197	4.6159	ON
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 197)	32.0129	ON
Options								
Black, John	5	O	2017-11-13	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	0.0190	ON
		O	2017-11-13	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	0.0190	ON
		O	2017-11-14	D	51 - Exercice d'options	(38 690)	0.0190	ON
		O	2017-11-14	D	51 - Exercice d'options	(19 768)	0.0190	ON
Forrest, David Martin	5	O	2017-11-13	D	51 - Exercice d'options	(14 814)	1.7879	ON
MacKillop, Kara	5	O	2017-11-13	D	51 - Exercice d'options	(42 000)	0.2505	ON
Mihaljevic, Ana	5	O	2017-11-13	D	51 - Exercice d'options	(14 444)	1.7879	ON
		O	2017-11-13	D	51 - Exercice d'options	(12 963)	1.7879	ON
		O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	(1 481)	1.7879	ON
Moran, John	5	O	2017-11-13	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	1.7879	ON
Orr, Spencer	5	O	2017-11-13	D	51 - Exercice d'options	(95 865)	0.0190	ON
Pat, Jacob	5	O	2017-11-13	D	51 - Exercice d'options	(8 333)	0.0190	ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2017-11-13	D	51 - Exercice d'options	(8 333)	0.0190	ON
		O	2017-11-13	D	51 - Exercice d'options	(8 333)	0.0190	ON
Sherlock, Pat	5	O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	(11 000)	0.0190	ON
		O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	(22 824)	0.0190	ON
Turlington, Lee	5	O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	(28 197)	4.6159	ON
Canadian Spirit Resources Inc.								
Actions ordinaires								
Couillard, John Raymond Richard	4, 5	O	2017-11-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	152 809	0.1200	AB
Dyck, Jeffrey Earl	4	O	2017-11-17	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	200 000	0.1200	AB
BOE Investment Corporation	PI	O	2015-05-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-11-21	C	90 - Changements relatifs à la propriété	1 883 334		AB
Gardner, Donald Ross	4							
Haywood Securities Inc.	PI	O	2017-11-14	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(207 000)		AB
RBC Dominion Securities Inc.	PI	O	2017-11-14	I	90 - Changements relatifs à la propriété	93 452		AB
		O	2017-11-17	I	57 - Exercice de droits de souscription	114 297	0.1200	AB
Royal Trust - RRSP/RBC Dominion Securites Inc.	PI	O	2017-11-14	I	90 - Changements relatifs à la propriété	143 548		AB
		O	2017-11-17	I	57 - Exercice de droits de souscription	16 741	0.1200	AB
TD Waterhouse	PI	O	2017-11-14	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(30 000)		AB
HILL, DEAN GORDON	5	O	2017-11-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	15 789	0.1200	AB
Smolarchuk, Paul Arnold	5							
Peters & Co.	PI	O	2017-11-17	I	57 - Exercice de droits de souscription	10 526	0.1200	AB
Sorensen, Alfred	4							
Alfred Sorensen Holdings Ltd.	PI	O	2017-11-17	I	57 - Exercice de droits de souscription	338 235	0.1200	AB
Bons de souscription								
Dyck, Jeffrey Earl	4							
BOE Investment Corporation	PI	O	2015-05-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-11-21	C	90 - Changements relatifs à la propriété	416 667		AB
Droits 2017								
Couillard, John Raymond Richard	4, 5	O	2017-11-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 451 686)		AB
Gardner, Donald Ross	4							
Haywood Securities Inc.	PI	O	2017-11-14	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(207 000)		AB
RBC Dominion Securities Inc.	PI	O	2017-11-14	I	90 - Changements relatifs à la propriété	93 452		AB
		O	2017-11-14	I	57 - Exercice de droits de souscription	(1 085 839)		AB
Royal Trust - RRSP/RBC Dominion Securites Inc.	PI	O	2017-11-14	I	90 - Changements relatifs à la propriété	143 548		AB
		O	2017-11-14	I	57 - Exercice de droits de souscription	(159 048)		AB
TD Waterhouse	PI	O	2017-11-14	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(30 000)		AB
HILL, DEAN GORDON	5	O	2017-11-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(150 000)		AB
Smolarchuk, Paul Arnold	5	O	2017-11-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(50 000)		AB
Sorensen, Alfred	4							
Alfred Sorensen Holdings Ltd.	PI	O	2017-11-14	I	57 - Exercice de droits de souscription	(6 426 470)		AB
Canoe EIT Income Fund								
Parts de fiducie								
Canoe EIT Income Fund	1	O	2017-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(2 640 139)		AB
		O	2017-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	(697 998)		AB
Cardinal Energy Ltd.								
Actions ordinaires								
Brussa, John Albert	4	O	2017-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	4.7100	AB
Wollmann, Robert Ernest Law	5	O	2017-11-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Cathedral Energy Services Ltd.								
Actions ordinaires								
Picioreanu, Bogdan Alexandru	8	O	2017-11-20	D	51 - Exercice d'options	20 000	0.7500	AB
		O	2017-11-21	D	51 - Exercice d'options	10 000	0.7500	AB
Wilks, Dan	3							
Dan and Staci Wilks	PI	O	2017-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	156 800	1.6414	AB
		O	2017-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	56 200	1.5977	AB

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2017-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	67 400	1.5972	AB
Options								
Picioreanu, Bogdan Alexandru	8	O	2017-11-20	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	0.7500	AB
		O	2017-11-21	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	0.7500	AB
Cenovus Energy Inc.								
Actions ordinaires								
Pourbaix, Alex	4, 5	O	2017-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	81 433	12.2800	AB
Ruste, Ivor Melvin	5	O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	12.4700	AB
Centerra Gold Inc.								
Actions ordinaires								
Perron, Jacques	4	O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14)	7.4800	ON
Ceres Global Ag Corp.								
Actions ordinaires								
Princeton Holdings Limited	3	O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 500	4.3755	ON
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 000	4.8227	ON
CES Energy Solutions Corp.								
Actions ordinaires								
Ahrens, Burton Joel	4	O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 229)	5.9900	AB
Champion Iron Limited								
Actions ordinaires Ordinary Shares (as per Australian securities law)								
Frei, Beat	5							
Comfortra GmbH	PI	O	2017-11-17	I	57 - Exercice de droits de souscription	1 000 000		ON
Share Rights								
Frei, Beat	5							
Comfortra GmbH	PI	O	2017-11-17	I	57 - Exercice de droits de souscription	(1 000 000)		ON
Chemtrade Logistics Income Fund								
Droits Deferred Trust Units								
Colcleugh, Dave	4	O	2003-12-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-11-17	D	99 - Correction d'information	82 534		ON
		O	2017-05-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 777	18.4500	ON
		O	2017-11-17	D	59 - Exercice au comptant	(84 311)	19.0100	ON
Di Clemente, Lucio	4	O	2009-07-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-11-17	D	99 - Correction d'information	26 031		ON
Gee, David	4	O	2001-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-11-17	D	99 - Correction d'information	56 632		ON
McArthur, Susan J.	4	O	2012-08-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-11-17	D	99 - Correction d'information	22 605		ON
Rethy, Katherine Anne	4	O	2015-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-11-17	D	99 - Correction d'information	13 097		ON
Waisberg, Lorie	4	O	2003-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-11-17	D	99 - Correction d'information	47 102		ON
Parts de fiducie								
Colcleugh, Dave	4	O	2017-11-17	D	99 - Correction d'information	(82 534)		ON
Di Clemente, Lucio	4	O	2017-11-17	D	99 - Correction d'information	(26 031)		ON
Gee, David	4	O	2017-11-17	D	99 - Correction d'information	(56 632)		ON
McArthur, Susan J.	4	O	2017-11-17	D	99 - Correction d'information	(22 605)		ON
McCullough, Tab	5	O	2017-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	15.1900USD	ON
Powers, Emily Louise	5	O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	568	19.3500	ON
Rethy, Katherine Anne	4	O	2017-11-17	D	99 - Correction d'information	(13 097)		ON
Waisberg, Lorie	4	O	2017-11-17	D	99 - Correction d'information	(47 102)		ON
Choice Properties Real Estate Investment Trust								
Options								
Wingerak, Dallas Marie	5	O	2017-11-14	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	10.0400	ON
		O	2017-11-14	D	51 - Exercice d'options	(800)	10.8100	ON
Parts de fiducie								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Wingerak, Dallas Marie	5	O	2017-11-14	D	51 - Exercice d'options	5 000	10.0400	ON
		O	2017-11-14	D	51 - Exercice d'options	800	10.8100	ON
		O	2017-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	13.5500	ON
		O	2017-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	13.5500	ON
Chorus Aviation Inc.								
Class B Voting Shares								
Copp, Colin	5	O	2017-11-14	D	51 - Exercice d'options	24 100	4.5000	NS
		O	2017-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 100)	9.8000	NS
		O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	12 300	4.5000	NS
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 300)	9.7700	NS
		O	2017-11-17	D	51 - Exercice d'options	87 700	4.5000	NS
		O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(87 700)	9.7700	NS
		O	2017-11-17	D	51 - Exercice d'options	19 400	4.5000	NS
		O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 400)	9.8000	NS
		O	2017-11-20	D	51 - Exercice d'options	2 000	4.5000	NS
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	9.8000	NS
Giampa, Franco	7	O	2017-11-14	D	51 - Exercice d'options	100 000	4.5000	NS
		O	2017-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	9.8000	NS
Osborne, Gary James	7	O	2017-11-14	D	51 - Exercice d'options	43 300	4.5000	NS
		O	2017-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(43 300)	9.8000	NS
Options								
Copp, Colin	5	O	2017-11-14	D	51 - Exercice d'options	(24 100)	4.5000	NS
		O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	(12 300)	4.5000	NS
		O	2017-11-17	D	51 - Exercice d'options	(87 700)	4.5000	NS
		O	2017-11-17	D	51 - Exercice d'options	(19 400)	4.5000	NS
		O	2017-11-20	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	4.5000	NS
Giampa, Franco	7	O	2017-11-14	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	4.5000	NS
Osborne, Gary James	7	O	2017-11-14	D	51 - Exercice d'options	(43 300)	4.5000	NS
Cineplex Inc.								
Actions ordinaires								
Marwah, Sarabjit	4	O	2017-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	37.0700	ON
Cipher Pharmaceuticals Inc.								
Actions ordinaires								
Beaudet, Mark	4	O	2017-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 393	3.8600	ON
Godin, Christian	4	O	2017-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	218	3.8600	ON
Lemieux, Stephen	5	O	2017-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	313	3.8600	ON
Wolkin, Harold Morton	4	O	2017-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 004	3.8600	ON
Clearwater Seafoods Incorporated								
Actions ordinaires								
Bowen, Darren	5	O	2017-11-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
Hood, Richard Lawrence Gillis	4							
Nancy Hood	PI	O	2017-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	7.0497	NS
		O	2017-11-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	7.1200	NS
		O	2017-11-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	7.1300	NS
		O	2017-11-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	7.1300	NS
Jabbour, Toni	5	O	2017-11-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
MacDonald, Colin	4, 3							
Colinco Holdings Limited	PI	O	2017-11-15	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	14 500	6.9500	NS
		M	2017-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 500	6.9500	NS
Smith, Ian David	5	O	2015-12-10	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(2 200)	12.3300	NS
Spavold, Stanley William Leo	4	O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	7.1900	NS
Droits Performance Share Units								
Bowen, Darren	5	O	2017-11-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
Jabbour, Toni	5	O	2017-11-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
CO2 Solutions Inc.								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Bons de souscription								
Fradette, Louis	5	O	2014-07-03	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	166 666		QC
		M	2014-07-03	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	166 666		QC
Kelly, Glenn Robert	4, 5	O	2014-07-17	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	50 000		QC
		M	2014-07-17	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	50 000		QC
Manherz, Robert	4, 3	O	2014-07-03	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 000 000		QC
		M	2014-07-03	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 000 000		QC
Price, Evan	4, 5	O	2014-07-03	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	666 667		QC
		M	2014-07-03	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	666 667		QC
Cogeco Câble Inc.								
Performance Share Units / Unite d'action performance								
Ouimet, Patrice	5	O	2014-11-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 800	63.6600	QC
		M	2014-11-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 915	63.6600	QC
Cogeco Communications Inc.								
Actions à droit de vote subalterne actions subalternes à droit de vote								
Maheux, Pierre	5	O	2017-11-21	D	51 - Exercice d'options	600	50.1000	QC
		O	2017-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	93.1900	QC
		O	2017-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	93.1000	QC
		O	2017-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	93.0900	QC
Noiseux, Luc	5	O	2016-08-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-11-20	D	51 - Exercice d'options	845	62.1300	QC
		O	2017-11-20	D	51 - Exercice d'options	620	62.6900	QC
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	89.8000	QC
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(165)	89.8400	QC
Ouimet, Patrice	5	O	2017-11-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	940	88.6300	QC
Smithard, Ken	5	O	2016-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		M	2016-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		M'	2016-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Options								
Maheux, Pierre	5	O	2017-11-21	D	51 - Exercice d'options	(600)	50.1000	QC
Noiseux, Luc	5	O	2017-11-20	D	51 - Exercice d'options	(845)	62.1300	QC
		O	2017-11-20	D	51 - Exercice d'options	(620)	62.6900	QC
Performance Share Units / Unite d'action performance								
Ouimet, Patrice	5	O	2017-11-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 030)	88.6300	QC
		O	2017-11-03	D	35 - Dividende en actions	31		QC
Cogeco Inc								
Actions à droit de vote subalterne actions subalternes à droit de vote								
Jolivet, Christian	5	O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(450)	89.6400	QC
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	89.6500	QC
Maheux, Pierre	5	O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(275)	88.4200	QC
		M	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(220)	88.4200	QC
		O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45)	88.4300	QC
		M	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	88.4300	QC
Ouimet, Patrice	5	O	2017-11-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	984	89.6700	QC
		O	2017-11-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	878	89.6700	QC
Incentive Units/Unités incitatives								
Ouimet, Patrice	5	O	2017-11-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 900)	89.6700	QC
Performance Share Units / Unite d'action performance								
Ouimet, Patrice	5	O	2014-11-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 900	56.7800	QC
		M	2014-11-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 021	56.7800	QC
		O	2017-11-03	D	35 - Dividende en actions	29		QC
		O	2017-11-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 131)	89.6700	QC
COLLIERS INTERNATIONAL GROUP INC.								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Actions à droit de vote subalterne								
Friedrichsen, John	5	O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	75.5000	ON
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	76.1500	ON
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	76.1000	ON
Compagnie D'Assurance Générale Co-operators								
Actions ordinaires								
Co-operators Financial Services Limited	2	O	2017-11-22	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	45 508		ON
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée								
Actions ordinaires								
Exxon Mobil Corporation	3							
Roytor & Co.	PI	O	2017-11-14	I	38 - Rachat ou annulation	(116 016)	39.9000	AB
		O	2017-11-15	I	38 - Rachat ou annulation	(117 878)	39.7100	AB
		O	2017-11-16	I	38 - Rachat ou annulation	(118 294)	39.8000	AB
		O	2017-11-17	I	38 - Rachat ou annulation	(118 079)	39.8300	AB
		O	2017-11-20	I	38 - Rachat ou annulation	(118 239)	39.4400	AB
Imperial Oil Limited	1	O	2017-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	50 674	39.9666	AB
		O	2017-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(50 674)	39.9666	AB
		O	2017-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	51 487	39.8170	AB
		O	2017-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	(51 487)	39.8170	AB
		O	2017-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	51 669	39.8855	AB
		O	2017-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	(51 669)	39.8855	AB
		O	2017-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	116 016	39.9000	AB
		O	2017-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(116 016)	39.9000	AB
		O	2017-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	117 878	39.7100	AB
		O	2017-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	(117 878)	39.7100	AB
		O	2017-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	118 294	39.8000	AB
		O	2017-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	(118 294)	39.8000	AB
		O	2017-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	51 575	39.8291	AB
		O	2017-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	(51 575)	39.8291	AB
		O	2017-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	51 645	39.5054	AB
		O	2017-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	(51 645)	39.5054	AB
		O	2017-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	118 079	39.8300	AB
		O	2017-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	(118 079)	39.8300	AB
		O	2017-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	118 239	39.4400	AB
		O	2017-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	(118 239)	39.4400	AB
Murphy, Barry	5							
SunLife	PI	O	2017-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	66	37.7500	AB
		O	2017-10-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(18)	39.7700	AB
		O	2017-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	94	39.4500	AB
Cona Resources Ltd. (formerly, Northern Blizzard Resources Inc.)								
Actions ordinaires								
Morgan, Robert J.	4, 5	O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.0400	AB
		O	2017-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.0300	AB
		O	2017-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.1000	AB
Corporation Aurifère Monarques (auparavant RESSOURCES MONARQUES INC.)								
Actions ordinaires								
Baril, Michel	4	O	2017-11-17	D	54 - Exercice de bons de souscription	53 760	0.1000	QC
		O	2017-11-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	40 000	0.1800	QC
Bons de souscription								
Baril, Michel	4	O	2017-11-17	D	54 - Exercice de bons de souscription	(53 760)	0.1000	QC
		O	2017-11-17	D	54 - Exercice de bons de souscription	(40 000)	0.1800	QC
Corporation d'Investissements OneCap								
Actions ordinaires								
Gosselin, Réjean	4, 5	O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	34 500	0.1050	QC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	0.1050	QC
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.1050	QC
Corporation Fiera Capital (anciennement Fiera Sceptre Inc.)								
Actions à droit de vote subalterne Class A								
Bourdon, François	5	O	2017-06-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
FIERA CAPITAL S.E.C.	3	O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 000)	13.1000	QC
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	13.1836	QC
		O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	13.4000	QC
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 000)	13.5081	QC
		O	2017-11-21	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	39 574	13.6765	QC
Lemay, Jean-Philippe	5	O	2017-06-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-11-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 530	13.5200	QC
		O	2017-11-21	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 530)	13.6765	QC
Actions spéciales Class B Voting								
DUFRESNE, MARTIN	5							
Fiera Capital LP	PI	O	2017-11-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Lemay, Jean-Philippe	5							
Fiera Capital L.P.	PI	O	2017-11-21	I	90 - Changements relatifs à la propriété	2 530	13.6765	QC
Options								
DUFRESNE, MARTIN	5	O	2017-11-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		M	2017-11-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Lemay, Jean-Philippe	5	O	2017-11-17	D	50 - Attribution d'options	255 000		QC
VINCENT, DUHAMEL	5	O	2017-11-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-11-17	D	50 - Attribution d'options	500 000		QC
Restricted Share Units								
Bourdon, François	5	O	2017-11-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 420)		QC
Lemay, Jean-Philippe	5	O	2017-11-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 420)		QC
Corporation Financière Power								
Actions ordinaires								
Orr, Robert Jeffrey	4, 7, 6, 5	O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	100 000	29.6250	QC
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	35.6731	QC
		O	2017-11-17	D	51 - Exercice d'options	75 000	29.6250	QC
		O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 000)	35.4439	QC
Options								
Orr, Robert Jeffrey	4, 7, 6, 5	O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	29.6250	QC
		O	2017-11-17	D	51 - Exercice d'options	(75 000)	29.6250	QC
Corporation Pétroles Parkland								
Actions ordinaires								
Pantelidis, James	4	O	2016-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	954	25.3500	AB
Sarah Pantelidis	PI	O	2016-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	310	25.3500	AB
Crown Capital Partners Inc.								
Actions ordinaires								
Crown Capital Partners Inc.	1	O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 700	9.8816	AB
		O	2017-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	(6 700)		AB
Delphi Energy Corp.								
Actions ordinaires								
Galvin, Michael	5	O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	1.2100	AB
HARRISON, PETER T	4	O	2017-05-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 000	1.2200	AB
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	1.2200	AB
Dream Office Real Estate Investment Trust								
Parts de fiducie Series A								
Cooper, Michael	4, 7, 5							

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Dream Asset Management Corporation	PI	O	2017-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 100	21.3000	ON
		O	2017-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	44 700	21.3641	ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	34 500	21.4788	ON
		O	2017-11-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	41 800	21.4756	ON
Dream Asset Management Corporation	5	O	2017-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 100	21.3000	ON
		O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	44 700	21.3641	ON
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	34 500	21.4788	ON
		O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	41 800	21.4756	ON
Echelon Financial Holdings Inc.								
Actions ordinaires								
Wilson, Ingrid	5	O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	12.8800	ON
Enbridge Inc.								
Actions ordinaires								
Varsanyi, Laszlo	5	O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	35.4900USD	AB
		O	2017-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	36.7300USD	AB
Scotia McLeod - Spouse	PI	O	2017-11-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	46.9600	AB
Actions privilégiées Series G								
Varsanyi, Laszlo	5							
Scotia McLeod - Spouse	PI	O	2016-06-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2016-09-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 600	17.9000	AB
		O	2017-11-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	21.6000	AB
Actions privilégiées Series V								
Varsanyi, Laszlo	5	O	2016-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2016-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	18.2500	AB
		O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	23.8500	AB
Enercare Inc. (formerly The Consumers' Waterheater Income Fund)								
Actions ordinaires								
Krause, Jenine	5	O	2016-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	177	17.3790	ON
Enerflex Ltd.								
Actions ordinaires								
Cormier Jackson, Maureen Ellen	4	O	2017-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	15.3470	AB
Ensign Energy Services Inc.								
Actions ordinaires								
Surkan, Gail Donelda	4	O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	33 000	6.0300	AB
Equitorial Exploration Corp.								
Actions ordinaires								
Bal, Jatinder Singh	1	O	2017-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(681 500)	0.0800	BC
		O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0800	BC
		O	2017-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	140 000	0.0800	BC
		O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0850	BC
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	425 000	0.0850	BC
Exchange Income Corporation								
Actions ordinaires								
Buckley, Gary	4							
Gary's RESP	PI	O	2017-11-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(210)	35.2600	MB
Exchange Income Corporation	1	O	2017-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	9 800	34.4631	MB
		O	2017-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	100	34.9800	MB
		O	2017-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	7 200	35.8840	MB
EXFO Inc. (anciennement EXFO Ingénierie Électro-Optique Inc.)								
Restricted Share Units								
Lamontagne, Julie	5	O	2017-11-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 633	5.4500	QC
Exploration Khalkos Inc.								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Actions ordinaires								
Bureau, Roger	8	O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.0850	QC
Exploration Puma Inc.								
Actions ordinaires								
Robillard, Marcel	4, 5	O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.0950	QC
Fairfax India Holdings Corporation								
Actions à droit de vote subalterne								
Bradstreet, F. Brian	7	O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	15.5000USD	ON
		O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	15.4680USD	ON
The Bradstreet Family Foundation	PI	O	2015-01-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-11-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	15.4550USD	ON
Falco Resources Ltd. (formerly Falco Pacific Resource Group Inc.)								
Options								
Caron, Mario	4	O	2017-11-15	D	50 - Attribution d'options	114 300		QC
Cartier, Hélène	5	O	2017-11-15	D	50 - Attribution d'options	142 900	0.9600	QC
Coates, Bryan A.	4	O	2017-11-15	D	50 - Attribution d'options	114 300	0.9600	QC
Farnesi, Paola	4	O	2017-11-15	D	50 - Attribution d'options	114 300	0.9600	QC
Ferron, Claude	4	O	2017-11-15	D	50 - Attribution d'options	114 300	0.9600	QC
Glavac, Anthony	5	O	2017-07-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-11-15	D	50 - Attribution d'options	172 000	0.9600	QC
Laroche, Christian	5	O	2017-11-15	D	50 - Attribution d'options	128 600	0.9600	QC
Le Bel, André	5	O	2017-11-15	D	50 - Attribution d'options	64 300	0.9600	QC
Lessard, Luc	4, 5	O	2017-11-15	D	50 - Attribution d'options	428 600	0.9600	QC
leveillee, claude	5	O	2017-11-15	D	50 - Attribution d'options	142 900	0.9600	QC
Metcalfe, Vincent	5	O	2017-11-15	D	50 - Attribution d'options	257 200	0.9600	QC
Roosen, Sean	4, 6	O	2017-11-15	D	50 - Attribution d'options	171 400	0.9600	QC
Sabine, John William	4	O	2017-11-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-11-15	D	50 - Attribution d'options	185 700	0.9600	QC
Sorel, Chantal	4	O	2017-05-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-11-15	D	50 - Attribution d'options	185 700	0.9600	QC
Vézina, François	5	O	2017-11-15	D	50 - Attribution d'options	142 900	0.9600	QC
Fiducie dactifs durables non traditionnels Dream								
Parts								
Cooper, Michael	7, 5							
Dream Asset Management Corporation	PI	O	2017-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	31 300	6.1848	ON
		O	2017-11-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 600	6.2318	ON
		O	2017-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 500	6.2809	ON
Dream Asset Management Corporation	5	O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	31 300	6.1848	ON
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 600	6.2318	ON
		O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 500	6.2809	ON
Fiducie de placement immobilier Fronsac								
Unités								
Laframboise, Guy	4							
Gestion Laframboise inc.	PI	O	2017-11-20	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	475 000	0.5000	QC
Zakuta, Michael Aaron	4							
Z-Corp Financial 2007 Inc.	PI	O	2017-11-20	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	475 000	0.5000	QC
Financière Sun Life inc.								
Actions ordinaires								
Blair, Carolyn Diane	5	O	2017-11-15	D	51 - Exercice d'options	5 319	28.2000	ON
		O	2017-11-15	D	51 - Exercice d'options	3 819	39.2700	ON
		O	2017-11-15	D	51 - Exercice d'options	4 165	39.0200	ON
		O	2017-11-15	D	51 - Exercice d'options	4 358	40.1600	ON
		O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 661)	49.3368	ON
Connor, Dean	4, 5	O	2017-11-20	D	51 - Exercice d'options	50 042	47.9600	ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 042)	50.3706	ON
Freyne, Colm Joseph	5	O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	12 511	47.9600	ON
		O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	23 225	21.5300	ON
		O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	17 731	28.2000	ON
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 511)	49.9721	ON
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 225)	49.9549	ON
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 731)	49.9337	ON
Options								
Blair, Carolyn Diane	5	O	2017-11-15	D	51 - Exercice d'options	(5 319)	28.2000	ON
		O	2017-11-15	D	51 - Exercice d'options	(3 819)	39.2700	ON
		O	2017-11-15	D	51 - Exercice d'options	(4 165)	39.0200	ON
		O	2017-11-15	D	51 - Exercice d'options	(4 358)	40.1600	ON
Connor, Dean	4, 5	O	2017-11-20	D	51 - Exercice d'options	(50 042)	47.9600	ON
Freyne, Colm Joseph	5	O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	(12 511)	47.9600	ON
		O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	(23 225)	21.5300	ON
		O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	(17 731)	28.2000	ON
Findev Inc. (formerly, TransGaming Inc.)								
Actions ordinaires catégorie A								
Ayache, Claude	5	O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.4500	ON
Finning International Inc.								
Actions ordinaires								
Damjanic Yutronic, Pedro Antonio	5	O	2017-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	32.0800	BC
		M	2017-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	32.0500	BC
Thomson, Scott	5	O	2017-11-17	D	51 - Exercice d'options	54 817	22.0000	BC
		O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	31.0000	BC
		O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	31.0050	BC
		O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	31.0100	BC
		O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	31.0150	BC
		O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	31.0300	BC
		O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(82)	31.0700	BC
Options								
Thomson, Scott	5	O	2017-11-17	D	51 - Exercice d'options	(190 000)	22.0000	BC
First Capital Realty Inc.								
Actions ordinaires								
Menzies, Gregory	7, 5	O	2017-11-14	D	51 - Exercice d'options	32 000	13.9062	ON
		O	2017-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(32 000)	21.0902	ON
Options								
Menzies, Gregory	7, 5	O	2017-11-14	D	51 - Exercice d'options	(32 000)	13.9062	ON
First Majestic Silver Corp.								
Actions ordinaires								
McCallum, Robert A.	4	O	2017-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	8.6400	BC
First Mining Finance Corp.								
Actions ordinaires								
Donnelly, Patrick Michael	5	O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	0.5250	BC
Neumeyer, Keith	4	O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.5500	BC
Fonds de placement immobilier BTB								
Parts de fiducie								
Cyr, Benoit	5	O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	4.5600	QC
Fonds de placement immobilier Cominar								
Parts de fiducie								
Bachand, Luc	4	O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	14.0500	QC
Fonds de placement immobilier PRO								
Parts								
Lawlor, Gordon G.	5							
GDRJL Holdings Inc.	PI	O	2017-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	2.3200	QC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2017-11-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	2.3200	QC
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE RIDGEWOOD								
Parts								
Ridgewood Capital Asset Management	3							
Managed Accounts	PI	O	2017-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	14.9900	ON
		O	2017-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(729)	14.9900	ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	14.9900	ON
Fortis Inc.								
Actions ordinaires								
Roberts, Jamie	7	O	2017-11-17	D	51 - Exercice d'options	775	37.3000	NF
Options								
Roberts, Jamie	7	O	2017-11-17	D	51 - Exercice d'options	(775)		NF
FPI Granite Inc.								
Actions ordinaires (traded as a component of stapled units)								
Granite REIT Inc.	1	O	2017-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	49.9796	ON
		O	2017-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)		ON
		O	2017-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	26 267	50.0000	ON
		O	2017-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	(26 267)		ON
		O	2017-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	400	49.9800	ON
		O	2017-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		ON
Deferred Share Units								
Aghar, Peter	4	O	2017-11-15	D	35 - Dividende en actions	3	50.2200	ON
Clow, Donald Everett	4	O	2017-11-15	D	35 - Dividende en actions	10	50.2200	ON
Daal, Remco	4	O	2017-11-15	D	35 - Dividende en actions	2	50.2200	ON
Manji, Samir Aziz	4	O	2017-11-15	D	35 - Dividende en actions	2	50.2200	ON
Marshall, Kelly John	4	O	2017-11-15	D	35 - Dividende en actions	5	50.2200	ON
Mawani, Al	4	O	2017-11-15	D	35 - Dividende en actions	3	50.2200	ON
Miller, Gerald	4	O	2017-11-15	D	35 - Dividende en actions	35	50.2200	ON
Restricted Share Units								
Forsayeth, Michael Peter	4, 5	O	2017-11-15	D	35 - Dividende en actions	156	50.2200	ON
Konstantopoulos, Ilias	5	O	2017-11-15	D	35 - Dividende en actions	29	50.2200	ON
KUMER, LORNE	5	O	2017-11-15	D	35 - Dividende en actions	52	50.2200	ON
Wierzbinski, Stefan	5	O	2017-11-15	D	35 - Dividende en actions	23	50.2200	ON
Frontera Energy Corporation								
Restricted Stock Units								
Andersen, Grayson Martin	5	O	2017-08-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		ON
Campagnaro, Renata	5	O	2016-12-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		ON
Kaliel, Jeremy	5	O	2017-08-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		ON
Larson, Barry	5	O	2016-11-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	34 286		ON
Lyngberg, J. Erik	5	O	2016-12-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		ON
McAllister, Camilo	5	O	2016-11-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 000		ON
VALENCIA CHAVARRO, CAMILO	5	O	2016-12-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		ON
Volk, Peter Joseph	5	O	2008-01-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		ON
Gazit-Globe Ltd.								
Actions ordinaires								
Jemini, Adi	5	O	2017-11-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 821		ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Restricted Share Units								
Jemini, Adi	5	O	2017-11-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 821)		ON
Gibson Energy Inc.								
Actions ordinaires								
Estey, James	4	O	2017-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	16.7995	AB
Allyson Estey	PI	O	2017-11-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	16.7995	AB
Joanna Estey	PI	O	2017-11-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	16.7995	AB
Kathryn Estey	PI	O	2017-11-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	16.7995	AB
Deferred Share Units								
Bloom, Douglas Palmer	4	O	2017-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 117	16.3000	AB
Cleary, James Joseph	4	O	2017-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 701	16.3000	AB
Estey, James	4	O	2017-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 142	16.3000	AB
McRae, Marshall L.	4	O	2017-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 234	16.3000	AB
Peters, Mary Ellen	4	O	2017-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 614	16.3000	AB
Woitas, Clayton	4	O	2017-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 094	16.3000	AB
Glen Eagle Resources Inc.								
Actions ordinaires								
Lavigueur, Denis	3	O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1950	QC
Global Dividend Growers Income Fund								
Parts de fiducie								
Global Dividend Growers Income Fund	1	O	2017-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	12.1207	AB
Globalance Dividend Growers Corp.								
Actions ordinaires Equity Shares								
Globalance Dividend Growers Corp.	1	O	2017-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	500	8.5000	AB
		O	2017-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	8.5231	AB
Gluskin Sheff + Associates Inc.								
Actions ordinaires								
LiChong, Jeannine Nietlan	5	O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6)	15.5400	ON
goeasy Ltd. (formerly, easyhome Ltd.)								
Actions ordinaires								
Mullins, Jason	5	O	2017-11-14	D	51 - Exercice d'options	23 966	17.1600	ON
		O	2017-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	32.7409	ON
Options								
Mullins, Jason	5	O	2017-11-14	D	51 - Exercice d'options	(23 966)	17.1600	ON
Goldcorp Inc.								
Actions ordinaires								
Garofalo, David	4, 5	O	2017-11-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	883	16.9600	BC
Treviño de la Vega, Blanca	4	O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 150	13.4500USD	BC
Wade, Lisa	5	O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(939)	13.4100USD	BC
Golden Valley Mines Ltd.								
Actions ordinaires								
Lee, Jimmy S.H.	4, 3	O	2017-11-21	D	54 - Exercice de bons de souscription	1 125 000	0.1400	QC
Bons de souscription								
Lee, Jimmy S.H.	4, 3	O	2017-11-21	D	54 - Exercice de bons de souscription	(1 125 000)	0.1400	QC
Gran Tierra Energy Inc.								
Actions ordinaires								
GMT Capital Corp	3							
Bay II Resource Partners LP	PI	O	2017-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	73 100	2.1000USD	AB
		O	2017-11-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	83 500	2.1300USD	AB
		O	2017-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	78 800	2.1000USD	AB
		O	2017-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	2.1100USD	AB
		O	2017-11-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	106 800	2.1400USD	AB
Bay Resource Partners LP	PI	O	2017-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	89 600	2.1000USD	AB
		O	2017-11-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	102 400	2.1300USD	AB
		O	2017-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	96 600	2.1000USD	AB

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2017-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 300	2.1100USD	AB
		O	2017-11-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	130 900	2.1400USD	AB
Bay Resource Partners Offshore Master Fund LP	PI	O	2017-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	158 844	2.1000USD	AB
		O	2017-11-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	181 633	2.1300USD	AB
		O	2017-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	171 200	2.1000USD	AB
		O	2017-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32 500	2.1100USD	AB
		O	2017-11-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	232 200	2.1400USD	AB
K2 Bay Resource Partners Master Fund Ltd.	PI	O	2017-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	2.1000USD	AB
		O	2017-11-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 900	2.1300USD	AB
		O	2017-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	2.1000USD	AB
		O	2017-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	2.1100USD	AB
		O	2017-11-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 800	2.1400USD	AB
Thomas E Claugus	PI	O	2017-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 600	2.1000USD	AB
		O	2017-11-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 700	2.1300USD	AB
		O	2017-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 800	2.1000USD	AB
		O	2017-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	2.1100USD	AB
		O	2017-11-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 300	2.1400USD	AB
Granite Real Estate Investment Trust								
Parts de fiducie (traded as a component of stapled units)								
Granite Real Estate Investment Trust	1	O	2017-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	49.9796	ON
		O	2017-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)		ON
		O	2017-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	26 267	50.0000	ON
		O	2017-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	(26 267)		ON
		O	2017-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	400	49.9800	ON
		O	2017-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		ON
Great Canadian Gaming Corporation								
Options								
Baker, Rodney	4, 5	O	2017-11-17	D	50 - Attribution d'options	600 000		BC
Great-West Lifeco Inc.								
Actions ordinaires								
Kasdorf, Helen Ruth	5	O	2017-11-17	D	51 - Exercice d'options	2 280	23.1648	MB
		O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 280)	35.5004	MB
Deferred Share Units								
Royer, Raymond	4	O	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 926	34.9323	MB
		M	2017-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 016	34.9267	MB
		O	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 735	35.7039	MB
		M	2017-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 877	35.6933	MB
Options Common Share - Stock Options								
Kasdorf, Helen Ruth	5	O	2017-11-17	D	51 - Exercice d'options	(2 280)	23.1648	MB
Groupe CGI inc.								
Actions à droit de vote subalterne Classe A								
Godin, Serge	4, 3	O	2017-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	172 068		QC
		O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(91 721)	68.1150	QC
		O	2017-11-17	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(80 347)		QC
9368-8760 Québec Inc.	PI	O	2003-01-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-11-17	I	90 - Changements relatifs à la propriété	80 347		QC
Gorber, Lorne Shawn	5	O	2017-11-13	D	51 - Exercice d'options	2 289	37.1100	QC
		O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	67.5133	QC
		O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	67.5600	QC
		O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	67.5150	QC
		O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(89)	67.5700	QC
		O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	67.5485	QC
		O	2017-11-13	D	51 - Exercice d'options	1 562	39.4700	QC
		O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	67.4200	QC
		O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(62)	67.4900	QC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	67.4466	QC
		O	2017-11-13	D	51 - Exercice d'options	2 500	48.1600	QC
		O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	67.4050	QC
		O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	67.3590	QC
		O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	67.3700	QC
		O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	67.3700	QC
		O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	67.3930	QC
Holgate, Colin Victor	5	O	2017-11-15	D	51 - Exercice d'options	20 312	36.1500	QC
		O	2017-11-15	D	51 - Exercice d'options	19 628	37.8200	QC
		O	2017-11-15	D	51 - Exercice d'options	13 771	48.1600	QC
		O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(53 711)	68.0701	QC
Nikku, Heikki	5	O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	5 793	37.1100	QC
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	68.4020	QC
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	68.4160	QC
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(393)	68.4900	QC
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 400)	68.4572	QC
		O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	6 094	39.4700	QC
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(394)	68.4800	QC
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 700)	68.4710	QC
		O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	5 405	48.1600	QC
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	68.5100	QC
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	68.5652	QC
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	68.5300	QC
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	68.5200	QC
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(105)	68.6390	QC
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	68.5560	QC
Roach, Michael	4	O	2017-11-13	D	51 - Exercice d'options	62 500	15.4900	QC
		O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 900)	67.5907	QC
		O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	67.5725	QC
		O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	67.5000	QC
		O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	67.5600	QC
		O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 400)	67.5912	QC
		O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(42 600)	67.5183	QC
		O	2017-11-14	D	51 - Exercice d'options	87 500	15.4900	QC
		O	2017-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	67.5000	QC
		O	2017-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	67.5500	QC
		O	2017-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(46 600)	67.6000	QC
		O	2017-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	67.5500	QC
		O	2017-11-15	D	51 - Exercice d'options	21 400	15.4900	QC
		O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 400)	68.2500	QC
		O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	28 600	15.4900	QC
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 600)	68.2500	QC
Droits Performance Share Units								
Godin, Serge	4, 3	O	2017-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(172 068)		QC
Options								
Gorber, Lorne Shawn	5	O	2017-11-13	D	51 - Exercice d'options	(2 289)	37.1100	QC
		O	2017-11-13	D	51 - Exercice d'options	(1 562)	39.4700	QC
		O	2017-11-13	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	48.1600	QC
Holgate, Colin Victor	5	O	2017-11-15	D	51 - Exercice d'options	(13 771)	36.1500	QC
		O	2017-11-15	D	51 - Exercice d'options	(20 312)	37.8200	QC
		O	2017-11-15	D	51 - Exercice d'options	(19 628)	48.1600	QC
Nikku, Heikki	5	O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	(5 793)	37.1100	QC
		O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	(6 094)	39.4700	QC
		O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	(5 405)	48.1600	QC
Roach, Michael	4	O	2017-11-13	D	51 - Exercice d'options	(62 500)	15.4900	QC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2017-11-14	D	51 - Exercice d'options	(87 500)	15.4900	QC
		O	2017-11-15	D	51 - Exercice d'options	(21 400)	15.4900	QC
		O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	(28 600)	15.4900	QC
Groupe Santé Devonian Inc.								
Actions à droit de vote subalterne								
Carrière, Germain	4	O	2017-05-12	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	13 000	0.7500	QC
Bons de souscription								
Carrière, Germain	4	O	2017-05-12	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	6 500		QC
Groupe Stingray Digital Inc.								
Actions à droit de vote subalterne								
Boyko, Éric	4, 5, 3	O	2017-11-20	D	51 - Exercice d'options	7 017	2.2600	QC
Pathy, Mark	4							
Mavrik Corp.	PI	O	2017-11-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	104 000	9.1453	QC
Trahan, Jean-Pierre	5	O	2017-11-20	D	51 - Exercice d'options	14 035	2.2600	QC
Deferred Share Units (DSU)								
STEELE, ROBERT GEORGE	4	O	2017-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 462	9.0577	QC
Options								
Boyko, Éric	4, 5, 3	O	2017-11-20	D	51 - Exercice d'options	(7 017)	2.2600	QC
		O	2017-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1)	2.2600	QC
Trahan, Jean-Pierre	5	O	2017-11-20	D	51 - Exercice d'options	(14 035)	2.2600	QC
Home Capital Group Inc.								
Actions ordinaires								
Bissada, Yousry	4, 5							
Yousry Bissada and Gilda Bissada	PI	O	2017-08-03	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 500	15.2674	ON
		O	2017-11-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	15.4200	ON
Eprile, Brenda	4							
Brenda Eprile LIRA	PI	O	2016-05-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-11-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	15.2400	ON
Brenda Eprile RRSP	PI	O	2017-11-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	15.2400	ON
Brenda Eprile TFSA	PI	O	2016-05-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-11-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	15.2400	ON
Hibben, Alan Roy	4	O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	15.2500	ON
Kotush, Bradley William	5	O	2017-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 000	15.0905	ON
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	16.1900	ON
Bradley Kotush RSP	PI	O	2017-09-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-11-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 500	15.0905	ON
Sallows, Sharon	4							
Sharon Sallows RSP	PI	O	2017-05-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	15.5000	ON
Hudbay Minerals Inc.								
Actions ordinaires								
GMT Capital Corp	3							
Bay II Resource Partners LP	PI	O	2017-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	33 500	7.6800USD	ON
Bay Resource Partners LP	PI	O	2017-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	41 000	7.6800USD	ON
Bay Resource Partners Offshore Master Fund LP	PI	O	2017-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	72 700	7.6800USD	ON
K2 Bay Resource Partners Master Fund Ltd.	PI	O	2017-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	7.6800USD	ON
Thomas Claugus	PI	O	2017-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 700	7.6800USD	ON
Options								
Oke, Mary-Lynn Ida	5	O	2017-11-19	D	52 - Expiration d'options	(60 000)		ON
Hydro One Limited								
Actions ordinaires								
Pugliese, Ferio	5	O	2017-11-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	114		ON
IMAX Corporation								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Actions ordinaires								
IMAX Corporation	1	O	2017-11-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(375)		ON
Indigo Books & Music Inc.								
Actions ordinaires								
Schwartz, Gerald Wilfred	4, 6, 3							
Trilogy Retail Holdings Inc.	PI	O	2017-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28 600	18.9472	ON
		O	2017-11-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	53 000	18.9992	ON
		O	2017-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	18.9767	ON
		O	2017-11-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	18.9700	ON
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.								
Actions ordinaires								
Charest, Yvon	4, 5	O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	10 000	19.2300	QC
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	60.5000	QC
Parent, Jacques	5	O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	10 000	35.5100	QC
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	60.1509	QC
		O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	15 000	32.0800	QC
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	60.1664	QC
Options								
Charest, Yvon	4, 5	O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	19.2300	QC
Parent, Jacques	5	O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	35.5100	QC
		O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	32.0800	QC
Intrinsyc Technologies Corporation								
Actions ordinaires								
MacDonald, Jeffrey Douglas	4	O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.3768	BC
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	1.4713	BC
Investissements TSPL inc.								
Actions ordinaires								
Cuesta, Eugenio Noel	4, 5	O	2017-10-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Bons de souscription								
Beausoleil, Serge	4, 5, 3							
Investiissements LMRS	PI	O	2017-08-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Investissements LMRS inc.	3	O	2017-09-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Invictus MD Strategies Corp.								
Options								
Easterbrook, Dylan Alexander	5	O	2017-11-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Jamieson Wellness Inc.								
Actions ordinaires								
Potechin, Catherine	4	O	2017-10-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Options								
Potechin, Catherine	4	O	2017-10-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-10-31	D	50 - Attribution d'options	9 656		ON
Kelt Exploration Ltd.								
Actions ordinaires								
Errico, Douglas Jeffery	5	O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(46 300)	7.3420	AB
Lalani, Sadiq	5							
Employee Stock Savings Plan Trust Account	PI	O	2017-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 192	6.5000	AB
Held Under Broker	PI	O	2017-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	7.0300	AB
McIntyre, Eldon Angus	4	O	2017-11-17	D	51 - Exercice d'options	75 000	6.4700	AB
Options								
McIntyre, Eldon Angus	4	O	2017-11-17	D	51 - Exercice d'options	(75 000)	6.4700	AB
Killam Apartment Real Estate Investment Trust								
Droits Restricted Units								
Landry, Aldea	4	O	2017-10-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
Parts de fiducie								
Landry, Aldea	4	O	2017-10-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Kinaxis Inc.								
Actions ordinaires								
Colbeth, Douglas Proctor	4	O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 000)	74.3183	ON
		O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 333)	73.5000	ON
Monkman, Richard George	5							
2496248 Ontario Inc.	PI	O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 100)	73.9941	ON
		O	2017-11-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27 900)	73.3468	ON
Kinder Morgan Canada Limited								
Special Voting Shares								
Kinder Morgan, Inc.	3							
KM Canada Terminals ULC and Kinder Morgan Canada Company	PI	O	2017-11-15	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	622 071		AB
Kingsway Financial Services Inc.								
Actions ordinaires								
Baqar, Hassan Raza	5	O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	184	5.4866USD	ON
Fitzgerald, John Taylor Maloney Fitzgerald	4, 5	O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	308	5.4866USD	ON
Hickey, William A.	5	O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	274	5.4866USD	ON
Swets, Jr., Larry Gene	4, 5, 3	O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	382	5.4866USD	ON
KLONDIKE GOLD CORP.								
Actions ordinaires								
Giustra, Frank	3							
Fiore Financial Corporation	PI	O	2017-11-17	I	54 - Exercice de bons de souscription	1 580 389	0.2000	BC
The Radcliffe Foundation	PI	O	2017-11-17	C	54 - Exercice de bons de souscription	887 239	0.2000	BC
Bons de souscription								
Giustra, Frank	3							
Fiore Financial Corporation	PI	O	2017-11-17	I	54 - Exercice de bons de souscription	(1 580 389)	0.2000	BC
The Radcliffe Foundation	PI	O	2017-11-17	C	54 - Exercice de bons de souscription	(887 239)	0.2000	BC
La Societe Canadian Tire Limitee								
Actions sans droit de vote Class A								
Canadian Tire Corporation, Limited	1	O	2017-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	163.3740	ON
		O	2017-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		ON
		O	2017-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	161.9651	ON
		O	2017-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		ON
		O	2017-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	161.1700	ON
		O	2017-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		ON
		O	2017-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	160.5075	ON
		O	2017-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		ON
		O	2017-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	160.8918	ON
		O	2017-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		ON
Hicks, Gregory Hubert	5							
Sun Life Financial (CT Savings Plan - GRRSP for Alison Zapotochny)	PI	O	2017-11-09	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Sun Life Financial (CT Savings Plan - GRRSP)	PI	O	2017-11-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Actions sans droit de vote Class A (CT Savings Plan)								
Hicks, Gregory Hubert	5	O	2017-11-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Actions sans droit de vote Class A (Share Purchase Plan)								
Hicks, Gregory Hubert	5	O	2017-11-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
CTC Share Unit Fund (DPSP)								
Hicks, Gregory Hubert	5							
Sun Life Financial	PI	O	2017-11-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Deferred Share Units								
Hicks, Gregory Hubert	5	O	2017-11-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Options								
Craig, Gregory George	7, 5	O	2017-11-13	D	59 - Exercice au comptant	(6 355)		ON
Czank, Peter John	7, 5	O	2017-11-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Hicks, Gregory Hubert	5	O	2017-11-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Performance Share Units								
Czank, Peter John	7, 5	O	2017-11-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Hicks, Gregory Hubert	5	O	2017-11-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
les aliments High Liner incorporee								
Actions ordinaires								
Snow, Paul	5	O	2017-11-15	D	51 - Exercice d'options	12 270	9.3900	NS
Options								
Snow, Paul	5	O	2017-11-15	D	51 - Exercice d'options	(12 270)	9.3900	NS
Les Aliments Maple Leaf Inc.								
Actions ordinaires								
Maple Leaf Foods Inc.	1	O	2017-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	33.4537	ON
		O	2017-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		ON
		O	2017-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	33.6831	ON
		O	2017-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		ON
		O	2017-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	33.6087	ON
		O	2017-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		ON
		O	2017-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	33.9314	ON
		O	2017-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		ON
		O	2017-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	33.8870	ON
		O	2017-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		ON
Les Ressources Yorbeau Inc.								
Actions ordinaires Class A								
Kocisko, Terry	4							
Elizabeth Prosen	PI	O	2017-08-25	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0950	QC
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.								
Actions ordinaires								
Chamandy, Glenn J.	4, 5	O	2017-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(47 435)	38.3800	QC
		O	2017-11-15	D	51 - Exercice d'options	53 540	13.6000	QC
		O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(53 540)	38.2389	QC
		O	2017-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(52 396)	38.3350	QC
		O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(54 000)	38.2609	QC
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(54 000)	38.4416	QC
		O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	62 348	15.5850	QC
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(62 348)	38.2194	QC
		O	2017-11-17	D	51 - Exercice d'options	60 000	15.5850	QC
		O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60 000)	38.7537	QC
		O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(54 000)	38.8632	QC
Corsano, Anthony Frank	7	O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	30.1900USD	QC
Roiter, Jonathan	5	O	2017-11-15	D	51 - Exercice d'options	3 000	24.2150	QC
		O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	38.2500	QC
		O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	12 096	24.2150	QC
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 096)	38.2007	QC
		O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	38.8000	QC
Options								
Chamandy, Glenn J.	4, 5	O	2017-11-15	D	51 - Exercice d'options	(53 540)	13.6000	QC
		O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	(62 348)	15.5850	QC
		O	2017-11-17	D	51 - Exercice d'options	(60 000)	15.5850	QC
Roiter, Jonathan	5	O	2017-11-15	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	24.2150	QC
		O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	(12 096)	24.2150	QC
Life & Banc Split Corp.								
Class A Shares								
Caranci, Mark A.	4, 5							
Eric Caranci - Investment Account	PI	O	2017-11-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	80	10.0000	ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Liquor Stores N.A. Ltd.								
Actions ordinaires								
Gordey, David Nathan	5	O	2017-11-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	760	9.3800	AB
Droits Restricted Share Units								
Gordey, David Nathan	5	O	2017-11-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(760)	9.3800	AB
		O	2017-11-17	D	59 - Exercice au comptant	(702)	9.3800	AB
Lithium Americas Corp.								
Actions ordinaires								
Rubacha, Gabriel	4, 5	O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	9.2280USD	BC
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	9.6131USD	BC
LXRandCo, Inc. (formerly Gibraltar Growth Corporation)								
Class B Shares								
Mannella, Luc	4							
Consultations Desma Inc.	PI	O	2017-11-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	5.0500	ON
		O	2017-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	4.9900	ON
		O	2017-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	5.0000	ON
		O	2017-11-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	4.9800	ON
Magna International Inc.								
Actions ordinaires								
Galifi, Vincent Joseph	5	O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	70 000	28.5100	ON
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(70 000)	68.0200	ON
Walker, Donald James	4, 5							
The Don and Joan Walker Family Charitable Trust	PI	O	2017-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 100)	67.1700	ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(88 900)	67.5000	ON
Options								
Galifi, Vincent Joseph	5	O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	(70 000)	28.5100	ON
Martinrea International Inc.								
Actions ordinaires								
D'Eramo, Frank Patrick	4	O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	515	11.7021USD	ON
Johnson, Bruce Norman	5	O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 350	14.9800	ON
Options Options to purchase common shares								
Marinaccio, Rocco	5	O	2017-11-17	D	59 - Exercice au comptant	(5 000)	7.2000	ON
Mason Graphite Inc.								
Actions ordinaires								
Marcotte, Simon	5	O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	2.6000	QC
		O	2017-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	2.5350	QC
MAYA OR & ARGENT INC.								
Actions ordinaires								
Sofronis, Nikolaos	4	O	2017-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	836 500	0.4200	QC
		O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.4025	QC
		O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.4175	QC
MCAN Mortgage Corporation								
Actions ordinaires								
Doré, Susan	4							
BMO InvestorLine	PI	O	2017-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.0200	ON
BMO InvestorLine (Raymond Doré)	PI	O	2017-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(450)	17.0100	ON
		O	2017-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	17.0000	ON
Sutherland, Ian	4, 3							
Capital Tachane Inc.	PI	O	2017-11-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 700	17.2900	ON
Tyas, John	5							
CIBC (non-registered)	PI	O	2017-11-17	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(232)		ON
		O	2017-11-17	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(290)		ON
		O	2017-11-17	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(293)		ON
CIBC (RESP)	PI	O	2017-11-17	I	90 - Changements relatifs à la propriété	290		ON
CIBC (RRSP)	PI	O	2017-11-17	I	90 - Changements relatifs à la propriété	232		ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
CIBC (TFSA)	PI	O	2017-11-17	I	90 - Changements relatifs à la propriété	293		ON
Medical Facilities Corporation								
Restricted Share Units								
Murphy, Tyler Caldwell	5	O	2017-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 330		ON
		O	2017-11-21	D	59 - Exercice au comptant	(5 338)	12.7200	ON
		O	2017-11-21	D	97 - Autre	1		ON
MedReleaf Corp.								
Actions ordinaires								
Arbib, Stephen	3							
AJA Holdings 2013 Inc.	PI	O	2017-08-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	8.1000	ON
Mercer International Inc.								
Actions ordinaires								
Lee, Jimmy S.H.	4, 5	O	2017-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	14.0155USD	BC
		O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	14.0210USD	BC
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	14.1421USD	BC
Methanex Corporation								
Actions ordinaires								
Herz, Mike	7	O	2017-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	65.5000	BC
Middlefield Can-Global REIT Income Fund								
Parts de fiducie								
Middlefield Can-Global REIT Income Fund	1	O	2017-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	500	11.5400	AB
Middlefield Healthcare & Life Sciences Dividend Fund								
Parts de fiducie								
Middlefield Healthcare & Life Sciences Dividend Fund	1	O	2017-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	9.6656	AB
		O	2017-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 100	9.4818	AB
		O	2017-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	8 700	9.6430	AB
		O	2017-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	10 200	9.5475	AB
		O	2017-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	7 900	9.6368	AB
Middlefield Healthcare & Wellness Dividend Fund								
Parts de fiducie								
Middlefield Healthcare & Wellness Dividend Fund	1	O	2017-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	9.5009	AB
		O	2017-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	13 000	9.4664	AB
		O	2017-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	6 900	9.5013	AB
		O	2017-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	5 700	9.4972	AB
		O	2017-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	4 200	9.5652	AB
Miniere Osisko Inc. (formerly Oban Mining Corporation)								
Options								
Mance, Lili	5	O	2017-11-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Marcotte, Alexandria	5	O	2017-11-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
MINT Income Fund								
Parts de fiducie								
MINT Income Fund	1	O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 986)	6.7403	AB
Mitel Networks Corporation								
Actions ordinaires								
Ball, Benjamin	4, 6							
Arsenal HoldCo I S.a.r.l.	PI	O	2017-11-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(46 400)	7.6584USD	ON
Arsenal HoldCo II S.a.r.l.	PI	O	2017-11-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 000)	7.6584USD	ON
Mogo Finance Technology Inc.								
Actions ordinaires								
Feller, David Marshall	4, 5, 3	O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	6.0700	BC
Feller, Gregory Dean	4, 5	O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 700	6.0443	BC
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	6.2501	BC
Morguard Real Estate Investment Trust								
Parts								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Walker, Timothy James	4	O	2017-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	13.8280	ON
Morien Resources Corp.								
Actions ordinaires								
Byrne, John Philip	4	O	2017-11-17	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	25 000	0.5600	NS
Pitcher, Charles	4	O	2017-11-22	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	250 000	0.2700	NS
Options								
Pitcher, Charles	4	O	2017-11-22	D	51 - Exercice d'options	(250 000)	0.2700	NS
Morneau Shepell Inc.								
Droits DDSU								
Bachand, Luc	4	O	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	666	21.7680	ON
Denham, Gillian H. (Jill)	5	O	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 435	21.7680	ON
Lalonde, Ronald Anthony Marshall	4	O	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	631	21.7680	ON
MINTZ, JACK MAURICE	5	O	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 435	21.7680	ON
Morneau, Sr., William Frank	5	O	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 263	21.7680	ON
Pennington, Kevin	4	O	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 914	21.7680	ON
Ponder, Dale Rosa Winnifred	4	O	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 263	21.7680	ON
Trogni, Michele Louise	4	O	2017-08-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 130	21.7680	ON
Neovasc Inc.								
Actions ordinaires								
Frost, Phillip	3							
Frost Gamma Investments Trust	PI	O	2017-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(608 577)		BC
		O	2017-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(52 668)		BC
NGEx Resources Inc.								
Actions ordinaires								
Zebra Holdings and Investments S.à.r.l.	3	O	2017-11-16	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	14 000		BC
Norbord Inc.								
Actions ordinaires								
Alexander, Bruce Lindsay	5	O	2017-11-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Northern Superior Resources Inc.								
Actions ordinaires								
Beilhartz, David Ervine	4	O	2017-04-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2017-04-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
NorthIsle Copper and Gold Inc.								
Actions ordinaires								
Corman, Francis Dale	5	O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	0.1000	BC
Northview Apartment Real Estate Investment Trust								
Parts de fiducie								
Wheeler, Lizaine Sheila	5							
CIBC Investor's Edge	PI	O	2017-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(435)	25.2600	AB
		O	2017-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	25.2000	AB
NOVAGOLD RESOURCES INC.								
Actions ordinaires								
HENNESSEY, MELANIE	5	O	2017-08-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	227	4.2800	BC
		M	2017-08-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	118	5.2800	BC
		M'	2017-08-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	118	5.2800	BC
Lang, Gregory Anthony	5	O	2017-11-17	D	51 - Exercice d'options	100 000	4.3800	BC
		O	2017-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	(89 388)	4.9000	BC
		O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 346)	4.9000	BC
		O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	4.8900	BC
		O	2017-11-21	D	51 - Exercice d'options	100 000	4.3800	BC
		O	2017-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	(89 025)	4.9200	BC
		O	2017-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 528)	4.9200	BC
Options								
Lang, Gregory Anthony	5	O	2017-11-17	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	4.3800	BC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2017-11-21	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	4.3800	BC
Open Text Corporation								
Actions ordinaires OTEX Common								
Barrenechea, Mark James	4, 5	O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(43 941)	33.0902USD	ON
Davies, Gordon Allan	5	O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 552)	33.0902USD	ON
Doolittle, John	5	O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 062)	33.0902USD	ON
Harrison, Simon David	5	O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 908)	33.0902USD	ON
Howatson, Adam Murray	5	O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 291)	33.1856USD	ON
		O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 637)	33.0902USD	ON
Jamieson, John David	5	O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 255)	33.0902USD	ON
		O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(892)	33.0902USD	ON
Majzoub, Muhieddine	5	O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 736)	33.0902USD	ON
McGourlay, Christopher James	5	O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 602)	33.0902USD	ON
Parker, Douglas Michael	5	O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 254)	33.0902USD	ON
Schulze, George Edward Jr.	5	O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 947)	33.0902USD	ON
Weiss, Gary	5	O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 018)	33.0902USD	ON
Opsens inc.								
Actions ordinaires								
Fiera Capital Corporation (formerly Fiera Sceptre Inc.)	3							
Funds and accounts managed by Fiera Capital Corporation	PI	O	2017-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 300	1.2212	QC
		O	2017-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	55 600	1.2110	QC
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 800	1.2000	QC
		O	2017-11-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 300	1.1786	QC
		O	2017-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28 500	1.1684	QC
Options								
Lavigueur, Jean	4	O	2017-11-14	D	50 - Attribution d'options	20 000	1.2500	QC
Sirois, Denis M.	4	O	2017-11-14	D	50 - Attribution d'options	20 000	1.2500	QC
Orezone Gold Corporation								
Actions ordinaires								
Downey, Patrick	4	O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.7000	ON
Orosur Mining Inc.								
Options								
Aceituno, Jorge	5	O	2017-11-17	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.2400	BC
Cohen, Ryan	5	O	2017-11-17	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.2400	BC
Davey, Roger Owen	4	O	2017-11-17	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.2400	BC
Lee, Horng Dih	4	O	2017-11-17	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.2400	BC
Lopez, Alejandra	5	O	2017-11-17	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.2400	BC
Salazar, Pedro Ignacio	4, 5	O	2017-11-17	D	50 - Attribution d'options	175 000	0.2400	BC
Walmsley, John Arthur	4	O	2017-11-17	D	50 - Attribution d'options	90 000	0.2400	BC
Pages Jaunes Limitée								
Actions ordinaires								
Ramsay, François	5	O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1)	6.9400	QC
Bons de souscription								
Ramsay, François	5	O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1)	0.6000	QC
Pages Jaunes Solutions numériques et médias Limitée								
9.25 Senior Secured Notes due November 30, 2018								
Yellow Pages Digital & Media Solutions Limited / Pages Jaune	1	O	2017-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	$ 292 248 000.00	1.0200	QC
		O	2017-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	($ 292 248 000.00)	1.0200	QC
Paramount Resources Ltd.								
Actions ordinaires Class A								
Ockenden, Matthew G.	5	O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	8 000	18.2300	AB
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	22.0620	AB
Riddell, Clayton H.	4, 5, 3	O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	58 940	8.1700	AB
Managed Account	PI	O	2017-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	22.7900	AB

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Warner Investment Holdings Ltd.	PI	O	2017-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	22.7900	AB
Shier, E. Mitchell	5	O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	23.0000	AB
Yester, Gail	5	O	2017-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	21.9494	AB
Options								
Ockenden, Matthew G.	5	O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	18.2300	AB
Riddell, Clayton H.	4, 5, 3	O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	(58 940)	8.1700	AB
Parex Resources Inc.								
Actions ordinaires								
Miller, Ronald Douglas	4	O	2017-11-17	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(3 100)	17.0000	AB
AREAH Investments Limited	PI	O	2017-11-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 100	17.0000	AB
Pason Systems Inc.								
Actions ordinaires								
Boston, Kevin	5	O	2017-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	14.2600USD	AB
Smith, Russell	5	O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	14.1100USD	AB
Pathfinder Income Fund								
Parts de fiducie								
Pathfinder Convertible Debenture Fund	1	O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	8.5000	AB
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 800)	8.4700	AB
Pembina Pipeline Corporation								
Actions ordinaires								
Findlay, Randall J.	4	O	2017-11-14	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(2 250)	45.2300	AB
Options								
Andersen, Harold	5	O	2017-11-14	D	50 - Attribution d'options	5 346	45.6600	AB
Burrows, J. Scott	5	O	2017-11-14	D	50 - Attribution d'options	7 796	45.6600	AB
Charlesworth, Allan	5	O	2017-11-14	D	50 - Attribution d'options	3 773	45.6600	AB
Croney, Craig	5	O	2017-11-14	D	50 - Attribution d'options	1 555	45.6600	AB
Day, Craig	5	O	2017-11-14	D	50 - Attribution d'options	1 555	45.6600	AB
Dilger, Michael H.	5	O	2017-11-14	D	50 - Attribution d'options	58 176	45.6600	AB
D'Orazio, Claudia	5	O	2017-11-14	D	50 - Attribution d'options	3 773	45.6600	AB
Goldade, Cameron	5	O	2017-11-14	D	50 - Attribution d'options	1 555	45.6600	AB
Hecker, Tracy Krista	5	O	2017-11-14	D	50 - Attribution d'options	1 555	45.6600	AB
Jones, Robert M.	5	O	2017-11-14	D	50 - Attribution d'options	4 528	45.6600	AB
Kohlsmith, Brad	5	O	2017-11-14	D	50 - Attribution d'options	1 555	45.6600	AB
Murphy, Paul John	5	O	2017-11-14	D	50 - Attribution d'options	12 794	45.6600	AB
Scherman, Chris	5	O	2017-11-14	D	50 - Attribution d'options	1 555	45.6600	AB
Smith, Brad	5	O	2017-11-14	D	50 - Attribution d'options	2 935	45.6600	AB
Sprott, Jaret	5	O	2017-11-14	D	50 - Attribution d'options	4 151	45.6600	AB
Taylor, Stuart	5	O	2017-11-14	D	50 - Attribution d'options	12 794	45.6600	AB
Wiun, Jason Travis	5	O	2017-11-14	D	50 - Attribution d'options	4 842	45.6600	AB
Perpetual Energy Inc.								
Actions ordinaires								
Schweitzer, William Mark	5	O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	1.1160	AB
Petrolympic Ltd.								
Actions ordinaires								
Fleury, Alain Joseph Langis	4, 5	O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	0.2950	ON
		O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	0.2900	ON
		O	2015-01-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.2320	ON
		O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 000)	0.3000	ON
		O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 000)	0.3300	ON
		O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	0.3350	ON
		O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.1920	ON
Peyto Exploration & Development Corp.								
Actions ordinaires								
Chetner, Stephen Jonathan	4							
Brokerage Accounts	PI	O	2017-11-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 000)	16.6973	AB

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Stephen Chetner RRSP	PI	O	2017-11-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	16.6484	AB
Fletcher, Gregory Scott	4	O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	16.2000	AB
PHX Energy Services Corp.								
Actions ordinaires								
Blanchard, Daniel Asa	5	O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28 650	2.1500	AB
Plaza Retail REIT								
Parts de fiducie								
Cipollone, Floriana	5	O	2017-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	29	4.3400	NB
Mackenzie, Peter	5							
Verna Bulley	PI	O	2017-11-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26	4.3400	NB
Penney, Stephen	5	O	2017-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	18	4.3400	NB
Petrie, James M.	5	O	2017-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	14	4.3400	NB
Strange, Kimberly A.	5	O	2017-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	4	4.3400	NB
RSUs								
Cipollone, Floriana	5	O	2017-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	29	4.3400	NB
		O	2017-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(29)	4.3400	NB
		O	2017-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14	4.3400	NB
		O	2017-11-15	D	59 - Exercice au comptant	(14)	4.3400	NB
Penney, Stephen	5	O	2017-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18	4.3400	NB
		O	2017-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(18)	4.3400	NB
Petrie, James M.	5	O	2017-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14	4.3400	NB
		O	2017-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(14)	4.3400	NB
		O	2017-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	29	4.3400	NB
		O	2017-11-15	D	59 - Exercice au comptant	(29)	4.3400	NB
Strange, Kimberly A.	5	O	2017-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	4.3400	NB
		O	2017-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4)	4.3400	NB
Polaris Materials Corporation (formerly Polaris Minerals Corporation)								
Actions ordinaires								
McDonald, Darren Kelly	5	O	2017-11-17	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(5 000)	3.4000	BC
Van Dyk, Nicholas Matthew	5	O	2017-11-17	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(8 400)		BC
Options								
McDonald, Darren Kelly	5	O	2017-11-17	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	25 000	3.4000	BC
		M	2017-11-17	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	25 000	1.4900	BC
		M'	2017-11-17	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(25 000)	1.4900	BC
		O	2017-11-17	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	80 000	3.4000	BC
		M	2017-11-17	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	80 000	0.9400	BC
		M'	2017-11-17	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(80 000)	0.9400	BC
		O	2017-11-17	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	100 000	1.5600	BC
		M	2017-11-17	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(100 000)	1.5600	BC
		O	2017-11-17	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	100 000	2.7000	BC
		M	2017-11-17	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(100 000)	2.7000	BC
		O	2017-11-17	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat,	150 000	1.3500	BC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
					regroupement ou acquisition			
		M	2017-11-17	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(150 000)	1.3500	BC
Van Dyk, Nicholas Matthew	5	O	2017-11-17	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(100 000)		BC
Potash Ridge Corporation								
Actions ordinaires								
Hussey, Jay	5							
Morganbridge Communications Inc.	PI	O	2017-11-21	C	54 - Exercice de bons de souscription	150 000	0.0800	ON
Bons de souscription								
Hussey, Jay	5							
Morganbridge Communications Inc.	PI	O	2017-11-21	C	54 - Exercice de bons de souscription	(150 000)		ON
PrairieSky Royalty Ltd.								
Actions ordinaires								
Estey, James	4	O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	32.8174	AB
Profound Medical Corp. (formerly Mira IV Acquisition Corp.)								
Options								
Dewan, Rashed Osman	5	O	2017-11-16	D	50 - Attribution d'options	45 000	0.8500	ON
Knaus, Alexander Louis	5	O	2017-08-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-11-16	D	50 - Attribution d'options	100 000		ON
Sullivan, Robert	5	O	2017-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-11-16	D	50 - Attribution d'options	150 000		ON
Pulse Seismic Inc.								
Actions ordinaires								
Pulse Seismic Inc.	1	O	2017-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	3.1900	AB
PYROGENESE CANADA INC.								
Actions ordinaires								
Curleigh, Alan Robert	4, 5	O	2017-11-13	D	51 - Exercice d'options	110 000	0.2100	QC
Options								
Curleigh, Alan Robert	4, 5	O	2017-11-13	D	51 - Exercice d'options	(110 000)	0.2100	QC
Quantum International Income Corp.								
Actions ordinaires								
Sekhri, Manu	4, 5							
Ascendant Group Holdings Inc.	PI	O	2017-11-13	I	51 - Exercice d'options	1 619 225	0.3525	ON
Options								
Bouskill, Ryan Charles	5	O	2016-11-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-11-14	D	50 - Attribution d'options	158 884		ON
Sekhri, Manu	4, 5							
Ascendant Group Holdings Inc.	PI	O	2017-11-13	I	51 - Exercice d'options	(1 619 225)		ON
		O	2017-11-14	I	50 - Attribution d'options	2 477 095		ON
Quarterhill Inc. (formerly, Wi-LAN Inc.)								
Actions ordinaires								
Thompson, Stephen Robert	5	O	2017-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 100	1.4310	ON
Vladescu, Michael	5	O	2017-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 700	1.4310	ON
Quincaillerie Richelieu Ltée								
Actions ordinaires								
Auclair, Antoine	5							
reer	PI	O	2017-11-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	82	35.2466	QC
Dion, Christian	5	O	2017-11-20	D	51 - Exercice d'options	200	12.7100	QC
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	35.0594	QC
REER	PI	O	2017-11-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11	35.2466	QC
Grenier, Guy	5	O	2017-11-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	27	35.2466	QC
REER	PI	O	2017-11-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	41	35.2466	QC
Lord, Richard	4, 5	O	2017-11-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	54	35.2466	QC
Quevillon, Geneviève	5							

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
REER	PI	O	2017-11-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20	35.2466	QC
Options								
Dion, Christian	5	O	2017-11-20	D	51 - Exercice d'options	(200)	12.7100	QC
Quinsam Captial Corporation								
Actions ordinaires								
Knebel, Bryan John	5	O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.4500	ON
Newman, G. Michael	4	O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(123 500)	0.5040	ON
Red Pine Exploration Inc.								
Actions ordinaires								
Newman, G. Michael	4	O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250 000)	0.1250	ON
REIT INDEXPLUS Income Fund								
Parts de fiducie								
REIT INDEXPLUS Income Fund	1	O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 200)	12.6501	AB
		O	2017-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	200	12.6000	AB
Ressources Melkior Inc.								
Actions ordinaires								
Deluce, Keith James	5, 3	O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	253 000	0.0500	QC
Ressources Minieres Radisson Inc.								
Actions ordinaires Catégorie A								
Bouchard, Mario	4, 5							
Admirio Industriel	PI	O	2017-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	0.1450	QC
		O	2017-11-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.1400	QC
Bons de souscription								
Dion, Jean	4	O	2017-11-06	D	55 - Expiration de bons de souscription	(83 334)	0.2000	QC
Lachance, Denis	4	O	2017-11-06	D	55 - Expiration de bons de souscription	(50 000)	0.2000	QC
Options								
Dupont, Jean-Marie	4	O	2017-07-04	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	0.1000	QC
Ressources Minières Vanstar Inc.								
Options								
Beauchesne, Eric	4	O	2017-11-15	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.0800	QC
Claytens, Gary H.	4	O	2017-11-15	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.0800	QC
Gervais, Luc	4	O	2017-11-15	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.0800	QC
Laverdiere, Gilles	4	O	2017-11-15	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.0800	QC
Tremblay, Denis	5	O	2017-11-15	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.0800	QC
Ressources Quinto Inc. (anciennement Corporation Capital Quinto Real)								
Options								
Moreno, Luisa de Fatima Furtado	4	O	2017-11-14	D	50 - Attribution d'options	400 000		QC
Ressources Robex Inc.								
Débentures convertibles échéance 5 ans, intérêt 10 /an								
Emond, Guillaume	5	O	2017-11-17	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	($ 25 000.00)		QC
Ressources Teck Limitée								
Class B Subordinate Voting Shares								
Teck Resources Limited	1	O	2017-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		BC
Restaurant Brands International Inc.								
Actions ordinaires								
Cil, José E.	5	O	2017-11-14	D	51 - Exercice d'options	4 060		ON
		O	2017-11-14	D	51 - Exercice d'options	76 017		ON
		O	2017-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(36 431)	65.0900USD	ON
		O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	44 923		ON
		M	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	137 789		ON
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 449)	65.0000USD	ON
		M	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(62 720)	65.0200USD	ON
Exchangeable Units of Restaurant Brands International LP								
3G Restaurant Brands Holdings General Partner Ltd.	3							

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
3G Restaurant Brands Holdings LP	PI	O	2017-11-15	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(8 019 345)		ON
Sicupira, Carlos Alberto	4, 6							
CHL Investment Fund Ltd.	PI	O	2014-12-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-11-15	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 500 000		ON
Sicupira, Cecilia	4	O	2016-07-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-11-15	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	10 450		ON
Van Damme, Alexandre	4							
Societe Familiale d'Investissements	PI	O	2014-12-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-11-15	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 858 895		ON
Options								
Cil, José E.	5	O	2017-11-14	D	51 - Exercice d'options	(4 060)	3.5400USD	ON
		O	2017-11-14	D	51 - Exercice d'options	(76 017)	3.9700USD	ON
		O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	(44 923)	3.9700USD	ON
		M	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	(137 789)	3.9700USD	ON
Restaurant Brands International Limited Partnership								
Parts Class B Exchangeable Limited Partnership								
3G Restaurant Brands Holdings General Partner Ltd.	3							
3G Restaurant Brands Holdings LP	PI	O	2017-11-15	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(8 019 345)		ON
RIOCAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST								
Parts de fiducie								
Kissoon, Daneshwar	5	O	2017-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	170	24.5372	ON
		O	2017-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	170	24.6901	ON
		M	2017-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	170	24.6901	ON
RRSP	PI	O	2017-10-06	C	38 - Rachat ou annulation	32	24.5372	ON
		O	2017-11-07	C	38 - Rachat ou annulation	32	24.6901	ON
RioCan Real Estate Investment Trust	1	O	2017-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	(127 617)		ON
		O	2017-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	700	25.4300	ON
		O	2017-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	600	25.4400	ON
		O	2017-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 717	25.4500	ON
		O	2017-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	5 300	25.4600	ON
		O	2017-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	100	25.4650	ON
		O	2017-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	25.4700	ON
		O	2017-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	200	25.4750	ON
		O	2017-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	5 900	25.4800	ON
		O	2017-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	25.4900	ON
		O	2017-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	25.5000	ON
		O	2017-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	25.5100	ON
		O	2017-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	25.5150	ON
		O	2017-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	25.5200	ON
		O	2017-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	25.5300	ON
		O	2017-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	100	25.5350	ON
		O	2017-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	16 300	25.5400	ON
		O	2017-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	100	25.5450	ON
		O	2017-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	19 700	25.5500	ON
		O	2017-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	20 800	25.5600	ON
		O	2017-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	16 200	25.5700	ON
		O	2017-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	4 800	25.5800	ON
		O	2017-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	25.5900	ON
		O	2017-11-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	25.6000	ON
		O	2017-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	(127 617)		ON
		O	2017-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	(127 617)		ON
		O	2017-11-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 400	25.5400	ON
		O	2017-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	12 300	25.5500	ON
		O	2017-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	100	25.5550	ON
		O	2017-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	25.5600	ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2017-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	18 000	25.5700	ON
		O	2017-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	15 917	25.5800	ON
		O	2017-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	500	25.5850	ON
		O	2017-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	27 800	25.5900	ON
		O	2017-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	25.5950	ON
		O	2017-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	25.6000	ON
		O	2017-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	25.6050	ON
		O	2017-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	9 400	25.6100	ON
		O	2017-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	25.6200	ON
		O	2017-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	7 400	25.6300	ON
		O	2017-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	25.6350	ON
		O	2017-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	25.6400	ON
		O	2017-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	(127 617)		ON
Sallows, Sharon	4	O	2017-09-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	133	23.7420	ON
		M	2017-09-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	134	23.7420	ON
		O	2017-10-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	131	24.4040	ON
		O	2017-11-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	131	24.6580	ON
Darleen Duchesne	PI	O	2017-10-06	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14	24.4040	ON
		O	2017-11-07	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13	24.6580	ON
Mackie Research in trust for Sharon Sallows	PI	O	2017-10-06	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	272	24.4040	ON
		O	2017-11-07	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	270	24.6580	ON
Mackie Research in trust for SMH Holdings	PI	O	2017-10-06	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	135	24.4040	ON
		O	2017-11-07	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	134	24.6580	ON
Ritchie Bros. Auctioneers Incorporated								
Droits Deferred Share Units								
Briscoe, Beverley Anne	4	O	2017-11-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 428	27.3200USD	BC
Elton, Robert George	4	O	2017-11-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	631	27.3200USD	BC
Fennell, Jonathan Kim	4	O	2017-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2017-11-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	631	27.3200USD	BC
Olsson, Erik	4	O	2017-11-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	631	27.3200USD	BC
Pitoniak, Edward Baltazar	4	O	2017-11-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	631	27.3200USD	BC
Raiss, Sarah	4	O	2017-11-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	631	27.3200USD	BC
Shenkan, Amy Guggenheim	4	O	2017-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2017-11-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	631	27.3200USD	BC
Zimmerman, Christopher	4	O	2017-11-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	631	27.3200USD	BC
Droits Restricted Share Units								
Jeter, James Jeffrey	5	O	2017-05-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2017-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	42 888	26.9300USD	BC
Marck, Marianne	5	O	2016-04-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2017-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	38 989	26.9300USD	BC
Rocky Mountain Dealerships Inc.								
Actions ordinaires								
Palmer, Jerald	5	O	2017-11-15	D	51 - Exercice d'options	15 000	11.5200	AB
		O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	12.3761	AB
Options								
Palmer, Jerald	5	O	2017-11-15	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	11.5200	AB
Rogers Communications Inc.								
Actions sans droit de vote Class B								
Williams, Jamie John	5							
Employee Share Accumulation Plan	PI	O	2017-11-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	574	61.2500	ON
		O	2017-11-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 196)		ON
Route1 Inc.								
Actions ordinaires								
Busseri, Tony P	4	O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	125 000	0.0250	ON
Saputo Inc.								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Actions ordinaires								
St-Jean, Louise	5	O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	100	25.5500	QC
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.1500	QC
		O	2017-11-21	D	51 - Exercice d'options	4 900	25.5500	QC
		O	2017-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	43.9300	QC
		O	2017-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	43.9100	QC
		O	2017-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	43.9000	QC
		O	2017-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	43.8900	QC
Contrat à terme d'achat hors bourse 120000 actions								
Saputo inc.	1	O	2015-03-05	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
		M	2015-03-02	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
		M'	2015-03-02	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
		M"	2015-03-02	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
		M"'	2015-03-02	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
Options								
St-Jean, Louise	5	O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	(100)	25.5500	QC
		O	2017-11-21	D	51 - Exercice d'options	(4 900)	25.5500	QC
Savaria Corporation								
Actions ordinaires								
Chapdelaine, Jean-Louis	4	O	2017-11-17	D	51 - Exercice d'options	25 000	5.5000	QC
Tremblay, Alain	4	O	2017-11-17	D	51 - Exercice d'options	25 000	5.5000	QC
Options								
Chapdelaine, Jean-Louis	4	O	2017-11-17	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	5.5000	QC
Tremblay, Alain	4	O	2017-11-17	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	5.5000	QC
Secure Energy Services Inc.								
Actions ordinaires								
Amirault, Rene	4, 5, 3	O	2017-11-15	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(3 750)		AB
SEMAFO INC.								
Actions ordinaires								
Mélanson, Alain	5	O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 000	3.3500	QC
Paul-Hus, Éric	5							
Mathilde Bourdua inc	PI	O	2009-09-08	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	3.3600	QC
Seven Generations Energy Ltd.								
Actions ordinaires Class A								
Feltin, Christopher Wade	5	O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	16.9900	AB
Hand, Paul Warren	4	O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	16.7139	AB
Johnsen, Jordan	5	O	2017-11-17	D	54 - Exercice de bons de souscription	10 000	3.7500	AB
		O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	16.7000	AB
Law, Christopher Tudor	5	O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	16.7172	AB
McAdam, William	4	O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 770	12.9950USD	AB
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 900	13.1500USD	AB
Newmarch, Brian John	5	O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	16.9000	AB
Proctor, Marty Leigh	4, 5	O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	16.5900	AB
Stauft, Timothy Lauer	5	O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	16.8400	AB
Bons de souscription Performance								
Johnsen, Jordan	5	O	2017-11-17	D	54 - Exercice de bons de souscription	(10 000)	3.7500	AB
SHAW COMMUNICATIONS INC.								
Actions sans droit de vote Class "B"								
Davis, Janice	5							

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
ESPP	PI	O	2017-11-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Options								
Davis, Janice	5	O	2017-11-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
ShawCor Ltee								
Actions ordinaires								
Biasco, Giuseppe	5	O	2017-11-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
ewert, darrell	5							
Georgia Ewert Trust Account	PI	O	2008-10-14	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	240	25.4200	ON
Taylor Ewert Trust Account	PI	O	2008-10-14	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	25.4300	ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	95	25.4400	ON
Orr, Stephen Michael	5	O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 725	26417.0000	ON
		M	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 725	26.4170	ON
Tano, Gaston Alfonso	5	O	2016-09-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	26.5170	ON
Employee Share Unit								
Biasco, Giuseppe	5	O	2017-11-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Shopify Inc.								
Actions à droit de vote multiple Class B Multiple Voting Shares								
Miller, Craig Stuart	5	O	2017-11-13	D	51 - Exercice d'options	8 000	0.1520USD	ON
Actions à droit de vote subalterne Class A Subordinate Voting Shares								
Jones, Russell Norman	5	O	2017-11-15	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(10 000)	98.9164USD	ON
Lutke, Tobias Albin	4, 5							
7910240 Canada Inc.	PI	O	2017-11-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(4 500)	98.4950USD	ON
		O	2017-11-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(4 500)	99.4836USD	ON
		O	2017-11-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(9 000)	107.6500USD	ON
Options								
Goodman, Gail Faye	4	O	2017-11-15	D	50 - Attribution d'options	1 247	98.3400USD	ON
Miller, Craig Stuart	5	O	2017-11-13	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	0.1520USD	ON
RSU								
Goodman, Gail Faye	4	O	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	636		ON
Sierra Wireless, Inc.								
Actions ordinaires								
Cohenour, Jason W.	4, 5	O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 649)	19.0300USD	BC
		O	2017-11-17	D	51 - Exercice d'options	3 518	10.2600USD	BC
		O	2017-11-17	D	51 - Exercice d'options	2 131	10.2600USD	BC
Dodson, Bill Gary	5	O	2017-11-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 301		BC
		M	2017-11-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 203		BC
		O	2017-11-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 000		BC
		M	2017-11-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 569		BC
Schieler, August Daniel	7	O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(277)	19.0900USD	BC
		O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 878)	19.0400USD	BC
		O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 813)	18.8900USD	BC
		O	2017-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 829)	19.2000USD	BC
Options								
Cohenour, Jason W.	4, 5	O	2017-11-17	D	51 - Exercice d'options	(3 518)	10.2600USD	BC
		O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 131)	10.2600USD	BC
		M	2017-11-17	D	51 - Exercice d'options	(2 131)	10.2600USD	BC
Restricted Share Units								
Dodson, Bill Gary	5	O	2017-11-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 301)		BC
		O	2017-11-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 000)		BC
Société d'exploration minière Vior inc.								
Actions ordinaires								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Fedosiewich, Mark Brian	5	O	2017-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 000	0.1150	QC
		O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1150	QC
		O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 000	0.1150	QC
Société financière IGM Inc.								
Actions ordinaires								
McCullum, David	7	O	2017-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 835		MB
Computershare Trust for Investors Group TrustCo Ltd. Plan Trustee	PI	O	2017-11-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(4 835)		MB
Equity Swap - IGM 11								
IGM Financial Inc.	1	O	2017-11-17	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(1)	44.5400	MB
Equity Swap - IGM 12								
IGM Financial Inc.	1	O	2017-11-17	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(1)	44.5500	MB
Société Financière Manuvie								
Actions ordinaires								
Jenkins, P. Thomas	4							
Mistera Ventures Corp.	PI	O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 197)	21.0600USD	ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24)	21.0606USD	ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 079)	21.0609USD	ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 800)	21.0610USD	ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	21.0617USD	ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 400)	21.0650USD	ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	21.0666USD	ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	21.0700USD	ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	21.0800USD	ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	21.0866USD	ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 360)	21.0900USD	ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(642)	21.0901USD	ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5)	21.0902USD	ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	21.0905USD	ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	21.0906USD	ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	21.0908USD	ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 025)	21.0909USD	ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	21.0910USD	ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	21.0918USD	ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	21.0933USD	ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	21.0950USD	ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 968)	21.0966USD	ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(55 344)	21.1000USD	ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	21.1008USD	ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	21.1009USD	ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(617)	21.1010USD	ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 039)	21.1050USD	ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 250)	21.1100USD	ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	21.1110USD	ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 250)	21.1150USD	ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	21.1210USD	ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	21.1300USD	ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	21.1400USD	ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 410)	21.1500USD	ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	21.1501USD	ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	21.1510USD	ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 490)	21.1550USD	ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	21.1566USD	ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	21.1600USD	ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	21.1700USD	ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	21.1809USD	ON
		O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	21.1900USD	ON
Thomson, Warren A.	5	O	2017-11-20	D	51 - Exercice d'options	255 948	15.6700	ON
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 800)	26.7000	ON
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 600)	26.7050	ON
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	26.7456	ON
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 000)	26.7400	ON
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 100)	26.7450	ON
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	26.7328	ON
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	26.7300	ON
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 300)	26.7350	ON
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 200)	26.7200	ON
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(38 748)	26.6900	ON
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 300)	26.7100	ON
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	26.6912	ON
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	26.7394	ON
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	26.7330	ON
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	26.7150	ON
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	26.6992	ON
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	26.7147	ON
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	26.7211	ON
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	26.7250	ON
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(170)	26.7595	ON
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 830)	26.7531	ON
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	26.7500	ON
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	26.7482	ON
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 600)	26.7334	ON
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	26.7664	ON
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(42 500)	26.7700	ON
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 400)	26.7600	ON
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	26.7650	ON
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	26.7800	ON
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	26.7750	ON
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 902)	26.8369	ON
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 098)	26.8305	ON
Options								
Thomson, Warren A.	5	O	2017-11-20	D	51 - Exercice d'options	(255 948)	15.6700	ON
SOLITARIO ZINC CORP.								
Actions ordinaires								
Atzmon, Gil	4	O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 833	0.6200USD	ON
Herald, Christopher	4	O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.5520USD	ON
		O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.5800USD	ON
Source Energy Services Ltd.								
Actions ordinaires								
McMahon, James	4							
2024748 Alberta LP	PI	O	2017-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 636)	9.5362	AB
		O	2017-11-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	9.3531	AB
MFT 2 Family Trust	PI	O	2017-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 264)	9.5452	AB
Newell, Derren James	5	O	2017-11-20	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(77 771)		AB
SRG Graphite Inc.								
Actions ordinaires								
Grou, Yves	4							
PGL Capital Inc.	PI	O	2017-11-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	1.2200	QC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2017-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 300	1.2500	QC
La Salle, Benoit	4, 6, 5							
PGL Capital Inc.	PI	O	2017-11-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	1.2200	QC
		O	2017-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 300	1.2500	QC
SSR Mining Inc. (Silver Standard Resources Inc.)								
Actions ordinaires								
Anglin, Mike Arthur E.	4	O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 000	8.6500USD	BC
Stantec Inc.								
Actions ordinaires								
Barnes, David	7							
Computershare - ESPP	PI	M	2017-11-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Manulife Financial - ESPP	PI	O	2017-11-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Common Shares Performance Share Units								
Barnes, David	7	O	2017-11-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Options								
Barnes, David	7	O	2017-11-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Stelco Holdings Inc.								
Actions ordinaires								
Cheney, David	7, 6	O	2017-11-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Goldberg, Alan Edwared	6, 3							
Bedrock Industries B.V.	PI	O	2017-11-10	C	45 - Contrepartie d'un bien	75 283 877	17.0000	ON
		M	2017-11-10	C	45 - Contrepartie d'un bien	75 283 877	17.0000	ON
Kestenbaum, Alan	4, 6, 5	O	2017-11-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
LG Bedrock	3							
Bedrock Industries B.V.	PI	O	2017-11-02	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-11-10	C	45 - Contrepartie d'un bien	75 283 877	17.0000	ON
Lindsay, Robert Demarest	6, 3							
Bedrock Industries B.V.	PI	O	2017-11-10	C	45 - Contrepartie d'un bien	75 283 877	17.0000	ON
		M	2017-11-10	C	45 - Contrepartie d'un bien	75 283 877	17.0000	ON
McQuade, Michael Allan	7, 5	O	2017-11-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Stellar OrAfrique Inc.								
Options								
Giroux, Maurice	4, 5	O	2017-11-14	D	50 - Attribution d'options	1 000 000		QC
Lalonde, Jean-François	4, 5	O	2017-11-14	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.0500	QC
Ryan, John	4	O	2017-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		QC
		O	2017-11-14	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.0500	QC
STELMINE CANADA LTÉE								
Actions ordinaires								
Proulx, André	4, 3	O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	31 000	0.2230	QC
Proulx, Isabelle	4, 5	O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2100	QC
Bons de souscription								
Guilbaud, Christian	4, 3	O	2017-11-16	D	55 - Expiration de bons de souscription	(25 000)	0.4000	QC
STEP Energy Services Ltd.								
Actions ordinaires								
Skehar, Jason Edward	5	O	2017-11-17	D	54 - Exercice de bons de souscription	2 600	11.8500	AB
		O	2017-11-17	D	54 - Exercice de bons de souscription	(2 600)	11.8500	AB
Bons de souscription Performance Warrants								
Skehar, Jason Edward	5	O	2017-11-17	D	54 - Exercice de bons de souscription	(6 858)		AB
Summit Industrial Income REIT								
Parts de fiducie								
Morassutti, Lawrence	4							
Caren Morassutti - RRSP	PI	O	2017-11-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	485	7.0500	ON
Travi Inc.	PI	O	2017-11-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14 799	7.0500	ON
Superior Plus Corp.								
Débentures convertibles 5.75 (issued March 2010)								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Findlay, Randall J.	4							
Spouse (Claudia) RRSP	PI	O	2015-06-30	C	38 - Rachat ou annulation	($ 25 000.00)		ON
Débentures convertibles 6 with a maturity date of June 30, 2019.								
Findlay, Randall J.	4							
The Findlay Family Trust	PI	O	2017-11-15	C	38 - Rachat ou annulation	($ 100 000.00)		ON
Droits Deferred Share Units								
Best, Catherine May	4	O	2017-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 593		ON
Bissell, Eugene V.N.	4	O	2017-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 403		ON
BRADEEN, RICHARD	4	O	2017-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	412		ON
		O	2017-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 593		ON
Findlay, Randall J.	4	O	2017-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 593		ON
Gottschalk, Patrick Edward	4	O	2017-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 050		ON
		O	2017-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 201		ON
Harrison, Douglas	4	O	2017-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 593		ON
Jordan, Mary	4	O	2017-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	824		ON
		O	2017-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 593		ON
Mirosh, Walentin (Val)	4	O	2017-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 593		ON
Smith, David Paul	4	O	2017-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 950		ON
Supremex Inc.								
Deferred Share Units								
Gauvin, Mathieu	4	O	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 479	4.2800	QC
Kobrynsky, Georges	4	O	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 487	4.2800	QC
Paradis, Dany	4	O	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 239	4.2800	QC
Sullivan, Andrew I. (Drew)	4	O	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 239	4.2800	QC
White, Warren Joseph	4	O	2017-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 239	4.2800	QC
Surge Energy Inc.								
Actions ordinaires								
Brown, Daniel Curt	5	O	2017-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 000)	2.0400	AB
Colborne, Paul	4	O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	45	2.2290	AB
		O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	162	2.2290	AB
Colborne Family Trust	PI	O	2017-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 814	2.2290	AB
Janice RRSP	PI	O	2017-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 790	2.2290	AB
Tahoe Resources Inc.								
Actions ordinaires								
Voorhees, James	5	O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.5490USD	BC
Tamarack Valley Energy Ltd.								
Actions ordinaires								
Price, Floyd Ray	4	O	2017-11-10	D	51 - Exercice d'options	5 266	2.9100	AB
Tesco Corporation								
Actions ordinaires								
Gatlin, John Terrell	5	O	2016-11-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-11-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 000	3.9750USD	AB
		O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 928)	3.9750USD	AB
Droits RSUs - Restricted Stock Units								
Gatlin, John Terrell	5	O	2017-11-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 000)		AB
Theratechnologies Inc.								
Actions ordinaires								
Dubuc, Philippe	5	O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	6.5800	QC
		O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	6.5800	QC
		O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	6.6000	QC
		O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	6.6600	QC
Fortin, Lyne	5	O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	6.6900	QC
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	940	6.6730	QC
Marsolais, Christian	5	O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	6.5700	QC
ThreeD Capital Inc. (formerly Brownstone Energy Inc.)								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Actions ordinaires								
Singh, Mukesh Steven	3	O	2017-11-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Bons de souscription								
Singh, Mukesh Steven	3	O	2017-11-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
TORC Oil & Gas Ltd.								
Actions ordinaires								
Canada Pension Plan Investment Board	3	O	2017-11-15	D	35 - Dividende en actions	860		AB
CPP Investment Board PMI-2 Inc.	PI	O	2017-11-15	I	35 - Dividende en actions	136 723		AB
Toromont Industries Ltd.								
Actions ordinaires								
Jewer, Paul Randolph	5	O	2017-11-15	D	51 - Exercice d'options	5 000	23.4000	ON
		O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	56.0000	ON
		O	2017-11-17	D	51 - Exercice d'options	5 000	23.4000	ON
		O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	56.5000	ON
Wetherald, David	5	O	2017-11-20	D	51 - Exercice d'options	4 000	39.7900	ON
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	56.7500	ON
Options								
Jewer, Paul Randolph	5	O	2017-11-15	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	23.4000	ON
		O	2017-11-17	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	23.4000	ON
Wetherald, David	5	O	2017-11-20	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	39.7900	ON
Total Energy Services Inc.								
Actions ordinaires								
Pachkowski, Bruce Lawrence	4							
Growth Capital Corp	PI	O	2017-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	15.0000	AB
Tourmaline Oil Corp.								
Actions ordinaires								
Rose, Mike	5	O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	24.5700	AB
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	23.8000	AB
TransAlta Corporation								
PSU (Performance Share Units)								
Ward, Brent Vincent	5	O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 244	8.3600	AB
RSU (Restricted Share Units)								
Ward, Brent Vincent	5	O	2017-07-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	622	8.3600	AB
TransCanada Corporation								
Actions ordinaires								
Gateman, Richard N.	5	O	2017-11-20	D	51 - Exercice d'options	5 086	37.9300	AB
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.4800	AB
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	63.4900	AB
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25)	63.4800	AB
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4500	AB
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	63.4600	AB
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.5000	AB
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.5100	AB
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.5400	AB
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(561)	63.5400	AB
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.5800	AB
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.5800	AB
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.5700	AB
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	63.5600	AB
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.5500	AB
Lord, Bryce A.	7							
Trustee of the TransCanada Employee Share Purchase Plan	PI	O	2017-11-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	173	62.5500	AB
		O	2017-11-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	72	61.5300	AB
		O	2017-11-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(201)	62.9800	AB
Murray, Geoff	7	O	2017-11-13	D	51 - Exercice d'options	11 173	41.9500	AB

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 073)	62.7500	AB
		O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	62.7300	AB
		O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	62.7200	AB
		O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	62.7000	AB
		O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	62.6900	AB
		O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	62.6800	AB
		O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	62.7100	AB
Options Granted Feb. 17, 2012 @ $41.95 CDN								
Murray, Geoff	7	O	2017-11-13	D	51 - Exercice d'options	(11 173)		AB
Options Granted Feb. 18, 2011 @ $37.93 CDN Expiry Feb. 18, 2018								
Gateman, Richard N.	5	O	2017-11-20	D	51 - Exercice d'options	(5 086)		AB
Trevali Mining Corporation								
Actions ordinaires								
Marinov, Daniel	5	O	2017-11-20	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(16 058)	1.3700	BC
		M	2017-11-20	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(16 058)	1.3700	BC
Daniel Marinov TFSA	PI	O	2013-04-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2017-11-20	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	16 058	1.3700	BC
Trican Well Service Ltd.								
Droits Restricted Share Units (RSUs)								
Poulin, Etienne	5	O	2017-11-20	D	59 - Exercice au comptant	(667)	4.7800	AB
Sweany, Dawn Amanda	5	O	2017-11-20	D	59 - Exercice au comptant	(555)	4.7800	AB
Options Employee Stock Options								
Poulin, Etienne	5	O	2017-11-16	D	52 - Expiration d'options	(6 000)	11.2100	AB
Sweany, Dawn Amanda	5	O	2017-11-16	D	52 - Expiration d'options	(600)	11.2100	AB
Tricon Capital Group Inc.								
Deferred Share Units								
Gluskin, Ira	4	O	2017-11-15	D	46 - Contrepartie de services	2 085	11.3900	ON
KNOWLTON, JOHN MICHAEL ARTHUR	4	O	2017-11-15	D	46 - Contrepartie de services	823	11.3900	ON
Matthews, Sian Margaret	4	O	2017-11-15	D	46 - Contrepartie de services	2 305	11.3900	ON
Sacks, Peter	4	O	2017-11-15	D	46 - Contrepartie de services	823	11.3900	ON
True North Commercial Real Estate Investment Trust								
Options								
Allison, Margaret Ann	5	O	2017-11-16	D	50 - Attribution d'options	10 000	6.4400	ON
Baryshnik, Jeff Matthew	4	O	2017-11-16	D	50 - Attribution d'options	10 000	6.4400	ON
Biggar, William John	4	O	2017-11-16	D	50 - Attribution d'options	10 000	6.4400	ON
Cardy, Roland	4	O	2017-11-16	D	50 - Attribution d'options	10 000	6.4400	ON
Drimmer, Daniel	4, 3	O	2017-11-16	D	50 - Attribution d'options	60 000	6.4400	ON
Ossip, Alon Samuel	4	O	2017-11-16	D	50 - Attribution d'options	10 000	6.4400	ON
Poklar, Sandy Ivan	4	O	2017-11-16	D	50 - Attribution d'options	10 000	6.4400	ON
Sherren, Tracy	5	O	2017-11-16	D	50 - Attribution d'options	60 000	6.4400	ON
United Corporations Limited								
Actions ordinaires								
E-L Financial Corporation Limited	3	O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	98.5000	ON
		O	2017-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	99.0000	ON
Uranium Participation Corporation								
Actions ordinaires								
McDonald, Gabriel Ernst	5	O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	4.2500	ON
Urbana Corporation								
Actions ordinaires								
CALDWELL, BRENDAN T.N.	3	O	2011-02-14	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(11 194)		ON
		O	2011-02-14	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(11 194)		ON
		O	2012-02-01	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 631)		ON
		O	2012-02-01	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(23 631)		ON
		O	2012-02-01	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(5 263)		ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2012-02-01	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(8 421)		ON
		O	2012-03-05	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(23 341)		ON
		O	2014-01-16	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(5 759)		ON
		O	2014-01-21	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(4 615)		ON
		O	2014-01-21	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(12 215)		ON
Brendan Caldwell RESP	PI	O	2009-08-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2009-08-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2014-02-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 768	1.9000	ON
		M	2014-02-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 766	1.9000	ON
		O	2012-02-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	2 631		ON
		O	2012-03-05	I	90 - Changements relatifs à la propriété	23 341		ON
Brendan Caldwell RRSP	PI	O	2012-02-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	23 631		ON
		O	2014-01-21	I	90 - Changements relatifs à la propriété	12 215		ON
Brendan Caldwell TFSA	PI	O	2011-02-14	I	90 - Changements relatifs à la propriété	11 194		ON
		O	2012-02-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	5 263		ON
		O	2014-01-16	I	90 - Changements relatifs à la propriété	5 759		ON
Sandra Caldwell RRSP	PI	O	2012-02-01	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	8 421		ON
		O	2014-01-21	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	4 615		ON
Sandra Caldwell TFSA	PI	O	2011-02-14	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	11 194		ON
Haldenby-Haba, Sally	7	O	2011-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	1.3640	ON
Sally Haldenby-Haba, RRSP	PI	O	2011-05-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	1.3700	ON
Actions sans droit de vote Class A								
Colle, Bethann	4	O	2017-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	3.3000	ON
Haldenby-Haba, Sally	7							
Sally Haldenby-Haba, RRSP	PI	O	2011-04-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	3.4100	ON
Sally Haldenby-Haba/Andrey Haba, JT RESP	PI	O	2011-04-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2011-04-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2011-05-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	1.4000	ON
Urbanimmersive inc.								
Actions ordinaires								
Plamondon, Pierre	4	O	2017-11-15	D	54 - Exercice de bons de souscription	200 000	0.0750	QC
Bons de souscription								
Plamondon, Pierre	4	O	2017-11-15	D	54 - Exercice de bons de souscription	(200 000)	0.0750	QC
Valeant Pharmaceuticals International, Inc.								
Actions ordinaires								
DE SCHUTTER, Richard Urbain	4	O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	14.3300USD	QC
Paulson, John	4							
Paulson Enhanced Ltd	PI	O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	98 256	14.3965	QC
Paulson International Ltd	PI	O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	245 960	14.3965	QC
Paulson Partners Enhanced LP	PI	O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(333 113)	14.3887	QC
Paulson Partners LP	PI	O	2017-11-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 103)	14.3887	QC
Swap sur actions - Position acheteur								
Paulson, John	4							
Separately Managed Account	PI	O	2017-11-16	C	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(259 500)	14.3585	QC
Valencia Ventures Inc.								
Actions ordinaires								
Bharti, Stan	3	O	2014-08-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 080 000	0.1500	ON
Vecima Networks Inc.								
Actions ordinaires								
Wood, Hugh Charles	3	O	2017-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	11.0000	BC
		O	2017-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	11.0000	BC
VersaBank								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Actions ordinaires								
Thoms, David William	5							
RRSP - NBF	PI	O	2016-03-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	5.8800	ON
TFSA - ScotiaTrade	PI	O	2017-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	5.8900	ON
VVC Exploration Corporation								
Actions ordinaires								
Fernet, Patrick	4	O	2017-11-17	D	46 - Contrepartie de services	280 000	0.0500	ON
Lafrance, Michel Jacques	4, 5	O	2017-11-13	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	10 000	0.0500	ON
Bons de souscription								
Lafrance, Michel Jacques	4, 5	O	2017-11-13	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	5 000		ON
Wesdome Gold Mines Ltd.								
Actions ordinaires								
Main, Charles	4							
Paula Main	PI	O	2017-06-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	1.8200	ON
West Fraser Timber Co. Ltd.								
Actions ordinaires								
KETCHAM INVESTMENTS	3	O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500 000)	80.9000	BC
Westport Fuel Systems Inc.								
Actions ordinaires								
FOLLETT, LANCE GARNER	5	O	2017-11-15	D	51 - Exercice d'options	9 283		BC
		O	2017-11-15	D	51 - Exercice d'options	2 017		BC
		O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 017)	4.3500	BC
		O	2017-11-15	D	51 - Exercice d'options	100		BC
		O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	4.3450	BC
		O	2017-11-15	D	51 - Exercice d'options	3 100		BC
		O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	4.3400	BC
		O	2017-11-15	D	51 - Exercice d'options	3 500		BC
		O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	4.3300	BC
		O	2017-11-15	D	51 - Exercice d'options	600		BC
		O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	4.3200	BC
		O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	19 000		BC
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 000)	4.3500	BC
Restricted Share Units								
FOLLETT, LANCE GARNER	5	O	2017-11-15	D	51 - Exercice d'options	(9 283)		BC
		O	2017-11-15	D	51 - Exercice d'options	(2 017)		BC
		O	2017-11-15	D	51 - Exercice d'options	(100)		BC
		O	2017-11-15	D	51 - Exercice d'options	(3 100)		BC
		O	2017-11-15	D	51 - Exercice d'options	(3 500)		BC
		O	2017-11-15	D	51 - Exercice d'options	(600)		BC
		O	2017-11-16	D	51 - Exercice d'options	(19 000)		BC
Wilmington Capital Management Inc.								
Options								
Casgrain, Tim	4	O	2017-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Cockwell, Ian G.	4, 5	O	2001-02-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Cooke, John Francis	5	O	2017-11-15	D	50 - Attribution d'options	30 000	3.3500	ON
Craddock, Patrick Richard	5	O	2017-11-15	D	50 - Attribution d'options	50 000	3.3500	ON
Grypiuk, Shane	7	O	2017-11-15	D	50 - Attribution d'options	30 000	3.3500	ON
Killi, Christopher	5	O	2017-11-15	D	50 - Attribution d'options	50 000	3.3500	ON
KILLI, Joseph F.	4, 6	O	2017-11-15	D	50 - Attribution d'options	50 000	3.3500	ON
Kress, Edward Charles	4	O	2017-11-15	D	50 - Attribution d'options	30 000	3.3500	ON
POWELL, ALEXA JEAN	5	O	2017-11-15	D	50 - Attribution d'options	30 000	3.3500	ON
Sardachuk, Marc Dale	4	O	2017-11-15	D	50 - Attribution d'options	30 000	3.3500	ON
Yamana Gold Inc.								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Actions ordinaires								
Cina, Antonio	5	O	2017-07-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	2.6500USD	ON
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	2.6500USD	ON
		O	2017-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	3.4000	ON
Gallinger, Ross Douglas	5	O	2015-05-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 500	3.4300	ON
Graff, Richard P	4	O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.7100USD	ON
Marrone, Peter	4, 5	O	2017-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	3.3950	ON
		O	2017-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 900	3.4930	ON
Tsakos, Sofia	5	O	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.4000	ON
		M	2017-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	3.4000	ON

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

L'information publiée dans cette annexe provient du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Vous y trouverez une liste des opérations d'initiés assujettis déclarées hors délai pour lesquels l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») agit à titre d'autorité principale. Ces opérations sont codifiées « R ». Veuillez accéder à SEDI (www.sedi.ca) pour consulter les opérations d'initiés assujettis déclarées hors délai pour lesquels l'Autorité n'agit pas à titre d'autorité principale.

L'Autorité rappelle aux initiés assujettis qu'ils doivent, en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (« LVM »), déclarer en format SEDI leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti de façon exacte et claire, et ce, dans un délai de **cinq jours**, sauf dans certains cas précis.

L'initié assujetti qui ne respecte pas le délai prescrit pour déposer une déclaration d'initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire. La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 de la LVM et à l'article 271.14 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, r. 50. Une sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés assujettis pour lesquels l'Autorité agit à titre d'autorité principale.

L'Autorité rappelle qu'elle prendra les mesures appropriées envers les initiés récidivistes, notamment au moyen de poursuites pénales à l'égard de ces derniers. Un initié qui ne dépose pas sa déclaration en temps opportun commet une faute grave, puisqu'il prive ainsi les investisseurs de renseignements pouvant influencer leur décision d'investissement.

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	**Émetteur**	**Date de l'opération**	**Date de réception**	**Autorité principale**
Cuesta, Eugenio Noel				
	Investissements TSPL inc.	**2017-10-31**	**2017-11-22**	**QC**
Lavigueur, Jean				
	Opsens inc.	**2017-11-14**	**2017-11-21**	**QC**

ANNEXE 4 - LISTE DES TITRES POUVANT CONSTITUER DES ACTIONS VALIDES POUR L'APPLICATION DU RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Acasti Pharma Inc.	Actions inscrites	2014-01-24	Actions ordinaires	2017-12-31
CO_2 Solution inc.	Actions inscrites	2014-11-03	Actions ordinaires	2017-12-31
Diagnocure Inc.	Actions inscrites	2014-01-01	Actions ordinaires	2017-12-31
Groupe CVTech inc.	Actions inscrites	2014-08-12	Actions ordinaires	2017-12-31
Junex inc.	Actions inscrites	2014-10-16	Actions ordinaires	2017-12-31
Lumenpulse inc.	Actions inscrites	2014-03-19	Action ordinaires	2017-12-31
Mines Richmont Inc.	Actions inscrites	2014-04-10	Actions ordinaires	2017-12-31
Neptune Technologies et Bioressources Inc.	Actions inscrites	2014-01-01	Actions ordinaires	2017-12-31
Opsens inc.	Actions inscrites	2014-01-21	Actions ordinaires	2017-12-31
Pétrolia Inc.	Actions inscrites	2014-02-21	Actions ordinaires	2017-12-31

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

7.1 Avis et communiqués
7.2 Réglementation de l'Autorité
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
7.4 Autres consultations
7.5 Autres décisions

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Publication du Rapport d'inspection de la Chambre de l'assurance de dommages

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a notamment pour mission l'encadrement des activités de distribution de produits et services financiers par la surveillance et le contrôle des organismes d'autoréglementation reconnus, telle que la Chambre de l'assurance de dommages (la « Chambre »).

En vertu du chapitre II du Titre III de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, l'Autorité a le pouvoir de procéder à l'inspection de la Chambre afin de vérifier dans quelle mesure elle se conforme aux dispositions des lois et aux conditions de sa reconnaissance qui lui sont applicables ainsi qu'aux décisions de l'Autorité et de quelle manière elle exerce ses fonctions et pouvoirs.

Prenez avis que l'Autorité rend disponible aujourd'hui sur son site Web le *Rapport d'inspection de la Chambre de l'assurance de dommages- Rapport final* à l'adresse suivante : www.lautorite.qc.ca, onglets « Professionnel / Structures de marché / Organisme d'autoréglementation ».

Fait le 23 novembre 2017.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÈGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (la « CDS ») – Modifications importantes des Règles de la CDS – Choix de plafond de fonctionnement pour les prêteurs – Sollicitation de commentaires

L'Autorité des marchés financiers publie, le projet de modifications importantes des Règles de la CDS relatives au choix de plafond de fonctionnement pour les prêteurs déposé par la CDS, afin d'ajouter les prêteurs à la liste des adhérents détenant un plafond de fonctionnement qui peuvent choisir leur propre plafond de fonctionnement.

(Les textes sont reproduits ci-après).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmette une copie, au plus tard le 22 décembre 2017, à :

M[e] Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22[e] étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514.864.6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Francis Coche
Analyste produits dérivés
Direction principale de l'encadrement des structures de marché
Téléphone : 514.395.0337, poste 4343
Numéro sans frais : 1.877.525.0337
Télécopieur : 514.873.7455
Courrier électronique : francis.coche@lautorite.qc.ca

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS[MD])

MODIFICATIONS IMPORTANTES DES RÈGLES DE LA CDS

CHOIX DE PLAFOND DE FONCTIONNEMENT POUR LES PRÊTEURS

SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

A. DESCRIPTION DU PROJET DE MODIFICATION DES RÈGLES DE LA CDS

Le projet de modification des Règles de la CDS à l'intention des adhérents (les « Règles ») porte sur les restrictions liées à la manière dont la CDS et certains adhérents peuvent établir le plafond de fonctionnement de l'adhérent. Les Règles définissent le plafond de fonctionnement comme étant « la limite établie conformément à la Règle 5.10 [des Règles de la CDS à l'intention des adhérents] pour les transactions qui peuvent être réalisées par un prêteur, une fédération adhérente active, un agent de règlement ou un emprunteur de fonds commun de garantie des emprunteurs », et celle-ci se traduit par une limite sur la valeur totale des transactions qui peuvent être effectuées en même temps par l'adhérent qui fait l'objet d'un plafond de fonctionnement (Règle 1.6.9).

Les adhérents de la CDS qui font l'objet d'un plafond de fonctionnement sont des « adhérents détenant un plafond de fonctionnement » et ils sont tenus de fournir régulièrement à la CDS certains renseignements susceptibles d'être pertinents au classement de l'adhérent détenant un plafond de fonctionnement ou au calcul du plafond de fonctionnement de celui-ci (Règle 3.7.2).

Les modifications proposées, qui font suite à une consultation approfondie de la CDS auprès du comité de régie des prêteurs, visent à ajouter les prêteurs à la liste des adhérents détenant un plafond de fonctionnement qui peuvent *choisir* leur propre plafond de fonctionnement.

B. NATURE ET OBJET DU PROJET DE MODIFICATION DES RÈGLES DE LA CDS

Les Règles en vigueur énoncent ce qui suit :

« Le plafond de fonctionnement de l'adhérent qui […] détient un [plafond de fonctionnement] correspond à la moindre des sommes suivantes

a) le produit d'évaluation calculé pour cet adhérent[1];
b) la somme choisie par l'adhérent (dans le cas d'une fédération adhérente active, d'un agent de règlement ou d'un emprunteur d'un fonds commun de garantie des emprunteurs seulement); ou
c) *la somme fixée par les membres du groupe de crédit de catégorie dont est membre l'adhérent (dans le cas du prêteur ou de l'agent de règlement seulement). »*

Le libellé actuel des Règles ne permet pas à un prêteur de choisir son plafond de fonctionnement (contrairement aux adhérents qui figurent sur la liste des adhérents détenant un plafond de fonctionnement, qui peuvent faire un tel choix). La rigidité opérationnelle imposée aux prêteurs par les Règles actuelles fait que leurs plafonds de fonctionnement sont nettement plus élevés que ce qui est nécessaire, historiquement, pour tenir compte du niveau d'activité de chacun des prêteurs. Un examen

[1] Règle 5.10.4, Calcul du produit d'évaluation du prêteur – Le produit d'évaluation du prêteur est le produit de la multiplication de son facteur d'évaluation par un pourcentage de son capital.

réalisé par la CDS a permis d'établir que la capacité de crédit totale libellée en dollars canadiens a parfois représenté jusqu'à environ huit (8) fois l'usage réel. La CDS propose les présentes modifications afin de rendre plus conforme la capacité du plafond de fonctionnement à l'utilisation qui est faite de celui-ci. Qui plus est, une révision à la baisse de la cote de crédit d'un prêteur en dessous du seuil[2] prévu par les Règles pourrait, à la lumière des exigences prévues par les Règles et le Modèle de gestion du risque financier de la CDS, entraîner une augmentation importante des contributions au fonds commun de garantie (50 % ou 100 % du plafond de fonctionnement du prêteur). Étant donné la capacité excédentaire actuelle du plafond de fonctionnement, les répercussions d'une diminution de la cote et d'une augmentation des contributions au fonds commun de garantie pourraient occasionner des frais importants pour les adhérents prêteurs. La possibilité pour un prêteur de choisir son propre plafond de fonctionnement a pour effet de réduire les possibles effets d'entraînement à la baisse d'une diminution de cote.

Le projet de modification des Règles porte sur la Règle 5.10.3(b) et apporte les modifications connexes qui en découlent à plusieurs autres règles afin de permettre aux prêteurs de *choisir* leur propre montant de plafond de fonctionnement

C. INCIDENCE DU PROJET DE MODIFICATION DES RÈGLES DE LA CDS

(a) Compensation CDS

Pourvu que les prêteurs choisissent des plafonds de fonctionnement qui reflètent plus fidèlement leurs besoins transactionnels, le projet de modification des Règles aura pour effet d'éliminer la capacité de règlement excédentaire du CDSX qui est inutilisée à l'heure actuelle.

(b) Adhérents de la CDS

Le projet de modification des Règles accorde aux prêteurs une souplesse accrue, similaire à celle dont jouissent d'autres catégories d'adhérents, en leur permettant de choisir un plafond de fonctionnement qui correspond mieux à leurs besoins transactionnels.

C.1 Concurrence

Les modifications s'appliqueront à tous les prêteurs au CDSX. Sur le plan de l'accès équitable aux services, aucun adhérent de la CDS ne sera désavantagé ou autrement lésé par la mise en œuvre de ces modifications.

C.2 Risques et coûts de conformité

Le projet de modification des Règles ne devrait pas entraîner de coûts de conformité pour la CDS, ses adhérents ou d'autres participants au marché.

C.3 Comparaison avec les normes internationales – a) le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (« CSPR ») de la Banque des règlements internationaux, b) le Comité technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs et c) le Groupe des Trente

[2] La cote de la dette à court terme d'un prêteur ne peut être inférieure à l'équivalent de la cote R-1 Faible du DBRS.

Le respect des Principes pour les infrastructures de marchés financiers (« PIMF ») est une exigence prévue aux termes des décisions de reconnaissance à l'endroit de la CDS et en vertu du Règlement 24-102 (obligations relatives aux chambres de compensation) et de l'instruction complémentaire 24-102. Les modifications proposées n'ont pas d'incidence sur la conformité de la CDS à ces normes.

D. DESCRIPTION DU PROCESSUS DE RÉDACTION DES RÈGLES

D.1 Contexte d'élaboration

Bien que les modifications proposées puissent avoir une incidence sur les opérations des prêteurs de la CDS – en offrant davantage de souplesse –, elles sont en fait plutôt simples puisqu'elles consistent à ajouter les prêteurs à la liste des adhérents détenant un plafond de fonctionnement qui ont la possibilité de choisir ce plafond.

D.2 Processus de rédaction des Règles

Le projet de modification des Règles a été rédigé par le service de la gestion des risques de la CDS en collaboration avec le personnel des services des affaires juridiques, réglementaires et gouvernementales de la CDS, et examiné par le comité de rédaction juridique de la CDS. Le comité de rédaction juridique est un comité consultatif spécial composé de représentants juridiques et commerciaux des adhérents de la CDS.

D.3 Questions prises en considération

La CDS a examiné les options relatives au choix du plafond de fonctionnement offert à d'autres adhérents de la CDS (p. ex., agents de règlement et emprunteurs). Il ressort de cet examen que les modifications proposées des Règles pourraient être appliquées de manière semblable aux prêteurs sans occasionner de risque financier ou opérationnel supplémentaire à la CDS ni aux adhérents de la CDS.

D.4 Consultation

La CDS a mené des consultations auprès des membres du comité de régie des prêteurs au sujet du principe sous-jacent aux modifications proposées Elle a fourni de façon régulière des renseignements actualisés au comité de régie des prêteurs, plus récemment à l'occasion de la réunion de celui-ci en juillet dernier. Elle a également informé le comité consultatif sur le risque de la CDS de l'évolution du projet et lui a fourni les modifications proposées à titre indicatif. Le projet de modification a été présenté au comité de rédaction juridique de la CDS le 30 octobre 2017, réunion à laquelle aucun avis défavorable n'a été exprimé. Le projet de modification a été présenté au conseil d'administration de la CDS le 7 novembre 2017, réunion à laquelle l'approbation du conseil a été accordée.

D.5 Autres possibilités étudiées

La CDS a envisagé de remplacer le produit d'évaluation qui figure à la Règle 5.10.3(a) par une limite supérieure du plafond de fonctionnement (autrement dit, par un plafond de fonctionnement maximal); cette limite supérieure potentielle a fait l'objet de longues discussions, qui n'ont encore pas permis d'en arriver à un véritable consensus. Toute mise en œuvre future d'un plafond de fonctionnement maximal exigera des consultations plus approfondies auprès des adhérents de la CDS.

La CDS a étudié la possibilité de maintenir le statu quo; elle est toutefois d'avis que la Règle actuelle n'est ni efficace ni efficiente. Selon le libellé actuel de la Règle, le produit d'évaluation calculé pour chacun des adhérents détenant un plafond de fonctionnement et, par conséquent, le plafond de fonctionnement respectif de ceux-ci peuvent continuer d'augmenter.

D.6 Plan de mise en œuvre

La CDS est reconnue à titre de chambre de compensation par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») en vertu de l'article 169 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec, et à titre d'agence de compensation par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario en vertu du paragraphe 21.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario et par la British Columbia Securities Commission en vertu du paragraphe 24d) de la *Securities Act* de la Colombie-Britannique. De plus, la CDS est réputée être la chambre de compensation pour le CDSX[MD], système de compensation et de règlement désigné par la Banque du Canada en vertu de l'article 4 de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*. L'Autorité des marchés financiers, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, la British Columbia Securities Commission et la Banque du Canada sont ci-après collectivement désignées par l'expression « **autorités de reconnaissance** ».

Les modifications des Règles de la CDS à l'intention des adhérents devraient entrer en vigueur après leur approbation par les autorités de reconnaissance à la suite de la publication de l'avis et sollicitation de commentaires auprès du public.

E. MODIFICATION DES SYSTÈMES TECHNOLOGIQUES

Le projet de modification des Règles ne devrait pas avoir d'incidence sur les systèmes technologiques ou nécessiter des changements à ces systèmes pour la CDS, ses adhérents ou d'autres participants au marché.

F. COMPARAISON AVEC LES AUTRES AGENCES DE COMPENSATION

Les autres chambres de compensation ne possèdent pas de règles semblables ou comparables qui auraient permis une véritable analyse.

G. ÉVALUATION DE L'INTÉRÊT PUBLIC

La CDS est d'avis que le projet de modification des Règles ne va pas à l'encontre de l'intérêt public et que les modifications proposées, de même que la souplesse qu'elles apportent, seront à l'avantage des marchés financiers canadiens.

H. COMMENTAIRES

Veuillez faire parvenir vos commentaires écrits à l'égard du projet de modification des Règles dans les 30 jours civils suivant la date de publication du présent avis dans le bulletin de l'Autorité des marchés financiers aux coordonnées suivantes :

Services de dépôt et de compensation CDS inc.
À l'attention de : George Kormas
100, rue Adelaide Ouest, bureau 300

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes des Règles de la CDS à l'intention des adhérents relatives au choix de plafond de fonctionnement pour les prêteurs

Toronto (Ontario) M5H 1S3
Par courriel : George.Kormas@tmx.com

Veuillez également faire parvenir une copie de ces commentaires à l'Autorité des marchés financiers, à la British Columbia Securities Commission et à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, aux personnes indiquées ci-après :

Me Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, rue du Square-Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514 864-6381
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Directrice, Réglementation des marchés
Direction de la réglementation des marchés
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Bureau 1903, C.P. 55
20, rue Queen Ouest
Toronto (Ontario) M5H 3S8
Télécopieur : 416 595-8940
Courriel : marketregulation@osc.gov.on.ca

Doug MacKay
Manager, Market and SRO Oversight
British Columbia Securities Commission
701, rue West Georgia
C.P. 10142, Pacific Centre
Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2
Télécopieur : 604 899-6506
Courriel : dmackay@bcsc.bc.ca

Bruce Sinclair
Securities Market Specialist
Legal Services, Capital Markets Regulation
British Columbia Securities Commission
701, rue West Georgia
C.P. 10142, Pacific Centre
Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2
Télécopieur : 604 899-6506
Courriel : BSinclair@bcsc.bc.ca

La CDS mettra à la disposition du public, sur demande, des exemplaires de tous les commentaires recueillis au cours de la période de sollicitation de commentaires.

I. PROJET DE MODIFICATION DES RÈGLES DE LA CDS

L'annexe A présente le libellé des Règles de la CDS à l'intention des adhérents en vigueur reflétant, à l'aide de marques de changement, les modifications proposées, ainsi que le libellé après leur adoption.

ANNEXE A
MODIFICATIONS PROPOSÉES DES RÈGLES DE LA CDS

ANNEXE A
PROJET DE MODIFICATION DES RÈGLES DE LA CDS

Libellé des Règles de la CDS à l'intention des adhérents reflétant à l'aide de marques de changement les modifications projetées	Libellé des Règles de la CDS à l'intention des adhérents après l'adoption des modifications projetées
5.10.3 Calcul du plafond de fonctionnement Un emprunteur non contribuant ne détient pas de plafond de fonctionnement. Le plafond de fonctionnement de l'adhérent qui en détient un correspond à la moindre des sommes suivantes : (a) le produit d'évaluation calculé pour cet adhérent; (b) la somme choisie par l'adhérent (dans le cas d'un prêteur, d'une fédération adhérente active, d'un agent de règlement ou d'un emprunteur d'un fonds commun de garantie des emprunteurs seulement); ou (c) la somme fixée par les membres du groupe de crédit de catégorie dont est membre l'adhérent (dans le cas du prêteur ou de l'agent de règlement seulement). Il est possible de n'affecter aucune somme au plafond de fonctionnement. Le plafond de fonctionnement d'un prêteur, d'une fédération adhérente active ou d'un emprunteur du fonds commun de garantie des emprunteurs peut être supérieur au produit d'évaluation calculé pour cet adhérent seulement conformément à un rajustement facultatif effectué en vertu des Règles 5.10.11, 5.10.12 ou 5.10.14 respectivement.	**5.10.3 Calcul du plafond de fonctionnement** Un emprunteur non contribuant ne détient pas de plafond de fonctionnement. Le plafond de fonctionnement de l'adhérent qui en détient un correspond à la moindre des sommes suivantes : (a) le produit d'évaluation calculé pour cet adhérent; (b) la somme choisie par l'adhérent (dans le cas d'un prêteur, d'une fédération adhérente active, d'un agent de règlement ou d'un emprunteur d'un fonds commun de garantie des emprunteurs seulement); ou (c) la somme fixée par les membres du groupe de crédit de catégorie dont est membre l'adhérent (dans le cas du prêteur ou de l'agent de règlement seulement). Il est possible de n'affecter aucune somme au plafond de fonctionnement. Le plafond de fonctionnement d'un prêteur, d'une fédération adhérente active ou d'un emprunteur du fonds commun de garantie des emprunteurs peut être supérieur au produit d'évaluation calculé pour cet adhérent seulement conformément à un rajustement facultatif effectué en vertu des Règles 5.10.11, 5.10.12 ou 5.10.14 respectivement.
5.10.11 - Rajustement volontaire du plafond de fonctionnement du prêteur Le prêteur peut, pendant un jour ouvrable, demander une augmentation temporaire de son plafond de fonctionnement à un montant qui ne	**5.10.11 - Rajustement volontaire du plafond de fonctionnement du prêteur** Le prêteur peut, pendant un jour ouvrable, demander une augmentation temporaire de son plafond de fonctionnement à un montant qui ne

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes des Règles de la CDS à l'intention des adhérents relatives au choix de plafond de fonctionnement pour les prêteurs

dépasse pas 125 % de son plafond de fonctionnement actuel. La demande est faite par écrit par un dirigeant autorisé du prêteur et livrée à la succursale pour le service de tous les autres prêteurs et au dirigeant dûment désigné de l'ABC, par télécopieur ou autre moyen de communication convenu; la demande doit préciser le motif et le montant de l'augmentation désirée, et comprendre tout renseignement demandé dans le formulaire de demande standard du secteur financier en vigueur à ce moment. Après avoir reçu une demande en bonne et due forme, chacun des prêteurs indique à l'ABC par écrit, par télécopieur, dans un délai raisonnable, s'il approuve ou non la demande d'augmentation. Si tous les prêteurs approuvent la demande, l'ABC informe immédiatement la CDS et la Banque du Canada du montant de l'augmentation temporaire accordée au demandeur et de l'augmentation requise de sa contribution au fonds commun de garantie, d'au moins 15 % de l'excédent de son nouveau plafond de fonctionnement sur son plafond de fonctionnement actuel. La CDS augmente le plafond de fonctionnement du prêteur conformément à la communication de l'ABC, pourvu que l'augmentation correspondante de sa contribution au fonds commun de garantie, requise en vertu de la Règle 5.12.4, ait été faite. La CDS remet le plafond de fonctionnement du prêteur à son niveau normal avant le début des activités du jour ouvrable suivant.	dépasse pas 125 % de son plafond de fonctionnement actuel. La demande est faite par écrit par un dirigeant autorisé du prêteur et livrée à la succursale pour le service de tous les autres prêteurs et au dirigeant dûment désigné de l'ABC, par télécopieur ou autre moyen de communication convenu; la demande doit préciser le motif et le montant de l'augmentation désirée, et comprendre tout renseignement demandé dans le formulaire de demande standard du secteur financier en vigueur à ce moment. Après avoir reçu une demande en bonne et due forme, chacun des prêteurs indique à l'ABC par écrit, par télécopieur, dans un délai raisonnable, s'il approuve ou non la demande d'augmentation. Si tous les prêteurs approuvent la demande, l'ABC informe immédiatement la CDS et la Banque du Canada du montant de l'augmentation temporaire accordée au demandeur et de l'augmentation requise de sa contribution au fonds commun de garantie, d'au moins 15 % de l'excédent de son nouveau plafond de fonctionnement sur son plafond de fonctionnement actuel. La CDS augmente le plafond de fonctionnement du prêteur conformément à la communication de l'ABC, pourvu que l'augmentation correspondante de sa contribution au fonds commun de garantie, requise en vertu de la Règle 5.12.4, ait été faite. La CDS remet le plafond de fonctionnement du prêteur à son niveau normal avant le début des activités du jour ouvrable suivant.
5.10.15 - Rajustement obligatoire du plafond de fonctionnement du prêteur Le prêteur peut, en tout temps pendant un jour ouvrable, demander à l'ABC de solliciter les prêteurs en vue de réduire le plafond de fonctionnement d'un autre prêteur. L'ABC informe immédiatement les prêteurs, sauf celui qui est concerné, de la réduction proposée. Chaque prêteur informé signale par écrit à l'ABC, dans un délai raisonnable, par télécopieur, s'il approuve ou non la réduction. Si tous les prêteurs, à l'exception du prêteur concerné, approuvent la réduction, l'ABC informe immédiatement la CDS du montant et de la durée	**5.10.15 - Rajustement obligatoire du plafond de fonctionnement du prêteur** Le prêteur peut, en tout temps pendant un jour ouvrable, demander à l'ABC de solliciter les prêteurs en vue de réduire le plafond de fonctionnement d'un autre prêteur. L'ABC informe immédiatement les prêteurs, sauf celui qui est concerné, de la réduction proposée. Chaque prêteur informé signale par écrit à l'ABC, dans un délai raisonnable, par télécopieur, s'il approuve ou non la réduction. Si tous les prêteurs, à l'exception du prêteur concerné, approuvent la réduction, l'ABC informe immédiatement la CDS du montant et de la durée

Supprimé: produit d'évaluation

Supprimé: produit d'évaluation

Supprimé: à une somme inférieure à son produit d'évaluation

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes des Règles de la CDS à l'intention des adhérents relatives au choix de plafond de fonctionnement pour les prêteurs

de la réduction temporaire à imposer au prêteur concerné. La CDS réduit le plafond de fonctionnement du prêteur visé dès réception des directives de l'ABC, et informe celui-ci de la réduction imposée sur les directives de l'ABC.	de la réduction temporaire à imposer au prêteur concerné. La CDS réduit le plafond de fonctionnement du prêteur visé dès réception des directives de l'ABC, et informe celui-ci de la réduction imposée sur les directives de l'ABC.
5.12.4 – Augmentation de la contribution au fonds commun de garantie du prêteur (a) Augmentation du plafond de fonctionnement Si le plafond de fonctionnement d'un prêteur est, à sa demande, provisoirement augmenté, la situation est la suivante le jour ouvrable durant lequel son plafond de fonctionnement est augmenté : (i) sa contribution au fonds commun de garantie est augmentée du montant précisé dans la communication de l'ABC; (ii) dans le cas où le prêteur est suspendu avant le processus de paiement, la CDS et les obligés membres du groupe de crédit du prêteur n'ont le droit de réaliser qu'une fraction de l'augmentation de la contribution au fonds commun de garantie; le rapport entre la fraction et l'augmentation totale de la contribution au fonds commun de garantie doit être le même que celui entre la somme utilisée sur l'augmentation du plafond de fonctionnement du prêteur et l'augmentation totale de son plafond de fonctionnement.	**5.12.4 – Augmentation de la contribution au fonds commun de garantie du prêteur** (a) Augmentation du plafond de fonctionnement Si le plafond de fonctionnement d'un prêteur est, à sa demande, provisoirement augmenté, la situation est la suivante le jour ouvrable durant lequel son plafond de fonctionnement est augmenté : (i) sa contribution au fonds commun de garantie est augmentée du montant précisé dans la communication de l'ABC; (ii) dans le cas où le prêteur est suspendu avant le processus de paiement, la CDS et les obligés membres du groupe de crédit du prêteur n'ont le droit de réaliser qu'une fraction de l'augmentation de la contribution au fonds commun de garantie; le rapport entre la fraction et l'augmentation totale de la contribution au fonds commun de garantie doit être le même que celui entre la somme utilisée sur l'augmentation du plafond de fonctionnement du prêteur et l'augmentation totale de son plafond de fonctionnement.

Supprimé: à un montant supérieur à son produit d'évaluation

PROJET

7.3.2 Publication

NEX SEF Limited

Vu la demande complétée par NEX SEF Limited (« NEX SEF ») et déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 1er octobre 2017 (la « demande »), afin d'obtenir une dispense des obligations suivantes :

1. l'obligation de reconnaissance à titre de bourse prévue au premier alinéa de l'article 12 de la Loi sur les instruments dérivés, RLRQ, c. I-14.01 (la « LID »), pour exercer ses activités au Québec;

2. les obligations prévues au Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché, RLRQ, c. V-1.1, r. 5 (le « Règlement 21-101 ») et au Règlement 23-101 sur les règles de négociation, RLRQ, c. V-1.1, r. 6 (le « Règlement 23-101 ») qui lui sont applicables;

(ensemble, la « dispense demandée »);

Vu les faits et les représentations soumises par NEX SEF au soutien de la demande, notamment :

1. NEX SEF est une société assujettie aux lois du Royaume-Uni et du pays de Galles et elle est une filiale de NEX Group plc, une société côté sur la Bourse de Londres;

2. Aux États-Unis, NEX SEF est assujettie à la supervision de la Commodity Futures Trading Commission (la « CFTC ») qui lui a accordé une inscription à titre de swap execution facility (la « plateforme d'exécution de swaps ») au sens de la loi américaine intitulée Commodity Exchange Act (la « CEA ») afin de permettre la négociation ou l'exécution de swaps par des eligible contract participants (le « participant admissible ») au sens de cette loi;

3. NEX SEF permet la négociation sur un registre d'ordres et une fonctionnalité de demande de cotation de swaps;

4. Selon les règles de la CFTC, NEX SEF doit prévoir des obligations encadrant la conduite des participants admissibles, veiller à ce qu'elles soient respectées et prendre des mesures disciplinaires en cas de non-respect à l'encontre de ses participants admissibles, y compris par d'autres moyens que l'exclusion du marché;

5. NEX SEF exerce des activités de bourse au sens de la législation en dérivés au moyen de sa plateforme d'exécution de swaps;

6. NEX SEF désire accueillir certains participants admissibles du Québec et leur conférer un accès à sa plateforme d'exécution de swaps;

7. NEX SEF n'a pas de bureau ou d'établissement au Québec et n'a pas l'intention d'en établir;

8. NEX SEF a obtenu une dispense de reconnaissance à titre de bourse le 23 juin 2017 de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario;

9. Selon l'information dont dispose NEX SEF et sous réserve de l'exercice des pouvoirs prévus aux lois et règlements de la CFTC et exercés par cette dernière, il n'existe aucune obligation pour les participants admissibles de NEX SEF qui ont un établissement au Québec d'être inscrits auprès d'un organisme ou d'une agence gouvernementale des États-Unis ou de devenir membres d'un organisme de réglementation des instruments dérivés ou d'une autre entité aux États-Unis pour exercer les activités décrites dans la présente décision du seul fait d'être un participant admissible de NEX SEF;

Vu la publication de la demande pour commentaires au Bulletin de l'Autorité du 5 octobre 2017 [(2017) vol. 14, n° 39, B.A.M.F., section 7.3] pour une période de 30 jours conformément à l'article 14 de la LID;

Vu l'absence de commentaires à la suite de cette publication;

Vu la conclusion de l'Autorité que NEX SEF satisfait les attentes énoncées dans l'Instruction générale relative à l'autorisation de Bourses étrangères établie par la décision n° 2005-PDG-0087 prononcée le 30 mars 2005 et publiée au Bulletin de l'Autorité du 1er avril 2005 [(2005) vol. 2, n° 13, B.A.M.F., Supplément];

Vu la conclusion de l'Autorité que le régime d'encadrement réglementaire des États-Unis est similaire à celui du Québec;

Vu l'existence d'ententes de coopération et d'échange d'informations concernant la supervision des activités de NEX SEF entre l'Autorité et la CFTC;

Vu l'avis de l'Autorité que les activités de NEX SEF sont assimilables à des activités de bourse au sens de la législation en dérivés;

Vu l'article 86 de la LID, en vertu duquel l'Autorité peut, aux conditions qu'elle détermine, dispenser un dérivé, une personne, un groupement de personnes, une offre ou une opération de tout ou partie des obligations prévues par la LID, lorsqu'elle estime que cette dispense ne porte pas atteinte à l'intérêt public;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, RLRQ, c. A-33.2;

Vu le pouvoir de l'Autorité de déterminer s'il convient toujours d'accorder les dispenses aux conditions exposées à la présente décision à la lumière des résultats de son suivi de l'évolution des marchés financiers canadiens et internationaux et des activités de NEX SEF;

Vu la confirmation par NEX SEF de l'acceptation des conditions et modalités énoncées dans la présente décision;

Vu l'analyse faite par la Direction principale de l'encadrement des structures de marché et sa recommandation que l'octroi de la dispense demandée aux conditions prévues à la présente décision ne porte pas atteinte à l'intérêt public.

En conséquence, l'Autorité accorde, en vertu de l'article 86 de la LID, la dispense demandée aux conditions suivantes :

1. Informations soumises au soutien de la demande

NEX SEF s'assure que les informations, faits et déclarations soumis au soutien de sa demande sont vrais et le demeurent à tout moment.

2. Réglementation et supervision de NEX SEF

2.1 NEX SEF maintient son inscription à titre de plateforme d'exécution de swaps auprès de la CFTC et demeure assujettie aux pouvoirs de supervision de cette dernière.

2.2 NEX SEF respecte les obligations continues qui lui incombent à titre de plateforme d'exécution de swaps inscrite auprès de la CFTC.

2.3 NEX SEF avise l'Autorité dès que son inscription auprès de la CFTC à titre de plateforme d'exécution de swaps est révoquée, suspendue ou modifiée ou s'il survient des changements importants dans les conditions de son inscription à titre de plateforme d'exécution de swaps.

3. Accès

3.1 NEX SEF n'offre un accès direct à un participant admissible que s'il est une contrepartie qualifiée au sens de la LID et un eligible contract participant au sens de la CEA (un « participant admissible du Québec »).

3.2 NEX SEF offre une formation appropriée aux participants admissibles du Québec, incluant une formation pour chaque personne autorisée à effectuer des opérations sur la plateforme d'exécution de swaps de NEX SEF.

3.3 Avant de donner accès à sa plateforme d'exécution de swaps à titre de participant admissible du Québec à toute personne, NEX SEF doit s'assurer, le cas échéant :

3.3.1 d'obtenir une attestation écrite de cette personne qu'elle est une contrepartie qualifiée au sens de la LID et un eligible contract participant au sens de la CEA lors de la signature initiale de tout contrat de participants;

3.3.2 d'informer cette personne que l'attestation prévue à l'alinéa 3.3.1 de la présente décision est réputée être pleinement exécutoire chaque fois que celle-ci effectue une transaction ou entre un ordre, demande un estimé ou répond à une demande d'estimé;

3.3.3 d'être avisé immédiatement lorsqu'elle cesse d'être un participant admissible du Québec;

3.3.4 d'obtenir une confirmation écrite de cette personne que des arrangements de compensation appropriés pour la compensation et le règlement de chacune des opérations sur la plateforme d'exécution de swaps de NEX SEF ont été mis en place;

3.3.5 d'obtenir une confirmation de cette personne que l'entité responsable de la compensation ou du règlement d'une opération réalisée par cette personne sur la plateforme d'exécution de swaps de NEX SEF dont elle est membre est dûment reconnue ou dispensée de reconnaissance à titre de chambre de compensation ou de système de règlement au Québec par l'Autorité;

3.3.6 d'obtenir une confirmation de cette personne qu'elle agira pour son propre compte, à moins d'être un courtier ou un conseiller dûment inscrit en vertu de la LID;

3.3.7 d'obtenir une confirmation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM ») que la personne qui est un courtier membre de l'OCRCVM se conforme à la réglementation de l'OCRCVM.

3.4 NEX SEF retire l'accès à un participant admissible du Québec à sa plateforme d'exécution de swaps dès qu'elle est informée que celui-ci cesse d'être un participant admissible du Québec.

4. Activités au Québec et opérations effectuées par les participants admissibles du Québec

Au Québec, NEX SEF exerce uniquement des activités de bourse eu égard à des swaps et des swaps sur titres, au sens de l'article 1a de la CEA et ne permet pas aux participants admissibles du Québec d'effectuer des opérations sur des produits autres que des swaps et des swaps sur titres.

5. Désignation d'un fondé de pouvoir au Québec

NEX SEF désigne et maintient en fonction un fondé de pouvoir pour la représenter au Québec et informe l'Autorité dans les meilleurs délais de son nom et de ses coordonnées. NEX SEF avise également l'Autorité dans les meilleurs délais de tout changement de fondé de pouvoir.

6. Information à communiquer

6.1. NEX SEF fournit aux participants admissibles du Québec de l'information précisant que :

6.1.1 leurs droits et leurs recours contre NEX SEF pourraient être régis uniquement par les lois des États-Unis, et non par celles du Québec, et devoir être invoqués ou intentés aux États-Unis plutôt qu'au Québec;

6.1.2 les règles applicables à la négociation sur la plateforme d'exécution de swaps de NEX SEF pourraient être soumises aux lois des États-Unis et non à celles du Québec.

7. Supervision de NEX SEF

La CFTC continue d'agir à titre d'autorité principalement responsable de la supervision de NEX SEF.

8. Documents déposés auprès de la CFTC

8.1 NEX SEF dépose rapidement auprès de l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de la date de dépôt auprès de la CFTC, un avis relatif à toute détermination d'un produit disponible pour négocier.

8.2 NEX SEF dépose rapidement auprès de l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de la date de dépôt ou de transmission auprès de la CFTC, l'information suivante, si elle est tenue de la déposer auprès de la CFTC ou de la lui transmettre :

8.2.1 le détail de toute poursuite importante intentée contre elle;

8.2.2 un avis indiquant qu'elle a présenté une requête de mise en faillite ou en insolvabilité ou toute autre mesure semblable, ou en liquidation, ou qu'une telle requête a été présentée contre elle;

8.2.3 la nomination d'un séquestre ou la conclusion d'un arrangement avec ses créanciers.

9. Avis ou dépôt auprès de l'Autorité

9.1 NEX SEF avise rapidement l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de la date à laquelle elle est informée, de ce qui suit :

9.1.1 tout changement à ses règlements ou aux lois, aux règles et aux règlements des États-Unis applicables aux swaps, si ce changement peut avoir une incidence importante sur sa capacité à satisfaire aux conditions de la présente décision;

9.1.2 toute condition ou tout changement faisant que NEX SEF n'est pas en mesure de respecter, ou estime ne plus être en mesure de respecter, les SEF Core Principles établis en vertu de l'article 5h de la CEA et Partie 37 de la réglementation de la CFTC, ou toute autre obligation prévue par la CEA ou les règlements de la CFTC;

9.1.3 toute enquête connue sur NEX SEF ou toute mesure disciplinaire prise à son endroit par la CFTC ou toute autre autorité réglementaire à laquelle elle est assujettie;

9.1.4 toute affaire ou question connue de NEX SEF qui pourrait avoir une incidence importante et défavorable sur sa viabilité financière ou opérationnelle, y compris toute déclaration d'une situation d'urgence selon ses règles;

9.1.5 tout cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite d'un participant admissible de NEX SEF dont elle ou ses représentants ont connaissance et qui pourrait avoir un effet préjudiciable important sur NEX SEF, une chambre de compensation ou un participant admissible du Québec;

9.1.6 toute panne, interruption de système ou délai important.

9.2 NEX SEF avise rapidement l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de la date du changement de tout changement important à ses activités, à son fonctionnement ou à l'information figurant dans la demande, notamment les changements apportés à la supervision réglementaire par la CFTC, sa structure de gouvernance, le modèle d'accès à sa plateforme d'exécution de swaps, tels les critères d'admissibilité, pour les participants admissibles du Québec, les systèmes et la technologie utilisés pour ses activités, ses ententes en matière de compensation et de règlement;

9.3 NEX SEF dépose rapidement à l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de la date de publication de la version définitive, une copie de tout rapport intitulé Rule Enforcement Review relatif à son inspection par la CFTC.

10. Rapports trimestriels

10.1 NEX SEF tient à jour l'information suivante et la transmet d'une manière et dans une forme acceptables pour l'Autorité, au plus tard dans un délai de 30 jours suivant la fin de chaque trimestre civil, et dans les meilleurs délais lorsque l'Autorité en fait la demande :

10.1.1 la liste à jour de tous les participants admissibles du Québec et, dans la mesure où NEX SEF en est informée, la liste des clients dudit participant qui sont situés au Québec;

10.1.2 l'identifiant unique pour les entités juridiques attribué à chacun des participants admissibles du Québec conformément aux normes établies par le Système d'identifiant international pour les entités juridiques et, dans la mesure où NEX SEF en est informée, l'identifiant de chacun des clients dudit participant qui sont situés au Québec;

10.1.3 la liste de tous les participants admissibles du Québec qui ont fait l'objet d'une mesure disciplinaire au cours du trimestre par NEX SEF, son fournisseur de service de réglementation (« FSR ») agissant au nom de NEX SEF, et, dans la mesure où NEX SEF en est informée, par la CFTC, pour des activités de ces participants admissibles sur sa plateforme d'exécution de swaps, ainsi que le nombre total de mesures disciplinaires prises à l'égard de tous les participants de NEX SEF au cours du trimestre par NEX SEF ou son FSR;

10.1.4 la liste des nouvelles enquêtes et des dossiers d'enquête complétés au cours du trimestre que NEX SEF ou son FSR mène à l'égard des participants admissibles du Québec, ainsi que le nombre total de nouvelles enquêtes et de dossiers d'enquêtes complétés par NEX SEF ou son FSR au cours du trimestre relativement à tous les participants de NEX SEF;

10.1.5 la liste de toutes les entités dont la demande afin de devenir un participant admissible ou d'avoir accès à la plateforme d'exécution de swaps de NEX SEF a été refusée au cours du trimestre, ainsi que les motifs du refus;

10.1.6 une copie de toutes les modifications apportées au formulaire intitulé Form SEF (y compris toutes ses annexes) que NEX SEF a déposé auprès de la CFTC au cours du trimestre, notamment toutes les modifications aux règles de négociation de NEX SEF;

10.1.7 la liste de tous les produits pouvant être négociés sur la plateforme d'exécution de swaps de NEX SEF au cours du trimestre, en indiquant les ajouts, les retraits ou les changements par rapport au trimestre précédent;

10.1.8 le nombre total et la valeur totale des opérations provenant des participants admissibles du Québec, et dans la mesure où NEX SEF en est informée, provenant des clients dudit participant qui sont situés au Québec, présentés par participant admissible du Québec et par client, le cas échéant, pour chaque produit;

10.1.9 la proportion du nombre total et de la valeur totale des opérations sur la plateforme d'exécution de swaps de NEX SEF réalisées par les participants admissibles du Québec, et dans la mesure où NEX SEF en est informée, réalisées par les clients dudit participant qui sont situés au Québec, par rapport au nombre total et la valeur totale de l'ensemble des opérations, pour chacun des participants admissibles du Québec et pour chaque client de celui-ci, le cas échéant;

10.1.10 la liste énumérant chaque panne importante ou tout retard ou défaut de fonctionnement important de ses systèmes au cours du trimestre pour tout système lié à l'activité de négociation, notamment les opérations, l'acheminement ou les données, en précisant la date, la durée, la raison et la mesure corrective prise.

11. Rapports annuels

11.1 NEX SEF dépose rapidement auprès de l'Autorité tout rapport annuel ou états financiers annuels transmis ou déposé(s) auprès de la CFTC.

11.2 NEX SEF dépose tout rapport annuel intitulé Service Organization Controls 1 préparé conformément aux normes de l'American Institute of Certified Public Accountants auprès de l'Autorité rapidement après la publication de la version définitive par son auditeur indépendant.

12. Autre information à fournir à l'Autorité

NEX SEF communique rapidement à l'Autorité, fait en sorte que son FSR communique rapidement, le cas échéant, toute autre information relative à son activité, utile à l'exercice des fonctions et pouvoirs de l'Autorité et que cette dernière pourrait requérir de temps à autre, et coopère de toute autre manière avec l'Autorité, sujet à toute loi sur la confidentialité applicable ou toute autre loi gouvernant le partage d'information et la protection de renseignements personnels.

13. Confidentialité des renseignements

NEX SEF préserve la confidentialité des renseignements qui lui sont soumis dans le cadre de ses activités auprès de ses participants admissibles du Québec, le tout, en conformité avec les lois qui lui sont applicables en matière de protection des renseignements personnels.

14. Conformité aux décisions

NEX SEF se conformera à toute décision de l'Autorité visant ses activités au Québec.

Fait à Montréal, le 21 novembre 2017.

Gilles Leclerc
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2017-SMV-0059

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

8.

Entreprises de services monétaires et Contrats publics

8.1 Avis et communiqués
8.2 Réglementation
8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
8.4 Autorisation de contracter / sous-contracter avec un organisme public
8.5 Autres décisions

8.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

8.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

8.3 PERMIS D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

Aucune information.

8.4 AUTORISATION DE CONTRACTER / SOUS-CONTRACTER AVEC UN ORGANISME PUBLIC

Aucune information.

8.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

9.

Régimes volontaires d’épargne-retraite

9.1 Avis et communiqués
9.2 Réglementation
9.3 Autorisation d’agir comme administrateur d’un régime volontaire d’épargne-retraite
9.4 Autres décisions

9.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

9.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

9.3 AUTORISATION D'AGIR COMME ADMINISTRATEUR D'UN RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE

Aucune information.

9.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.